

Saint-Michel de Bellechasse

Trois cents ans d'histoire 1678-1978

10.00

DÉPÔT LÉGAL LE 1^{er} TRIMESTRE DE 1977
À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SOUS LES PRESSES DES ÉDITIONS ETCHEMIN,
1207, RUE COMMERCIALE, SAINT-ROMUALD, LÉVIS, P.Q.,
EN MARS 1977.



CET OUVRAGE EST LE FRUIT D'UNE ÉTROITE COLLABORATION
ENTRE DE NOMBREUX CITOYENS DE SAINT-MICHEL ET LA
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-FRECHETTE, DE
LÉVIS, AVEC L'ACTIVE PARTICIPATION DE MME JEANNINE
FOUGÈRES-RICHARD, DU SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMA-
NENTE (S.E.A.P.A.C.)

PAGE COUVERTURE: SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE
photo: Linda MARCHAND.



PASSE LE TEMPS, JE DEMEURE

liminaire

**SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE
TROIS CENTS ANS D'HISTOIRE
1678-1978**

PEUPLE SANS HISTOIRE ?

Heureux les peuples sans histoire! Ils sont comme les hommes dont la vie fut paisible, sans bruit, sans commotion, et sur la tombe desquels on écrit presque toujours: "Il a passé en faisant le bien!"

Quelle histoire vaut celle-là! Pour n'être pas écrite dans les livres, sur les marbres, sur les bronzes ni sur le socle des monuments, elle n'en est pas moins gravée dans le coeur de tous, et sa mémoire est éternelle!

Pour ces gens, la vie s'écoule limpide comme l'eau de ces ruisseaux dont le cours, régulier comme l'horloge du temps, fertilise les prés qu'elle arrose et fait croître partout d'abondantes moissons.

Votre histoire à vous, citoyens de Saint-Michel, est de ce nombre. Elle se trouve tout entière dans ce qu'on appelle les registres de paroisse, dans ces éphémérides qui redisent simplement, au jour le jour, les trois grands événements de la vie: la naissance et le baptême, le mariage, la mort.

Ici, dira l'historien qui feuillera vos registres, l'enfant naît, et l'Eglise verse l'eau sainte sur son front. Il grandit, se marie, et c'est à l'église, au pied de l'autel, en présence de Dieu, qu'il fait les serments de fidélité à celle que Dieu lui destine.

Puis il meurt, et l'Eglise comme une bonne mère, est là à son chevet pour recevoir son dernier soupir et lui ouvrir les portes de la vie éternelle. Dans sa sollicitude sans bornes, elle lui donne un coin de terre consacré où il repose à l'ombre de la Croix, près de l'église. Et c'est tout.

Cette histoire est bien simple, ce récit bien vieux, et pourtant, il n'en est pas un qui ne mouille plus les yeux, n'inspire plus de sérieuses et profondes réflexions.

Les grandes villes, avec leurs fêtes splendides, le bruit du monde et des affaires, leurs émeutes et leurs révolutions cachent de profondes misères et recèlent de bien tristes choses.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, n'envions jamais le sort d'autres peuples dont les destinées seront peut-être plus brillantes, mais qui ne jouissent pas de ce calme bienfaisant qui fait les races vertueuses. S'il y a en apparence ailleurs plus de richesse et d'abondance, il ne peut y avoir plus de bien-être et de bonheur véritable... (1).

200e, 250e, 300e ANNIVERSAIRE DE ST-MICHEL DE BELLECHASSE OU DE LA DURANTAYE (1978)

Ainsi parlait jadis — c'était au mois d'août 1893 — un brillant avocat de Saint-Michel de Bellechasse, Me Eusèbe Belleau, devant un auditoire distingué, qui célébrait à sa façon le 200e anniversaire du premier registre paroissial de Saint-Michel de la Durantaye: l'une des toutes premières paroisses de la Nouvelle-France fondées par Mgr de Laval lui-même en 1678.

Alors qu'il n'existait au début qu'une seule paroisse, Québec érigée le 15 septembre 1664, les autres surgirent seulement 14 ans plus tard, le 30 octobre 1678: Ville-Marie, Lachine, Pointe-aux-Trembles (Montréal), Port-Royal (Acadie), Château-Richer, l'Ange-Gardien et... LA DURANTAYE (Saint-Michel). Cette importante date d'octobre 1678, les citoyens de Saint-Michel ont voulu la faire revivre avec beaucoup de solennité les derniers jours de juillet 1929. Ce furent les fêtes grandioses du 250e anniversaire qui valurent à la paroisse sa première monographie: "Saint-Michel de la Durantaye, Notes et Souvenirs, 1678-1929" (2)

Puis les années ont passé. Or voici qu'en 1978 Saint-Michel de Bellechasse doit entendre sonner le 300e anniversaire de sa naissance. Rien d'étonnant que, pour marquer un tel événement, la paroisse ait voulu qu'on tente au moins de ressusciter, plus en détail encore si possible, un passé déjà lointain, même s'il est très humble, très modeste, mais qui "mouille les yeux", cependant, et qui inspire de "sérieuses et profondes réflexions".

(1) Préambule d'une conférence de Me Eusèbe Belleau que reproduit "Le Moniteur" d'août 1893.

(2) Volume de 172 pages, in-8o, Québec, 1929, par Mgr Marie-Antoine Roy, o.f.m., natif de Saint-Michel de Bellechasse et le futur évêque fondateur du diocèse d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick (1945-1948).

**LE "VILLAGE DES ARBRES"
EST D'ASCENDANCE NOBLE:
LA DURANTAYE.**

Il se trouve qu'il existe heureusement à Saint-Michel des documents nombreux, susceptibles de jeter un peu plus de lumière sur ce joli coin de terre où se succédèrent sans interruption, pendant trois siècles, tant et de si fiers citoyens, dont le sieur Olivier Morel, seigneur de la Durantaye, originaire de Bretagne, en France, et ses nombreux descendants qui s'appellent aujourd'hui chez nous MOREL, LA DURANTAYE ou MOREL DE LA DURANTAYE.

Communément appelé le Village des Arbres à cause des érables qui le bordent dans toute sa longueur, Saint-Michel dépasse aujourd'hui les 1750 âmes, et même les 2500 à la belle saison car, tout le long du fleuve, s'élèvent de coquettes villas où des citadins heureux viennent chercher ici lumière, soleil et grand air.

Bref, Saint-Michel est ce coin de terre fort agréablement situé en bordure du grand fleuve, quinze milles en bas de Québec, face à la "Blonde Ile", ce joyau des flots azurés du Saint-Laurent. Comme on l'a si bien dit lors des fêtes du couvent centenaire en 1965,

**"Le fleuve est ton vivant chapelet de cristal, ô Marie,
Qui recueille sans fin, même aux saisons des glaces,
L'écho des angélus de mon clocher natal..."**

Saint-Michel peut se glorifier de son presbytère, vrai manoir seigneurial qui date de 1739, de son village tricentenaire et de sa remarquable chapelle de Lourdes, réplique de celle qui attire des millions de pèlerins dans les Pyrénées, en

France, ce dont le poète Arthur Lacasse a pu dire en 1929:

Au bord du Saint-Laurent, la paroisse est assise.

La vague a réservé pour d'autres ses fureurs;

**Ici, sur les galets, elle mêle à la brise
Ses berçantes rumeurs...**

Le village coquet, avec ses maisons blanches,

Ses pelouses, ses fleurs, ses jardins odorants,

C'est son cœur resté jeune et gai comme un dimanche,

A deux cent cinquante ans!

Les luttes, les succès, les échecs et les peines,

Ont assuré sa paix et sa prospérité,

Et des pionniers défunts de ces heures lointaines,

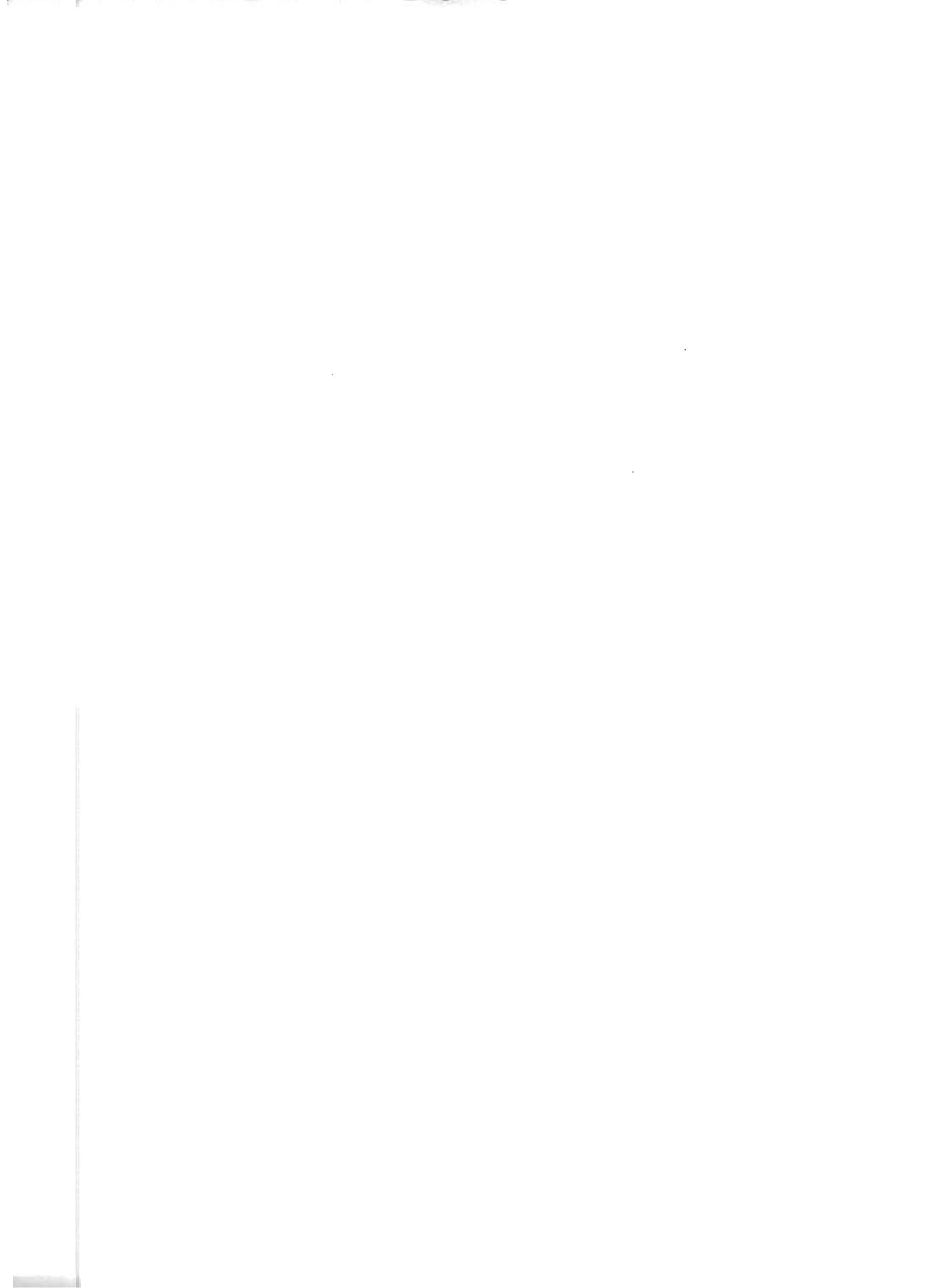
Les fils ont hérité... (3).

**RESTÉ JEUNE ET GAI,
COMME UN DIMANCHE,
À 250 ANS! ...**

C'est ainsi qu'on parlait en 1929. C'est "à plus de trois cents ans" qu'il faudra dire désormais. Ces trois cents ans d'histoire, nous allons tenter de les relater, le plus fidèlement possible, au moyen de documents qui restent souvent fort incomplets, hélas! Mais au moyen de documents, tout de même, que voici...

**Henri GINGRAS, f.i.c.
(Guy Laviolette)
Saint-Romuald, Lévis, P.Q.**

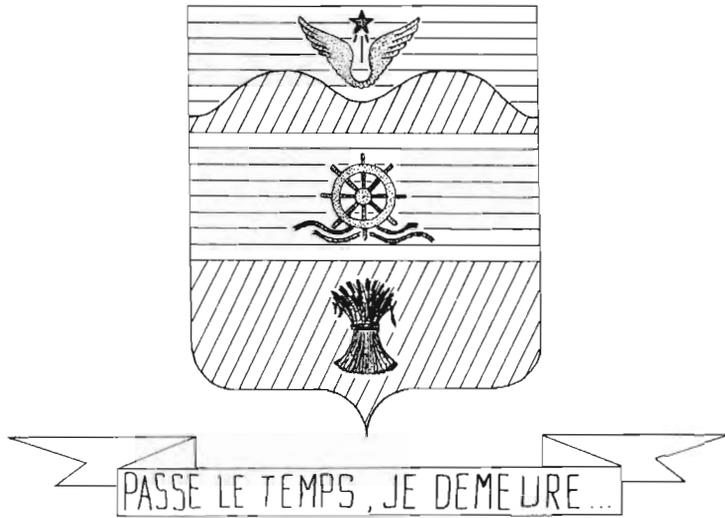
(3) Cf. Marie-Antoine (Roy), o.f.m., "St-Michel de la Durantaye", p. 9: Arthur Lacasse, prêtre, ancien vicaire de Saint-Michel qui prit part aux fêtes du 250^e anniversaire en 1929.



HENRI GINGRAS, i. c.
(Guy Laviolette)

**Saint-Michel
de
Bellechasse**

ARMOIRIES DE ST-MICHEL DE BELLECHASSE



Blason coupé d'azur et de sinople. Ecume de vagues, roue de navire, relief sinople, au vol accompagné en chef d'une étoile rayonnante, le tout brochant sur azur; gerbe d'or brochant sur sinople.

Devise: "PASSE LE TEMPS, JE DEMEURE..."

Artisan: GERVAIS RICHARD, St-Charles de Bellechasse.

EXPLICATION TECHNIQUE DU BLASON

- a) **COUPÉ D'AZUR:** Le fond de l'écu sera partagé en deux parties cousues à l'horizontale comme deux pièces d'étoffe. C'est le sens du mot **coupé**. La partie la plus importante, ou celle du haut, le **chef**, est d'azur, signifiant le bleu du ciel. En gravure et en noir et blanc, le bleu sera rendu par des hachures horizontales.
- b) **ET DE SINOPLE:** La 2e partie ou le bas — la pointe — sera de sinople ou **verte**, un terme qui provient d'une ville verdoyante de l'Asie mineure. En gravure, cette couleur s'indique par hachures obliques, de gauche à droite.
- c) **ÉCUME DE VAGUES:** Sous la forme de deux vagues excentriques, l'écume permet de distinguer sur la mer le tout or.
- d) **ROUE DE NAVIRE:** Elle est dessinée simplement à huit barreaux, le tout or.
- e) **RELIEF SINOPLE:** c.a.d. pris horizontalement à son pied et comblé de deux sommets symétriques séparant la mer du ciel.
- f) **AU VOL:** Cette expression signifie qu'il s'agit de deux ailes en forme de "V" et tournées vers le chef ou vers le haut.
- g) **ACCOMPAGNÉ EN CHEF:** c.a.d. posé de chaque côté, au centre.
- h) **D'UNE ÉTOILE RAYONNANTE:** L'étoile est composée normalement de cinq rais. Des rayons partent de la base de l'étoile.
- i) **BROCHANT SUR AZUR:** l'objet sera posé par-dessus le champ de l'écu.
- j) **GERBE D'OR:** Simple figure bien connue: gerbe de blé, d'avoine ou de céréale quelconque attachée en son centre, de couleur or.

EXPLICATION SYMBOLIQUE DU BLASON

- a) **COUPÉ D'AZUR ET DE SINOPLE:** Le choix des deux pièces cousues, de couleurs différentes, symbolise le caractère physique de Saint-Michel: le vert des champs, le bleu du ciel et de l'eau qui le reflète. Le relief montagneux broché sur l'azur sépare le ciel de la mer et confère à cette dernière le caractère fluvial du St-Laurent, avec l'île d'Orléans qui prend place, découpant ainsi l'horizon en face de Saint-Michel.

b) **L'ÉCUME DES VAGUES ET LA ROUE DU NAVIRE:** L'écume des vagues signifie les marées, le flux et le reflux, les pêcheurs qui vécurent autrefois des poissons du fleuve alors qu'il était encore propre. La roue rappelle l'existence d'un groupe de navigateurs aux premiers temps de la colonie.

c) **LE VOL, LES AILES ET L'ÉTOILE RAYONNANTE:** Les ailes en forme de "V" signifient la victoire et la paix après une dure lutte. Jusqu'au milieu du 19e siècle, le village de Saint-Michel fut un bastion de patriotes. Les ailes peuvent aussi représenter le saint patron de la paroisse. Quant à l'étoile rayonnante, c'est celle du marin, le guide du navigateur, la lueur fiable qui fascine et réunit. L'étoile détient aussi une signification religieuse. Elle peut symboliser la protection de la vierge Marie.

d) **LA GERBE D'OR:** Voilà le symbole de la vie agricole d'avant la révolution industrielle. Elle rappelle l'amour du cultivateur d'antan pour la terre et le soin manuel qu'il en a pris. Ce rappel s'oppose à la production agricole d'aujourd'hui et suggère une réflexion sur les lendemains de l'agression que l'on fait subir à la terre de nos pères.

e) **L'OR:** Choisi pour sa couleur, sa consistance et sa beauté, non pour sa valeur économique ou politique, l'or symbolise la richesse spirituelle ou artistique. Le village de Saint-Michel a donné naissance à beaucoup d'artisans. Le site y est enchanteur, et les âmes d'artistes s'y installent volontiers. Seule la menace industrielle pourrait ternir cet esprit, cette atmosphère encore pleine de sérénité.

f) **DEVISE:** "PASSE LE TEMPS, JE DEMEURE..." C'est la parole d'un poète français. De Nouvelle-France en Québec, rien ne peut et rien ne doit voiler notre origine... Les habitants de Saint-Michel ont jadis manifesté leur patriotisme. Certains furent condamnés et exécutés par les autorités colonialistes du temps pour avoir défendu leur patrimoine. Les siècles n'effacent pas la mémoire des pères. Le village continue de nourrir des patriotes dans son sein...



seigneurie de la durantaye

OLIVIER MOREL, SEIGNEUR DE LA DURANTAYE.

Olivier Morel, seigneur de la Durantaye, est né le 17 février 1640 à Notre-Dame de Gaure, de la région de Nantes, en France. A 22 ans, il s'enrôle dans l'armée royale comme enseigne. Trois ans plus tard, en 1665, il s'embarque pour la Nouvelle-France comme capitaine du célèbre régiment de Carignan. Dès l'année 1666, on le voit guerroyer contre les Agniers sous les ordres du capitaine Lamothe et contribuer pour sa part à la paix de plusieurs années qui va s'en suivre.

Retourné en France pendant deux ans, Olivier Morel revient sur nos rives en 1670 et marie une fille de chez nous, Françoise Duquet, qui lui donnera dix enfants. Qui prend mari, prend pays, dit-on; qui prend femme prend aussi pays. Ce sera d'autant plus vrai que le génial intendant s'apprête à récompenser le courageux capitaine à cause de sa parfaite honnêteté d'abord, et aussi parce qu'il s'est distingué dans les différentes missions qui lui furent confiées des deux côtés de l'Atlantique.

Datée du 29 octobre 1672, la nouvelle donation qui portera désormais le beau nom de LA DURANTAYE, comprend deux arpents de front sur autant de profondeur le long du Saint-Laurent, depuis le saut du sieur des Ilets jusqu'à l'anse

de Bellechasse; soit le territoire même qui doit comprendre un jour les deux florissantes paroisses connues sous les noms de Saint-Michel et de Saint-Vallier de la Durantaye (1).

SEIGNEURIE DE LA DURANTAYE: 70,560 ARPENTS CARRÉS.

Le 15 juillet 1674, le sieur Olivier Morel de la Durantaye reçoit une autre seigneurie de trois lieues de front sur le Saint-Laurent, celle de KAMOURASKA qu'il n'habitera jamais, mais où il établit cependant une pêche pendant quelques années. Finalement, il vend cette nouvelle seigneurie à Charles-Aubert de la Chesnaye pour des raisons faciles à deviner:

- Longue distance à franchir en canot pour l'atteindre.
- Difficulté d'y amener des colons.

(1) Dans le même temps, M. de Berthier reçoit, lui aussi, une grande concession de terrain qui touche par un côté à la seigneurie de la Durantaye: aujourd'hui semillante localité de Berthier-sur-Mer, de la seigneurie de Bellechasse. Même s'il est entendu que l'Anse de Bellechasse appartient à M. de Berthier, il faut croire que la borne reste plutôt fictive puisqu'il devient impossible aux deux seigneurs voisins de s'entendre, et que l'affaire dut finalement se régler devant les tribunaux. (Cf. "Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur", vols. V et VI).

- Lourdes obligations que réclame déjà la seigneurie de la Durantaye, peu de temps disponible à lui consacrer surtout à cause des fréquentes incursions des Iroquois.

En 1693 et 1696, la seigneurie de la Durantaye s'enrichit de nouveaux agrandissements.

- Trois lieues de profondeur sur autant de largeur entre les terres de Beaumont et de Berthier, y compris la pinière de la rivière Boyer que le seigneur de la Durantaye compte utiliser (1693).
- Deux à trois autres lieues attenantes à la rivière Boyer, à la côte de Lauzon et à la seigneurie de Beaumont (1696); ce qui forme, au total, 70,560 arpents carrés (2).

ARRÊT DU CONSEIL SUPÉRIEUR (1673), RECENSEMENT DE 1681.

Pendant plusieurs années, le Saint-Michel d'aujourd'hui ne connaîtra que le régime dit de "mission" dans ce qu'il comporte de plus primitif, puisqu'il n'existe alors dans toute la colonie qu'une seule paroisse: Notre-Dame de Québec. Il est vrai que des familles songent à se fixer sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent pourvu qu'elles soient autorisées à vivre habituellement à Québec, où la vie reste tout de même beaucoup plus agréable qu'en pays de colonisation. Mais voilà qui ne fait pas du tout l'affaire du seigneur de la Durantaye. A preuve cette plainte portée jusqu'au Conseil Supérieur de Québec:

- **Nous avons donné verbalement à plusieurs individus diverses concessions, pourvu qu'ils y tiennent feu et lieu l'année même de la donation, et cela sans discontinuer.**
- **Mais une telle condition n'a pas été remplie. Et tandis que les terres restent inhabitées — ce qui porte un grave préjudice à la seigneurie — d'autres colons se présentent, réclamant des terres à leur tour.**

- **C'est pourquoi nous demandons au Conseil Supérieur la permission de faire afficher à la porte de l'église Notre-Dame de Québec un avis qui donne aux prétendus habitants trois mois seulement pour retourner sur leurs terres, y tenir feu et lieu, et surtout y mettre leurs concessions en valeur.**

- **Une fois les trois mois écoulés, les coupables seront entièrement déchus de leurs privilèges, et le seigneur reprendra pleinement son droit de disposer de ses terres comme bon lui semblera (3).**

C'est ainsi que, le 8 mai 1673, le gouverneur de Frontenac signe un arrêt du Conseil Supérieur qui enjoint aux concessionnaires de la Durantaye de respecter leurs engagements.

Lors donc, à l'apathie de la nature et au silence des grands bois va succéder le bruit du déboisement. De vastes clairières, dont l'ensemble forme une superficie d'une centaine d'arpents sont mises en culture dans les deux premiers rangs de Saint-Michel. Bref, ce sera l'entrain, le goût du plus et du mieux qui commenceront de hanter les pauvres habitants.

Par bonheur, le recensement de 1681 nous renseigne sur les premiers tenants du sol, ces hardis pionniers que n'ont effrayés ni la solitude, ni la pauvreté, ni même la forêt, et qui sont parvenus à défricher quelques arpents de terre, parfois même une douzaine; qui ont tracé les routes et, surtout, qui ont su manier le fusil, tout aussi indispensable que la hache à l'époque des barbares Iroquois.

Ils sont quinze, ces hardis pionniers, et sans doute convient-il de transcrire en appendice leurs noms avec celui de leurs femmes, leurs enfants, leurs animaux, les arpents de terre en valeur et le nombre de fusils!

(2) Cf. J.-C. Taché, "De la Tenure Seigneuriale en Canada", p. VII. Les armoiries du seigneur de la Durantaye portent "d'argent à un léopard passant de gueules".

(3) Cf. "Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur de Québec", vol. I, p. 742.

TÂCHE DIFFICILE QUE CELLE DE SEIGNEUR DE LA DURANTAYE!

Même si elle est fort honorable, la fonction de seigneur fondateur de la Durantaye n'en est pas une de tout repos. Ou bien le sieur Olivier Morel est parti à la guerre contre les Peaux-Rouges, ou bien des plaideurs tenaces le traînent-ils sans pitié devant le Conseil Souverain. Souvent aussi, pendant les rares années de paix dont jouit la colonie, se voit-il obligé de vaquer à la traite des fourrures avec les Outaouais pour y gagner les quelques argents nécessaires à la subsistance de sa belle et grande famille. Et c'est ainsi qu'il lui reste bien peu de loisirs pour s'intéresser d'une manière suivie à l'oeuvre pourtant si importante de la colonisation.

Pour ce qui est de la guerre, par exemple, le gouverneur de la Barre nomme en 1683 le sieur Olivier Morel au poste de commandant au pays des Outaouais. Et le seigneur de la Durantaye s'acquitte de cette mission avec beaucoup de distinction. L'année suivante, 1684, dans l'expédition de M. de la Barre lui-même contre les Tsonontouans, le sieur Morel est au côté de MM. Duluth et Nicolas Perrot. Cette fois encore, l'histoire atteste qu'il y joue un rôle important. Aussi le P. Nouvel, dans sa lettre du 23 avril 1684 au gouverneur, ne cache-t-il pas son admiration pour le seigneur de la Durantaye "infatigable dans ses courses pour le public, et qui édifie partout..."

Même témoignage élogieux, le 28 septembre 1685, de l'intendant De Meules: le sieur Olivier Morel est un des hommes les plus honnêtes du pays, mais aussi l'un des moins riches. Il est bien gentilhomme et a produit des titres de plus de trois cents ans, bien conditionnés (4). Le 6 juin 1686, le gouverneur Denonville donne de longues instructions au seigneur de la Durantaye pour une nouvelle campagne à Michillimakinac. Au printemps de 1687, le seigneur déjoue le piège que lui ont tendu les Indiens et, par un bel acte de bravoure, sauve la colonie (5).

AUTRES FAITS D'ARMES ENCORE; PIÈTRES RÉCOMPENSES.

Le 7 juin 1687, M. de la Durantaye prend de nouveau possession de la région qui avoisine Détroit, de même que les lacs Erié, Huron... Un tel exploit lui vaut le titre de capitaine réformé, de même qu'un bel éloge de la part du gouverneur Denonville dans une lettre au ministre datée du 27 octobre 1687.

Mais en 1690, le gouverneur de Frontenac, qui vient de succéder à Denonville, relève le sieur de la Durantaye de son commandement à Michillimakinac. Il le remplace par le sieur de Louvigny de la Porte, au grand désappointement de l'élite bien pensante de la colonie. A la fois pauvre des biens de la terre et même de la santé, M. de la Durantaye pourra tout de même continuer de faire la traite des fourrures avec les Outaouais, mais pour un temps seulement puisque, dès l'année 1694, il est prié d'aller débarrasser la région de Montréal d'Iroquois insolents. Mis à la tête d'un détachement de soldats, Olivier Morel de la Durantaye n'a pas de peine, avec son courage et son expérience, à repousser l'adversaire. Un tel fait d'armes suffit, du même coup, à lui gagner la confiance du gouverneur de Frontenac et à lui obtenir un nouveau titre: celui de capitaine en pied. Deux ans plus tard, en 1696, il se distingue encore dans l'expédition du gouverneur de Frontenac contre les Iroquois, mais à la mort de ce dernier, il ressent un tel dégoût des rivalités survenues entre MM. de Callières et de Vaudreuil, qu'il donne sa démission.

En 1693, il a tout de même obtenu une certaine augmentation de sa seigneurie qui devrait, du même coup, augmenter ses revenus. Et le 7 mai 1696, nouvelle gratification de terres autant pour encourager le seigneur à poursuivre son oeuvre que pour récompenser ses mérites de

(4) Cf. Archives du Canada, C11, P1, vol. VII, le 28 sept. 1685.

(5) Voir la narration de ce brillant fait d'armes à la p. 19 de "l'Histoire du Canada" de M. de Belmont, Sulpicien.

capitaine; et cela de la part du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart de Champigny.

RECENSEMENTS DE 1706 ET DE 1709; PROGRÈS MARQUÉS.

Le recensement de 1706 donne à Beaumont 212 âmes, à Saint-Michel de la Durantaye 225, et à Berthier 125. C'est dire que Saint-Michel paraît tout de même en bonne posture au point de vue de la population. Le recensement de 1709 accuse, lui aussi, un net progrès. Surtout, il donne des noms fort précieux pour les amateurs de la petite histoire. On trouve en appendice quels furent alors les censitaires de M. Olivier Morel de la Durantaye (6).

DERNIÈRES ANNÉES ET MORT DU SEIGNEUR DE LA DURANTAYE (1716).

Longtemps le seigneur de la Durantaye vit à Québec dans une maison qu'il s'est fait construire sur l'actuel terrain de l'église anglicane. Et c'est alors que son fils, Louis-Joseph, fréquente le Séminaire de Québec. Pour payer ses dettes les plus criantes, le seigneur de la Durantaye se voit cependant obligé de vendre sa propriété de Québec et d'aller se fixer dans sa seigneurie, le long de la rivière Boyer, mais du côté de Saint-Vallier.

Le 28 septembre 1716, le seigneur Olivier Morel de la Durantaye cède à son fils, Louis-Joseph, la moitié de son fief, c'est-à-dire la partie comprise aujourd'hui entre Saint-Michel et Berthier, qui deviendra bientôt Saint-Vallier. Six ans plus tard, en effet, Louis-Joseph vend son domaine, par l'intermédiaire de Mgr de St-Vallier, l'évêque de Québec, aux religieuses de l'Hôpital Général de Québec pour la somme de 20,000 livres (7).

Non seulement le seigneur de la Durantaye ne fut-il jamais riche, mais il fut continuellement accablé de dettes. Par contre, il fut un officier d'un grand mérite, d'une intégrité parfaite. Chrétien convaincu, il veut le bien et ne cherche que

le bien. Ami dévoué des missionnaires, il les aide de tout son pouvoir. Nos premiers historiens feront tous un éloge senti de cet humble chrétien mort dans sa seigneurie de la Rive-Sud du Saint-Laurent le 28 septembre 1716 à l'âge de 78 ans, après avoir reçu les derniers sacrements. Deux jours plus tard, il est inhumé "au-devant du chœur" dans l'église de Saint-Vallier.

S'il a gagné beaucoup de victoires, mais peu d'argent, il a laissé derrière lui un long passé de gloire, de bravoure et d'honnêteté dont se félicite maintenant toute l'antique seigneurie de la Durantaye.

SECONDE PARTIE DE LA SEIGNEURIE: LE SAINT-MICHEL D'AUJOURD'HUI.

Le Saint-Michel d'aujourd'hui, qui fut jadis la seconde partie de la seigneurie de la Durantaye, connut plusieurs propriétaires:

- **Le 14 août 1736**, cette seconde moitié de la seigneurie passe aux mains de Marie-Françoise Pécaudy de Contrecoeur, épouse de Hugues-Jacques Péan, sieur de Livaudière, puis à son fils, Jean-Hugues, l'époux de la trop célèbre Angélique Renaud d'Avènes de Méloizes.
- **Le 9 septembre 1765**, le fils Péan revend la seigneurie à Joseph Brassard Deschenaux, ancien secrétaire de Bigot, l'intendant malhonnête. Fils d'un cordonnier de Québec, Joseph Brassard Deschenaux a laissé son nom à une rue de St-Michel.

(6) Il est difficile de suivre les transformations qu'ont subies plusieurs de ces noms. Ainsi Pierre Blanchet portait le surnom de Laforest; Simon Darne, celui de Jolicoeur, et Pierre Hublée s'appelait Malouin, du pays d'où il venait.

(7) En achetant ce domaine, Mgr de Saint-Vallier se propose de l'exploiter pour le maintien de sa nouvelle fondation religieuse, l'Hôpital Général de Québec. Et c'est ce qui arrive effectivement pendant près de 50 ans. Mais après la Conquête de 1760, les religieuses se voient contraintes de vendre la seigneurie de Saint-Vallier au seigneur de la Pérade, le 13 novembre 1767, au prix de 30,000 livres.

- **Le 5 juin 1793**, Joseph Brassard Desche-
naux, enrichi par un commerce d'une honnê-
teté douteuse au temps de l'infâme Bigot,
lègue tous ses biens à ses enfants:
- Charles-Joseph, curé de l'Ancienne-Lorette.
- Louis-Marie (ou Pierre-Louis), le futur curé
de Nicolet, fondateur du collège du même
nom.
- Madeleine, épouse de Guillaume de Lori-
mier.
- Josephite, épouse de Michel Launière.

- **Vingt-cinq ans plus tard, le 26 juin 1828**,
le curé de l'Ancienne-Lorette devenu pro-
priétaire des cinq-sixièmes de la seigneu-
rie, lègue à son tour le tout à son neveu,
Michel Launière, qui obtiendra bientôt de
sa mère par héritage, le 3 novembre 1832,
la sixième partie de la seigneurie. Désor-
mais seul propriétaire de la seigneurie de
Saint-Michel, le sieur de Launière demeure
au village même qui constitue le centre de
la seigneurie, dans un magnifique manoir
qu'habitera plus tard le sieur Prudent Mo-
rin, et qui ne sera démoli qu'en 1921 par
le nouveau propriétaire, Arthur Roy. Michel
Launière a un fils prêtre, Louis-Alphonse
qui, à 84 ans, s'est retiré à l'Hospice de
Saint-Basile du Madawaska, au Nouveau-
Brunswick.

(PHOTO: LINDA MARCHAND)



A - LE RECENSEMENT:

Le recensement de 1681:

François Rouillard (Rémillard), 31 ans; sa femme Anna Gaboury, 15 ans; 1 fusil, 1 vache, 5 arpents de terre en valeur.

Etienne Corriveau, 38 ans; Catherine Guillebaud (Bureau), 30 ans; enfants: Jacques, 10 ans, Catherine, 7 ans; Etienne, 5 ans; Geneviève, 2 ans; 10 arpents.

Nicolas le Roy, 37 ans; Jeanne Lelièvre, 40 ans; enfants: Guillaume, 14 ans; Elizabeth, 10 ans; Jean, 8 ans; Baptiste, 3 ans; 1 fusil; 8 bêtes à cornes; 20 arpents.

Louis le Roy 23 ans; 1 fusil; 3 arpents.

Nicolas le Roy, 20 ans; 1 fusil; 2 arpents.

Louis Gaboury, 45 ans; Nicole Soulard, 45 ans; enfants: Louis, 14 ans, Jean, 9 ans; Henriette, 6 ans; Françoise, 3 ans; 3 bêtes à cornes; 10 arpents.

Louis Marien, 28 ans; Marie-Françoise Philippot, 19 ans; enfants: Anne, 4 ans; Catherine, 1 an; 1 fusil; 5 arpents.

Charles Davenne, 45 ans; Marie de Noyon, 38 ans; enfants: Gabriel, 9 ans; Charlotte, 6 ans; Madeleine, 4 ans; Françoise, 10 mois; 3 arpents.

Michel Gautron (dit Larochelle), 35 ans; 2 arpents.

Pierre Balan, 35 ans; Renée Barette (Birette), 40 ans; enfants: Marie, 8 ans; Jean, 5 ans; Henriette, 4 ans; Michel, 2 ans; René, 5 mois; 2 bêtes à cornes; 2 arpents.

François Pâquet, 35 ans; Anne Philippe, 28 ans; enfants: Marie, 4 ans; 1 vache; 7 arpents.

Julien Boissel, 30 ans; Françoise Grosse-Jambe, 25 ans; enfants: Nicolas, 4 ans; Jean, 1 an; 1 fusil; 5 bêtes à cornes; 13 arpents.

David Lacroix, 34 ans; Barthélemie Mailloux, 20 ans; 3 bêtes à cornes; 13 arpents.

René Vendet, 35 ans; Marie Lorient, 35 ans; enfant: René un an et demi; 3 bêtes à cornes; 8 arpents.

Michel Maillou, 40 ans; Jeanne Mercier, 35 ans; enfants: Jeanne, 7 ans; Marie, 5 ans; Henriette, 3 ans; Françoise, 14 mois; 1 fusil; 3 bêtes à cornes; 12 arpents.

Jean Le Janvre, 60 ans.

B - LES CENSITAIRES:

Les censitaires de M. Olivier Morel de La Durantaye au premier rang: Mino, N. Feuilto, Hillair (Allaire), G. Boissel, N. Meunier, J. Ouimet, J. Fournier, P. Boulanger, P. Drapeaux, Ch. Denis, Labonté, R. Patri, Ig. Chamberlan, P. Crépaux, J. David, B. La comble (Lacombe), La forme, La Veuve Monmény, Louis David, David, G. David, V. Morisset, La Cadrine (Cadrin), Henriette Patri, Bergeron, F. Baquet (dit Lamontagne), F. Marquet, R. Beudet, R. Biset, M. Gendro, Ch. Thibot. Vient ensuite le domaine que s'était réservé M. de La Durantaye: trois largeurs de terre du côté sud-ouest de la rivière Boyer et trois autres largeurs du côté nord-est; Kemneur, Alex. Daler (Dallaire), Bidet, Miraux, J. Corrivaux, Alex. Galère, Eti. et U. Roy, René Laverdière, Martin Le Blond, N. Roy, Campagna, Corriveau, D. Cassiguay (Castonguay), P. Corriveau, Gaboris (Gaboury), la Piace (Piette), P. Breton, F. Breton, Jean Brochu, Lavanié, F. Bazin, N. Roy, Marcho (Marchand), Fradet, L. Boutin, une terre non concédée, Larivé, G. Le Roy; vient ensuite la pointe de Bellechasse, marquée: Aux Seigneurs.

Au deuxième rang, on ne trouve des concessionnaires que dans la partie de la seigneurie aujourd'hui appelée Saint-Michel: ce sont: 17 terres non concédées, Ant. Courto, trois terres non concédées, P. Boulanger, J. Montrois (Montreuil), La fleur, Ch. Boulanger, Bochar, la Veuve Madeleine, Igaenet (peut-être Genest), trois terres non concédées. Au troisième rang, il n'y a aussi des habitations que de notre côté: F. Labri, trois terres non concédées, Gauvin, And. La Croix, Bissonnet, L. Lacroix, trois terres non concédées, Ch. Fontanna (Fontaine), Ant. Toupin, une terre non concédée, N. Leblon.

Débuts et ORGANISATION de la PAROISSE

PREMIERS MISSIONNAIRES, CURÉS OU DESSERVANTS.

Thomas-Joseph Morel, Pierre Thury, Claude Volant de St-Claude, Germain Morin, tels furent les premiers missionnaires qui foulèrent la seigneurie de la Durantaye.

Il y a plus de trois siècles — en 1673 exactement — un seul prêtre s'occupait du service religieux sur toute la rive sud du Saint-Laurent: l'abbé Joseph-Thomas Morel ordonné prêtre en France en 1661 et venu sur nos rives dès l'année suivante pour partager avec les Messieurs du Séminaire de Québec le soin de desservir les missions de la Nouvelle-France. Au début, il commence par visiter la côte de Beaupré, l'île d'Orléans, puis la rive sud du grand fleuve à partir de 1667.

Pierre Thury, un autre Français, a fait ses études à Paris et à Québec où Mgr de Laval l'ordonne prêtre le 21 décembre 1677. Jusqu'en 1684, il parcourt hardiment le très vaste territoire qui s'étend de Beaumont à Cacouna. Et comme la seigneurie de la Durantaye compte alors "le plus grand nombre de familles, la plus grande superficie de terres mises en culture, et qu'elle est aussi la plus rapprochée de Québec, c'est elle, également, qui reçoit le plus fréquemment la visite du missionnaire".

Le premier registre de l'abbé Morel s'intitule: "Registre des baptêmes, mariages, sépultures de la Côte Sud...". Il s'ouvre le 1er janvier 1681. Sur un parcours aussi considérable, on ne rencontre encore qu'une seule église, bien modeste il est vrai, que l'abbé Morel y a fait bâtir en 1675 — celle de St-Joseph de la Pointe de Lévis — et qui servira longtemps d'église-mère pour la mission du Sud.

Après le départ de l'abbé Thury pour la mission de Miramichi (1), l'abbé Claude Volant de Saint-Claude sillonne toute la région. Agé de 28 ans seulement, né au pays, le jeune prêtre fait une recension du territoire qu'il dessert, soit de Berthier à 25 milles en bas de Québec, à la rivière du Chesne (Lotbinière), cinquante milles plus haut. Il mentionne dans son rapport qu'il a visité 116 familles et inscrit 627 personnes.

(1) En 1684, Mgr de Laval envoie l'abbé Thury chez les Micmacs et les Abénaquis du Golfe Saint-Laurent et de l'Acadie. Le missionnaire s'y dépense pendant quinze ans, c'est-à-dire jusqu'au printemps de 1698, alors qu'il meurt presque subitement au cours d'une mission chez ses chers Micmacs de Chibouctou (Halifax). Pendant les quelques mois de repos qu'il avait pris à Québec cette même année 1698, il avait rempli l'office de grand vicaire auprès de Mgr de Laval.

Un autre rapport paru cette même année 1683, sur les ordres du roi de France, mentionne l'abbé Germain Morin, notre premier prêtre canadien, qui vient à l'occasion seconder l'abbé Volant. La Côte de Lauzon se glorifie dès lors d'une église en pierre dédiée à saint Joseph (29 x 45 pi.) sans presbytère. La d'fme s'élève à deux cents livres par année. Il est question de distribuer huit mille livres au nom du roi de France, dont 200 à Lauzon-Beaumont, et trois cents à la Durantaye, Berthier, Montmagny...

**VISITE DE MGR DE SAINT-VALLIER
À LA CÔTE SUD EN 1686;
ÉLOGE DES CLERCS.**

D'une longue lettre de Mgr de Saint-Vallier relative à son voyage sur la Côte Sud en 1686, de Lévis à la Rivière-du-Loup, "qui est la dernière habitation du Canada", on peut conclure que la seigneurie de la Durantaye n'a pas encore d'église ou chapelle, même si Mgr de Laval a demandé en 1683 à tous ses prêtres missionnaires de construire des chapelles "d'espace en espace" afin d'y administrer les sacrements avec décence et d'y instruire les peuples.

Seules les seigneuries de Lauzon, de Montmagny et de Cap Saint-Ignace possèdent une humble chapelle. Les colons de la Durantaye peuvent s'y rendre de temps à autres, en canot, puisque le grand fleuve reste pour eux la voie de communication la plus facile et la plus commode. Mais cela n'empêche cependant pas le missionnaire de visiter encore les familles les plus reculées, ni de se retirer chez l'un des colons pour y donner les offices religieux, et même y trouver le gîte et le couvert en cas de besoin.

Mais la partie la plus intéressante de la longue lettre du prélat à son ami de France se rapporte sans doute à la formation ecclésiastique que l'on s'efforce en Nouvelle-France d'inculquer aux jeunes Clercs, originaires du pays:

• **Comme le clergé n'est pas nombreux, on élève dans la cléricature plusieurs enfants**

du pays qui, étant formés au chant et aux cérémonies, suppléent parfaitement bien, en ce qui regarde les ministères inférieurs, au défaut de prêtres en attendant qu'on en augmente le nombre.

• **Ces jeunes clerks sont élevés sous la conduite des Messieurs du Séminaire (de Québec) qui en prennent grand soin. On les choisit autant qu'on peut d'un bon naturel, d'un esprit raisonnable, et d'une disposition de coeur et de corps à faire croire qu'ils ont quelque vocation à l'état ecclésiastique... Ils font leurs études au Collège des RR.PP.Jésuites qui s'appliquent à les instruire avec une bonté particulière, qui leur enseignent les lettres humaines et les autres sciences où ils n'ont pas moins d'aptitudes et de facilité que les jeunes gens les mieux conditionnés de France.**

• **Cette étude ne les empêche pas d'apprendre, en particulier, quelque métier qui leur sert de divertissement dans la maison. Comme on leur distribue les arts selon leur inclination naturelle, on les voit réussir chacun dans le leur. Ils font avec adresse cent petites choses, non seulement pour l'utilité du domestique, mais aussi pour l'ornement des autels qu'ils parent eux-mêmes avec beaucoup de génie et de propreté.**

• **Ils sont surtout si modestes à l'église et se tiennent d'un air si dévot durant la célébration de l'Office divin et des saints Mystères, qu'ils inspirent de la dévotion au peuple. On a déjà tiré de leur nombre quelques bons sujets qu'on a promus au sacerdoce et qui pourront, avec le temps, servir très utilement cette Eglise dans les plus importants ministères... (2)**

**AU TEMPS DES "BONS PÈRES RÉCOLLETS",
SOUS LE PATRONAGE DE S.LAURENT.**

Dans sa longue lettre de 1687, Mgr de Saint-Vallier parle en termes fort élogieux du Couvent

(2) Cf. Mandements des Evêques de Québec, vol. I, pp. 113-121, 191-195.

des Récollets à Québec, qui s'appelle Notre-Dame-des-Anges:

- **Le lieu est agréable. C'est la promenade de la ville la plus belle, et on y va souvent en pèlerinage par dévotion. Il y a douze à quinze religieux de bonne volonté, toujours prêts à aller partout où il plaft à leur évêque de les envoyer...**

De fait, si l'on rencontre encore dans les registres de l'époque des prêtres séculiers comme Jean Pinguet, Etienne Valet, Antoine Gaulin, Germain Morin... ce sont surtout les Récollets qui se consacrent aux besoins spirituels des colons, par exemple les PP. Séraphin (1691-92), Guillaume Beaudoin (1692-96), Pierre Le Poyvre (1697-1698). Comme il n'existe encore ni chapelle ni presbytère sur le territoire de la Durantaye, ils ne peuvent guère y fixer leur résidence. Mais comme les prêtres du Séminaire de Québec, leurs devanciers, ils parcourent à dates fixes la seigneurie, portant à tous et à chacun des fidèles dont ils ont la charge les secours de la religion.

Il semble bien que ce soit sous leur administration, à partir de 1693, que la seigneurie de la Durantaye se voit constituée en paroisse sous le vocable de saint LAURENT pour honorer, sans doute, le P. Laurent, provincial des Récollets au Canada qui accepte si généreusement de fournir à Mgr de Saint-Vallier les prêtres dont il a besoin dans la région de Québec, tout comme le font d'ailleurs les Sulpiciens dans la région de Montréal. Bientôt il n'y aura plus de paroisse, sur l'une ou l'autre rive du grand fleuve Saint-Laurent qui n'auront eu comme missionnaire un Récollet.

- **Les Récollets! Doués la plupart de qualités rares, quelques-uns mêmes unissant l'élévation de l'esprit à la noblesse du sang, ils ensevelissaient dans l'obscurité des bois des existences qui auraient été l'ornement des meilleures sociétés. Ils vivaient uniquement pour le bien des âmes, et leur seule ambition était de les rendre accessibles à ce qu'il y a de plus sublime: les pensées et les vertus chrétiennes (3).**

En ce qui nous concerne, l'appellation de Saint-Laurent sera vite changée, dès l'année 1698, pour celle de Saint-Michel que nous lui connaissons tous aujourd'hui. Et pourquoi? A cause de M. Laurent Mauvide, seigneur de la paroisse Saint-Paul, sur l'île d'Orléans, qui obtient de Mgr l'Evêque de Québec que sa paroisse porte désormais le nom de saint LAURENT.

PREMIÈRE CHAPELLE SAINTE-ANNE (1702) ET PREMIÈRE CROIX DU CHEMIN.

De 1698 à 1700, l'année de sa mort, l'abbé Germain Morin, notre premier prêtre canadien (4), dessert les églises de Beaumont et de Berthier. Les colons de Saint-Michel fréquentent celle des deux églises ou chapelles qui leur conviennent le mieux. Quant à l'abbé Joseph-Martin Turpin, ordonné prêtre à Québec le 21 novembre 1700 et nommé curé de Saint-Michel le même mois, il s'installe chez un de ses paroissiens, Jacques Corriveau, qui lui cède une laiterie vite convertie en chapelle-presbytère.

C'est ici que, désormais, les habitants feront baptiser leurs enfants, qu'ils assisteront à la messe du dimanche et que seront bénits mariages et sépultures. Obligé de retourner en France à l'automne de 1701 pour des affaires de famille, l'abbé Turpin aura tout de même eu le mérite de faire sa petite part dans l'inauguration d'une nouvelle ère de prospérité à Saint-Michel de la Durantaye. Bientôt, à mesure que la forêt reculera devant la hache du bûcheron, une modeste aisance égayera les foyers.

Missionnaire à Sorel, le P. Hilaire, Récollet, vient prendre charge de Saint-Michel en octobre 1701. Comme son prédécesseur, il continuera

(3) Cf. Marie-Antoine Roy, o.f.m., "St-Michel de la Durantaye", p. 37.

(4) Né à Québec le 15 janvier 1642, l'abbé Germain Morin est ordonné prêtre le 29 septembre 1665 par Mgr de Laval qui a fait de lui son secrétaire et le nommera plus tard chanoine du Chapitre de Québec. Mort à l'Hôtel-Dieu de Québec à l'été de 1700, il est inhumé dans le choeur de la cathédrale.

de loger sous l'humble toit de Jacques Corriveau. Mais la chapelle temporaire devient vite trop exiguë pour contenir la foule des fidèles. Il faut bâtir. Six mois seulement après son arrivée dans la paroisse, soit le 3 avril 1702, le P. Hilaire est heureux d'écrire:

- **Ce 3e jour d'avril 1702, j'ai dit la première messe dans la (nouvelle) chapelle Sainte-Anne que nous dédîâmes à la Mère de la Bienheureuse Vierge Marie. Ainsi, nous avons cessé de dire la messe dans la maison de maître Jacques Corriveau, qui a bien voulu donner le petit bâtiment ayant déjà servi de laiterie... (5).**

Le père de Jacques Corriveau avait été l'un des premiers -- il se nommait Etienne -- à se fixer dans la seigneurie de la Durantaye. En mourant, il avait laissé à son fils le plus riche héritage qui se puisse envier, soit celui de l'exemple, de la probité, du travail et de la religion. Non content de loger le missionnaire chez lui, Jacques Corriveau fait encore élever sur sa terre une grande croix, selon que l'a consigné le missionnaire:

- **Le 30e jour de mai 1702, après avoir dit la sainte messe dans la chapelle Sainte-Anne, nous avons été planter une croix sur le grand chemin du Roi après en avoir fait la bénédiction solennelle en présence de la plupart des habitants du bas de la paroisse qui purent y assister après avoir entendu la sainte messe...**

Par le bas de la paroisse, il faut comprendre le territoire actuel de Saint-Vallier. Cela voudrait dire que le haut de la paroisse (Saint-Michel) ne put assister à la cérémonie parce qu'il n'y avait pas encore de pont et que les colons n'osèrent pas s'aventurer sur la rivière

Boyer en cette saison de l'année. D'ailleurs le grand vicaire de la Colombière ordonnera bientôt la construction d'un tel pont pour que tous les paroissiens puissent accéder facilement à l'église et recourir au missionnaire dans les cas de nécessité.

CINQ ORDONNANCES DU GRAND VICAIRE DE LA COLOMBIÈRE, LE 24 JUN 1702.

Au cours de sa visite dans la seigneurie de la Durantaye, le grand vicaire Joseph de la Colombière autorise le P. Hilaire et les autres missionnaires qui l'aideront dans la paroisse, à dire la messe, même sur semaine, dans la chapelle Sainte-Anne. Il ajoute les ordonnances suivantes datées du 24 juin 1702:

- **Que l'on travaille incessamment à couvrir le presbytère en planches embouffetées sur laquelle on mettra du bardeau, afin que le presbytère, étant logeable, le missionnaire puisse y faire sa résidence.**
- **On achèvera de couvrir l'église aussi, telle que commencée.**
- **Aucun paroissien ne se dispensera de donner le pain bénit, à moins qu'il ne soit réduit à la dernière pauvreté et qu'il ne l'ait fait connaître à son missionnaire.**
- **On donnera l'eau bénite au seigneur avant les chantres.**
- **Nous prions les paroissiens d'envoyer leurs enfants au catéchisme assidûment et de contribuer, autant qu'ils le pourront, à la construction d'un pont sur la rivière Boyer...**

Le grand vicaire termine ses ordonnances en priant le P. Hilaire d'en faire la lecture à ses ouailles et, surtout, de "tenir la main à ce qu'elles soient exécutées". De son côté, l'intendant Bochart de Champigny donne l'ordre d'exécuter telles quelles les injonctions du supérieur ecclésiastique, signifiant aux habitants de la Durantaye qu'ils sont tenus de contribuer à la construction d'un pont, chacun selon ses moyens **(5 juillet 1702) (6).**

(5) Le 17 avril 1702, Noël Le Roy est élu le premier marguillier de Saint-Michel. Assez instruit, il eut la bonne fortune de fréquenter onze ans l'école Saint-Joachim du Cap Tourmente.

(6) Le presbytère dont il est ici question ne peut être que l'ancienne laiterie de Jacques Corriveau que l'on a restaurée.

TRAVAUX DE LA CHAPELLE ET DU PRESBYTÈRE DE 1702 À 1704.

Le marguillier Noël Le Roy ne manque pas de tenir scrupuleusement les comptes de la Fabrique comme on peut s'en rendre compte par le rapport de ses comptes en 1703:

- **Les recettes en argent ont été de 216 livres et huit sous; en blé, de 35 minots. L'argent provient surtout de la vente des bancs, des cierges, et aussi du casuel. Les dépenses se chiffrent à 234 livres, dont 120 pour l'ardoise qui sert à couvrir l'église, six pour la ferraille, cinq pour le clou à couvrir... Le reste des dépenses comporte le prix des cierges, du vin de messe, des hosties qu'on se procure chez les Ursulines de Québec...**

Ainsi la chapelle de Saint-Michel reste-t-elle endettée de 44 livres: on ne construit pas sans qu'il en coûte quelques dépenses! Mais la chapelle compte aussi ses débiteurs, comme le sieur La Verdière qui doit deux jours de son temps à l'église. Plusieurs autres doivent 40 sous chacun pour la couverture, chaque travailleur devant alors fournir du temps ou de l'argent, ou les deux à la fois.

Somme toute, l'état financier de la paroisse est satisfaisant, et le P. Honoré Burette, Récollet, peut sans doute escompter que les dettes seront éteintes, les travaux de la chapelle et du presbytère terminés lorsqu'il s'éloignera de Saint-Michel à la fin de novembre 1703. La veille de son départ, soit le 29 novembre, il baptise un enfant de Jacques Corriveau "dans la petite chapelle à cause du grand froid" (7).

OÙ IL EST QUESTION DE PRESBYTÈRE ET DE PONT À SAINT-MICHEL (1709).

Dans les premiers jours de février 1709, l'intendant Raudot signe une ordonnance qui enjoint aux habitants de contribuer à la construction d'un presbytère et d'un pont, pour faire suite

à une assemblée de paroisse qu'a présidée l'abbé Charles Plante, natif de l'île d'Orléans et curé de 1704-1711:

- **Ils (les colons de St-Michel) sont convenus de bâtir un presbytère et un pont, et de fournir chacun les travaux nécessaires à leur construction. Ce leur sera d'autant plus facile quant au presbytère, qu'on leur donnera dès l'arrivée des navires au printemps la somme de sept cents livres prises à même la somme que le Roi distribue tous les ans pour la construction des églises et des presbytères en ce pays.**
- **Ainsi nous ordonnons que le presbytère soit fait en pierre, et que le pont soit construit, chaque habitant fournissant un travail proportionnel à l'étendue de chaque front d'habitation: celui qui aura quatre arpents paiera le double de celui qui n'en a que deux. Il en sera de même du seigneur qui fournira sa part, lui aussi.**
- **Les sieurs Plante, curé de la paroisse, et de la Durantaye, seigneur du lieu, veilleront à la répartition des tâches. Nous validerons tout ce qui sera fait par eux à ce sujet. Enfin, nous enjoignons au sieur Jacques Corriveau, capitaine de milice, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance (8).**

DIVISION DE PAROISSES: ST-MICHEL ET ST-VALLIER, QUE SÉPARE LA RIVIÈRE BOYER (1714).

Il y a déjà longtemps que l'évêque de Québec songe à diviser la seigneurie de la Durantaye en deux paroisses distinctes, soit une de chaque côté de la rivière Boyer, à la fois limite naturelle et obstacle souvent insurmontable à

(7) Il s'agit ici sans doute de la chapelle privée du missionnaire dans la maison même dont a fait don le sieur Corriveau.

(8) Cf. "Edits et Ordonnances", vol. II, p. 270.

l'exercice de ses devoirs religieux. Or la chapelle Sainte-Anne et le presbytère-laiterie, don du sieur Corriveau, se trouvent à être situés dans Saint-Vallier. Il faut nécessairement doter des mêmes avantages l'autre moitié de la seigneurie.

En réclamant la construction d'un autre presbytère, les autorités civiles et religieuses pensent sans doute en affecter quelques appartements au logement du missionnaire et convertir le reste en chapelle. Par bonheur, le 22 août 1712, le sieur Louis Lacroix fait don d'un terrain d'un arpent carré pour la construction d'une église et d'un presbytère à Saint-Michel de la Durantaye. Aussi les paroissiens reconnaissants ont-ils inscrit au tableau des messes de fondation: "Une messe basse chaque année, dans l'octave de saint Michel, pour Louis Lacroix et son épouse, donateurs d'une partie du terrain de la Fabrique" (9).

Un mois après la donation du terrain Lacroix commencent les travaux de construction de l'église en pierre, suffisamment avancée à l'automne de 1713 pour que le missionnaire puisse y dire la messe. Son achèvement ne se fera qu'à la longue et, longtemps encore, le livre des comptes mentionnera de nouvelles dépenses à cette fin.

A sa visite pastorale du 25 août 1714, Mgr de Saint-Vallier rappelle l'ordonnance de l'intendant Raudot (5 février 1709) qui invitait les habitants à bâtir un presbytère. Il les encourage fortement, par leurs travaux et leurs dons, à poursuivre une oeuvre devenue maintenant "absolument nécessaire". Deux mois plus tard, le 29 octobre 1714, paraît le mandement épiscopal établissant officiellement la séparation de Saint-Michel et de Saint-Vallier (10).

Par bonheur, l'abbé Charles Plante qui est revenu comme missionnaire à Saint-Michel, constate avec plaisir que les revenus croissent maintenant dans une paroisse heureuse et fière de

posséder une église neuve, un prêtre bien à elle, et qu'elle jouira bientôt d'un presbytère grâce à des dons comme celui-ci (1715):

- **Reçu de Jean Cécile, habitant de Beaumont, par l'intermédiaire de Zacharie Turgeon, la somme de cent livres léguées par le défunt à la Fabrique de la Durantaye, moyennant une messe à perpétuité chaque année (11).**

UNE CURIOSITÉ COMME UNE AUTRE: CATALOGUE DES BANCS D'ÉGLISE EN 1720.

On ne peut aujourd'hui s'empêcher de parcourir sans un brin de curiosité le "Catalogue de ceux qui occupaient les bancs de Saint-Michel de la Durantaye en 1720":

Côté de l'Évangile	Le milieu	Côté de l'Épître
Jacques Bilaudau Louis Lacroix	Joseph Forgues Latveille	Le Seigneur Gab. Lalvoix (Lacroix)
Michel La Rochelle Clément Labonté	André Lacroix Latulippe	Boulangier La Veuve (Bécharde)
Ignace Chamberland	Jean Laprise	La Veuve Hilaire Quimet
Nicolas Feultau Lamontagne		

L'abbé Joseph Chasles, qui dessert à la fois Saint-Michel et Beaumont en 1720-1721 déclare qu'à Beaumont il y a...

- **Un porte-Dieu d'argent qui appartient à l'église de Saint-Michel. On l'a porté à Beaumont parce que c'est le même curé qui dessert les deux paroisses. Mais aussitôt qu'il y a un curé (permanent), à Saint-Michel, il faudra le reprendre. C'est aux marguilliers à en prendre soin... Ce que je déclare afin qu'il ne soit pas ôté de Saint-Michel. Fait à Saint-Michel, le 28 janvier 1721. Joseph Chasles, prêtre.**

(9) Vingt ans plus tard, le 29 décembre 1732, Nicolas Morisset et André Lacroix viennent ajouter une autre bande de terrain. Il y en aura même une troisième de Jean Lacroix en 1782.

(10) Cf. Mandements des Evêques de Québec, vol. I, p. 524.

(11) C'est la deuxième messe dite de fondation à Saint-Michel de la Durantaye.

Quelques jours plus tard seulement, le même prêtre ajoute: "On a rendu le porte-Dieu noté ci-dessus à Saint-Michel..." Ce fut peut-être à l'occasion de la visite prochaine dans la paroisse du sieur Mathias-Benoît Colette, procureur général du Roi au Conseil Supérieur de Québec...

PROCÈS-VERBAL "DE COMMODO" DU PROCUREUR BENOÎT COLETTE EN 1721

En 1721, le sieur Colette a reçu la mission de se rendre dans les dix paroisses de la Nouvelle-France et de rédiger sur chacune ce que l'on est convenu d'appeler le procès-verbal de "Commodité et Incommodité" (en latin, **De Commodo**). Ainsi, le 15 mars 1721, accompagné du greffier, le sieur Colette se rend coucher "en la seigneurie de Beaumont" où vers les dix heures du matin le 16 mars, il rencontre l'abbé Nicolas-Joseph Chasles, à la fois curé de Saint-Etienne (Beaumont) et de Saint-Michel.

Vers les quatre heures de l'après-midi, curé, procureur et greffier rencontrent à Saint-Michel les sieurs Nicolas Morisset, Nicolas Maurepas, René Patry, Alexandre Ballan et Jean Garant, c'est-à-dire ceux qui ont eu la possibilité de venir à la réunion malgré le mauvais état des chemins. A la première question sur l'étendue exacte de la paroisse, ces Messieurs répondent une lieue et demie de front sur six de profondeur; 34 chefs de famille, en y comprenant la ferme des Soeurs de l'Hôpital général de Québec et son gérant, qui habite Saint-Michel. Six autres concessionnaires font également valoir des terres dans la paroisse, sans y résider cependant; ce qui ferait quarante chefs de famille au total.

Deux autres citoyens, Clément Lessard et Jean Laprise, se sont unis aux précédents pour répondre à la dernière question relative à la "Commodité ou Incommodité" d'assister au service divin à Saint-Michel de la Durantaye. La réponse est unanime: il ne peut y avoir pour eux de paroisse plus proche ou plus commode. La seule incommodité dont ils souffrent, c'est de ne pas compter de chef de milice sur leur propre territoire, ces derniers s'étant tous retirés à Saint-Vallier (12).

ÉPHÉMÉRIDES PAROISSIALES DE SAINT-MICHEL, 1720-1730.

Comme l'abbé Chasles n'accède à Saint-Michel que pour les nécessités du ministère, on comprend fort bien qu'il n'ait guère eu le temps de noter les menus faits de la vie paroissiale, à l'exception de ceux-ci tout de même:

- . **Le 26 septembre 1724: payé pour une cloche fondue à Saint-Michel et pesant 135 livres, au prix de deux livres chacune: 270.**
- . **Le 26 juillet 1726: Les deux tiers des habitants ont fondé une messe basse pour prier Dieu qu'il veuille les préserver des maladies contagieuses et de la mortalité qui ont été assez ordinaires dans la paroisse. La messe doit se dire dans le mois de juin à l'intention de ceux qui ont fourni pour une telle fondation.**

A noter aussi que l'église paroissiale peut à peine contenir la foule de ses nombreux fidèles. Faute d'argent, ce nerf de la guerre, il faudra tout de même se contenter longtemps encore de ce que l'on a, même si plusieurs paroissiens jugent leur temple tout à fait inacceptable et parlent même de refuser désormais de payer leurs places de bancs. Patience, les amis! Attendez au moins jusqu'en 1730...

UNE ÉGLISE NEUVE (1733), RAPPORTS DE VISITE EN 1737 ET 1739.

Au printemps de 1730, une résolution de Fabrique en bonne et due forme réclame la construction immédiate d'une nouvelle église à Saint-Michel de la Durantaye. Tout aussitôt, maçons, tailleurs de pierre et charpentiers se mettent à l'oeuvre avec tellement de diligence que la pose de la première pierre se fait le 24 juin 1733 selon que l'indique le Livre des Comptes:

- . **Reçu pour la bénédiction de la première pierre six livres (\$24.00).**

(12) Ont signé le procès-verbal: le curé Chasles, le sieur Morisset, le notaire René Gachet, le procureur Collet et le greffier Boucault.

Dans les prochaines années, la plupart des dépenses ou des recettes concernent avant tout la construction de l'église. Grâce au vicaire général Jean-Pierre de Miniac, qui est aussi chanoine de l'église cathédrale, nous savons qu'à la date du 27 février 1737, Saint-Michel jouit d'un presbytère assez confortable, d'une église neuve et d'une population sympathique. Il reste cependant quelque chose à finir ou compléter:

- **Achever de couvrir le presbytère en planches au cours de l'été, ce qui ne devrait pas être une tâche considérable. Terminer le cimetière et ajouter une porte à sa clôture...**

A la page suivante du registre, on lit qu'en 1737 le sieur Jean Damian fait à Saint-Michel le don d'une bannière et que le curé Mercier (13) fait aussi de nombreux achats ou paiements qui rendront l'église plus habitable encore, embellie et bientôt terminée. A sa deuxième visite, celle du 14 février 1739, le grand vicaire de Miniac fait encore d'utiles suggestions comme celles-ci:

- **Qu'on établisse un ordre pour la rente des bancs et qu'à l'avenir les marguilliers ne se trouvent plus dans l'embarras comme par le passé.**
- **Que les propriétaires de bancs soient exacts à en payer la rente au premier jour de l'An, faute de quoi dans les quinze jours, après trois monitions à la porte de l'église ou du presbytère, les bancs seront vendus à l'enchère et adjugés au plus offrant.**

Puis le grand vicaire parle des bancs le long des murs qui ne doivent pas empiéter sur l'espace réservé aux petits autels. Les bancs ne doivent, non plus, avoir plus de cinq pieds de longueur. Ils doivent être d'une structure égale, solide, acquis à un prix juste et raisonnable. C'est pour cela qu'il faut en confier l'exécution à un menuisier habile auquel on fournira l'argent, les planches et les madriers nécessaires pour qu'il puisse travailler sans relâche et que

l'ouvrage se termine à l'automne prochain. Le visiteur ecclésiastique suggère même le nom de maître Pilote, un homme habile, prêt à faire le travail dans les délais voulus.

Comme le grand vicaire fait sa visite en hiver, il n'est pas sans avoir noté l'infâme poudrière (14) qui s'infiltré parfois jusque dans le lieu saint parce que l'église n'est pas suffisamment à l'abri des intempéries de la saison; ce qu'il juge à la fois incommode et indécent:

- **Nous enjoignons très expressément aux marguilliers de faire lambrisser dans le cours de l'été au moins le sanctuaire, les exhortant aussi de faire rendre non seulement le sanctuaire, mais encore l'église, ce qui la rendra décente et beaucoup moins froide...**

Comme le grand vicaire n'a trouvé qu'un boftier de fer blanc pour l'huile des infirmes, et aucun vase pour les eaux baptismales, il ordonne aux marguilliers de se pourvoir au plus tôt de tels vaisseaux, de matière et de forme convenables. Il parle aussi du confessionnal, de jalousies au balustre, de la couverture du presbytère qui n'a pas encore été refaite depuis sa dernière visite... Et pour que les marguilliers ne soient pas tentés de s'excuser en répétant qu'ils ont oublié, il enjoint au missionnaire Mercier de faire la lecture de toutes les ordonnances ci-dessus au prône du dimanche prochain. Donnée à Saint-Michel de la Durantaye, ce 14 février 1739.

NOUVEAU PRESBYTÈRE EN 1739: CELUI-LÀ MÊME QUI SUBSISTE ENCORE AUJOURD'HUI.

C'est à l'abbé Joseph-Marie de la Corne, curé de Saint-Michel de 1739 à 1747, que sera réservé

(13) Jean-Auguste Mercier, né à Québec le 20 mars 1704, est ordonné prêtre le 15 juin 1727. D'abord missionnaire à Terre-Neuve puis à St-Laurent de l'île d'Orléans, il est curé de St-Michel de 1735 à 1739. Il est mort et inhumé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 18 avril 1752.

(14) Poudrière, dit le "Petit Larousse illustré" désigne au Canada de la neige fraîche que le vent fait tourbillonner.

l'honneur d'édifier un véritable presbytère qui subsiste encore aujourd'hui même si, en deux siècles et demi, il fut agrandi, retouché, restauré un très grand nombre de fois. Fils de Jean de la Corne et de Marie de Contrecoeur, le 9e curé de Saint-Michel a reçu une belle éducation qui le prépare à devenir l'un des prêtres les plus distingués que la France nous ait fournis.

Souvent appelé à quitter sa paroisse pour des affaires importantes à cause de sa noblesse de caractère et de naissance, à cause de son tact et de son intelligence, il se fait alors remplacer par des auxiliaires tels que le P. Joachim Massy, le chanoine Allenon Villangeoin, official de Québec, les PP. Alexis Duburon, récollet, Etienne Lauverjat, jésuite... (15).

L'abbé de la Corne n'est à Saint-Michel que depuis une couple de mois lorsque l'intendant de la Rouvillière signe un document de valeur relatif à la construction d'un nouveau presbytère: très belle maison en pierre qui fait encore aujourd'hui l'orgueil des paroissiens. Ainsi donc, à la mi-novembre 1739, l'intendant de la Nouvelle-France désigne deux paisibles habitants de Saint-Michel, Jean-Baptiste Racine et Léonard Clément, chargés comme syndics à la fois de bâtir un nouveau presbytère et, surtout, de dresser la répartition de ce que chaque habitant devra fournir pour sa quote-part de la bâtisse en travail, argent ou autrement, "d'après ses biens et facultés, et le plus équitablement qu'il se pourra".

Il ne faut pas être surpris d'une pareille injonction puisque le presbytère de 1714 n'a jamais été qu'une maison faite à la hâte, mal défendue du froid, et sur le point de réclamer de notables réparations. On s'est dit plutôt qu'il valait mieux construire à neuf et qu'il ne fallait rien négliger pour que le curé de Saint-Michel soit à l'abri de n'importe quelle intempérie de la saison.

DERNIER CURÉ SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS, PIERRE CHAUFOUR, 1747-1760.

Né à Montréal le 22 juin 1724 et ordonné prêtre le 23 septembre 1747, l'abbé Pierre Chaufour est immédiatement nommé curé de Saint-Michel de la Durantaye où il saura bien gagner la confiance de ses paroissiens. C'est ainsi qu'il se fera remarquer par son habileté à gérer les affaires matérielles de la Fabrique. Et c'est heureux parce que les prédécesseurs ont accumulé de lourdes dettes dont il convient maintenant de se débarrasser.

L'abbé Pierre Chaufour n'est à Saint-Michel que depuis cinq ans, et déjà les comptes accusent un surplus de 445 livres (\$1780.00). Jamais les marguilliers n'ont été si riches. Il est vrai que la population s'accroît normalement et qu'un vent de prospérité souffle sur la seigneurie de la Durantaye.

Mais au moment même où la vie religieuse paraît vouloir s'implanter d'une façon régulière et définitive dans la localité, voici que, déjà, l'horrible Guerre de Sept Ans se dessine à l'horizon. Ils ne sont pas au bout de leurs peines, les courageux... mais infortunés colons de Saint-Michel de la Durantaye.

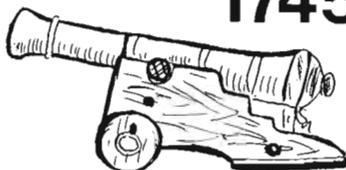
(15) Créé chanoine de la cathédrale de Québec le 13 juillet 1747, M. l'abbé de la Corne est rappelé en ville deux mois plus tard pour y remplir l'office de conseiller clerc au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France.

En 1755, à l'ouverture de la Guerre de Sept Ans, l'abbé de la Corne reçoit de la part du Roi de France la dignité de doyen du Chapitre de Québec. En 1767, Mgr Briand le choisit comme son vicaire général. Plus tard, nous le retrouverons à Londres où il traite avec le Gouvernement de Sa Majesté britannique du rétablissement de l'épiscopat canadien. Mais alors, il ne reviendra plus sur nos rives.



La belle statue du grand archange saint Michel, juste en face de l'église paroissiale de Saint-Michel de Bellechasse. C'est elle que décrivent les Armoiries quand elles nous parlent du vol, des ailes et de l'étoile.

autour de LA CONQUÊTE 1745-1775



Même en l'an de grâce 1738, alors que la Nouvelle-France connaît une certaine période de prospérité, il n'en reste pas moins qu'un mal sérieux ronge la colonie, celui d'une population flottante. Braves gens certes, plusieurs colons de Saint-Michel préfèrent cependant la vie du journalier à celle du colonisateur. Et si quelques-uns voient à déboiser une partie de leurs terres, c'est souvent dans le seul but de vendre le bois à Québec.

C'est donc dire qu'avec les saisons, nos "journaliers" se déplacent souvent d'un endroit à un autre, sans demeure fixe ni ferme détermination de se cramponner au sol. On devine alors l'embarras du curé missionnaire qui ne sait vraiment pas comment rejoindre ses vagabonds ni comment les contraindre à verser leurs rentes de bancs. La tâche n'est pas plus facile pour le seigneur qui ambitionne de défricher toute sa seigneurie au plus tôt.

Rien de surprenant donc que, le 22 janvier 1738, l'intendant de la Rouvillière ait condamné douze colons de Saint-Michel à tenir feu et lieu dans un délai de huit mois, sous peine de confiscation de leurs terres au domaine de Hugues-Jacques Péan de Livaudière, chevalier de Saint-Louis, major des villes et châteaux de Québec, et propriétaire de la seigneurie de St-Michel.

Et comme en fait, le 20 décembre 1738, les coupables n'ont encore rien fait pour tenter de se mettre en règle, la loi suit son cours: leurs terres sont confisquées (1). Le 7 mai 1743, un 13e colon, Sébastien Nollet, subit un sort semblable pour sa terre acquise en octobre 1739 de Louis Tremblay.

ARRIVÉE DE MICMACS ET D'ABÉNAQUIS À ST-MICHEL DE 1745 À 1747.

Pendant quelques années, la population de Saint-Michel va s'accroître de plusieurs Micmacs du Cap-Breton, et d'Abénaquis ou Malécites de l'île Saint-Jean (du Prince-Edouard). Évangélisés tour à tour par les Jésuites, les Récollets et les Capucins, convertis au catholicisme et gagnés à l'allégeance française, ces Indiens vivaient heureux sur leur sol ancestral jusqu'au jour où, subitement, la cession de l'Acadie par la France à l'Angleterre, vient bouleverser de fond en comble l'avenir des infortunés Micmacs ou Abénaquis.

(1) Voici la liste des douze colons: Jean Vallière, le sieur Fontaine, Augustin Boulet, Nicolas Chamberland, Pierre Mercier, J.-B. Dupont, Joseph Fougère, Étienne Lessard, Pierre Bernier, Jacques Sarcelier, Joseph Beaudoin et Antoine Quéret, dit Latulippe, tous de Saint-Michel.

Isolés et livrés aux mesquineries des nouveaux propriétaires de la contrée, fatigués d'un régime qu'ils jugent oppressif, les malheureux alliés des Français ne voient qu'un remède à leurs maux: fuir, abandonner leur territoire et même tout espoir de survivance pour leur nation respective de manière à rester fidèles à la France et à leur foi. C'est alors que commence l'effritement des deux nations: de petits groupes d'abord, puis des villages entiers qui se vident pour se transporter jusque sur les rives du Saint-Laurent.

Saint-Michel reçoit, pour sa part, plusieurs familles que nos gens s'efforcent d'accueillir avec les plus grands égards, sans doute, en souvenir de leur missionnaire, le P. Laverjat, qui a jadis fait du ministère dans la paroisse et y a même laissé de profonds souvenirs. Par malheur, ces pauvres Indiens ne pourront guère s'accommoder de leur nouvelle situation chez nous. Épuisés par les mauvais traitements que leur ont fait subir les nouveaux maîtres du sol en Acadie, réduits à une misère extrême que nos très pauvres colons ne peuvent eux-mêmes soulager que bien difficilement, ils vont disparaître complètement en l'espace de quelques années comme en font foi de très nombreux extraits de registres paroissiaux à St-Michel de la Durantaye (2).

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les habitants de Saint-Michel donnent l'hospitalité à des étrangers pourchassés par l'ennemi. Dès 1684, au cours d'une expédition du gouverneur de la Barre contre les Iroquois, les Abénaquis périssent par centaines. Et comme l'épidémie menace de les enlever tous, on doit éloigner les malades en les dispersant depuis Saint-Michel jusqu'au Cap Saint-Ignace.

ÉTABLISSEMENT D'UN BOURG À SAINT-MICHEL, LE 15 FÉVRIER 1754.

L'année 1754, féconde en événements de toutes sortes pour la Nouvelle-France, va rester célèbre à Saint-Michel par l'établissement d'un

Bourg, sur proposition du seigneur Péan de Livaudière qu'appuient le gouverneur Duquesne et l'intendant Bigot. Trois raisons principales ont motivé leur requête:

- **Plusieurs terres déboisées viennent d'être mises en valeur.**
- **De nouveaux colons se sont fixés sur les terres des 2^e et 3^e rangs ou concessions de Saint-Michel.**
- **De nouvelles méthodes de colonisation s'implantent au pays.**

Le Bourg de Saint-Michel comprend dix arpents et demi de front sur trois de profondeur. En l'établissant, les dirigeants du pays se proposent à la fois l'avantage et l'utilité des suppliants, habitants et censitaires. Ils veulent aussi la venue d'un certain nombre d'ouvriers comme forgerons, charpentiers, menuisiers ou autres artisans capables de fournir les instruments d'agriculture et autres outils nécessaires aux habitants sur leurs terres. Ces outils, les habitants sont souvent contraints d'aller se les procurer en ville au grave préjudice de leurs travaux de culture ou de défrichement de leurs terres. Enfin la requête est signée de Marie de Contrecoeur, veuve du seigneur Péan (père) et du fils Péan, seigneur de St-Michel de la Durantaye.

ÉMIGRÉS ACADIENS: GARS DE ST-MICHEL MORTS À LA GUERRE, 1754-1756.

Domage que l'établissement du Bourg Saint-Michel corresponde avec l'ouverture de la Guerre de Sept Ans! Interminables hostilités qui, plutôt que d'amener à Saint-Michel les ouvriers, forgerons, charpentiers... dont il vient d'être question, lui vaudront plutôt de nouveaux émigrés: les Acadiens de 1755!

(2) Cf. Marie-Antoine Roy, o.f.m., "St-Michel de la Durantaye", pp. 69-71: longue litanie des Amalécites ou Abénaquis baptisés, mariés ou ensevelis à Saint-Michel autour de 1745; actes souvent signés de M. de la Corne lui-même, ou des autres prêtres qui le remplacent dans la paroisse, et même du P.E. Laverjat, Jésuite, le missionnaire des Amalécites.

Lors de l'invasion de leur malheureux pays par l'Angleterre, bien des Acadiens parviennent à se réfugier à la Baie des Chaleurs ou même dans la région de Montréal où ils forment les villages de l'Acadie et de Saint-Jacques de l'Achigan. D'autres s'arrêtent dans la région de Nicolet et de Bécancour, à Québec même ou dans les paroisses voisines de Beaumont, Saint-Michel, Saint-Charles de Bellechasse...

Eux-mêmes épuisés, ruinés par des levées incessantes de blé ou autres grains, nos pères font tout de même un cordial accueil aux Acadiens, leurs frères. Un vieux document cite même le fait d'un habitant de Beaumont, Joseph Roberge, qui s'engage à fournir à chacun des Acadiens réfugiés à Saint-Michel ou à Beaumont "une demi-livre de boeuf ou un quarteron de lard de quatre onces par jour, pendant six mois..."⁽³⁾.

Et alors que Saint-Michel reçoit des recrues que l'on n'attendait pas, le village subit dans le même temps de bien douloureuses saignées du seul fait que tant des siens doivent s'en aller combattre dans la région de Détroit ou du lac Champlain, et que plusieurs y font même le sacrifice de leurs vies comme en font foi les registres des forts:

- Le 15 septembre 1754 est décédé au fort Duquesne le nommé Joseph Broches, de Saint-Michel, en bas de Québec. Son corps a été inhumé au cimetière du fort par nous, Récollet, soussigné, aumônier du Roi au fort Duquesne. F. Denys Baron, ptre, Récollet.
- Le 2 septembre 1755 a été inhumé avec les cérémonies ordinaires Michel Laprise, habitant de Saint-Michel, près de Beaumont, âgé de 22 ans... Au cimetière du fort St-Frédéric par moi, le soussigné, aumônier du Roi. F. Didace Cliche, ptre, Récollet.
- Le 27 septembre 1756, sépulture (au même endroit et par le même religieux) de Louis Plante, milicien de Saint-Michel, près de Beaumont, âgé d'environ 50 ans...

L'ÉPOPÉE DE 1759-1760; TERRIBLES REPRÉSAILLES...

L'année 1759 est restée sinistre entre toutes pour nous. La Nouvelle-France agonise et le drapeau fleurdelysé ne flotte plus qu'à de rares endroits le long du Saint-Laurent. Montcalm est mort et la vieille cité de Champlain s'est rendue. Mais il en coûte énormément aux ancêtres d'accepter le joug du vainqueur. Même si Québec est détruite, si la Côte de Beaupré, l'île d'Orléans et vingt autres paroisses ont perdu leurs hardes, leurs meubles, leurs instruments d'agriculture, presque tous leurs chevaux et leurs bestiaux; même si nos gens doivent, en retournant sur leurs terres avec leurs femmes et leurs enfants, s'y cabaner à la façon des Indiens, ils ne parlent pas de se rendre.

Nos gens demandent plutôt de marcher au combat. Il s'agit d'une détermination, d'une opiniâtreté vendéenne, indomptable, de mourir plutôt que d'être esclaves. C'est pourquoi l'on voit des paroisses en grand nombre se soulever et ne pas vouloir se soumettre au nouvel état de choses. Ils espèrent, ces grands coeurs, en la bravoure de Lévis qui, retranché à Montréal, prépare sa revanche. Aussi quelqu'un envoyé chercher des secours dans les paroisses échelonnées sur la rive sud, trouve-t-il à St-Michel un accueil enthousiaste.

Et pourtant, la proclamation solennelle du 22 mai 1759 invite tous les Canadiens, sous les peines les plus sévères, à rester tranquilles. Alors commencent les représailles contre ces paysans qui ont osé prendre les armes contre l'Angleterre. Pour se venger des habitants de la Côte sud, le général Murray fait pendre un citoyen de Saint-Michel, le capitaine Nadeau, devant sa propre demeure "pour avoir essayé de soulever ses concitoyens contre nous et avoir engagé plusieurs de ses anciens miliciens à rejoindre l'armée française" (4).

(3) Cf. Greffe de Jean-Claude Panet, le 14 novembre 1756.

(4) Il semble que, pris de remords, Murray ait ensuite fait instruire à ses frais le fils unique du capitaine de milice Nadeau.

Le mouvement réactionnaire des Canadiens déplaît au général Murray qui lance sur le fleuve, recouvert de glace encore au printemps, ses puissants escadrons chargés de tout mettre à feu et à sang. C'est ainsi que l'église de Saint-Michel est criblée de balles, que maintes demeures deviennent la proie des flammes, et que plusieurs habitants affolés se retirent en arrière dans les concessions où certains meurent et sont ensevelis comme en font foi divers actes de sépulture signés de la main du curé Chaufour (5).

IMPORTANTES TRAVAUX DE RESTAURATION (1760), MORT DU CURÉ CHAUFUR.

Après le passage de l'ennemi, les gens de Saint-Michel sont revenus prendre possession de leurs demeures qu'ils retrouvent, hélas! dans l'état le plus lamentable. Tout a été saccagé, brûlé, sauf l'église et le presbytère peut-être, très avariés, c'est vrai, mais tout de même préservés de l'incendie. Des dommages aussi considérables obligeront tout de même le curé Chaufour à payer 144 livres (\$576.00) aux frères Levasseur, sculpteurs de Québec, "pour avoir raccommodé les tabernacles brisés pendant le siège de Québec et fait plusieurs autres réparations à l'église toute défectueuse. A noter que la cloche a été prise par l'ennemi, que les cinquante madriers achetés par moi ont péri dans les flammes pendant le siège, que le maître-autel et plusieurs autres choses ont été brisées et pillées..."

Deux ans plus tôt, le curé Chaufour avait obtenu des mêmes sculpteurs trois rétables d'autel, deux petits tabernacles pour les autels latéraux, des cadres... L'année suivante (1758), Mgr Briand demande à la Fabrique de faire creuser un fossé tout autour du coteau qui domine l'église pour la protéger contre la crue des eaux au printemps (6).

Terrassé par le malheur des temps plus que par la maladie, peut-être, le curé Chaufour doit se faire aider fréquemment à la fin de son séjour à

Saint-Michel par le vicaire Parent, de Saint-Vallier, le curé Dosquet, de Québec, le P. Jean Demers, récollet, et l'abbé Sarault, curé de Saint-Charles. Quant à ses paroissiens, plutôt que de se morfondre à gémir sur leur infortune, ils se sont attaqués avec cœur à l'oeuvre de la restauration. L'histoire rapporte même qu'ils ne mirent guère plus de temps à reconstruire leurs demeures, que l'ennemi n'en avait apporté à les démolir ou les incendier. Une seule ombre au tableau, peut-être: la mort de leur infatigable curé Chaufour survenue le 20 juillet 1760 à Saint-Michel, où ses cendres reposent encore aujourd'hui. Longtemps à la peine pendant les années les plus sombres de notre histoire, voilà maintenant qu'il entre dans la gloire au moment même du changement de régime politique au pays.

PRIS ENTRE DEUX FIDÉLITÉS: LA FRANCE OU L'ANGLETERRE?

Une fois que fut signée la capitulation de Montréal et que se furent éloignées de nos rives les dernières troupes françaises, il n'y eut plus aucun doute possible: désormais, nous appartenions à Sa Majesté le Roi d'Angleterre. Mais quand, au printemps de 1761, nos gens prirent connaissance de la proclamation de Murray qui leur garantissait à la fois la conservation de leurs lois et de leur religion, ils reprirent espoir. Si la plupart des nobles — l'élite du pays — avait aussi retraversé l'océan, par bonheur le clergé restait au poste, Dieu merci!

Il est vrai qu'une des grandes misères de l'époque se ramenait au manque d'argent par suite de la dépréciation totale du papier-monnaie. Dans la seule paroisse de Saint-Michel, on comptait des sommes considérables qui ne valaient absolument rien depuis le changement de régime en 1760 (7). Malgré tout, les habitants comprirent

(5) Cf. Marie-Antoine Roy, o.f.m., "St-Michel de la Durantaye", pp. 76-77.

(6) Saint-Michel fera l'acquisition d'une nouvelle cloche le 22 octobre 1763. On conserve aux Archives paroissiales divers contrats de rétables et de tabernacles, d'autels... avec les sculpteurs Levasseur.

(7) On conserve aux Archives de la Fabrique de St-Michel "les Argents de papier de la Fabrique en 1762".

qu'ils devaient se rapprocher du vainqueur, trafiquer avec lui de manière à retrouver finalement quelques nouveaux moyens de subsistance. Aussi se remirent-ils à labourer leurs terres et à les faire produire au maximum pour obtenir en retour de leurs nouveaux maîtres les précieuses pièces d'argent dont ils avaient un cuisant besoin.

Ainsi le régime du nouvel occupant parut-il acceptable, à plusieurs du moins, qui ne s'étaient d'abord soumis aux vainqueurs qu'en murmurant, et qui comprirent à la longue qu'une seule voie s'ouvrait devant eux: celle de la collaboration. Telle fut également la politique du clergé dans son ensemble, et notamment des trois premiers desservants de Saint-Michel sous le régime anglais: le P. Louis Demers, récollet, de 1760–1761; l'abbé Florent Petit, de 1761–1762, et le P. Emmanuel Vessière, 1762–1765, qui desservit à la fois Saint-Michel et Beaumont et fut d'ailleurs le dernier récollet à se dévouer dans la paroisse. Saint-Michel n'était pas prêt d'oublier ces religieux aux moeurs austères, ces apôtres au dévouement pur de toute scorie, ces missionnaires aux allures particulièrement sympathiques que Philippe-Aubert de Gaspé décrit ainsi dans ses "Anciens Canadiens":

• Ils étaient aimés et chéris de toute la population canadienne-française. Ils distribuaient des aumônes abondantes aux pauvres du produit des quêtes qu'ils recevaient des riches... Ils rendaient hospitalité pour hospitalité, non seulement à ceux des riches habitants de la campagne où ils étaient le mieux accueillis, mais aussi à ceux pour lesquels il aurait été onéreux de payer le gîte dans une auberge...

• Ils veillaient les malades, non seulement chez les riches habitants où ils étaient certains d'un bon réveillon, mais aussi chez les pauvres auxquels ils apportaient eux-mêmes à souper. Ils ensevelissaient les morts, veillaient et priaient auprès de leurs corps et jetaient la dernière poignée de terre sur leurs cercueils... J'ai toujours aimé les Récollets (8).

LE RECENSEMENT DE 1765 ET L'HUMBLE PÉTITION DE 1767.

Le recensement des paroisses ordonné par Murray en 1765 montre bien que toute trace de guerre s'efface de plus en plus de la région de Québec. Qu'on en juge par le tableau ci-joint:

	Familles	Population	Maisons
Beaumont	81	398	70
Saint-Michel	170	909	155
Saint-Vallier	131	676	122
	Arpents possédés	Minots semés	
	7,428	1,252	
	14,700	2,261	
	9,538	2,134	

(9).

Cette même année 1765, Saint-Michel accueille un nouveau curé qui vient ici pour y rester bien près d'un quart de siècle, c'est-à-dire jusqu'à sa mort en 1788. Né à Beauport en 1720, ordonné prêtre en 1749, l'abbé Antonin Lagroix fut d'abord missionnaire à Sainte-Geneviève de Batis-can et curé de Lorette en 1764 avant de l'être à Saint-Michel en 1765. L'une de ses premières consolations sera sans doute celle-ci que nous extrayons des "Registres des Délibérations de la paroisse" à la date du 9 octobre 1767 et qui se lit textuellement:

• Nous, François Mercier, premier marguillier en charge, ayant su que les citoyens de Québec se disposent efficacement à demander à Sa Majesté britannique un évêque et un séminaire comme étant le seul moyen de conserver la religion romaine en Canada, avons cru que la paroisse de Saint-Michel ne devait pas être la dernière à témoigner de son zèle sur un objet si intéressant.

(8) Cf. Marie-Antoine Roy, "St-Michel de la Durantaye", p. 82.

Autre passage intéressant des "Anciens Canadiens": "L'orgueilleuse cité de Québec se relevait à peine de ses ruines... Le drapeau britannique flottait triomphant sur sa citadelle altière et le Canadien qui, par habitude, élevait la vue jusqu'à son sommet, répétait, le coeur gros de soupirs, ces paroles touchantes: "Nous reverrons pourtant nos bonnes gens!" (Fides, Montréal, édition de 1963, p. 242: "Les Anciens Canadiens").

(9) Cf. Recensement du Canada, vol. IV, p. 64.

- En conséquence, nous avons demandé une assemblée ordinaire de paroisse où, après avoir proposé notre dessein, il a été délibéré par tous les anciens et les nouveaux marguilliers que M. Fortier, notaire de toute la Côte du Sud, serait chargé d'écrire au nom de la paroisse à M. Charest, ancien marguillier de la paroisse de Québec.
- A cet effet, que dans la supplique respectueuse que les citoyens de Québec doivent présenter à Sa Majesté britannique pour l'objet ci-dessus mentionné, qu'il soit assuré de la part de tous les habitants de la paroisse que rien ne pourra jamais les tranquilliser pour le salut éternel de leurs enfants, que la vue d'un évêque catholique qui, en leur perpétuant des prêtres, leur perpétuera (aussi) la religion sainte qu'ils professent, s'offrant d'ailleurs à contribuer de leurs biens, s'il est nécessaire à la réussite d'un projet si avantageux.

Fait à Saint-Michel, ce 9 octobre 1767.

UN PROBLÈME À PEINE RÉGLÉ: CELUI DE L'ANGLAIS ENVAHISSEUR.

Il est heureux que le nouveau curé de Saint-Michel ait connu les consolations à son arrivée dans la paroisse: par exemple, celle-ci de la très belle pétition des paroissiens à Sa Majesté britannique. Du côté politique, cependant, l'atmosphère générale est beaucoup moins rassurante, car à Saint-Michel on est redevenu méfiant parce que des fanatiques ont parcouru les deux rives du grand fleuve en perturbateurs fielleux. Ils ont fait circuler des insinuations grossières, des légendes capables de faire croire au peuple que le clergé canadien-français s'était fait au pays l'agent sournois du pouvoir anglais.

Il est vrai que des événements fâcheux pouvaient bien accréditer de telles accusations: par exemple, le gouvernement arbitraire et inconstitutionnel de 1763 qui obligeait à prêter

le serment du Test et n'était guère de nature à rassurer nos gens. Dans maintes paroisses, les esprits s'échauffent. On jure de ne jamais se soumettre à l'envahisseur. Face à une telle situation, l'évêque Briand ne peut que supplier les récalcitrants d'essayer de comprendre notre situation de vaincus et, surtout, de s'en accommoder. Pourquoi ne pas accepter le moindre mal puisque nous n'avions pas le choix?

L'évêque va même jusqu'à suggérer à ses prêtres d'inviter, de temps à autres, un prédicateur de renom qui viendrait célébrer la douceur et les avantages réels de cette bienheureuse paix dont nous jouissions enfin depuis 1760. Or c'est bien ici, à Saint-Michel, et tout le long de la Côte, semble-t-il, que se rencontrait la résistance la plus vive aux Anglais. Bon nombre d'habitants ne cherchaient que l'occasion propice pour tenter de secouer le joug, et cette occasion se présente d'elle-même en 1775, sur un beau plat d'argent, lorsque les colons de la Nouvelle-Angleterre ou Bostonnais, comme on les appelait, fatigués de vivre sous le drapeau britannique, lèvent l'étendard de la révolte et tâchent de gagner à leur cause les Canadiens français, leurs farouches ennemis d'hier encore...

“ASSEZ LONGTEMPS PRÊCHER POUR LES ANGLAIS!...”

Comme il fallait s'y attendre, les révoltés de la Nouvelle-Angleterre dépêchent à Québec et Montréal des émissaires chargés de sonder l'opinion publique et, surtout, de s'attirer le plus grand nombre possible de sympathisants. Or la majorité des habitants ne prêtent guère qu'une oreille distraite aux discours mielleux de ces “Bostonnais” dont ils eurent d'ailleurs tellement à souffrir dans le passé, pendant la Guerre de Sept Ans notamment. Et puis les Américains ne sont, après tout, qu'une forme d'Anglais. Anglais pour Anglais, pourquoi ne pas garder la plus stricte neutralité? C'est aussi l'opinion très nette du clergé qui sait notre peuple lié désormais à l'Angleterre par les traités les plus solennels.

Comprenant qu'il est inutile de poursuivre la lutte plus longtemps, l'évêque et ses prêtres se sont donné comme consigne de ramener à la fois le calme dans les esprits et la paix véritable dans un pays qui en sent un rude besoin. Des malheureux, cependant, — faut-il s'en surprendre? — ont résolu de pousser leur attachement à la France jusqu'à l'héroïsme, voire jusqu'au schisme s'il le fallait.

C'est ainsi qu'en l'église de Saint-Michel, le dimanche, 1er octobre 1775, alors que du haut de la chaire le Jésuite Lefranc prêche aux fidèles l'obéissance qu'ils doivent aux puissances temporelles, une voix s'écrie dans l'assemblée:

— C'est assez longtemps prêcher pour les Anglais!

Averti de l'incident, Mgr Briand, l'évêque de Québec qui a visité Saint-Michel le 27 juin précédent, s'empresse d'écrire au curé Lagroix une longue lettre qui montre assez clairement l'état des esprits à l'époque.

**MGR BRIAND,
L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC,
AU CURÉ LAGROIX DE ST-MICHEL,
CE 1er OCTOBRE 1775.**

Il m'est revenu qu'un habitant qui était au bas de l'église le saint jour qu'on célébrait la fête du grand saint Michel, avait eu l'insolence de parler dans la maison de Dieu et de dire que c'était trop longtemps prêcher pour les Anglais, lorsque le P. Lefranc leur enseignait l'obéissance due aux puissances temporelles. Il n'a pas seulement manqué en cela à son Roi, à son serment et à la subordination, mais encore au respect dû au temple du Seigneur où nul laïque ne doit parler, au respect dû à la parole de Dieu et aux ministres qui l'annoncent. Il a, en outre, manifesté un esprit de schisme et d'hérésie contre l'ordre ecclésiastique et le divin ministère que Notre-Seigneur a établi... Il faut que vos peuples

soient bien peu intelligents s'ils ne comprennent pas qu'ils sont dans le cas de l'apostasie et de l'hérésie.

Je vous ordonne, Monsieur, de me marquer au plus tôt quel est l'habitant qui a parlé avec tant d'impertinence, d'impiété et d'irréligion, afin que nous prenions le parti qu'il conviendra à la gloire de Dieu et de notre sainte religion, dont nous sommes résolu de soutenir les droits, au risque même de notre vie qu'il nous serait bien glorieux de sacrifier dans pareille occasion. La matière dont il s'agit est toute morale. Les peuples doivent demander notre sentiment, et ils se glorifient même d'y être opposés et nous regardent, nous, comme des personnes vendues à l'iniquité. N'est-ce pas renoncer à l'Eglise et au Baptême qu'ils ont reçu de nous et aux sacrements qu'ils nous demandent?...

Au reste, si vous ne pouvez pas le découvrir, nous sommes résolu de jeter l'interdit sur vos paroisses et sur les voisines jusqu'à ce que cette affaire soit finie. Vous lirez notre lettre au prône dans les deux paroisses que vous desservez, et je vous prie d'en envoyer une copie à Saint-Vallier et à Saint-Charles afin qu'elle y soit aussi lue.

On dit que les prêtres prêchent la guerre. Non! je ne la prêche pas, mais l'obéissance et la subordination, la fidélité au serment et à leur Roi qu'ils ont promise. Du reste, je ne me mêle pas de leurs affaires; ils ne me consultent pas et je ne suis pas curieux de les conseiller. Je leur reprocherai seulement leur ingratitude et leur peu de reconnaissance. Je viens de les visiter avec beaucoup de peine et un travail qu'ils pourraient trouver au-dessus des forces de mon âge, s'ils le connaissent bien. Je n'ai en vue que leur bonheur éternel et voilà le fruit que j'en retire! Mais qu'ils se souviennent qu'il faut mourir, qu'il y a un jugement après, et que mes paroles qui ne leur ont point donné la vie leur donneront par un

contraste terrible la mort éternelle. J'en gémiss, j'en pleure, mais mes gémissements, mes pleurs ne me rendent pas malheureux: au contraire, c'est le fonds de mes espérances. Une criminelle indifférence sur leur détestable conduite assurerait ma condamnation et présagerait ma perte éternelle (10).

**TRISTE FIN:
JUSQU'AU SCHISME INCLUSIVEMENT...
LES CINQ RÉVOLTÉS.**

Que fera, que feront les coupables après une telle lettre venue de l'Archevêché de Québec? S'il est vrai que la plupart se soumièrent aux directives très nettes de Mgr Briand, certains refusèrent cependant de se repentir. L'histoire nous a conservé leurs noms (11). Retirés au 4e Rang de la seigneurie de la Durantaye, les cinq révoltés préférèrent se renfermer dans ce qu'ils appelaient leur patriotisme, jurant de ne jamais accepter le nouveau régime et de rester français jusqu'au bout, même si la France paraissait les avoir reniés.

Pure folie sans doute, mais que les affres de la guerre fussent peut-être à expliquer. L'un d'eux n'a-t-il pas eu tous ses biens détruits par l'ennemi? Et un autre n'a-t-il pas vu de ses propres yeux l'un de ses proches tué par un Anglais sur le pont de la rivière Boyer?

Les cinq coupables furent enterrés au 4e Rang de Saint-Michel à six mètres du Chemin royal, sur la terre Cadrain devenue plus tard propriété des Pouliot, Joseph et François. Dans ses "Anciens Canadiens", P.-A. de Gaspé rapporte que l'un d'eux, sur le point de mourir, refusa le secours du prêtre qu'il repoussa même en s'écriant: "Va-t-en, tes mains sentent l'Anglais!..."

La triste histoire des révoltés de Saint-Michel devait avoir sa légende, qu'on racontait le soir au coin du feu. Longtemps, dit-on, ces malheureux traînèrent une existence misérable. Un jour le dernier, devenu vieux, chassé et repoussé de partout, s'en alla tomber sur le bord d'un fossé où on le trouva gelé, tenant dans sa main un

vieux mousquet français tout rouillé. A la veillée, quand l'âtre pétillait, les vieilles racontaient cette histoire aux petits enfants et finissaient par dire: "Respectez toujours le prêtre, mes petits enfants!..."

L'endroit où reposaient les cadavres était redouté des passants. D'après les croyances populaires, on y voyait des fantômes. Certains assureraient même avoir vu les corps sortir de leur cercueil et errer dans la nuit comme des âmes en peine. Pareille légende devait fournir à notre poète national, Louis Fréchette, le sujet d'un long poème intitulé "**Les Excommuniés**" dans sa "**Légende d'un Peuple**" (12).

**EXHUMATION DES RESTES MORTELS
DES EXCOMMUNIÉS DE ST-MICHEL (1880).**

Pendant près d'un siècle, on n'osa jamais labourer le terrain dit des **excommuniés** ou des **révoltés**. Mais en 1880, les Pouliot demandèrent que furent exhumés les ossements, ce que fit de bonne grâce le curé Laliberté avec l'assentiment de l'Archevêché de Québec. A cause de l'humidité du terrain, les cinq cercueils furent retrouvés presque intacts.

Au complet, les ossements furent réunis dans un même cercueil et placés dans le cimetière des enfants morts sans baptême en présence du sieur François Pouliot, maire de Saint-Michel, du notaire Achillas Mercier, des sieurs Joseph Morisset, Achille Belleau, Phydime Simard...

(10) Cf. Archives de l'Archevêché de Québec, Reg. des Lettres, vol. III, le 1er oct. 1775.

(11) Il y eut trois Racine: Marguerite, célibataire, 30 ans; Laurent, cousin germain du même âge, et Jean-Baptiste, père de Laurent, mort en 1788 à 67 ans; Félicité Doré, l'épouse de Charles Dubord, 55 ans, et Pierre Cadrain, mort en 1786 à l'âge de 70 ans.

(12) Louis Fréchette ajoute en note à son poème "**Les Excommuniés**": "L'auteur n'a pas l'intention dans cette pièce de blâmer une mesure qui, si rigoureuse qu'elle paraisse au premier abord, était peut-être rendue nécessaire par les circonstances. On sait ce qui arriva aux pauvres Acadiens qui ne voulurent point se soumettre au sort des armes. Leur dispersion légendaire fut le prix de leur patriotisme. L'Evêque de Québec voulut probablement préserver notre peuple d'un pareil malheur..."

**ENQUÊTE CIVILE
SUR LES TROUBLES DE SAINT-MICHEL,
LE 6 JUILLET 1776.**

Une fois l'insurrection américaine de 1775 terminée, le Gouvernement du Canada désigna trois hommes de loi — François Baby, Gabriel Taschereau et Jenkin Williams — auxquels il assigna comme mission spéciale de faire enquête sur les troubles qui s'étaient produits en diverses paroisses de la région de Québec, à Saint-Michel notamment, où la réunion se tint le 6 juillet 1776 en présence du curé Lagroix et de la Milice assemblée.

- . **Lecture de nos commissions, disent les officiels de Sa Majesté, cassation de Baptiste Roy, premier baillif (officier chargé de rendre la justice) et commissionné capitaine par le général Carleton le 9 juin 1775. Il en fut de même des sergents Michel Montminy, Jean Pilote, Eloi Roy.**

- . **Dimanche, le 7 juillet: Comme il nous fut impossible de distinguer les bons sujets d'avec les mauvais, nous avons reconstitué dans la charge de baillif, jusqu'à nouvel ordre: Claude Boulanger, Augustin Pilote, Eloi Roy... Si nous avons cassé le capitaine Baptiste Roy et les sergents désignés plus haut, c'est qu'en leur qualité d'officiers supérieurs, ils ont fait exécuter les ordres des rebelles, notamment en allumant des feux en forme de signaux... L'automne dernier, le capitaine Roy se joignit, avec beaucoup d'autres de St-Michel, aux habitants de la Pointe-Lévis dans l'assemblée tumultueuse qu'ils firent alors. Puis les habitants de cette paroisse montèrent la garde pour s'opposer à la punition du Gouvernement. Ils s'emparèrent à cet effet du presbytère pour en faire leur corps de garde...**

Noël Racine, père, est reconnu comme un des fameux rebelles de Saint-Michel. Il en est de même de Joseph Rouillard, Jean et Louis Racine, Pierre Larochelle, Jean Pilote, Ignace Fortin, Joseph Fortin... Cette paroisse a été généralement opposée aux ordres du Roi et affectionnée au parti des rebelles... On alluma trois feux dans cette paroisse pour signaler que les bâtiments montaient...

**BREF,
LA TÂCHE DE CURÉ N'EST PAS FACILE
À ST-MICHEL DE LA DURANTAYE.**

Après toutes ces histoires de guerre, d'avant-guerre ou d'après-guerre, il est facile de conclure que le long séjour de l'abbé Lagroix à Saint-Michel ne fut guère de tout repos. Ainsi la longue lettre de Mgr Briand qu'il avait dû lire en chaire et, peut-être même commenter, n'avait pas eu le don de plaire à tout le monde. Le saint homme eut beau recourir à la douceur, à la persuasion, à la bonté sous toutes ses formes pour ramener les coupables à la raison, rien n'y fit. Il est vrai qu'il desservait en même temps St-Michel et Beaumont et qu'il dut probablement abuser de ses forces.

Les dernières années du curé de Saint-Michel s'écoulèrent tout de même dans une paix relative, fruit de cette autre paix qui régnait à travers le pays. Mort au presbytère de Saint-Michel le 13 mai 1788, il fut inhumé au cimetière paroissial comme il l'avait d'ailleurs lui-même spécifié dans ses dernières volontés.

APPENDICES

A- MANDEMENT DE MGR BRIAND, LE 22 MAI 1775: L'INVASION DES AMÉRICAINS.

• A TOUS LES PEUPLES DE CETTE COLONIE, SALUT ET BÉNÉDICTION!

• Une troupe de sujets révoltés contre leur légitime souverain, qui est en même temps le nôtre, vient de faire une irruption dans cette Province, moins dans l'espérance de s'y pouvoir soutenir que dans la vue de vous entraîner dans leur révolte, ou au moins de vous engager à ne pas vous opposer à leur pernicieux dessein.

• La bonté singulière et la douceur avec laquelle nous avons été gouvernés... les faveurs récentes dont Sa Majesté britannique vient de nous combler en nous rendant l'usage de nos lois, le libre exercice de notre religion... suffiraient sans doute pour exciter votre reconnaissance et votre zèle à soutenir les intérêts de la Couronne de la Grande-Bretagne. Mais des motifs plus pressants encore doivent parler à votre cœur. Vos serments, votre religion vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre patrie, votre Roi!

• Fermez donc, chers Canadiens, les oreilles et n'écoutez pas les séditieux qui cherchent à vous rendre malheureux, à étouffer dans vos cœurs les sentiments de soumission à vos légitimes supérieurs, que l'éducation et la religion y avaient gravés.

• Portez-vous avec joie à tout ce qui vous sera commandé de la part d'un gouverneur bienfaisant qui n'a d'autres vues que vos intérêts et votre bonheur. Il ne s'agit pas de porter la guerre dans les provinces éloignées. On nous demande seulement un coup de main pour repousser l'ennemi et empêcher l'invasion dont cette Province est menacée.

• La voix de la religion et celle de vos intérêts se trouvent ici réunies et nous assurent de votre zèle à défendre nos frontières et nos possessions. Donné à Québec, etc. (13).

B- MANDEMENT DE MGR BRIAND, LE 12 MAI 1776: DÉFAITE DES AMÉRICAINS.

Dans ce Mandement qui prescrit le chant solennel du Te Deum, Mgr Briand rappelle les sentiments de reconnaissance et d'attachement "que vous devez à notre très gracieux souverain et à la mère-patrie dont les prompts et puissants secours vous ont mis en état de vous faire craindre de vos ennemis..." Il vante l'attachement éternel "pour son Excellence M. Carleton, notre illustre gouverneur, dont la sagesse, la prudence, l'activité et l'intrépidité ont enfin confondu l'opiniâtreté des ennemis du Roi et des nôtres".

Monseigneur souhaite qu'un tel bienfait de la Providence puisse dessiller les yeux "à tous ceux de nos frères que l'esprit d'erreur et de mensonge avait aveuglés! Que le succès dont Dieu a couronné votre zèle et votre religion puisse les faire rentrer dans les sentiers de la vérité, les rendre dociles à la voix de leurs pasteurs et plus soumis aux puissances que Dieu a établies pour les gouverner!" (14).

C- LE GRAND VICAIRE MONTGOLFIER AU GÉNÉRAL CARLETON, 12 JUIN 1776.

Le général revient de l'expédition contre les Américains, et le grand vicaire Montgolfier lui adresse un compliment qui commence par ces mots latins: "Veni, vidi, vici..." "Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu..." Un tel document est suivi du Mandement de Mgr Briand "pour faire célébrer l'anniversaire de l'évacuation de Québec par les Américains, le 31 décembre 1775":

• Quels sont aujourd'hui vos sentiments, nos TT.CC.FF., sur l'heureux et glorieux événement du 31 décembre 1775 dont l'anniversaire va, dans trois jours, nous rappeler le doux et consolant souvenir? Vous le regardâtes alors comme un effet singulier de la divine Providence..."(15).

D- LES EXCOMMUNIÉS DE SAINT-MICHEL, PAR LOUIS FRÉCHETTE.

Cette histoire est bien triste et date de bien loin. Comme un soldat mourant, la carabine au poing, Québec était tombé... Sans honte et sans mystère, Monsieur Bourdon nous avait livrés à l'Angleterre...

Ce fut un coup mortel, un long déchirement, Quand ce peuple entendit avec effarement, Lui qui tenait enfin la victoire suprême, Par un nouveau forfait souillant son diadème,

Le Roi de France dire aux Saxons: "Prenez-les!"
Ma gloire n'en a plus besoin; qu'ils soient Anglais!
O Lorraine! O Strasbourg! Si belles, si grandes,
Vous, c'est le sort au moins qui vous fit allemandes!

Des bords du Saint-Laurent, scène de tant d'exploits,
On entendit alors soixante mille voix
Jeter au ciel ce cri d'amour et de souffrance:
Eh bien! soit, nous serons français malgré la France!

Non, disaient ces vaincus, nous sommes des Français!
Et nul n'a le pouvoir de nous vendre à l'enchère...
La foudre un jour sur eux descendit de la chaire.
L'Eglise, pour forcer ses enfants au devoir,
A regret avait dû frapper sans s'émouvoir...
Il n'en resta que cinq...

La vieillesse arriva, la mort vint à son tour.
Et sans prêtre, sans croix, dans un champ au détour
D'une route fangeuse où la brute se vautre,
Chaque rebelle alla dormir l'un après l'autre.

(13) Cf. Mandements des Evêques de Québec, vol. II, pp. 264-265, édition de 1888.

(14) Cf. Mandements des Evêques de Québec, vol. II, pp. 267-280. L'historien Garneau, après avoir parlé de l'effet produit par la proclamation de la loi martiale le 9 juin 1775, ajoute que le secours du clergé fut invoqué. L'évêque de Québec fit une circulaire pour exhorter les catholiques à soutenir la cause de l'Angleterre, s'efforçant de montrer que la religion ne devait rien attendre de ces Puritains de la Nouvelle-Angleterre... Cette vérité fut surtout développée dans un long mandement publié en 1776.

(15) Cf. Mandements des Evêques de Québec, II, pp. 280-284.

Il n'en restait plus qu'un, un vieillard tout cassé.
Une ombre! Plus d'un quart de siècle avait passé
Depuis que sur son front pesait l'âpre anathème.
Penché sur son bâton branlant, la lèvre blême...

Sur la route déserte on le voyait souvent
A la brume, rôder dans la pluie et le vent
Comme un spectre, parfois détournant les paupières,
Pour ne pas voir l'enfant qui lui jetait des pierres...

Il s'enfonçait tout seul dans les ombres du soir,
Et plus d'un affirmait avoir cru l'entrevoir.
Les femmes du canton s'en signaient, interdites,
Agenouillé la nuit sur les tombes maudites...

Un jour, on l'y trouva raide et gelé. Sa main
Avait laissé tomber sur le bord du chemin
Un vieux fusil rouillé, son arme de naguère,
Son ami des grands jours, son compagnon de guerre...

Son dernier camarade, son suprême espoir.
On creusa de nouveau dans le sol dur et noir,
Et l'on mit à côté, en la fosse nouvelle,
Le vieux mousquet français avec le vieux rebelle.

Le peuple a conservé ce sombre souvenir.
Et lorsque du couchant l'or commence à brunir,
Au village de Saint-Michel de Bellechasse,
Le passant attardé par la pêche ou la chasse,
 Craignant de voir surgir quelque fantôme blanc,
Du fatal carrefour se détourne en tremblant...

E- Lecture conseillée: "L'Invasion du Canada, 1775-1776" (CANADA INVADED) par George F.G. Stanley; La Société Historique de Québec, Québec, 1975, No 28, 244 pp. in-8o; volume riche de documents d'époque et d'illustrations, dont une photographie en couleurs.

F- DRAPEAU, LE FOU DE SAINT-MICHEL, PAR LOUIS FRÉCHETTE (16).

Devant moi, la ville crénelée (Québec), assise dans le noir et le front nimbé d'apothéose, se ceinturait d'une myriade de petits points d'or multipliés à l'infini dans le frissonnement des vagues... Tout à coup un éclair creva au flanc du bastion le plus élevé de la forteresse. Quelques instants après se fit entendre une détonation puissante comme un coup de tonnerre. C'était le canon de la citadelle annonçant la demie de neuf heures du haut de son immense affût de granit.

Puis un choc nerveux me secoua de la tête aux pieds. Une voix tonitruante venait d'éclater au-dessus de moi. Je levai la tête et aperçus, aux dernières lueurs du couchant, un grand vieillard au geste farouche qui, debout sur un escarpement voisin, brandissait un gourdin énorme en dégorgeant un flot d'invectives du côté de Québec:

-- Damnés Anglais! criait-il d'une voix formidable. Nations d'assassins, tirez, tirez vos canons! Si le bon Dieu est juste, il finira bien par vous chasser d'ici...

Drapeau le fou, comme nous l'appelions dans notre langage d'enfants! Vieux détraqué à la figure morose, qui passait sa vie à voyager entre Lévis et Montmagny, acceptant une aumône ci et là, sans domicile arrêté, sans moyens d'existence connus. Mais il n'était pas malfaisant et se montrait même serviable à l'occasion.

L'hospitalité qu'on lui accordait volontiers, il la payait en sciant une corde de bois, en balayant le devant des portes, en faisant des commissions, en chantant des lambeaux de complaintes plus ou moins lamentables. Sa principale manie -- la seule véritable -- c'était sa haine profonde des Anglais. Haine féroce, folle... Un seul mot en langue anglaise le mettait hors de lui (17).

Pauvre Drapeau! Il dort aujourd'hui son dernier sommeil dans le vieux cimetière de St-Michel de Bellechasse, côte à côte avec ses pères, attendant comme eux et avec eux la miséricorde de Celui qui pardonne à ceux qui ont beaucoup aimé. Quand le prêtre, dit-on, s'approcha de lui à ses derniers moments, il ne put obtenir d'autres paroles que les syllabes du vieux refrain des Ardennes: "A cheval, gens d'armes, à pied, Bourguignons, Les Anglais y sont!..."

(16) Cf. Louis Fréchette, Originaux et Détraqués, pp. 85-109. Montréal, Beauchemin, 1943, 360 pp. in-8o.

(17) Fréchette affirme ici que le grand-père de Drapeau, Jacques-Placide, fut celui-là même qui interrompit le prédicateur en chaire à Saint-Michel de Bellechasse pour lui rappeler qu'il a assez parlé en faveur des Anglais: "Prêchez donc un peu pour le bon Dieu maintenant!..." (Originaux et Détraqués, p. 97).

(PHOTO: LINDA MARCHAND)



PRESBYTÈRE DE SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE:

Il date de 1739 et subsiste encore aujourd'hui même si, en deux siècles et demi, il fut agrandi, retouché, restauré un grand nombre de fois. C'est une très belle maison en pierre qui fait l'orgueil des paroissiens. Chacun dut alors fournir sa quote-part de la bâtisse en travail, argent ou autrement, d'après ses biens et facultés, et le plus équitablement qu'il se pouvait.

Les curés se sont toujours montrés fiers de leur domaine. Encore maintenant, le presbytère et ses abords conservent une apparence qui sort vraiment de l'ordinaire. Ils ont grand air!

Trois CURÉS MARQUANTS de Saint-Michel:

- . FRANÇOIS-JOSEPH DEGUISE, 1788–1806
- . THOMAS MAGUIRE, L'IRLANDAIS, 1806–1827
- . NARCISSE-CHARLES FORTIER, 1829–1859

A) FRANÇOIS-JOSEPH DEGUISE ET LA CAISSE ECCLÉSIASTIQUE DE ST-MICHEL (1799)

L'un des prêtres éminents du diocèse, remarquable surtout pour sa grande affabilité, François-Joseph Deguise naquit à Québec l'année même de la bataille des Plaines d'Abraham, soit le 29 décembre 1759. Ordonné prêtre à 25 ans le 18 décembre 1784, il fut d'abord curé de la Beauce avant de l'être à Saint-Michel pendant dix-huit ans, de 1788 à 1806. Certes le calme est revenu dans la paroisse dont la population s'est même accrue considérablement.

Il y avait alors 1337 âmes à Saint-Michel; Saint-Vallier n'en comptait que 1160, et Beaumont 561. Presque toutes les terres étaient occupées à présent. L'argent, si rare au lendemain de la Conquête, était venu récompenser les paysans de leurs durs labeurs. Ainsi le nouveau curé de Saint-Michel pourra-t-il s'employer bientôt à des améliorations devenues urgentes par suite des dures années de guerre qui avaient paralysé l'organisation paroissiale si longtemps.

GRAND REGISTRE AUX DIMENSIONS INUSITÉES, 7 x 19 po., 1788–1860.

Par bonheur, l'abbé Deguise inaugure à Saint-Michel un registre aux dimensions peu communes

(7 x 19 po.), intitulé: "Délibérations de la Fabrique et des Marguilliers de St-Michel, 1788–1860". Grâce à ce précieux volume, fort bien écrit d'une façon générale, à l'encre noire, et conservé jusqu'à ce jour, nous saurons les principales résolutions prises à l'époque ou les grands travaux comme ceux-ci:

Mai-juin 1789: L'église sera recouverte en bardeau: marché conclu avec le sieur François Dion, maître-couvreur de Beaumont. Il est obligé de découvrir l'église en entier, sauf le clocher; de ramasser avec soin les vieux clous; de remplacer les mauvaises planches au besoin; de repasser tout le bardeau qui serait mal dressé ou trop épais; de répandre un lait de chaux sur la couverture et le clocher.

De son côté, François Dion s'engage à faire le travail solidement et proprement, "à vue d'expert", et Pierre Dion, son père, se porte garant de l'entreprise qui pourra se poursuivre au printemps. Quant à la Fabrique, elle a reçu la permission de prendre l'argent au coffre pour de tels travaux et aussi pour d'autres confiés à l'architecte Louis Quévillon, de Montréal: autel à tombeau avec cartouche marbrée, un banc d'oeuvre "comme celui de Saint-Henri", des fonts baptismaux avec reliefs et ornementation de la voûte, des sculptures pour le rétable, la

corniche, de la dorure... Bref, ces divers embellissements feront disparaître totalement les dernières traces du saccage fait par l'ennemi.

ALLONGÉ DE 25 PIEDS AU PRESBYTÈRE, EN 1790—1791.

Après l'église viendra le tour du presbytère. Ainsi le 20 juin 1790, une assemblée de paroisse décide une allonge d'au moins 25 pieds qui permettra d'ouvrir deux salles: une pour les hommes et l'autre pour les femmes qui pourront tous s'y retirer avant ou après les offices religieux. Non seulement la proposition passe d'emblée, mais elle doit se faire au coût presque dérisoire de \$35.00.

Les archives de la paroisse ont conservé le nom du maître-maçon: le sieur Dupile dont le marché d'abord conclu en juin, fut ensuite amendé le 4 juillet, puis l'état complet des recettes et dépenses du presbytère en 1790. A l'église, les comptes mentionnent l'achat d'étoles propres parce que Monseigneur avait condamné plusieurs étoles anciennes qui n'étaient plus décentes. Enfin, le 31 juillet, il y eut l'achat d'un ornement violet.

ÉRECTION DE LA SACRISTIE, 1795—1797.

Le 26 mai 1795, la paroisse prend la décision de bâtir une sacristie parce que Mgr Hubert, l'évêque de Québec, a permis de prendre au coffre l'argent nécessaire. Mais dans le même temps, nos gens s'aperçoivent qu'ils devront aussi renouveler les châssis de leur église et refaire les planchers. Le premier marguillier devra trouver les planches et madriers nécessaires à cette fin.

Deux ans plus tard — juillet 1797 — la sacristie n'est pas encore terminée, mais on s'y emploie: planchers à finir, confessionnal à poser, armoires...

L'ANNÉE DE L'ÉGLISE À SAINT-MICHEL DE LA DURANTAYE: 1798.

C'est le 28 mai qu'est signée l'importante entreprise de maçonnerie à l'église de Saint-Michel: travail confié au sieur Pierre Dupile, maçon de la paroisse, qui s'engage à crépir tout l'extérieur de l'église, à l'unir et la blanchir, de même que la couverture, sauf le clocher; à poser du mortier autour des fenêtres de la grand-porte, la Fabrique ne s'engageant à lui fournir que le sable et la chaux. Lui-même doit s'échafauder, poser son mortier, se nourrir...

La Fabrique décide aussi d'ajouter une corniche à son église et un portique à la grand-porte; de peindre le clocher, d'y mettre du fer blanc et une balustrade aux ouvertures. Le 17 juin, elle confie la tâche à Jean-Baptiste Lydré, un Allemand, ferblantier de son métier, qui s'oblige à recouvrir le dôme en fer blanc, à mettre du bardau neuf et un tour de fer blanc à toutes les ouvertures, partout où ce sera nécessaire; à le peindre depuis le coq jusqu'au bas de la jupe, de deux couches de peinture si une seule ne suffit pas.

Et le tout au prix de 150 livres (\$600.00) pourvu que la Fabrique lui fournisse les matériaux nécessaires, lui-même n'ayant qu'à se nourrir et à se loger. Enfin, le travail doit être terminé le 1er septembre 1798.

LA CAISSE ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-MICHEL, 1799.

C'est au temps du curé Deguise que prend naissance, à Saint-Michel de Bellechasse, cette oeuvre éminemment sociale qui est appelée la Caisse ecclésiastique Saint-Michel. Un quart de siècle plus tôt, Mgr Hubert s'était proposé de fonder une société qui formerait un fonds de secours pour les prêtres malades ou infirmes qui, après s'être dépensés dans de pauvres missions, se trouvaient souvent dépourvus du nécessaire et abandonnés à la charité de personnes étrangères à leur style de vie. Mais la dureté des temps ne lui permit pas de réaliser le projet caressé.

Or le 20 septembre 1797, Mgr Denault, l'évêque de Québec, écrit que la Providence vient de lui obtenir comme coadjuteur "un sujet versé dans les affaires ecclésiastiques, connaissant bien le diocèse, possédant l'estime des peuples et la confiance de la partie la plus saine du clergé".

Cet homme n'est autre que Joseph-Octave Plessis, le curé de Québec, qui ne pourra guère être consacré avant le 25 janvier 1801 par suite de troubles politiques en Europe qui retardent l'expédition des bulles au Canada. Mais le coadjuteur élu n'attend pas d'être consacré pour donner des preuves de son esprit d'organisation.

Désireux comme Mgr Hubert de fournir à ses confrères prêtres les moyens de s'assister les uns les autres dans le malheur, il jette sur le papier les bases d'une société de secours mutuel. Muni de ce document soigneusement préparé, il invite onze autres prêtres à le rejoindre, le 5 juin 1799, chez son excellent ami, le curé Deguise de Saint-Michel de la Durantaye.

Nommé président de l'assemblée, Mgr Plessis développe les avantages d'un projet qui doit nécessairement entraîner de sérieux déboursés d'argent de la part des sociétaires, mais qui doit aussi procurer tellement de réconfort aux prêtres dans le besoin. Finalement, il a la consolation de voir le projet accepté par tous les confrères qui ont choisi M. Raimbault comme secrétaire, et le curé Deguise, de Saint-Michel, comme trésorier. L'article principal de la nouvelle Société se lit comme suit:

Chacun des membres paiera le premier juillet de chaque année -- celle-ci comprise -- au trésorier (Deguise, le curé de St-Michel), la cinquantième partie de tous ses revenus ecclésiastiques évalués en argent...

LA CAISSE ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-MICHEL VA DURER 78 ANS...

Nous savons aujourd'hui le nom du premier pensionné de la Caisse ecclésiastique de Saint-Michel: l'abbé James Mc Donald. Cette même

année 1899, la Caisse vote aussi \$200.00 pour aider à la construction de l'église de Kingston. En 1805, elle versera dix louis (\$40.00) pour aider à la reconstruction de l'église incendiée de Saint-Michel et comme un hommage rendu à son patron, saint Michel.

La Société comprenant les trois districts de Québec, Trois-Rivières et Rimouski, il arrive qu'avec le temps des complications surviennent qui en rendent le fonctionnement difficile, à ce point qu'en 1877 la Caisse ecclésiastique de Saint-Michel meurt de sa belle mort après avoir accumulé et dépensé plus de \$150,000.00 presque exclusivement pour le soutien de ses membres infirmes.

DÉPART DU CURÉ DEGUISE EN 1806; IL EST NOMMÉ VICAIRE GÉNÉRAL.

Si le curé Deguise s'éloigne de Saint-Michel en 1806, c'est pour accepter la cure de Varennes où les autorités religieuses le nommeront bientôt vicaire général en reconnaissance des services rendus. Il y mourra le 29 juin 1835 à l'âge de 75 ans.

Sans doute a-t-il gardé un excellent souvenir de son ancienne paroisse et de l'exceptionnelle générosité des gens puisque, le 7 août 1823, c'est à sa demande, que la Fabrique de Saint-Michel accepte volontiers de prêter 200 livres (\$800.00) à l'église de Montréal pour aider à son parachèvement; un prêt que Mgr Plessis, l'évêque de Québec, approuve lors de sa visite à Saint-Michel du 1er août 1825.

B- THOMAS MAGUIRE, L'IRLANDAIS, CONSTRUCTEUR D'ÉGLISE: LA TROISIÈME À ST-MICHEL: 1806-1827.

Eh! oui, c'était à la fois un Irlandais distingué, un prêtre intelligent, un savant même que ce curé Maguire, né à Philadelphie, pays des "Bos-tonnais", le 9 mai 1774. Ses parents -- John Maguire et Margaret Swite -- avaient dû quitter leur Irlande natale par suite de la persécution

religieuse que les Anglais leur y faisaient subir. Ordonné prêtre en 1795, l'abbé Maguire remplit à Québec pendant dix ans la fonction de vicaire à la cathédrale, puis il est le curé de Berthier avant de le devenir à Saint-Michel, en plein hiver: le 20 février 1806.

L'ÉGLISE DE SAINT-MICHEL EN FEU! (13 juin 1806).

Le curé Maguire n'est ici que depuis six mois à peine, qu'il a l'immense douleur de voir brûler son église, véritable monument bâti à grands frais 70 ans plus tôt (1736), décoré par la suite avec goût, puis saccagé par les boulets de Wolfe, remis à neuf par les curés Chaufour et Lacroix, enfin restauré de nouveau sous le curé Deguise... Et voici qu'en quelques heures seulement, il ne reste plus que les murs, à peu près intacts, Dieu merci!

Parti visiter les malades de sa paroisse dans les concessions, le curé s'en revenait au presbytère lorsque, sur les hauteurs dominant le village, il aperçut tout à coup son église en feu. Audacieux par tempérament, il voulut traverser les flammes pour sauver les saintes espèces et les vases sacrés, mais ses gens l'en empêchèrent. Et ce fut heureux parce que, l'instant d'après, la voûte en bois s'engouffra d'une seule pièce dans le brasier.

A part les linges d'autel et les ornements sacerdotaux, les gens de Saint-Michel ne purent rien sauver de ce temple qui, des lieues à la ronde, faisait l'admiration de tous. Mais plutôt que de gémir, l'énergique pasteur rassemble ses marguilliers le lendemain, et la paroisse le 15 juin pour faire adopter, à forte majorité, une requête en bonne et due forme à Mgr Plessis, l'évêque de Québec (1).

Séance tenante, la paroisse choisit une vingtaine de personnes respectables qui, à titre de syndics, auront pleins pouvoirs pour gérer les affaires, entreprendre et conclure les divers marchés de la reconstruction de leur église.

Voici leurs noms par concessions: La 5^e concession, Auguste Morin, Jacques Gagnon, François-R. Boulé, Jean-Baptiste Marceau. La quatrième, Joseph Martineau, Guillaume Dion, Paul Racine, Antoine Fleury, Jh. Paquet. La troisième, Michel Roy, Alexis Gosselin, Pierre Denis, Joseph Bacquet. La deuxième, André Bacquet, Laurent Lemelin, Jacques Gendron. La première, Michel Tanguay, André Lacroix, Joseph Patry et Joseph Gautron.

PERMISSION DE REBÂTIR; CORVÉES ET BIENFAITEURS, 1806-1807.

En visite pastorale au Cap Saint-Ignace, Mgr Plessis répond le 25 juin aux gens de Saint-Michel qu'il leur accorde volontiers la permission de rebâtir leur église incendiée, pour les raisons suivantes: "La requête est signée par la majorité des habitants; l'évêque lui-même a visité la mesure de l'église incendiée; il apparaît que les murs sont encore bons et capables de supporter une nouvelle charpente."

Aussi les travaux débutent-ils sans retard. A part les nombreuses corvées des paroissiens, l'on verra les curés voisins se cotiser puis remettre à leur infortuné confrère une somme approchant les trois cents livres (\$1,200.00). Dans la longue liste des bienfaiteurs, on remarque le nom de Mgr Plessis, du coadjuteur Panet, de l'ancien curé Deguise, et d'une vingtaine d'autres curés, dont celui de La Prairie (Boucher).

Dans plusieurs paroisses, on fait aussi une quête en faveur des sinistrés. Lors d'une assemblée de syndics, il est décidé que les paroissiens de Saint-Michel seront taxés deux livres (\$8.00) par arpent de front, ce qui va faire encore un autre 220 livres (\$880.00). Eux-mêmes fournissent aussi le bois de charpente, la planche, les madriers, le bardeau nécessaires à l'entreprise. Ils travaillent avec tant d'ardeur, sous la direction de trois maîtres ouvriers, que le 17 août 1807, l'heureux curé Maguire peut de nouveau célébrer la messe dans le temple reconstruit.

(1) Le curé Maguire note quelque part que l'incendie de son église fut causée par un clerc insouciant qui négligea d'éteindre les cierges après la messe.

TABERNACLES DORÉS, AUTELS, CLOCHE ET NOUVEAUX DONNS (1807–1808).

Avec la masse d'argent provenant de la fonte des vases sacrés lors de l'incendie de l'église, un orfèvre a pu fabriquer un ciboire et un ostensor de moyenne grandeur. Les marguilliers votent l'achat de chasubles, surplis, robes pour les chantres placés au sanctuaire, d'antiphonaires, de paroissiens romains... Ils ont également signé l'achat de trois tabernacles dorés, de trois autels du même genre et décidé de finir la voûte de leur église, d'ajouter une balustrade qui fermera l'entrée du sanctuaire, des chapelles latérales, et d'acheter six habits complets d'enfants de chœur.

Et comme le curé Maguire connaît aussi l'architecture et l'art décoratif, il va mettre ses talents au service de son église de manière à la compléter en un temps record: clocher, sacristie, planchers, fenêtres, maçonnerie, charrois de toutes sortes, et en 1808 l'achat d'une cloche à Londres pour laquelle paroissiens et amis versèrent l'étonnante somme de 2859 livres: au-delà de \$10,000.00 qui permettront également l'achat de sculptures.

Avec l'intelligente collaboration de ses gens, le curé va pouvoir s'accorder aussi des améliorations peu coûteuses tel ce petit quai, prolongement du jardin jusqu'au bord du fleuve; en bois d'abord en 1807, puis en pierre en 1824.

PRESBYTÈRE, CIMETIÈRE, DOMAINE REMARQUABLE ENCORE AUJOURD'HUI.

Même si la paroisse vient de s'imposer de bien lourds sacrifices pour la reconstruction de son église, elle doit aussi se préoccuper du presbytère en 1809: cet édifice de 50 x 35 pi., d'un étage et demi de hauteur auquel est venu s'ajouter en 1790 une annexe de 25 pieds qui, pendant un siècle, va servir de refuge aux gens des concessions pour y prendre leur dîner en attendant le catéchisme et les vêpres après l'angélus du midi.

L'année suivante, une clôture vient délimiter le terrain du presbytère; ce qu'on a d'ailleurs fait au cimetière l'année précédente, tout en l'allongeant et le recouvrant de plusieurs pouces de bonne terre. Tout ce travail s'est effectué sous la surveillance de deux paroissiens bénévoles, les sieurs Roy et Alexis Gosselin.

Pourquoi ne pas mentionner ici que les curés se sont toujours montrés fiers de leur petit domaine de Saint-Michel? Encore aujourd'hui, le presbytère et ses abords conservent une apparence qui sort vraiment de l'ordinaire: ils ont grand air! Toujours bien entretenus, ils constituent même l'un des plus beaux souvenirs de la vie religieuse du 19e siècle à Saint-Michel de la Durantaye.

UNE HISTOIRE DE PAIN BÉNIT AU SIÈCLE DERNIER: 1810–1811.

Quelle paroisse du Québec n'a pas eu son histoire de pain bénit? St-Michel eut la sienne au temps de l'Irlandais Maguire, le 23 décembre 1810, soit l'avant-veille de Noël. Pour des raisons obscures, le sieur Pierre Guillemette refuse de présenter le pain bénit à la messe du dimanche au jour qui lui est échu. Mais les marguilliers, en hommes intelligents, laissent passer le temps des fêtes et même tout le mois de janvier sans revenir sur ce sujet. Le 26 février 1811, cependant, "après avoir mûrement réfléchi sur les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter d'une pareille conduite si l'on n'y remédiait sans tarder, ils ont résolu de poursuivre le coupable en justice afin d'obtenir un jugement contre lui".

Louis Couëtte et François Bélanger, marguilliers, sont autorisés à faire les démarches voulues dans la circonstance. Heureusement, l'histoire connaît une belle conclusion: "le coupable ayant reconnu sa faute, après avoir été sommé de paraître en cour, a présenté le pain bénit au jour fixé par le responsable, et payé les frais de la cour".

Trente-deux ans plus tard, cependant, le 13 février 1842, cette note extraite du grand livre des Délibérations du Conseil de Fabrique peut nous en dire long à nous, gens du 20^e siècle:

“Exemption aux pauvres de donner le pain bénit le dimanche, du moins ceux qui mendient leur pain... Le marguillier en charge sera le seul juge, en dernier ressort, des cas qui peuvent se présenter...” (Archives de la Fabrique, Saint-Michel de Bellechasse) (2).

VESTIAIRE, SACRISTIE; L’AFFAIRE DES TABLEAUX DE FRANCE, 1814–20.

Maintenant que Saint-Michel jouit d’une église dont la paroisse s’enorgueillit à juste titre, nos gens vont se permettre de nouvelles améliorations: vestiaire à la sacristie, portiques à la grande et à la petite porte de l’église... Surtout, ils tiennent à remplacer le sieur Joseph Bacquet comme sacristain, et leur choix se porte, cette fois, sur le cordonnier Joseph Dion admis à l’office de bedeau moyennant des conditions fort précises et fort détaillées qui nous intéressent encore 150 ans plus tard.

Poète dans l’âme, le curé Maguire conserve jusque dans son modeste presbytère le goût des choses artistiques. Il caresse maintenant l’espoir de doter son église de tableaux de maîtres qui en feraient un des temples les plus recherchés du diocèse: pourquoi pas? Parmi les prêtres français qui sont venus se fixer au Québec après la Révolution française de 1789, le curé de Saint-Michel connaît particulièrement deux frères distingués, membres du clergé de Paris, Philippe et Louis-Joseph Desjardins, fort bien accueillis de leurs confrères canadiens d’ailleurs.

Quand, de nombreuses années plus tard, l’abbé Louis-Philippe, devenu l’aumônier des religieuses de l’Hôtel-Dieu de Québec, retourne en France avec l’arrière-pensée de récompenser les confrères qui l’ont hébergé si libéralement aux jours de l’épreuve, il tombe comme par hasard

sur un grand nombre de tableaux de maîtres qui deviendront bientôt la propriété du Séminaire et de la Cathédrale de Québec, de Saint-Michel de Bellechasse, Saint-Antoine de Lotbinière... “C’est la vue de ces tableaux, dira plus tard (1826) l’artiste québécois Antoine Plamondon, qui m’a décidé d’aller étudier la peinture à Paris”.

Parmi les tableaux de valeur dont l’église de Saint-Michel fit l’acquisition pour une somme relativement minime de 1817 à 1820, on peut citer S. Jérôme (Boucher), la Mort de la sainte Vierge (Gaulai), la Nativité (Corrère), le Christ (Romanelli), Jésus à la Colonne (Chales), la Mort de sainte Claire (Murillo)... (3).

OBSERVATEUR SAGACE, PHILOSOPHE AVERTI, ÉCRIVAIN DISTINGUÉ...

Rien de plus intéressant que de parcourir le Cahier des prônes au temps du curé Maguire, prêtre à l’imagination furibonde, pince-sans-rire qui sait appeler les êtres par leur nom et se fait aussi dessinateur à l’occasion: par exemple quand il perd son meilleur ami, le perroquet Jacquot, “mort de froid à l’hiver de 1824 par la négligence d’un domestique”. A chaque page, on rencontre des boutades, des annotations d’une verve intarissable. Le 25 novembre 1810, par exemple, il dessine une belle tête de cheval le sien sans doute — et le 10 décembre, il a mis dans la marge: “Neige et carrioles...”

Le 28 janvier 1817, le fleuve a pris en une belle glace unie par un froid de 23^e sous zéro F., depuis Lévis jusqu’à vingt arpents plus bas que

(2) Il est clair qu’encore aujourd’hui il serait bien gênant pour un marguillier de circuler à travers les gens de sa propre paroisse, à l’heure de la quête par exemple, s’il était suffisamment pauvre pour être obligé de mendier son pain. Ainsi nos ancêtres d’hier pouvaient-ils avoir d’excellentes raisons pour refuser de présenter le pain bénit, comme la crainte de paraître en public et, surtout, de s’y faire remarquer.

(3) Dommage que de tels trésors aient péri dans l’incendie de 1872!

Saint-Michel. Le 7 février, il prend la peine de mesurer exactement sur la glace la distance qui le sépare de l'île d'Orléans. En 1819, il dessine un gros curé ventru, aux cheveux longs, au nez affreux, et qui de la droite... pointe l'enfer, sans doute... Mais à la mort de son intime ami, Mgr Plessis, le 4 décembre 1825, il redevient sérieux pour transcrire un magnifique éloge du cher disparu.

Si la population de Saint-Michel n'est que de 1803 âmes en 1819, elle atteint 2002 en janvier 1827. A la fin de septembre de cette même année 1827, l'abbé Maguire devient à la fois le directeur et le procureur du collège de Saint-Hyacinthe; et l'année suivante, à son retour d'Europe, il est aumônier des Ursulines de Québec, ce qui va lui permettre de continuer d'exercer son métier d'écrivain distingué, combatif à ses heures, même si le français n'est pas sa langue maternelle (4).

C- NARCISSE-CHARLES FORTIER (1829-1859) TENURE DES BANCS, QUATRIÈME ÉGLISE (1852-1858) ET LE COLLÈGE SAINT-MICHEL.

Né à Québec le 1er décembre 1800 et ordonné prêtre le 12 juin 1824, l'abbé Fortier remplit d'abord le rôle de secrétaire à l'Archevêché de Québec pendant cinq ans. Arrivé à Saint-Michel comme curé dans les derniers jours d'octobre 1829, il va résister, dit son biographe, "aux assauts répétés de quelques paroissiens fourbes et rapaces". Pendant trente ans, il saura se tenir calme, ferme et majestueux dans la tempête, faisant aussi preuve d'un vrai talent d'organisateur. Les premiers procès-verbaux de la Fabrique ne renferment cependant rien de sensationnel:

- Le sculpteur Séguin promet de fournir un chandelier pascal et sa souche, fait de bois sec et de bon or, doré, verni, sur le même modèle que celui du Faubourg St-Roch, à Québec, pourvu que son travail soit terminé avant la Semaine-Sainte (**10 février 1830**).

- Nomination de citoyens intègres qui agiront comme syndics dans la prochaine restauration du presbytère avec pleins pouvoirs de rendre la maison du curé "logeable et chaude". Ce sont Germain Brousseau, Ignace Breton, J.-B. Bacquet, Nicolas Roy, Guillaume Bélanger, Grégoire Carbonneau et Thomas Roy.

- L'on continuera d'enterrer les morts dans l'église, mais au prix de \$25.00 par fosse pour les paroissiens eux-mêmes, et \$50.00 pour les étrangers. L'église de Montréal ayant remis les 200 livres (\$800.00) empruntées à Saint-Michel, les marguilliers vont déposer cette somme dans les voûtes du Séminaire de Québec "pour y être à l'abri des voleurs et aussi pour qu'on puisse y recourir au besoin" (**été 1831**).

- L'église étant trop petite, les deux jubés seront allongés d'une manière convenable et solide, le marguillier de l'oeuvre et le curé ayant reçu la mission de "prendre leur travail à coeur". Ils doivent encore assurer l'église pour 1500 livres (\$6000.00), et le presbytère pour cinq cents (\$2,000.00).

**CHEMIN DE LA CROIX,
PRÊT À LORETTEVILLE,
ASSURANCE DU CANADA...**

Saint-Michel aura désormais son Chemin de la Croix, "deux personnes charitables s'offrant à y contribuer généreusement". Dans un même but de charité, Saint-Michel va prêter 300 livres (\$1,200.00) sans intérêts, à Saint-Ambroise de Lorette pour six ans. Vu l'état de vétusté des surplis des chœurs, les marguilliers décident d'en faire confectionner de nouveaux (**1839**)...

(4) Mort le 15 juillet 1854 après avoir été le curé de St-Michel pendant près de 22 ans, l'abbé Maguire a laissé la marque d'un esprit fougueux, original, dans de nombreux ouvrages dont on trouvera la liste complète aux pages 99 et 100 de "St-Michel de la Durantaye" (Marie-Antoine Roy, o.f.m.).

Pourquoi ne pas citer ici deux réflexions de l'époque extraites du Cahier des prônes? En janvier 1838: "Avis sur les désordres au passage des troupes de Sa Majesté britannique)..." Et en février 1840: "Réflexions sur l'union des provinces... Against it or..." (sic).

La Société de l'Assurance du Canada propose en 1841 une augmentation substantielle des assurances sur l'église et le presbytère, mais la Fabrique devra, du même coup, prendre 40 parts ou actions des 4000 formant la Compagnie. Pierre-Noël Gagnon, le marguillier en charge, ira prendre les 100 livres (\$400.00) nécessaires dans les voûtes du Séminaire de Québec et signera les papiers requis. L'affaire ne semble pas heureuse, cependant, puisque le 25 juillet 1845, après consultation des hommes de loi, la Fabrique se voit obligée de verser à la Société 450 livres (\$1,800.00) comme étant sa quote-part obligatoire lors des désastreux incendies des Faubourgs St-Roch, St-Jean et St-Louis.

Signalons encore une générosité de Saint-Michel envers les gens de Sainte-Claire de Dorchester: prêt de 200 livres (\$800.00) à leur église pour l'empêcher d'être vendue par le shérif (1841). Pour la commodité des fidèles, Saint-Michel aura désormais son chemin couvert entre l'église et la sacristie, et ce chemin sera fait en bois.

L'ÉPINEUSE QUESTION DE LA TENURE DES BANCS QUI VA DURER 13 ANS.

Jusqu'ici, chaque citoyen de Saint-Michel possède à l'église un banc à vie, c'est-à-dire que moyennant une somme minime au départ, il n'a plus rien à déboursier d'année en année. Mauvais système, évidemment, qui prive la Fabrique des revenus substantiels dont elle aurait absolument besoin. Il faut en trouver un autre.

A la séance du 4 décembre 1836, le curé de Saint-Michel et ses marguilliers décident que, désormais, les bancs seront loués ou vendus chaque année au plus haut enchérisseur. Ce fut, on le devine, une séance tumultueuse, marquée de

discussions incohérentes, de chicanes ouvertes entre paroissiens influents de la localité. La lutte se poursuit, très vive, pendant des années. En 1848-49 seulement, l'infortuné curé de Saint-Michel doit adresser une bonne centaine de lettres à l'Archevêché de Québec pour demander quelle ligne de conduite adopter dans une situation tellement embrouillée.

Finalement, le 26 mai 1849, Mgr Joseph Signay, l'archevêque de Québec, juge nécessaire d'adresser une "éloquente lettre pastorale" à nos très chers Frères, les fidèles de Saint-Michel de la Durantaye; lettre que nous reproduisons en appendice et qui d'ailleurs ne remporte pas du premier coup le succès espéré. Les marguilliers, anciens et nouveaux, ont encore deux "favours" à demander à Sa Grandeur "pour contenter tous les paroissiens de Saint-Michel et ramener la paix dans la paroisse". Mais l'évêque tient bon puisqu'il leur répond le 30 juin 1849:

J'ai pris en sérieuse considération les résolutions adoptées dans une assemblée de marguilliers de votre paroisse le sept courant... Ce n'est qu'après avoir pris les précautions les plus minutieuses et reçu les renseignements les plus propres à m'éclairer que j'ai émis la décision que ma lettre pastorale a fait connaître à votre paroisse qui paraissait la désirer.

J'ai cru, cependant, devoir réfléchir de nouveau sur le sujet... Mais j'en suis venu à la conclusion que je crois devoir maintenir la décision donnée par ma lettre pastorale... Que Messieurs les marguilliers aient le soin de veiller à ce que cette décision soit suivie avec fidélité. J'apprécie beaucoup les motifs qui ont porté ces Messieurs à prendre les résolutions précitées. Je n'ignore pas combien ils ont à coeur le rétablissement de la paix dans la paroisse. Et si je ne me rends pas à leurs suggestions, c'est que j'ai lieu de croire qu'en le faisant je n'obtiendrais pas le résultat qu'ils ont en vue...

**CONCLUSION DÉFINITIVE
DE L'AFFAIRE DES BANCs:
SEPTEMBRE 1849.**

Réunis en assemblée plénière à la salle publique du presbytère le 9 septembre 1849, notables et marguilliers de Saint-Michel — ils sont une centaine — commencent par déclarer qu'ils tiennent à rester catholiques et qu'ils prient l'abbé Charles Chiniquy, député de l'Archevêché, d'assurer Monseigneur de leur entière soumission. Ils adoptent ensuite à l'unanimité les trois résolutions suivantes:

- a) Que tous les bancs de la nef soient vendus à mesure qu'ils viendront à vaquer: d'abord pour un capital payé une fois pour toutes, puis une rente annuelle.
- b) Que tous les bancs des deux jubés, à mesure qu'ils viendront à vaquer, soient reconcédés pour une rente annuelle, en argent monnayé, qui sera le prix d'adjudication.
- c) Que tout règlement opposé aux résolutions précédentes soit et est annulé par la présente assemblée.

“Dans l'espérance que les règlements ci-dessus auront l'effet de rétablir la paix dans la paroisse de Saint-Michel, écrit l'archevêque de Québec le 11 septembre, nous les approuvons volontiers et nous voulons qu'ils soient mis à exécution.”

Entre temps, une autre difficulté est venue se greffer à la première: celle du banc seigneurial que certains veulent vendre comme les autres. C'est chercher à provoquer la mésente entre le curé de la paroisse et le seigneur de Launière qui occupe son banc depuis 14 ans et n'hésite pas à porter sa cause devant les tribunaux civils. Avec raison sans doute, le seigneur allègue qu'il possède tous les droits seigneuriaux, y compris celui d'un banc spécial à l'église, du côté de l'épître, à trois pieds de la balustrade; banc réservé de tout temps au personnage le plus élevé en dignité à Saint-Michel de la Durantaye. Et dans son jugement du 23 janvier 1847, la cour donne finalement raison au seigneur Launière, de Saint-Michel.

**OR VOICI QUE L'ÉGLISE
MENACE DE S'ÉCROULER,
ET LA PAROISSE DE SE DIVISER (1850—1851).**

La très belle église du curé Maguire, qu'on s'était empressé de rebâtir sur les murs calcinés de la précédente pour sauver du temps et de l'argent, sans doute, menace de s'écrouler à présent. Le 18 janvier 1850, plusieurs paroissiens signent une requête par laquelle ils s'en remettent au jugement de l'architecte Fournier spécialement chargé d'inspecter les murs dangereux pour la sécurité des fidèles, assure-t-on. De fait, l'architecte constate que le mur sud penche de plus d'un pied à l'oeil nu et qu'ayant perdu son aplomb, il peut s'écrouler de son propre poids. Le clocher pourrait aussi tomber par le seul fait de son balancement: il est urgent de le descendre avec sa cloche pour ne pas exposer la vie des gens.

Six ans plus tôt, à l'assemblée générale du 23 février 1844, l'église avait paru tellement délabrée qu'il avait été question de la rebâtir. Mais alors les habitants des 4e et 5e rangs, et même une partie du troisième, avaient aussitôt réclamé une église particulière, non pas au bord de l'eau, mais dans les concessions. L'évêque de Québec avait refusé parce que, disait-il, les habitants du bord de l'eau qui sont les maîtres du sol dans la région, seraient fort incommodés d'un pareil changement. Or en 1850, le rapport de l'architecte Fournier devient un nouveau prétexte à une pétition semblable à celle de 1844, tout en proposant de placer l'église, cette fois, à l'endroit si bien dénommé “Le Bras”.

Tant de pourparlers finiront par aboutir à la création d'une nouvelle paroisse en 1851, Saint-Raphaël de Bellechasse, par Mgr Turgeon. Du coup, Saint-Michel perd les 5e et 6e rangs, en plus de voter cent livres (\$400.00) pour aider les partants à se bâtir à leur tour église et presbytère de leur goût.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE, LA 4e, DE 1852 À 1858.

A la requête des paroissiens de Saint-Michel, qui ont demandé la reconstruction de leur église, Mgr Turgeon répond dans l'affirmative en glissant une obole impressionnante: mille louis ou \$4,000.00. C'était le 31 janvier 1853. Malheureusement, les travaux traîneront en longueur. Même si le grand vicaire Cazeau a déterminé le 11 novembre précédent le site exact du nouvel édifice, il n'a pas du même coup créé l'unanimité à ce propos.

Autre point crucial, l'affaire des bancs. Un homme averti en vaut deux, dit-on. Cette fois, marguilliers et notables de St-Michel s'assemblent avant Noël, le 16 décembre 1855, "pour aviser aux moyens de faire un règlement qui conserverait le bon accord dans la paroisse au sujet des bancs de la future église", soit les mêmes bancs que dans l'ancienne, les mêmes numéros et les mêmes places, sans augmentation de capital: même largeur et même profondeur... Il est permis de sourire aujourd'hui d'une telle législation, mais on avait tellement souffert alors de l'épineuse question des bancs, qu'on ne voulait plus la voir renaître, au grand jamais!

La pose solennelle de la première pierre de la nouvelle église ne se fit que le 29 septembre 1857 par Mgr Baillargeon, l'administrateur du diocèse, en présence de plusieurs prêtres ou évêques, dont celui de Vancouver, et de nombreux fidèles qui signèrent à la suite du clergé formé principalement de MM. L. Beaudoin, curé de Montmagny, Ed. Faucher, de Lotbinière, F. Morin, de Cap Saint-Ignace, Z. Sirois, de St-Pierre d'Orléans, Ant. Gosselin, de St-Jean, H. Gingras, de Saint-Raphaël, A. Proulx, de St-Vallier, L. Pouliot, de St-Gervais, etc.

L'église aura, cette fois, 79 x 36 pi., sans sacristie. Et si le gros oeuvre s'accomplit en 1858, l'intérieur ne sera complété qu'entre les années 1865 et 1870. Puis en 1872, c'est de nouveau la catastrophe... Mais n'anticipons pas.

OÙ IL EST QUESTION D'UN COLLÈGE COMMERCIAL À SAINT-MICHEL.

Même pendant la construction de leur 4e église, les gens de Saint-Michel devront s'astreindre à des travaux de réfection tellement considérables à leur presbytère, qu'ils se verront bientôt en face d'une maison presque neuve, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Dieu merci, paroissiens, marguilliers et curé ne se préoccupent pas uniquement de construction d'église, ni de bancs, ni de restauration de presbytère. D'autres soucis, plus importants, retiennent également leur attention, telle l'éducation. De leurs efforts conjoints naîtra bientôt le collège St-Michel.

Nous savons aujourd'hui que, dès l'année 1747, il existait au moins une école élémentaire à Saint-Michel où l'on enseignait le catéchisme, la grammaire, l'histoire, à part la lecture et l'écriture. Au temps du curé Fortier, le village de St-Michel a son école de garçons qui sert aussi de logement au maître d'école et à sa famille. Elle fut payée 80 louis (\$320.00) grâce aux généreuses souscriptions des gens du Bord de l'eau et du 2e rang. Une deuxième école, sous les soins des commissaires également, sert exclusivement aux filles. C'est déjà bien, mais le curé Fortier veut davantage encore.

Des jeunes, qui ont fait quelques années de cours classique, se sentent dépayés en retournant chez eux parce qu'ils ne sont guère initiés aux secrets du commerce, des sciences, de l'industrie... Ce qu'il faudrait à Saint-Michel, c'est un bon collège commercial. Prêts à seconder les vues de leur pasteur, les marguilliers de Saint-Michel ont signé, le 15 mai 1836, une résolution comme celle-ci:

• Pour répondre aux désirs de Mgr l'Evêque de Québec qui autorise la Fabrique à prendre un quart de son revenu annuel pour soutenir les écoles de cette paroisse, les marguilliers ont voté à l'unanimité, dès cette année, \$25.00 à chacune des cinq écoles établies à Saint-Michel de la Durantaye.

Et le 27 octobre 1850:

- . **Attendu qu'une bonne instruction religieuse et commerciale est un trésor pour discipliner la jeunesse; que l'instruction élémentaire donnée dans les deux écoles de la paroisse n'est pas suffisante pour permettre aux jeunes gens de tenir une position d'honneur dans la société... il est proposé de construire à Saint-Michel une école modèle de garçons...**

FONDATION DU COLLÈGE SAINT-MICHEL, POUR GARÇONS, EN 1853.

Ce collège Saint-Michel, ouvert en 1853, le curé Fortier le place sous la conduite de M.F.-X. Toussaint, auteur de nombreux manuels étudiés dans les écoles de la Province, et plus tard professeur à l'École Normale Laval, de Québec. Dès l'année suivante, le nombre des élèves atteint déjà 130, dont 70 au cours élémentaire et 60 au cours supérieur. Le collège compte ordinairement trois professeurs qui se partagent l'enseignement donné en français et en anglais avec un égal succès, dit le surintendant J.-B. Meilleur:

- . **Il n'est que juste de dire que M. F.-X. Toussaint a beaucoup contribué à l'établissement et au succès du collège St-Michel. C'est lui qui en a dirigé les premières opérations, et d'une manière très avantageuse et appréciable. Cependant, après le départ de M. Toussaint, le collège n'a pas su se tenir à la hauteur où il avait su s'élever.**

Une institution presque voisine, non moins recommandable et prospère par l'habileté de M. Dufresne, divise honorablement le patronage avec le collège de Saint-Michel. Cette institution est établie en la paroisse St-Thomas de Montmagny qui était déjà bien pourvue d'établissements d'éducation... (5).

Même avec ses hauts et ses bas, l'humble collège Saint-Michel aura l'honneur de fournir à la société des laïcs éminents, et à l'Église des prêtres remarquables comme les cardinaux Bégin et Rouleau, NN.SS.J.-Omer Plante, Egide Roy, Charles-Alph. Carbonneau, vicaire général de Rimouski... Le curé Fortier ne jouira pas longtemps, cependant, ni de l'église neuve ni de "son" collège Saint-Michel puisqu'il meurt dans son grand presbytère du Bord de l'eau le 3 février 1859 et qu'il est inhumé dans l'église paroissiale dont il vient de présider à la reconstruction.

Par testament, il a légué à l'église l'orgue qui lui appartient, et aux Commissaires d'écoles le terrain sur lequel est bâti le collège Saint-Michel, de même qu'une somme approchant les \$1,000.00 dont les intérêts devront servir à "l'éducation chrétienne et catholique des filles de St-Michel", car il projetait également de "faire quelque chose pour les filles". Dieu merci, l'un de ses successeurs à la tête de la paroisse y pourvoira.

(5) Cf. J.-B. Meilleur, "Mémoire de l'Éducation du Bas-Canada", p. 231. Voir également en appendice la longue liste des maîtres laïcs au collège St-Michel en attendant l'arrivée des Frères Maristes qui, à partir de 1917, vont aussi laisser dans la paroisse le souvenir d'éducateurs de marque.

APPENDICE

LETTRE PASTORALE DE MGR JH. SIGNAY,
LE 24 MAI 1849.

À NOS TRÈS CHERS FRÈRES,
LES FIDÈLES DE ST-MICHEL DE LA DURANTAYE,
SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR,

- Nous avons examiné attentivement, NN.TT.CC. FF., l'acte qui nous a été présenté d'une certaine assemblée tenue en votre paroisse le 24^e jour de janvier dernier et composée de diverses personnes déléguées par les anciens et les nouveaux marguilliers, les notables, habitants de votre paroisse, et les propriétaires des bancs de votre église. Mais comme la mesure dont il était question nous paraissait liée avec celle que nous savions avoir été à différentes époques le sujet de plusieurs délibérations de vos marguilliers et notables habitants, nous avons cru devoir les examiner toutes...
- Après mûre délibération, il est de notre devoir de déclarer que nous ne reconnaissons comme étant en force dans votre paroisse que la délibération du 4 décembre 1836 par laquelle il fut résolu, à la grande majorité des voix, que les bancs de la nef, à mesure qu'ils viendront à vaquer, seront reconcédés pour une rente annuelle, en argent monnayé, qui sera le prix de l'adjudication.
- Nous avons regardé nous-même ce nouveau mode comme beaucoup plus avantageux au bien de

votre église et nous n'avons pas hésité à le revêtir de notre approbation lors de notre visite épiscopale dans votre paroisse le 18 juillet 1837... Nous déclarons aujourd'hui comme de nulle valeur tout ce qui a pu être fait depuis cette époque, et particulièrement la délibération du 23 février 1844 par laquelle on a prétendu annuler celle que nous avions revêtue de notre approbation.

- L'on prétend régler qu'à l'avenir la vente des bancs de la nef sera d'une piastre. En notre qualité de gardien des intérêts des églises du diocèse, nous regardons ce prétendu règlement comme injuste parce qu'il prive votre église des revenus que lui assurent divers contrats et procès-verbaux... Ainsi la seule délibération revêtue des formalités requises est celle du 4 décembre 1836. Nous voulons qu'elle sorte son effet et vous enjoignons de la considérer comme étant en force dans votre paroisse depuis le jour où nous l'avons revêtue de notre approbation, c'est-à-dire depuis le 18 juillet 1837...
- Nous ne voudrions pas, toutefois, que pour rétablir l'ordre troublé par la réduction de certaines ventes de bancs, on eût recours à des poursuites judiciaires, toujours préjudiciables à la paix d'une paroisse et à la bonne intelligence qui doit régner entre ses habitants... Sera la présente lettre pastorale lue au prône... par M. Louis Proulx, un des prêtres attachés à notre administration, que nous avons chargé de ce soin pour qu'il puisse aussi donner toutes les explications nécessaires...

Ancien collège des Frères Maristes devenu par la suite l'hôpital et aujourd'hui détruit.



MUNICIPALITÉ EN MARCHÉ...

SAINT-MICHEL ET LE CONSEIL MUNICIPAL (1855).

L'organisation municipale de Saint-Michel, comme des autres localités de la Province, date seulement de la moitié du 19^e siècle puisque la **Loi des Municipalités et Chemins**, passée sous l'Union des deux Canadas, ne remonte qu'à l'année 1855. Par la suite l'Acte de 1855 a servi de base à notre premier Code municipal qui n'est entré en vigueur que le 2 novembre 1871.

En 1908, la Législature provinciale du Québec adopte une loi stipulant la révision, la refonte et la modification du Code municipal, et surtout la formation d'une Commission de cinq membres, dont deux secrétaires chargés d'un tel travail. La refonte est complète. Ainsi tous les travaux de chemins, de ponts et de cours d'eau, plutôt que d'être exécutés par les contribuables, devraient être faits à l'avenir par la Corporation municipale qui en préleverait ensuite le coût par voie de taxation directe sur tous les biens fonds de la Municipalité.

Mais la Législature du Québec refuse de sanctionner un projet de loi tellement radical. Elle le retourne plutôt à la Commission pour amendement, de manière à laisser subsister l'ancien système à côté du nouveau qui vient d'être proposé. Et c'est ainsi que le projet modifié fut adopté finalement à la Législature lors de la première session de 1916 (1).

TRENTE ET UN MAIRES EN 120 ANS À SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE.

La liste des maires de Saint-Michel est déjà fort impressionnante: 31 maires en 120 ans! Soit un peu moins de quatre ans chacun. C'est dire que plusieurs ne firent que deux ans, parfois moins. Pour la bonne marche de la Municipalité, il est permis de le regretter. Certains maires surent tout de même braver les orages et les tempêtes... plus longtemps. Sans doute faudra-t-il un jour encadrer leurs noms, que voici:

- . Joseph Morisset, sept ans, de 1866 à 1873.
- . François Pouliot, douze ans: 1876-84, 1916-1920.
- . Alfred Larochelle, onze ans, de 1896 à 1907.
- . Amédée Forgues, six ans: 1889-92, 1907-1910.
- . Phydime Vézina, douze ans, de 1914 à 1926.
- . Joseph-Narcisse Roy, douze ans, de 1920 à 1932.
- . Emmanuel-A. Garon, dix ans, de 1949-53, et de 1962-1968 (2).

(1) Cf. Tellier, Robert, "Code Municipal de la Province de Québec", anglais-français juxtaposés, édit. de 1955, Montréal, 640 pp. in-8o, Introduction.

(2) En appendice, on trouvera la liste complète des maires et des conseillers de St-Michel, de 1855 à nos jours.

**PREMIÈRES RÉUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-MICHEL, 1855-56.**

A la première réunion du Conseil municipal qui se tient à la salle publique le 23 juillet 1855, le professeur B. Marquette, du collège St-Michel, accepte le poste de secrétaire-trésorier à deux chelins et six pences (\$0.50) par assemblée, mais il ne fournit ni mobilier, ni répartition, ni frais d'enregistrement de son cautionnement d'ailleurs fixé à 12 livres et dix chelins (environ \$50.00). Heureusement que deux notables se portent garants du cautionnement: les sieurs P. Dagneault, marchand, et P. Forgues, écuyer.

Une autre nomination faite à l'unanimité, elle aussi, sera celle du maire, Pierre Boissonneault. Les conseillers élus seront alors MM. Jh. Furois, Eustache Forgues, Jh. Bacquet, Georges-Elie Breton, Jacques Breton et Ursin Mercier. Dès la première année de son existence, le Conseil municipal émet une ordonnance ainsi formulée: "Comme il ne se trouve aucune personne ne comprenant pas le français dans les limites de la Municipalité, le maire est autorisé à l'unanimité à présenter une requête à Sa Majesté le Gouverneur général pour que les Règlements du Conseil municipal ne soient publiés qu'en français." N'oublions pas que nous sommes cependant sous l'Union des deux Canadas, un régime politique qui est censé viser à l'anglicisation du pays. Mais nous sommes également à Saint-Michel de Bellechasse, un pays de preux!

On n'est pas riche alors puisque, le 7 avril 1856, les quelques salaires du secrétaire et autres employés, s'élevant à moins de \$30.00 vont être "collectés volontairement dans chaque rang de la Municipalité. Le 4 août suivant, le notaire Jh.-Frs. Talbot accepte la fonction de secrétaire en remplacement du professeur Marquette qui a quitté la paroisse. Autre nomination ce même jour, celle de Téléphore Drolet, gardien d'enclos public.

**POSTE DE CONFIANCE:
GARDIEN D'ENCLOS PUBLIC
À SAINT-MICHEL.**

Le gardien d'enclos publics est l'officier municipal qui, pour le bénéfice de la Corporation et du public, reçoit sous sa garde les animaux trouvés errants par l'inspecteur agraire ou par tout autre intéressé. Il appartient donc à chaque Conseil municipal de choisir, comme gardien d'enclos publics, un homme pacifique, loyal, impartial, débrouillard, et de nommer en mars, tous les deux ans, autant de gardiens d'enclos publics qu'il le juge à propos. Saint-Michel en eut un d'abord, puis deux (3).

S'il possède les qualifications requises, le gardien d'enclos publics doit prêter le serment d'office dans les quinze jours qui suivent sa nomination. C'est alors qu'il a qualité pour agir comme tel, c'est-à-dire que, le cas échéant, il est tenu de recevoir et de retenir sous sa garde les animaux trouvés errants sur une grève, une batture, un chemin, une place publique... Il doit les garder et en prendre soin jusqu'à ce qu'ils soient réclamés ou vendus à l'enchère tel que déterminé par la loi.

Le gardien d'enclos publics est tenu de fournir aux animaux mis en fourrière sous sa garde une nourriture convenable et en quantité suffisante, et de leur donner tous les soins nécessaires, sous peine d'une amende n'excédant pas une piastre pour chaque jour de négligence à le faire... Tel fut le rôle de cet officier municipal, fort important sans doute au dernier siècle, mais dont on parlera de moins en moins à l'avenir.

**RÔLE D'ÉVALUATION,
ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (1856-1857).**

D'année en année, il doit y avoir aussi la présentation du rôle d'évaluation des terres et

(3) Le 4 avril 1898, Stanislas Faucher demande à ne plus être gardien d'enclos à cause de sa pêche, située à plus d'un mille de chez lui. Ainsi la charge de gardien devient-elle incompatible avec son gagne-pain.

biens fonciers, leur acceptation ou leur refus par le Conseil, avis public à cet effet donné par le secrétaire au sortir de la grand-messe, savoir: que toute réclamation relative au rôle d'évaluation doit se faire par écrit, dans les trente jours. Les évaluateurs de 1855 se nomment Louis Tanguay, André Morisset et Paul Lacroix. Louis Tanguay ayant demandé un salaire comme "écrivain" du rôle d'évaluation, le Conseil lui accorde une livre et dix chelins (\$6.00) pour son travail, y compris les diverses copies exigées par la loi. En 1860, les évaluateurs s'appelleront Prudent Lacombe, Ferdinand Gendron et François-Xavier Béland.

Face aux nombreuses plaintes qui s'élèvent nécessairement contre le rôle d'évaluation, le Conseil, en de nombreuses séances, se penche sur chaque cas particulier des journées entières souvent, de sept ou huit heures du matin à six heures du soir. Et si parfois il donne raison au plaignant, d'ordinaire il défend le point de vue des évaluateurs. C'est ainsi qu'en 1856 pilotes et navigateurs, qui exercent leurs fonctions en dehors de la paroisse, se plaignent d'avoir été évalués illégalement, mais le Conseil refuse de se plier à leur argumentation.

Enfin, pour obtenir une assiduité plus grande aux réunions du Conseil municipal, il est statué, le 26 janvier 1856, que tout membre absent de son siège sans une raison valable sera passible d'une amende de dix chelins courant (\$2.00). De même, le prix d'entrée de toute requête devant le Conseil est fixé à sept chelins et six deniers (\$1.50) qui vont au trésor du Conseil.

PÉNALITÉS À CEUX QUI TROUBLENT L'ORDRE DU CONSEIL MUNICIPAL, 1859...

Parfois le Conseil se voit contraint de sévir contre ceux qui se permettent de venir troubler l'ordre au sein de son auguste assemblée. Ainsi, le 25 avril 1859: "Pénalité de un louis (\$4.00) à toute personne qui, sans y être appelée, interviendra dans les délibérations du Conseil pour en troubler l'ordre, insulter un de ses membres ou persister à parler quand on lui ordonne de

se taire; le double en cas de récidive, ou l'emprisonnement qui pourrait aller à quinze jours si le paiement n'est pas immédiat. En 1866 — à la veille de la Confédération — il est encore question d'amende sur le même sujet, mais en dollars cette fois: \$4.00 au maximum, et \$2.00 au minimum.

INSPECTEURS DES CHEMINS (SOUS-VOYERS), BANCS DE NEIGE...

Les édiles municipaux doivent aussi faire un choix consciencieux d'inspecteurs des chemins ou sous-voyers. Ils sont huit en 1855, puis neuf, et quatre inspecteurs agraires pour les fossés et les clôtures. Et comme ils sont les premiers désignés à de tels postes, sans doute convient-il de transcrire ici leurs noms: Michel Turgeon, Maurice Soucy, Joseph Lefebvre, Pierre Dagneault, Honoré Bacquet, François Rousseau, René Gagnon, Paulin Catellier, Narcisse Roy, J.-B. Mercier, Joseph Dion et François Mercier, ce dernier ayant été choisi comme surintendant des chemins pour tout le comté de Bellechasse. Le premier lundi de septembre, tous les élus viennent prêter le serment de fidélité à la Municipalité (4).

Parfois — le 7 janvier 1856, par exemple — la séance du Conseil n'a pas lieu à cause de la rigueur excessive du froid et aussi du mauvais état des chemins. Ces chemins d'hiver, comme ils reviennent souvent aux délibérations du Conseil municipal!

. **Vu les plaintes nombreuses reçues à ce jour, le Conseil ordonne d'ouvrir les bancs de neige à huit pieds de largeur dans tous les chemins de la paroisse (12 janvier 1856).**

. **Rues du Faubourg:** Vu leur mauvais état, inspecteurs et sous-voyers devront entretenir du côté nord et sud de la rue, un sentier pour les piétons, de 4 pieds de largeur, en bon état et propice pour y passer en tout temps (12 janvier 1856).

(4) Dès 1856, le secrétaire est autorisé à se procurer un sceau pour l'usage de la Municipalité... Déjà!

- **Toutes les clôtures le long des chemins d'hiver seront abattues à 24 pouces du sol, du 1er décembre au 1er avril suivant; bancs de neige abattus et nivelés sur une largeur de huit pieds; sentiers de quatre pieds au village... (déc. '56).**

**INTÉRESSANTE REQUÊTE
D'ANTOINE CHAMBERLAND:
5 JUILLET 1862.**

La requête d'Antoine Chamberland demande l'ouverture d'un chemin de front au 2e rang, mais dans le même temps, le sieur F. Talbot et quelques habitants du 1er rang rédigent une contre-requête. Afin de voir clair, le Conseil municipal de Saint-Michel délègue le sieur Ph. Viens, juge de paix de Beaumont, qu'il charge de se rendre sur les lieux, de s'enquérir et de faire rapport.

N'ayant en vue que la justice et le bien général des citoyens -- il le proclame -- le sieur Viens fixe lui-même, après entente avec les intéressés, la meilleure route à suivre, désigne les terres à traverser, les propriétaires à dédommager... Bref, le chemin aura 36 pieds de largeur, y compris les fossés. Si des ponts deviennent nécessaires, ils seront construits vis-à-vis les lignes mitoyennes autant que possible. Le nouveau chemin reste la propriété de ceux qui en bénéficieront; il est entretenu par eux. Il en est de même des clôtures et fossés. Ce chemin doit se faire à l'automne de manière à ce qu'il soit praticable à l'hiver.

Le petit côteau chez Michel Fiset sera abattu et nivelé par corvées, si possible, en octobre prochain par tous les intéressés. Enfin, que les officiers de la voirie veillent à l'exécution du présent procès-verbal d'ailleurs approuvé par le Conseil municipal à la suite de modifications mineures. Quant aux frais, ils s'élèvent à \$11.50 payables en parties égales par tous les intéressés (5).

**TAILLIS, BRANCHES ET BROUSSAILLES;
CLÔTURES ET CANAUX:
1866-69.**

En septembre 1866, il est résolu que les inspecteurs des chemins, clôtures, fossés... soient autorisés, et ils le sont, à faire abattre et raser dans chaque côté, chemins et routes publics, les taillis, branches et broussailles qui s'y trouvent à la distance de une perche et demie de chaque côté. Tout cela se fait aux frais et dépens de ceux qui sont tenus à l'entretien et à la réparation des chemins publics... s'ils négligent ou refusent de le faire dans les huit jours qui suivront l'avis ou notification donné verbalement par les inspecteurs. Mais les frais d'abatis, faits en dehors des chemins, seront payés par les propriétaires des terrains où seront faits de tels abatis ou rasages de taillis et de broussailles.

Voici, à titre d'exemples, une première plainte qu'étudie le Conseil le 30 juillet 1869: la clôture de Benjamin Hallé, sur la route de Saint-Charles, n'est pas en ordre; le coupable a huit jours pour faire les réparations voulues. La seconde vient de François Ouimet, fabricant de bardeau, qui se plaint du voisin Mercier, maître pilote, et surtout de l'eau de son canal qui détériore les chemins. Ordonnance est faite à l'inspecteur de l'arrondissement d'y voir sans retard. Le Conseil profite de la circonstance pour stimuler l'ardeur de ses officiers de voirie: ils ont pleins pouvoirs dans tous les travaux qui relèvent de leur juridiction.

**ENCORE LES CHEMINS D'HIVER;
RÈGLEMENTS ET DÉFENSES,
PLAINTES...
1867-77.**

Les chemins d'hiver, entretenus à la gratte ou à la herse, n'auront pas moins de six pieds de largeur avec balises de rencontres à tous les trois arpents. Ces balises seront en épinette ou en

(5) Cf. Délibérations du Conseil municipal de St-Michel, vol. I, 130-132.

sapin de 15 pieds de hauteur au moins, et que ces places de rencontre soient entretenues de la même façon que les chemins! Le 24 décembre 1867, Simon-Nérée Marcoux, de Buckland, réclame \$5.00 pour avoir blessé son cheval le 16 décembre et brisé sa voiture par suite du mauvais état des chemins dans la route communément appelée du Bord de l'eau. Le Conseil lui offre \$4.00 -- pas \$5.00 -- et prévient l'entrepreneur Bacquet -- Jean, alias Johnny -- qu'il devra lui-même rembourser ces \$4.00 au Conseil dans les huit jours.

Autre plainte du sieur François Dumas, le 25 avril 1872: il demande de faire couper les bancs de neige pour qu'il puisse circuler en voiture d'été. Le Conseil ordonne aux inspecteurs d'agir sur leurs entrepreneurs ou encore de faire faire l'ouvrage aux frais des négligents. Le 8 août, c'est l'inspecteur du 2e rang que le Conseil menace de poursuites pour l'inexécution de ses devoirs touchant les fossés et clôtures: il n'aura pas plus de trois semaines, c'est-à-dire jusqu'au 1er septembre pour creuser les fossés, ôter les embarras et nuisances publiques sur tous les chemins de sa division.

Un nouveau règlement, paru le 8 octobre 1877, apporte de nouvelles précisions sur l'affaire des chemins:

- **Dès que la neige paraît, commencer à entretenir les chemins jusqu'à la fin de la saison. Qu'ils soient toujours en bon ordre!...**
- **Qu'à tous les trois arpents, il y ait un rang de trois grosses balises de quatre pouces de grosseur, en plein milieu...**
- **Défense de glisser dans les chemins publics et routes de Saint-Michel à cause des sérieux dangers qui pourraient en résulter. Amende de \$1.00 au minimum et de \$5.00 au maximum.**

SAINT-MICHEL, CHEF-LIEU DU COMTÉ DE BELLECHASSE, 1858-98.

Tout le monde sait aujourd'hui que Saint-Raphaël se glorifie d'être le chef-lieu du comté de Bellechasse depuis au moins 75 ans. Et qui se doute que Saint-Michel le fut pendant 40 ans, de 1858 à 1898?

- **En sa qualité de chef-lieu du comté, Saint-Michel offre gratuitement au Gouvernement de la Province deux terrains de la grandeur voulue pour l'érection d'une Cour de justice régionale (le 4 juillet 1858).**
- **En sa qualité de préfet du comté de Bellechasse, le maire Pouliot reçoit un chèque de \$50.00 en vue de la construction imminente d'une Cour de justice à Saint-Michel (le 18 juillet '59).**

Quelque trente ans plus tard -- le 7 décembre 1891 -- quand le curé de la paroisse signale au maire les nombreux inconvénients qui résultent du fait que la municipalité tienne ses réunions à la sacristie inférieure, attenante à l'église, le Conseil demande tout simplement au Conseil de comté la permission de siéger à la salle d'audience de la Cour de circuit; permission qu'il obtient d'ailleurs facilement le 19 du même mois.

Mais voici qu'une bien mauvaise nouvelle circule dans la Municipalité de Saint-Michel au 40e anniversaire -- ou peu s'en faut -- du village comme chef-lieu de comté; et le Conseil municipal ne peut que protester vigoureusement contre ce qu'il qualifie -- à ses yeux du moins -- de grave injustice:

- **Attendu que ce changement de chef-lieu du comté de Bellechasse, tel que demandé et proposé, serait une injustice grave au détriment des contribuables du comté, qui n'ont pas été consultés par les maires auparavant...**
- **Que l'honorable A. Turgeon, député de Bellechasse, soit prié de s'opposer au bill demandant à la Législature le transfert de Saint-Michel à Saint-Raphaël... (16 décembre 1897).**

Et pourtant, malgré "l'injustice grave", le transfert se fait quand même. La bâtisse de la Cour de circuit devient la propriété du Conseil au prix de \$306.00 avec l'espoir de louer une partie de l'édifice ou du terrain à des conditions avantageuses. Et c'est ce qui arrive le 5 mars 1899 alors que la Fabrique apporte sa quote-part: \$150,00, l'édifice devant servir désormais "à tous les besoins de la paroisse" (6).

VENTE DES BOISSONS SPIRITUEUSES AU DÉTAIL: QUESTION DE MORALITÉ.

La vente des spiritueux constitue certes un problème majeur à Saint-Michel si l'on en juge par l'insistance et la régularité qu'apportent les responsables à se pencher sur la question:

- **Vente des spiritueux au détail totalement défendue dans les limites de la Municipalité pour réprimer le commerce des boissons fortes. Amende de \$50.00 une première fois, de \$80.00 la seconde, la moitié allant au dénonciateur et le reste au Conseil. Dans chaque cas, la poursuite se fera devant un magistrat sur la dénonciation d'un seul témoin digne de foi. A défaut de paiement ou d'effets saisissables, le coupable est emprisonné un mois la première fois, deux mois la seconde... Règlement en vigueur à partir du 1er avril 1856.**

Trois ans plus tard, le 14 avril 1859, le Conseil redit son opposition formelle à toute vente au détail (c.a.d. par quantités moindres que trois gallons à la fois) de toutes liqueurs spiritueuses, vineuses et enivrantes. En 1864, non seulement le maire, mais aussi le curé de la paroisse — il s'appelle alors Drolet — est autorisé à poursuivre les coupables. Le 2 mars 1868, c'est un acte de foi en l'abstinence que prononce le Conseil municipal:

- **Attendu qu'un des meilleurs moyens de moraliser le peuple et de lui procurer la plus grande somme de bonheur et de prospérité, est de le rendre tempérant, et qu'il n'y a rien de plus propre à conduire à ce résultat que de supprimer le commerce des liqueurs enivrantes..."**

Suit un Règlement des boissons enivrantes, accepté d'ailleurs sur division, Damase Bissonnette ayant voté contre, car un point reste évident: de fortes pressions s'exercent sur les conseillers, en groupe ou individuellement. Le 17 septembre 1868, c'est d'une licence de théâtre qu'il s'agit:

- **Qu'on fasse payer une licence aux personnes tenant des théâtres (\$1.00 par représentation) ou exhibitions publiques: \$10.00 chaque fois, de même qu'aux artistes voyageurs.**

Le 8 mars 1869, cependant, il est question d'accorder des licences marchandes pour la vente de l'alcool: pas moins de trois demiards à la fois; \$50.00 de licence par année; autres conditions:

- **Vendre seulement à des personnes fiables, connues, qui n'en feront pas un usage excessif ou mauvais.**
- **Que ce ne soit jamais en vue d'une auberge au détail dans la Municipalité; jamais à des mineurs ou des enfants, et jamais plus de quatre licences accordées une même année.**

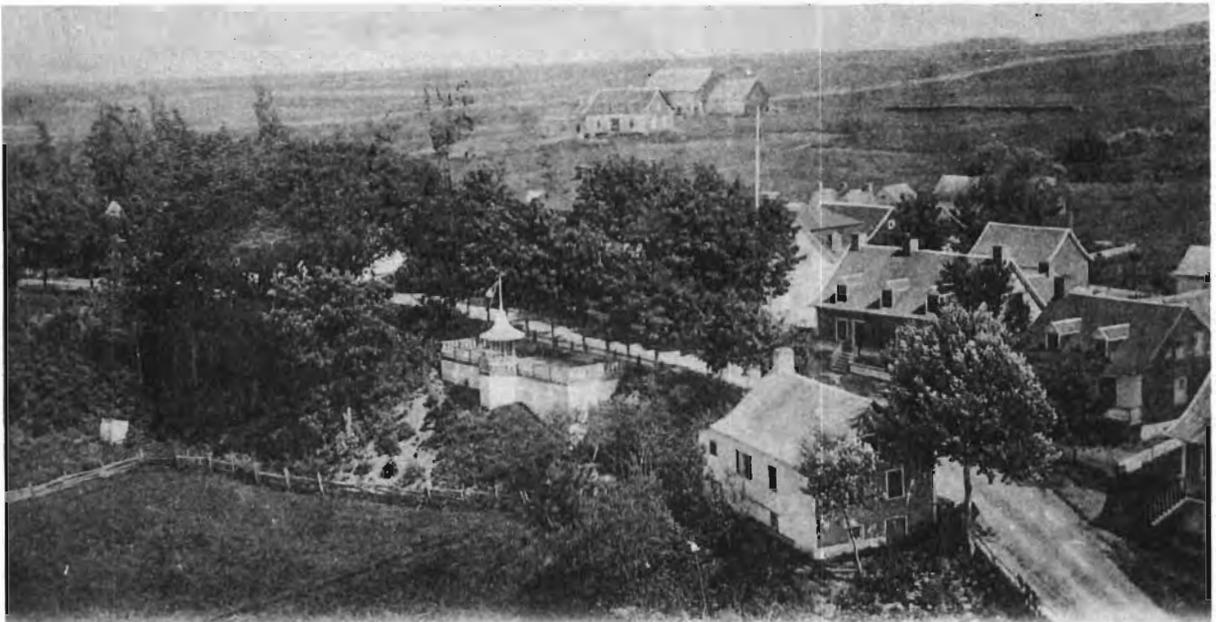
Mais dès l'année suivante — 3 mars 1870 — le Règlement ne passe pas et reste sur la table. Alors le Conseil propose une seule licence à \$50.00, qui est acceptée sur division. Le 3 avril 1876, Théophile Balcer, marchand, obtient une telle licence "vu qu'il est un sujet de Sa Majesté, honnête, sobre, jouissant d'une bonne réputation". D'année en année, le Règlement des licences est affiché à la porte de l'église deux dimanches consécutifs. Et quand, le 6 mai 1889, Laurent Turgeon prie le Conseil de ne pas exécuter le jugement rendu contre sa soeur Anastasie, coupable d'avoir vendu de la grosse bière sans licence, les conseillers regrettent... parce que M. le curé Déziel, premier gardien de la morale dans la paroisse, serait en droit de protester à son tour.

(6) Cf. Délib. du Conseil, vol. III, pp. 4, 23, 27-36.



VUES PRISES DE LA CHAPELLE DE LOURDES ET DE LA CÔTE DE L'ÉGLISE:

*Quel village coquet, avec ses maisons blanches,
Ses pelouses, ses fleurs, ses jardins odorants!
C'est son coeur resté jeune et gai comme un dimanche,
A 250, que dis-je? A trois cents ans!*



Finalement, en 1903, survient le Règlement de la prohibition totale qui va subsister à Saint-Michel pendant 61 ans. Ces gars de Saint-Michel, des preux!

DÉMISSION DU MAIRE LATULIPPE (1866); SERMENT DE L'ÉPOQUE.

Il arrivera, de temps à autres, que le maire doive démissionner, pour des raisons de santé surtout. Ainsi la lettre du maire Latulippe adressée à son Conseil le 10 avril 1866 en une telle circonstance, restera-t-elle sans doute un modèle du genre:

- **Malgré mon grand désir de joindre mes efforts aux vôtres pour promouvoir et conduire à bonne fin les intérêts de cette municipalité, je dois démissionner parce que l'état de ma santé ne me permet plus d'assister aux séances du Conseil. Sans espoir d'un prompt rétablissement, je crois qu'il est de mon devoir, dans l'intérêt bien compris de la paroisse, de vous offrir ma résignation, tout en vous exprimant le regret profond que j'éprouve de me retirer d'un corps dont les membres m'ont toujours témoigné tant de confiance et de bienveillance.**
- **Daignez agréer l'expression de ma gratitude, de ma considération distinguée, et me croire pour la vie,
Votre ami, F. Latulippe.**

Sait-on la formule du serment à l'époque ?

- **Je, Téléphore Drolet, fais serment sur les Evangiles et sur la part que je prétends en paradis, que j'ai payé à Pierre Daigneault, ex secrétaire-trésorier, comme intérêt de l'emprunt municipal... (6 juillet 1868).**

COMPTES ANNUELS (1867-1877), RÈGLEMENT DES PÉTARDS.

Proportionnés aux taxes municipales, toujours réduites au strict minimum, les comptes annuels de la Municipalité ne peuvent guère être élevés.

A la fin de 1867, comme ils atteignent près de \$180.00, le Conseil décide de prélever une certaine somme de chaque contribuable. Le 13 janvier 1868, Jean Fortin présente un compte de cinq chelins (\$1.00) pour avoir chauffé la salle publique pendant quatre séances, lui-même ayant d'ailleurs fourni le bois de chauffage. A la fin de 1876, les recettes de l'année frisent les \$300.00 et les dépenses atteignent \$236.93.

Le Règlement des pétards --- titre pour le moins original --- date du 8 octobre 1877. Il est ainsi libellé:

- **En parfait accord avec l'article 594 du Code municipal, Saint-Michel passe un Règlement sur les pétards ou "autre chose faisant explosion à l'occasion des fêtes nocturnes". Pour remédier aux abus ou accidents sérieux qui peuvent alors se produire, le Conseil interdit l'usage des pétards dans les limites de la Municipalité. L'amende aux coupables est plutôt élevée: de \$5.00 à \$20.00 ou la prison, ou les deux à la fois, à la discrétion du tribunal.**

DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE: TUYAUX DE CHEMINÉE, POUR COMMENCER.

Face au perpétuel danger d'incendie, la Municipalité de Saint-Michel reste constamment en alerte, d'abord en établissant, dès le 12 octobre 1857, les limites précises du Bourg ou Village de Saint-Michel pour bénéficier des nouveaux avantages que procure la Loi des Municipalités à cet effet, et aussi pour adopter les règlements appropriés: celui du 3 juin 1872, par exemple, fait à la demande du sieur Bolduc et autres citoyens qui demandent à ceux qui n'ont pas de bonnes cheminées, de faire entourer leurs tuyaux, au moins ça pour commencer!

- **Au moins cinq pouces de chaque côté, et brique et mortier, ou en bon mortier seulement, et pas moins de 5 pouces entre le tuyau et le "boisage en bois".**

- **Que le délai accordé à ceux qui ne sont pas en règle sur ce point des cheminées ne dépasse pas trente jours. Que chaque propriétaire se munisse de bonnes échelles pour communiquer sur ses bâtisses, et que F.-X. Mercier, menuisier, soit nommé inspecteur à cet effet, au nom du Conseil, avec les mêmes honoraires que les inspecteurs agraires et qu'il soit payé par les personnes prises en défaut, le Conseil lui ordonnant de visiter les lieux lorsque le besoin s'en fera sentir.**
- **Qu'un avis public soit affiché à cet effet, comme d'habitude, à la porte principale de l'église, à la Cour de circuit, et d'en donner lecture à haute et intelligible voix un ou deux dimanches de suite dans les trente jours qui suivront l'adoption du présent Règlement contre les incendies.**

Quelques années plus tôt — 20 juillet 1868 — s'est faite la nomination de Théophile Baker, cultivateur, chargé de visiter tous les chemins, les rues et emplacements, les maisons et les hangars, bref toutes les bâtisses du Village ou Bourg de St-Michel afin de prévenir les incendies. A partir de 1884, il sera défendu d'allumer du feu en plein air dans les chemins de cette Municipalité ou dans le voisinage d'un édifice, d'un bocage, d'une clôture, à moins que ce ne soit à 40 pieds de tout édifice, bocage ou clôture. Dès la première offense, l'amende ira de \$1.00 à \$10.00 ou huit jours d'incarcération à la prison commune du district.

FONDATION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE À ST-MICHEL: 1882.

Sont-elles nombreuses les municipalités qui, à l'exemple de Saint-Michel, lancent une Compagnie d'Assurance contre l'incendie? Elle était sous la responsabilité du Conseil municipal, avec le secrétaire-trésorier comme gérant, et s'occupait à la fois du feu, de la foudre, du vent, des bâtisses situées sur des biens-fonds imposables de la Municipalité. Chaque année,

en janvier ou février, le Conseil nommait cinq estimateurs chargés d'évaluer les bâtisses susceptibles d'être assurées. Les premiers estimateurs furent Joseph Morisset, Charles Dumas, Joseph Bacquet, dit Lamontagne, et Joseph Blouin.

Chaque année, le Conseil est autorisé à prélever \$0.15 par \$100.00 d'évaluation de chaque individu qui s'est assuré à la Mutuelle de Saint-Michel. Le 5 juillet 1886, les évaluateurs ont examiné la grange du sieur Stanislas Bissonnette, renversée par vent, et ils ont recommandé une indemnité de \$100.00 deux mois après l'accident. Malheureusement, dès le 18 avril 1887, la Compagnie d'Assurance Mutuelle de St-Michel cessera d'exister parce que trop lourde à porter, sans doute, mais le Conseil municipal n'en continuera pas moins de suivre de près le danger toujours possible de conflagration (7):

- **Lu au Conseil une lettre de la Compagnie d'Assurances contre le feu de "Liverpool London & Globe", menaçant d'augmenter ses taux si le moulin de St-Michel, mu par la vapeur au village, ne rencontre pas les exigences voulues... Que M. François Ruelland, propriétaire du moulin, soit averti sérieusement de se conformer à un tel avis de la Compagnie... (14 juillet '98).**
- **Plaintes de citoyens qui demandent aux Commissaires d'écoles de ne pas louer le terrain du collège "pour un chantier de bois", à cause du danger d'incendie. Le Conseil municipal prend fait et cause pour eux (7 janvier 1901).**
- **Joseph Gagnon, fabricant de chaux, se plaint: le tuyau de la cheminée chez la voisine est vieux et dangereux pour le feu.**
- **Plainte prise en considération et transmise à l'inspecteur des cheminées (le 7 octobre 1901).**

(7) Pour plus de détail sur cette Compagnie d'Assurance Mutuelle à Saint-Michel, on pourra consulter le 2^e volume des Délibérations du Conseil, pp. 165-170.

- Par crainte d'une conflagration toujours possible dans le village, le Conseil va prendre des arrangements avec le propriétaire de l'aqueduc pour placer des "hydrants" à tous les six cents pieds et acheter 400 pieds de boyaux qui serviront dans les cas d'incendie de la manière prévue par le Règlement de l'Aqueduc (le 14 septembre 1908) (8).

CHEMIN DU 1er RANG (1877); DES TROTTOIRS COMME À QUÉBEC!

Par l'ordonnance municipale du 3 juillet 1877, les clôtures seront réparées au premier rang, les fossés creusés, le chemin nivelé, arrondi, exhaussé avec de la pierre au besoin, pour qu'il soit bien égoutté. L'officier spécial chargé d'un tel travail pourra commander aux inspecteurs d'arrondissement les hommes et les voitures nécessaires pour que l'ouvrage se fasse promptement.

Toutes les journées de travail fournies seront déduites de la somme qu'aurait dû payer l'habitant pour sa part de contribution s'il n'avait pas travaillé. Une journée d'homme est évaluée à \$0.70; avec un cheval ou un boeuf, \$1.20. Joseph Blouin est désigné comme officier spécial en la circonstance avec la mission de se conformer au Règlement de même qu'à l'article 382 du Code municipal.

Les trottoirs du village à Saint-Michel! Autre question fort importante: qui se permettrait d'en douter?

- Vu le mauvais état du Chemin royal près des trottoirs, il est enjoint à l'inspecteur Martel de faire enlever la terre et les mauvaises herbes qui croissent près des trottoirs, aux frais des négligents, après un avis d'une journée donné de vive voix ou par écrit (le 2 juin 1884).
- Comme il est question de réparer ces mêmes trottoirs ou de les faire disparaître, le conseiller Boulanger propose de voter \$15.00 à \$20.00 pour venir en aide à ceux qui tiennent à réparer leurs trottoirs, mais Joseph Gagnon propose plutôt d'inviter les gens des rangs à souscrire volontairement, une petite somme chacun, pour une telle amélioration publique. Et les conseillers des rangs s'engagent à en parler à leurs administrés et même à déposer l'argent recueilli lors de la prochaine séance du Conseil (le 2 juin 1884).
- Dorénavant, le montant recueilli des vapeurs de pèlerins accostant à Saint-Michel sera mis de côté par le secrétaire et versé au compte des réparations de trottoirs dans le village de Saint-Michel (le 4 août 1884).
- La souscription volontaire dans les rangs pour les trottoirs a rapporté \$10.10 (le 7 octobre 1884).
- L'hiver, le travail de déblaiement des trottoirs doit être crié dès le mois de novembre et adjudgé au plus bas et dernier soumissionnaire. Les trottoirs seront entretenus à la gratte, qui n'aura pas moins de 5 pieds de largeur. Les dimanches et fêtes, l'entrepreneur devra passer la gratte deux et même trois fois par jour au besoin, soit une demi-heure avant le commencement de chaque exercice.
- Le printemps, au dégel, il devra passer la gratte le matin, avant la messe, et une fois l'après-midi, tous les jours. En été, le radoub des trottoirs sera fait sur l'ordre et sous la surveillance de l'inspecteur de voirie (le 4 juillet 1898) (9).

(8) Cf. Délibérations du Conseil, vol. III, pp. 18, 93, 110, 255-256.

(9) Cf. Délib. du Conseil, vol. III, pp. 17-18. "Vu le mauvais état des trottoirs de la grand-rue, le maire Forgues est autorisé à faire l'achat de 500 mardriers de 9 pieds (2 po. x 12) aux meilleures conditions possibles..." (7 oct. 1907).

**HYGIÈNE: PROPRIÉTÉ DES COURS,
ÉTABLES, ÉCURIES ET PORCHERIES,
1882...**

A partir du 20 juillet 1882, tous les propriétaires, locataires et occupants d'immeubles à Saint-Michel devront, sous peine de dépens, dommages et intérêts, tenir le plus proprement possible leurs cours... L'inspecteur des échelles et cheminées, nommé tous les deux ans, sera chargé de voir à l'exécution du présent Règlement. Sur toute réquisition écrite, l'inspecteur devra visiter les lieux mentionnés comme mal-propres ou malsains, puis ordonner de les nettoyer ou désinfecter dans l'intérêt de la santé du public et des particuliers. Sur refus du coupable, l'inspecteur devra faire exécuter les travaux voulus dans les huit jours, aux frais du récalcitrant par voie de poursuite ordinaire.

Pareil règlement va se compléter en 1895 par la construction d'un canal d'égoût en bois de 18 po. x 12, du côté nord de la rue, et par un autre en 1897, du côté sud: en bons madriers de pin de 3 pouces d'épaisseur, pas moins d'un pied carré en dedans, bien cloué, faits à joints perdus, sans aucune traverse à l'intérieur et une pente suffisante pour l'écoulement des eaux. Et dans les deux cas suivent des Règlements qui contiennent sept articles chacun.

Enfin, le 1er juin 1901, pour se conformer aux lois du Bureau d'Hygiène, le Conseil municipal fait afficher à la porte de l'église l'avis suivant:

- **Que les propriétaires du village soient tenus de vider leurs fosses d'aisances, de faire enlever le fumier d'hiver et de tenir leur terrain dans un état de salubrité complète. Que l'engrais de porc soit complètement prohibé dans les limites de cette Municipalité!** (10)

**VIGOUREUSES LETTRES
DE PROTESTATION:
1885 ET 1889.**

Foyer de patriotisme, Saint-Michel et son Conseil municipal ne peuvent que protester vigoureusement au sujet de la pendaison de Louis

Riel en décembre 1885: "Considérant que l'exécution capitale n'est plus dans les moeurs de notre époque et que, dans le cas actuel, ni la sécurité de l'Etat, ni le rétablissement de l'ordre au Nord-Ouest ne requéraient cet acte de rigueur excessive... Qu'il n'y eut à la mise à exécution de la sentence de mort d'autre nécessité apparente que celle de donner satisfaction à la haine des sectaires orangistes, amis de sir John A. McDonald, il est résolu unanimement que:

- **Dans l'opinion de ce Conseil, l'exécution de Louis Riel a été un acte injuste, impolitique, inhumain, barbare, et que ce Conseil la réprouve comme il condamne énergiquement le Gouvernement de la Puissance qui s'en est rendue coupable, le Canada...**

Mais s'il est permis au Conseil municipal de protester avec vigueur, maire et conseillers doivent s'attendre à ce que de simples citoyens leur rendent parfois la pareille. Ceux de 1889 auraient outrepassé leurs droits, semble-t-il, en choisissant un homme du Village pour représenter les gens du premier rang au Conseil de la Municipalité: ce qui est très grave!

- **Nous n'avons aucun motif personnel contre M. Damase Bissonnette, le tenant pour un honnête homme. Néanmoins, nous ne pouvons approuver sa nomination dans les circonstances actuelles. Autant vaudrait admettre qu'il n'existe plus parmi nous assez d'intelligence et de droiture de conscience pour remplir une charge aussi honorable.**
- **Nous protestons contre cette élection et demandons humblement que notre protestation soit insérée dans les Minutes de votre honorable Conseil (Ce que l'on fit, heureusement). Dans l'intérêt de la paix et pour prévenir tout brandon de discorde que pourrait allumer le renouvellement d'une aussi**

(10) Cf. Délib. du Conseil, vol. II, pp. 583-586; III, pp. 101, 113-115, 222-232: Règlement de la Vaccination (1902), égoûts à ciel ouvert qu'il va falloir recouvrir de bons madriers, eux-mêmes recouverts d'un pied de terre (1907).

grave injustice, nous prions M. le Maire et les conseillers qu'à l'avenir les membres du Conseil soient choisis parmi les citoyens de l'arrondissement qu'ils devront représenter... Signé: Arsène Roy. (11)

MUNICIPALITÉ QUI SAIT DIRE MERCI À L'OCCASION: 1890, 1894...

Ceux qui prendront la peine de lire attentivement les neuf à dix grands volumes des Délibérations du Conseil municipal à St-Michel de Bellechasse — ou de la Durantaye — seront heureusement surpris de constater que cette gentille localité de la rive sud du Saint-Laurent obtient assez facilement tout ce qu'elle demande, tant à Québec qu'à Ottawa. Veut-on connaître la clef de l'énigme? Ces gens savent être reconnaissants. Et s'ils demandent, ils savent aussi dire merci. Qu'on en juge par ces quelques résolutions du Conseil municipal à l'adresse des politiciens de l'heure: Honoré Mercier (1890-1894), Adélard Turgeon (1909):

- **Que ce Conseil, représentant fidèlement l'opinion des contribuables de Saint-Michel de Bellechasse, désire exprimer à l'honorable Mercier et à son Conseil notre vive reconnaissance pour la remise de la dette municipale: mesure de justice réclamée en vain de divers gouvernements depuis un grand nombre d'années.**
- **Le Gouvernement qui a donné un nouvel essor à la Colonisation, à l'Agriculture et à l'Industrie; qui a introduit la politique bienfaisante des ponts de fer, de l'empierrement des chemins, d'un encouragement sérieux aux Sociétés d'Agriculture, d'une protection efficace aux ouvriers dans les manufactures, de la création des écoles du soir, d'un aide effectif aux chemins de fer de colonisation et autres mesures également importantes au bien-être du peuple en général, est celui qui, enfin, a réglé cette question d'intérêt vital pour la Municipalité de Saint-Michel (le 4 août 1890).**

En post-scriptum, le Conseil municipal se dit aussi reconnaissant au député fédéral, Guillaume Amyot, et au député provincial, Adélard Turgeon, qui ont déployé un zèle et une admirable énergie pour le règlement de cette dette de \$24,000.00 faite à l'occasion de l'édification du quai de Saint-Michel (le 1er juillet 1858), dont il sera bientôt question dans un chapitre subséquent. Deux ans et demi plus tard, le 5 décembre 1892, Saint-Michel profite du verdict d'acquiescement Mercier par douze de ses pairs après un procès injuste, inique et sans précédent dans les annales politiques du pays pour dire publiquement:

- **Saint-Michel a d'autant plus regretté les odieuses persécutions dont l'honorable Mercier fut victime qu'elle possède un souvenir impérissable de sa bienfaisante et généreuse administration... de sa politique de progrès et d'avancement... (12).**

Et à l'occasion de la mort du grand patriote Mercier, le Conseil municipal juge bon, le 5 novembre 1894, de s'associer au deuil général surtout quand il considère "l'immense service rendu à la Municipalité par cet illustre homme d'Etat":

- **Que des résolutions de condoléances soient adressées à la famille en deuil et plus spécialement à Madame Mercier, avec prière de les accepter comme un bien faible gage de notre reconnaissance.**
- **Qu'un service solennel soit chanté à l'église paroissiale mardi, le 13 courant, pour l'enfant distingué, le patriote zélé que pleure et pleurera longtemps la Province de Québec.**

(11) Cf. Délib. du Conseil, vol. II, pp. 252, 308-309. A la séance suivante du Conseil municipal, Damase Bissonnette démissionne de son poste de conseiller; il est remplacé par le pêcheur Napoléon Leclerc, l'un des 26 mécontents qui ont signé la lettre d'Arsène Roy.

(12) Cf. Délibérations du Conseil municipal de St-Michel de Bellechasse, vol. II, pp. 342-343, 347-348, 420-421, 506-507, vol. III, pp. 270-271. D'ordinaire, le Conseil municipal envoie une copie de résolutions aussi importantes aux principaux journaux de l'époque qui sont: l'Electeur, de Québec, Le Canadien, de Montréal, La Sentinelle, de Montmagny, L'Événement, de Québec...

Une vingtaine de signatures suivent les résolutions ci-dessus: les plus éminents citoyens de Saint-Michel, dont le maire Stanislas Bissonnette en tête, Adélarde Sansterre et Amédée Forgues, ses deux prédécesseurs. Le 18 janvier 1909, le Conseil rédige une nouvelle lettre de condoléances à l'adresse de l'honorable Adélarde Turgeon, député de Bellechasse et ministre des Terres et Forêts, obligé de quitter son poste pour raisons de santé:

Le Conseil apprend avec peine la résignation de l'honorable Turgeon de son poste

qu'il a rempli avec tant d'honneur et de gloire pour lui-même, notre comté, la Province de Québec en général. Le Conseil regrette le mauvais état de santé de M. Turgeon et remercie sincèrement l'ancien député des services qu'il a rendus avec empressement à une foule d'électeurs et au comté de Bellechasse en général.

Enfin, le Conseil espère qu'après un repos bien mérité, M. Turgeon reviendra sous peu dans la politique active...

MAISON EUDORE LECLERC:

N'envions jamais le sort d'autres peuples aux destinées peut-être plus brillantes, mais qui ne jouissent pas de ce calme bienfaisant qui fait les races vertueuses!



APPENDICE

MORIN, AUGUSTE-NORBÉRT, 1803-1865:

Auguste-Norbert Morin, qui est né à Saint-Michel le 13 octobre 1803, a représenté le comté de Bellechasse à l'Assemblée du Bas-Canada de 1830 à 1838. Affilié au groupe de Papineau, il rédigea en bonne partie les "92 Résolutions" de 1834, si bien qu'avec Denis-Benjamin Viger, c'est lui que l'on chargea d'aller défendre les vues du Bas-Canada devant le parlement britannique de Londres.

En avril 1837, il est sur le point d'obtenir un poste de confiance au Gouvernement: celui de Commissaire en chef des Terres de la Couronne. Mais comme il est devenu le principal lieutenant de Louis-Joseph Papineau pendant les troubles politiques de 1837-1838, voilà qui suffit à l'éloigner d'un poste qu'il aurait pourtant bien mérité.

Ce même hiver de 1837-1838, Auguste-Norbert Morin doit se cacher dans les bois parce qu'on l'accuse de haute trahison. Puis il vient se livrer à Québec où il n'aura même pas la chance de se défendre devant les tribunaux puisqu'on préfère le libérer sous cautionnement.

Encore député sous l'Union dans Nicolet (1841), au Saguenay (1842-1844) et de nouveau dans Bellechasse de 1844 à 1851, il est aussi l'Orateur de la Chambre d'Assemblée de 1848 à 1851, alors qu'il devient premier ministre et secrétaire provincial avec Francis Hinks en 1851, et sir Allan MacNab en 1854.

Nommé juge de la Cour supérieure en 1855, il est, en 1859, Membre du Comité pour la Codification des Lois du Bas-Canada. Marié à Mademoiselle Adèle Raymond, il meurt à Sainte-Adèle le 27 juillet 1865, sans laisser de postérité.

En novembre 1825, alors qu'il est âgé seulement de 22 ans, il écrit à l'honorable Edward Bowen, sous forme de brochure, une longue lettre de seize pages où notre jeune et brillant avocat réclame énergiquement les droits de la langue française compromise par la décision du juge anglais de n'accepter en cour que les brefs libellés dans la langue de Sa Majesté britannique; longue lettre dont voici le préambule: (13).

Monsieur,

Le respect profond des Canadiens pour les magistrats et pour tous les officiers publics m'a fait douter quelque temps s'il était convenable que je traitasse contradictoirement une question judiciaire que vous aviez décidée, et qui va faire le sujet de cette lettre.

A ce sentiment se joignait l'idée de la distance qui se trouve entre un personnage qui occupe un rang aussi distingué que le vôtre, et un individu, jeune encore, qui n'a d'autres titres à la considération publique que le désir de se rendre utile à son pays...

C'est dans l'unique désir de servir la cause commune de tous les Canadiens, que j'ai pris sur moi, malgré ma jeunesse, la défense de l'un de leurs plus importants privilèges, celui du langage, sans lequel tous les autres seraient illusoire. J'aurais laissé la tâche à des citoyens plus capables de plaider cette cause, si je n'eusse été persuadé que leurs occupations ne leur permettaient pas de l'entreprendre...

Persuadé de votre intégrité, à laquelle je rends toute la justice possible, je ne prétends jeter aucun blâme sur votre conduite, ni affaiblir dans l'esprit du peuple, sa vénération profonde pour un système de judicature aussi impartial que celui de l'Angleterre. C'est, au contraire, pour en mieux faire sentir l'excellence, que j'use du droit qu'il garantit à tout homme libre, de manifester librement ses opinions sur tout ce qui tient à sa liberté.

Si je le fais à l'occasion d'une décision émanée de vous en votre qualité de Juge, c'est parce que je m'estimerai heureux si, en vous présentant quelques idées auxquelles vous n'auriez pas réfléchi jusqu'à présent, je pouvais vous engager à considérer de nouveau un des points les plus importants de notre jurisprudence, et je n'ai aucun doute que vous ne sortissiez de cet examen parfaitement convaincu que je n'ai pas eu tort de réveiller sur ce point l'attention publique...

J'entre donc en matière et je fais cette question:

QUELLE DOIT ÊTRE LA LANGUE JURIDIQUE D'UN PAYS?

La réponse se présente tout bonnement: c'est la langue du peuple qu'on juge. Ici, toutefois, d'injustes distinctions politiques tendent sans cesse à faire reconnaître en principe que les Canadiens, dont neuf sur dix au moins n'entendent que le français, sont obligés de se servir de la langue anglaise dans tous leurs actes civils, lors même qu'il n'est aucune des parties intéressées qui ne l'ignore...

Mon respect pour la vérité m'oblige à ne pas taire que, depuis quelques années surtout, presque tous les journaux anglais de la Province ne cessent de présenter ces assertions sous mille formes différentes et s'efforcent d'insinuer qu'il devrait y avoir dans le pays une classe privilégiée de sujets qui fît la loi aux autres, sous le rapport du langage comme de tout le reste...

(13) Cf. Réédition-Québec, 1968: "A.-N. Morin, Lettre à l'honorable Edward Bowen, écuyer, juge de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec, par un étudiant en droit. Montréal, imprimé par James Lane, 1825; 16 pp. de texte, in-8o.

Dès 1826, Morin, Viger et Duvernay publient "La Minerve" où Morin, le rédacteur en chef, manifeste un esprit rationnel peu commun.

À l'oeuvre et à l'épreuve!

**MGR CYPRIEN TANGUAY,
LE GÉNÉALOGISTE,
FLAVIEN-ÉDOUARD DROLET ET LE
COUVENT DE JÉSUS-MARIE (1865)**

Saint-Michel peut se glorifier d'avoir eu pendant trente mois comme curé — d'octobre 1859 à février 1862 — un illustre généalogiste de réputation mondiale, devenu par la suite Mgr Cyprien Tanguay (1). Pour le moment, il apparaît clairement, à la réunion du 2 novembre 1859, que la mort inopinée du curé Fortier n'est pas de nature à favoriser la poursuite des travaux d'intérieur à l'église paroissiale; travaux d'ailleurs suspendus pour diverses raisons:

- a) Comme le plan primitif paraît trop dispendieux, plusieurs en proposent un autre plus en rapport avec les vues d'économie de la paroisse et tout aussi élégant.

- b) Dans les circonstances, il semble prudent de ménager son argent parce que la Fabrique doit encore se procurer des cloches, de nouveaux ornements... Et c'est signé Michel Lamontagne, Himère Ruelland et Cyprien Tanguay, curé.

**BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE NEUVE,
LE 8 MAI 1860;
DÉMOLITION DE L'AUTRE.**

Les travaux suspendus à l'église de Saint-Michel n'empêcheront tout de même pas sa bénédiction solennelle par Mgr l'Administrateur du diocèse le 8 mai 1860, en présence d'une foule de fidèles et d'un grand nombre de prêtres, dont le curé Déziel, de Notre-Dame de Lévis, Pouliot, de St-Gervais, Martineau, de Saint-Charles, Sax, de Saint-Romuald... A la mi-juin, les travaux de l'église ne reprennent que partiellement: planchers embouvetés sur les entrails, crépis sur les lattes... A la vente à l'enchère de la vieille église, au sortir de la messe paroissiale du 24 juin, Joseph Goupil, cultivateur, s'en porte acquéreur pour \$200.00 tout en s'engageant à tout démolir en l'espace d'un an et à réserver la pierre de maçonnerie pour l'enclos du cimetière.

**DÉPART DU CURÉ TANGUAY EN 1862;
ÉTONNANTE CARRIÈRE DE GÉNÉALOGISTE.**

Huit documents conservés aux Archives de Saint-Michel et intitulés: "Procès relatifs à l'élection

(1) Ordonné prêtre à Québec le 14 mai 1843, l'abbé Tanguay est vicaire à Rimouski (1843-46), curé de Saint-Basile (1846-50), curé de Rimouski en 1850 où il commence la reconstruction de l'église, fonde le séminaire et un couvent de la C.N.D. avant d'être transféré à Saint-Michel en 1859.

annulée du sieur Etienne Roy comme marguillier" peuvent donner une idée des difficultés que rencontra le curé Tanguay à Saint-Michel. Il ne paraît pas d'ailleurs avoir eu le temps de s'y acclimater. Il en sera même du successeur, Charles Beaumont (février-octobre 1862), mais non pas de messire Flavien-Edouard Drolet, curé de 1862 à 1876, qui aura l'honneur de faire venir les religieuses de Jésus-Marie en 1865, mais connaîtra, lui aussi, une catastrophe d'église en 1872 et sa reconstruction en 1873: la quatrième, celle d'aujourd'hui (2).

Parti à sa demande de la cure de Saint-Michel en février 1862, l'abbé Tanguay devient le curé de Sainte-Hénédine de Dorchester pendant trois ans. En 1865, il accepte à Québec du ministre de l'Agriculture, Thomas d'Arcy Mc Gee, un des Pères de la Confédération, le poste d'archiviste au Bureau (fédéral) des Statistiques qu'il occupera pendant 35 ans (3).

OU LA PAROISSE TERMINE SON ÉGLISE, OU LES GENS RESTENT CHEZ EUX !

A peine l'abbé Drolet a-t-il pris possession de son nouveau poste comme curé de Saint-Michel que des gens viennent le rencontrer pour une question fort importante, semble-t-il: faire terminer l'église au plus tôt, sans quoi bien des fidèles cesseront de venir à la messe paroissiale à cause d'incommodités sérieuses dont ils ont à souffrir. Aucune hésitation possible: les réparations les plus urgentes seront faites sans retard, au clocher, notamment, qu'il faut consolider parce que l'architecte Ferdinand Peachy l'a déclaré dangereux.

Une fois les réparations terminées, l'architecte fait de nouveau l'inspection du clocher en compagnie d'un autre connaisseur du nom d'Antoine Dallaire, et tous deux concluent que le clocher présente toujours les mêmes dangers pour la sécurité des fidèles. Que faire, sinon l'abattre et le remplacer par un autre plus commode et posé sur une base plus solide? Par malheur, les conditions financières de la paroisse sont fort précaires, mais les marguilliers n'ont pas le

choix. Aussi décident-ils à leur assemblée du 25 juin 1864:

- **Que les plans et devis préparés par l'architecte Peachy pour terminer l'intérieur de l'église et l'érection d'un nouveau clocher sont acceptés à l'unanimité, marguilliers et notables de la paroisse étant au nombre d'une cinquantaine à la réunion.**
- **Le travail sera confié à Louis Dion, architecte et constructeur d'église, qui devra terminer l'ouvrage en cinq ans pour la somme de 4500 louis (\$1,800.00).**
- **Qu'il soit loisible aux marguilliers et au curé de retenir aussi les services du sieur Pantaléon Forgues, du colonel Jh. Furois et même d'un autre architecte, si nécessaire, pour veiller à l'exécution parfaite des travaux.**

Marguilliers et notables n'aiment cependant pas la décoration du sanctuaire dont les fenêtres se trouvent masquées aux trois-quarts. Mais l'architecte Peachy retouche son travail de manière à donner satisfaction à tout le monde, et les dernières conventions prennent force de loi le 23 juillet 1865.

(2) Né à Québec le 4 mars 1827, l'abbé Drolet est ordonné prêtre le 30 septembre 1849. D'abord vicaire à la cathédrale pendant six ans, il est desservant de la chapelle au port de Québec trois ans, curé de Saint-Sylvestre quatre ans et de Saint-Michel de 1862 à 1876.

(3) En 1867, le gouvernement fédéral envoie l'abbé Tanguay à Paris scruter les archives des différents ministères français. En 1887, le pape lui confère la dignité de camérier secret et Ottawa le choisit comme membre de la Société Royale du Canada. Mort à Ottawa le 28 avril 1902, il a publié de nombreux ouvrages dont le "Répertoire général du Clergé canadien" (Montréal, 1893) et surtout son "Dictionnaire général des Familles canadiennes", dont le premier volume parut à Québec en 1871 et le dernier (septième) en 1890: ensemble de recherches accumulées pendant 25 ans, oeuvre gigantesque, unique dans le monde, "vraie mine d'or où l'on puise à pleines mains au Canada et ailleurs, en dépit des nombreuses erreurs dont elle fourmille."



Eglise, cimetière et couvent de Saint-Michel de Bellechasse.

Saint-Michel de Bellechasse: le village tricentenaire.



Au tournant du siècle: Saint-Michel et sa grand-rue.



POUR HÂTER LES TRAVAUX EN VUE DE LA BÉNÉDICTION DES CLOCHES (1869).

A la mi-mai 1868, les marguilliers décident de hâter les travaux de leur église en faisant un nouvel emprunt et en concluant un nouveau marché avec l'entrepreneur Louis Dion pour qu'il termine à l'automne les trois voûtes, les doubles chassiss, les premiers enduits sur les murs... Puis à la demande expresse du curé, les marguilliers déchargent leur pasteur d'une besogne fort ingrate, soit celle de retirer la rente des bancs. Cette tâche sera désormais confiée à un homme d'expérience, approuvé par le Conseil de la Fabrique, moyennant une rémunération qui ne dépassera pas \$20.00 par année.

D'un autre côté, la Fabrique abandonne au curé la rente annuelle des douze bancs que ce dernier vient de faire installer à ses frais, au prix de \$320.00, à la tribune inférieure de l'orgue dite aussi des religieuses; bancs destinés surtout aux élèves du couvent.

Enfin, le 12 août 1869, c'est grande fête à Saint-Michel de Bellechasse alors que Mgr Baillargeon, l'archevêque de Québec, vient bénir trois cloches en présence de nombreux fidèles, curés et dignitaires, dont l'honorable Auguste-Norbert Morin, natif de la paroisse, Mgr Laflèche, administrateur du diocèse de Trois-Rivières... La cérémonie sera bientôt suivie d'un Règlement relatif à la sonnerie des cloches qui sera gratuite, en certaines circonstances au moins, pour tous ceux qui ont souscrit à l'achat de ces mêmes cloches: baptêmes, sépultures... Ils n'auront qu'à payer le salaire des sonneurs; quant aux autres, ils devront verser le tarif régulier des cloches: sept chelins et demi pour une sépulture (\$1.50).

DERNIERS TRAVAUX À L'ÉGLISE DE SAINT-MICHEL: 1871 ET 1872.

Le 19 novembre 1871, l'entrepreneur Louis Dion s'engage encore à confectionner les bancs de

l'église neuve à raison de \$4.00 par banc pour "la façon et le placement", la Fabrique fournissant le bois et les autres matériaux voulus. Les derniers jours d'avril 1872, Louis Dion déclare avoir terminé tous les travaux d'intérieur à l'église de Saint-Michel de Bellechasse, selon qu'il s'y était engagé le 23 juillet 1865 par-devant le notaire Barthélémy Pouliot. Marguilliers et curé sont autorisés à faire examiner tous ces travaux par des experts avant de remettre au sieur Dion les 500 livres (\$2,000.00) qui dorment toujours au coffre de la Fabrique comme garantie des travaux.

Cela se passait le 28 avril 1872. Trois mois plus tard, le 8 août 1872, c'est encore la catastrophe...

ORAGE ÉLECTRIQUE ET INCENDIE DU 8 AOÛT 1872.

Vers les onze heures du soir, le 8 août 1872, se déclare un de ces gros orages électriques si fréquents au coeur de l'été québécois. En un instant, les chemins se transforment en ruisseaux. A 11.15h. éclate un violent coup de tonnerre qui sème bientôt la panique dans tous les foyers du village: aucun doute possible, la foudre est tombée sur le clocher qu'elle enflamme avant de se communiquer à l'édifice tout entier qu'elle va bientôt raser de fond en comble. Ce magnifique édifice que la paroisse vient tout juste de terminer il y a un peu plus de trois mois, au prix de sacrifices considérables; au prix même de la paix des citoyens puisque de méchantes langues en ont profité pour accuser le curé de gaspiller les deniers publics, de parler politique en chaire, et quoi encore?

La catastrophe fut tellement subite que nos gens ne pourront rien sauver de leur église, pas même les saintes espèces. Tout au plus pourront-ils tirer de la sacristie des ornements, des meubles, les registres et quelques vases sacrés. Et si des paroissiens courageux parviennent à soustraire à l'élément destructeur le presbytère et le couvent, tout à côté, de même que les trois cents maisons du village blotties aux alentours, ce ne fut qu'aux prix d'efforts gigantesques, presque surhumains.

Bien au courant de ce qui se passe à Saint-Michel depuis plusieurs années, à cause surtout des nombreuses lettres qu'il reçoit non seulement du curé, mais aussi de certains paroissiens, le cardinal Taschereau va profiter d'une pareille circonstance pour glisser, dès le surlendemain, d'utiles leçons à ses très chers fils en détresse, en insistant surtout sur deux vérités primordiales:

- a) Les desseins cachés de la Providence de Dieu...
- b) L'astuce du Malin qui, sans aucun doute, cherche à semer la haine, la discorde, et veut allumer un incendie tout aussi désastreux que celui d'avant-hier soir...

"AUX PAROISSIENS DE SAINT-MICHEL,

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur,

"Une grande douleur nous a saisi, nos très chers frères, à la nouvelle du terrible incendie qui a dévoré avant-hier votre grande et belle église. Nous devons tous ensemble adorer les desseins de la Providence dans ce coup de foudre qui a allumé le feu par lequel ont été anéantis en quelques heures les fruits de tant de généreux sacrifices. Vous étiez si heureux d'avoir terminé, il y a quelques mois à peine, ces travaux dont vous suiviez avec intérêt les progrès trop lents au gré de vos désirs; vous vous réjouissiez d'avoir pu élever au milieu de vous une maison à votre Dieu, qui daignait y résider jour et nuit comme un père au milieu de ses enfants; sans doute vous reconnaissiez humblement et avec toute vérité que ce temple, avec toute la splendeur que vous aviez essayé d'y mettre, n'était pas encore digne de la Majesté infinie de Celui à qui vous l'aviez consacré, mais du moins vous vous rendiez à vous-mêmes ce témoignage d'avoir contribué de bon coeur à son érection et à son ornementation; vous comptiez jouir longtemps du bonheur d'y adorer votre Dieu et de vous y réunir avec vos frères dans les hommages publics et solennels que vous lui rendiez.

"Hélas! dans ce monde, tout est fragile; et les joies les plus pures ne sont que des ombres fugitives. Un coup de foudre, plus rapide que le clin d'oeil, est venu vous ravir ces joies et anéantir ces espérances.

"Dieu, dans sa sagesse infinie, a voulu vous éprouver et vous donner une occasion de sentir au fond de vos coeurs combien est amère la privation des saintes joies que procure la réunion du dimanche au pied de ses autels, avec toute la pompe de nos augustes cérémonies. Il vous avait donné ce temple en vous permettant de le lui élever et en bénissant vos efforts et vos sacrifices; il vous l'a ravi en un moment pour vous faire comprendre que si tout vient

de Lui, tout aussi est de son domaine absolu et souverain. Nous lui dirons avec le saint homme Job: "Dominus dedit, Dominus abstulit, sicut Domino placuit ita factum est; sit nomen Domini benedictum; le Seigneur nous avait donné ce temple, le Seigneur nous l'a ôté, ce que le Seigneur a voulu est arrivé; que le nom du Seigneur soit béni! (Job, 1, 21)".

"En vous rappelant ainsi, nos très chères frères, la puissance de Dieu, nous ne pouvons omettre de parler aussi de sa miséricorde infinie et de cette Providence toute paternelle, sur laquelle nous devons toujours compter, spécialement au temps de l'épreuve et de la tribulation. Prenez donc courage, nos très chers frères, et ne vous laissez pas abattre par un accident qui, tout épouvantable qu'il est, n'est pas irréparable. C'est le moment plus que jamais d'oublier tout ce qui a pu vous diviser jusqu'ici, pour vous réunir dans une seule et même pensée.

"Souffrez, nos très chers frères, que vous parlant en pasteur et en père, nous vous mettions en garde contre un danger que l'expérience nous démontre comme malheureusement trop commun dans les circonstances semblables. Le démon cherche indubitablement à semer parmi vous la désunion qui, en rompant les liens de la charité, entraverait l'entreprise à laquelle je suis sûr que vous voulez tous contribuer chacun selon ses moyens. Pour cet ennemi de tout bien les prétextes ne manquent jamais; il sait habilement profiter de toutes les raisons que sa malice lui suggère; l'apparence même du bien devient entre ses mains un moyen redoutable pour souffler dans les coeurs le feu de la discorde et exciter au milieu de vous un incendie bien autrement désastreux que celui qui a consumé votre église.

"Soyez donc en garde contre tout ce qui pourrait vous diviser dans un moment où vous avez besoin plus que jamais de n'avoir qu'un coeur et qu'une âme. Soyez unis et Dieu sera avec vous et nous aurons bientôt, je l'espère fermement, la joie et la consolation de voir élever au milieu de vous un temple plus beau encore que celui qui vient d'être détruit. Que cette bénédiction d'union, de charité, de zèle et de générosité descende sur vous, nos très chers frères, et sur vos familles, afin que cet accident, déplorable sans doute à un certain point de vue, tourne à la gloire de Dieu et au mérite de vos âmes pour l'éternité.

"Sera la présente lettre pastorale lue au prône de la paroisse de St-Michel, le premier dimanche après sa réception. Donnée à Québec... le 10 août 1872, † E. A. Arch. de Québec".

VA-T-ON RECONSTRUIRE L'ÉGLISE INCENDIÉE ? ET POURQUOI PAS ?

La population de Saint-Michel dépasse alors les 2150 personnes. C'est dire qu'aucun obstacle sérieux ne s'oppose à la reconstruction du temple incendié. Et comme les murs peuvent encore, avec quelques retouches, recevoir le nouvel

édifice auquel l'argent des compagnies d'assurances permettra de s'attaquer rapidement, les travaux de fondations commencent sans tarder. Puis, il faut bien l'avouer, la pastorale du cardinal-archevêque de Québec a produit l'effet désiré; elle s'est montrée d'une telle efficacité qu'une belle émulation stimulera désormais tous les paroissiens.

Ce même automne 1872 se tiennent, soit au palais de justice local, soit dans une salle du couvent, diverses assemblées de paroisses qui se proposent de prendre les mesures provisoires susceptibles de hâter la marche des travaux comme l'élection des syndics auxquels la paroisse donne carte blanche. Personne n'osant plus désormais contrecarrer les desseins de la Fabrique, tout marche rondement sous la direction des nouveaux officiers: Majorique Mercier, greffier, René Gagnon, Alexis Leclerc et François Rousseau, tous trois cultivateurs, et le curé Drolet, président des syndics élus par la population.

Des cinq soumissions présentées au début d'octobre, les syndics retiennent celle de Breton & Frère qui promettent d'exécuter les plans et devis de l'architecte Ferdinand Peachy, moyennant \$12,000.00. Neuf mois plus tard seulement, soit le 29 mai 1873, Saint-Michel de Bellechasse peut assister une fois de plus, avec toute la pompe accoutumée, à la bénédiction de son église — la quatrième, celle d'aujourd'hui — mais dont l'intérieur ne sera tout de même terminé qu'une quinzaine d'années plus tard, soit de 1885 à 1889.

Pour remplacer le beau carillon incendié, la paroisse se contentera quelque temps d'une humble cloche, don de l'avocat Guillaume Bossé, de Québec, et de son épouse, dame Amély de Salaberry. Avec ses 37 pieds sur 136, ses belles colonnes corinthiennes, ses deux jubés, son autel élancé, son ornementation en symbole, la nouvelle église a grand air. Elle a tous les aspects d'un temple majestueux qui, avec les années, va s'enrichir d'objets de grande valeur:

- Le maître-autel, dû au talent de l'architecte David Ouellet, fait et sculpté à Saint-Romuald de Lévis en 1894 aux ateliers

Ferdinand Villeneuve. En 1895, le même sculpteur de Saint-Romuald exécute les diverses décorations du sanctuaire sur du pin blanc sans noeuds.

- Les connaisseurs ne manquent pas d'admirer quatre grandes peintures, copies de maîtres par la Soeur Ste-Virginie, du Bon-Pasteur de Québec. Au-dessus des petits autels, on note les apparitions de l'Enfant-Jésus à S. François d'Assise et à S. Antoine de Padoue. L'église est encore enrichie des tableaux de l'Immaculée-Conception, de S. Joseph, de S. François de Paule, le fondateur des Minimes, qui rend la vie à l'enfant de sa soeur.
- Parmi les objets d'art, il convient de signaler un encensoir, une navette et une cuiller en argent massif de Laurent Amyot, de même qu'un bénitier, deux calices, un ciboire, un plateau à burettes du même métal, deux séries d'ampoules pour les saintes huiles, etc.

ASSURANCES, PROCUREUR DE LA FABRIQUE, DETTES À ÉTEINDRE, 1874-76.

La nouvelle église est assurée à la Mutuelle des Fabriques pour \$11,000.00, la sacristie, \$1,800.00 et le presbytère, \$1,200.00, ce qui fait au total \$14,000.00. Quant aux bancs, ils sont à rente annuelle, payables le 24 juin, un an d'avance; dans la nef, ils sont au nombre de 195, et 92 aux jubés, ce qui fait au total 287. Si le marguillier en charge désire se prévaloir des services d'un procureur, ce pourrait être M. Henri Trudel, pourvu que ce dernier se contente d'un salaire relativement bas.

Comme il est question d'engager un nouveau bedeau dans la paroisse, le curé doit offrir le poste à T. Breton ou Octave Bouchard, le salaire ne devant pas dépasser \$100.00 par année, à part certains extras comme ceux-ci: \$0.25 à chaque messe; 50¢ aux services de première classe pour orner l'église, 25¢ pour les cloches,

\$1.00 pour la fosse... Le 5 avril 1874, les syndics sont autorisés à signer le contrat des chassés doubles avec les fonds recueillis au moyen de la répartition légale en force dans la paroisse.

Que faire des vieilles dettes qui subsistent encore sur l'église incendiée? L'archevêque Taschereau consulté n'hésite pas un instant: "Ce serait stupide d'attendre davantage avec la menace de poursuites judiciaires... Il en est de même des douze bancs incendiés qui appartenaient au curé: la Fabrique doit nécessairement rembourser l'argent perdu".

Le 2 janvier 1876, la Fabrique vote en faveur d'Achillas Mercier, notaire, comme procureur de la Fabrique, avec mission spéciale de tenir les comptes au nom et sous la surveillance du marguillier en exercice.

COURONNEMENT DE L'OEUVRE: DES SOEURS DE JÉSUS-MARIE À ST-MICHEL, 1865.

On se souvient des remarquables efforts du curé N.-C. Fortier pour doter Saint-Michel de son école "supérieure" de garçons en 1853. A son tour, le curé Drolet rêve de compléter l'oeuvre du côté des filles. Il commence par inviter la

Fabrique à céder à une telle fin une partie du terrain qui s'étend derrière l'église, où il fait transporter la maison d'école située auparavant sur le domaine Pelland: ancienne résidence du Dr S. Bolduc. Le curé prévoit même que la maison pourra servir de pensionnat pourvu que des Soeurs veuillent bien accepter d'en prendre la direction.

Or en 1855, huit religieuses de Jésus-Marie ont quitté leur terre natale de France pour répondre à un pressant appel du curé J.-H. Routhier, de Saint-Joseph de Lévis (4), qui les invite à venir jeter chez lui les bases de leur première fondation en terre canadienne. Au Québec, ces religieuses deviendront les pionnières du cours classique féminin. Elles seront aussi parmi les

premières à sacrifier des sujets au profit des missions lointaines, et c'est ainsi qu'en 1869 Soeur Léa Malouin quitte son cher village natal de Lauzon pour l'Inde. Ces mêmes religieuses ayant ouvert un noviciat à Lauzon (qui s'est transporté plus tard à Sillery), la venue de nombreuses recrues québécoises va permettre à la Communauté d'acquiescer à diverses demandes, venues surtout de la région de Québec, et d'ouvrir une école à Saint-Gervais en 1859, à Trois-Pistoles en 1863, et à St-Michel de la Durantaye le 22 septembre 1865, un vendredi, alors que s'amènent trois religieuses de Lauzon: les SS. St-Augustin, supérieure, Sainte-Hélène et Saint-Charles, cette dernière encore novice.

A neuf heures du soir, le 3 novembre, le curé Drolet place le Saint-Sacrement dans la chapelle des religieuses et, le lendemain, l'abbé Napoléon Laliberté, le futur curé de Saint-Michel, en promenade dans la paroisse, y célèbre la première messe:

. **On imagine facilement la prière reconnaissante qui jaillit de ces femmes généreuses et sacrifiées car, pour elles, la présence de Jésus au tabernacle devient un puissant réconfort. (Annales du Couvent).**

PRÉCIEUSES ANNALES DU COUVENT JÉSUS-MARIE DE ST-MICHEL.

Grâce aux Annales du Couvent, nous saurons que la première réception d'Enfants de Marie se fit le 8 décembre 1865, et que ce furent Mlles Henriette Dugal, Olympe Turgeon, Marcelline Leclerc et Lazarine Lamontagne. Dès cette première année, la maison peut accueillir six élèves pensionnaires, 30 quarts de pension et 36 externes.

Un événement plutôt cocasse survient le 9 septembre 1871 alors que toutes les religieuses manquent la messe parce que le bedeau distrait

(4) Soeurs de Jésus-Marie: congrégation religieuse fondée par une Française, Claudine Thévenet, qui s'était liée d'amitié avec Pauline Jaricot, l'organisatrice de la Propagation de la Foi.

oublie de sonner la cloche... Le nombre des pensionnaires est déjà rendu à dix-neuf. Léger tremblement de terre le 9 janvier 1872: on a peur, mais rien de grave! Le 29 avril, c'est la première fois, cette saison, que le vapeur **Eugénie** reprend son service entre Saint-Michel et Québec. Le curé Drolet — rien n'échappe à l'oeil perspicace des Soeurs — ayant manqué le bateau parce qu'il est allé voir ses malades, devra se contenter de "prendre les chars".

En 1872, il y a déjà sept ans que les religieuses de Jésus-Marie se dépensent à Saint-Michel. Et comme l'espace fait déjà terriblement défaut, les autorités supérieures de la communauté décident d'ajouter une aile à cette vieille maison que leur a donnée la paroisse, pour une meilleure éducation de la jeunesse féminine, non seulement de St-Michel, mais de Québec, Lévis, les comtés de Bellechasse et de Montmagny, l'île d'Orléans, Montréal et assez souvent même des Etats-Unis.

Une petite soirée en l'honneur de Mère supérieure le 3 mai 1873 va durer près de trois heures: on n'est pas encore pressé! Le 7 décembre, le pont de glace est pris, et les élèves traversent à l'île d'Orléans: quelle fête! Le 10 juillet 1875, Mgr Persico, curé de Sillery, préside la distribution des prix à Saint-Michel; un événement historique qui mérite d'être raconté en détail en appendice.

PIQUE-NIQUE RÉUSSI DU 25 AOÛT 1875; AFFREUSE TEMPÊTE DE SEPTEMBRE.

La venue de six à sept cents personnes heureuses de venir pique-niquer à Saint-Michel vaut sans doute la peine de figurer aux Annales du Couvent. Arrivées de Québec à bord d'un très beau navire, le **Bienvenue**, elles sont enchantées de la beauté du site et défilent au son d'une musique très gaie, pavillon vert en tête pour annoncer que la partie de plaisir est organisée par les Irlandais. Mlles Burns et Julien, deux anciennes du couvent, profitent de la circonstance pour revoir leur Alma mater.

Dans la soirée, ce ne sont que chants, musique et cris de joie. Tout à coup, le timbre de la porte résonne au couvent, fort et vite. Une voix va même jusqu'à crier: "Voyez bien qui c'est avant d'ouvrir". Armée de courage et de précaution, la portière ouvre tout de même la porte à... Mère supérieure qui revient de Saint-Gervais. En septembre, la maison reçoit 22 pensionnaires, 28 quarts de pension et 26 externes. Mais qui dit septembre dit aussi tempête: celle du 27 septembre 1875 paraît bien avoir été d'une violence extrême avec son fort vent du nord-est accompagné d'une pluie battante et même de grêle, en sorte qu'il pleut dans la maison. Les classes sont pleines d'eau malgré le dévouement de Soeur Sainte-Victoire qui a pris la peine de faire trois fois le tour de la maison pendant la nuit.

Pour se rendre à la messe, les religieuses ont revêtu leur gros manteau d'hiver parce qu'il fait vraiment froid. Le "steamboat" est resté amarré au quai vu l'impossibilité d'aller à Québec par une telle tempête, et les poêles ont chauffé toute la journée. Le fleuve est à la fois beau et terrible à voir. Furieuses, les vagues ressemblent à des montagnes qui viennent jeter avec leur écume de grosses pièces de bois sur le rivage. C'est extraordinaire.

Pendant la nuit, heureusement, la tempête s'est calmée. Mais le temps est plus froid; les Laurentides sont couvertes de neige. Les religieuses sont allées contempler le quai presque complètement découvert: quels ravages! De grosses barres de fer tordues comme une ficelle! Jamais l'on aurait cru que l'eau pouvait déployer tant de rage...

PROMOTION DU CURÉ DROLET À SILLERY EN OCTOBRE 1876.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que les religieuses de Saint-Michel apprennent à la fin d'août le prochain départ du curé Drolet pour Saint-Colomban — on dit aujourd'hui St-Michel — de Sillery où il doit remplacer Mgr Persico qui part pour Rome. Le 4 octobre, il

tombe une pluie fine quand le curé Drolet s'éloigne de Saint-Michel accompagné d'un grand nombre de paroissiens et même de pensionnaires du couvent qui tiennent à reconduire leur curé jusqu'à Sillery. D'ailleurs, il n'y a pas de classe aujourd'hui et, dans l'après-midi, le soleil brille de nouveau sur Saint-Michel de la Durantaye.

A son départ, le curé Drolet laisse aux religieuses deux oies et trois pigeons qui, avec les quatre canards et les cinq ou six poules, forment la basse-cour du couvent. Il a promis de verser \$800.00 pour la voûte de l'église, \$200.00 pour l'autel de sainte Vierge, \$200.00 pour l'orgue et \$200.00 pour les cloches, ce dernier item étant déjà réglé. Dans ses 14½ ans comme curé de Saint-Michel, il a pu enregistrer 186 mariages, 638 sépultures et 927 baptêmes. S'il emporte un excellent souvenir du village dans son ensemble, il faut sans doute faire exception pour la petite agglomération nommée "Maska", "tribu sauvage, incivilisée, repaire de paresseux et de quêteux..." où il a tout de même dénombré 58 âmes et 18 chefs de famille, le reste du village en comprenant 327.

PREMIER HISTORIEN DE ST-MICHEL, L'ABBÉ CHARLES TRUELLE (5).

Successeur de l'abbé Drolet comme curé de St-Michel, l'abbé Charles Trudelle a 58 ans. Auparavant curé de Saint-François de la Rivière-du-Sud, il n'a qu'un vœu sur les lèvres en arrivant dans sa nouvelle paroisse le 5 octobre 1876: marcher sur les traces de son prédécesseur. En son honneur, les élèves du couvent font de la musique, lisent une adresse, et le tout se termine par le Salut de la Garde d'Honneur. Homme pacifique, expérimenté, l'abbé Trudelle aime consacrer ses loisirs à des travaux historiques comme les "Trois Souvenirs", le "Frère Louis, Récollet", "Monographie de la Baie-Saint-Paul", "Histoire de la paroisse de Charlesbourg" et "Notice sur la famille Trudelle". Il a même commencé de rédiger une première monographie de St-Michel de la Durantaye qu'il aurait sans doute mené à bout avec succès,

comme tant d'autres, si l'évêque de Québec n'était venu lui demander d'accepter la charge de supérieur au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Dans ses volumes, l'abbé Trudelle s'applique à peindre les bonnes vieilles coutumes canadiennes comme le pain bénit, la fête des Rois, la plantation du mai... "Je me proposais avec le temps, dit-il, d'écrire une petite histoire intime de la paroisse de Saint-Michel, et j'avais commencé à coucher dans ce cahier les notes que je laisse à mon successeur qu'on n'enlèvera peut-être pas comme moi au milieu de l'hiver et de l'année, comme de mes plans pour l'avenir..."

Un autre prêtre du Grand Séminaire de Québec, l'abbé Hermas Roy, ajoutera le 28 septembre 1914: "J'ai moi-même composé une histoire intime de Saint-Michel d'après les documents extraits du Parlement, du Séminaire de Québec et de l'Archevêché..." (6).

Encore une observation: sur la façade de l'église, on a gardé quelques pierres de l'église incendiée en 1872, notamment celle où l'on avait gravé la date d'érection de la précédente: 1858.

(5) Né à Charlesbourg le 28 janvier 1822, l'abbé Trudelle fut d'abord professeur au Séminaire de Québec après son ordination sacerdotale en 1845, curé-fondateur de Plessisville en 1850, de la Baie-Saint-Paul en 1856 et de St-François de la Rivière-du-Sud en 1864 avant de venir à Saint-Michel. Aumônier de l'Hôpital Général de Québec de 1887 à 1896, il meurt à Québec le 14 juillet 1904 après avoir souffert de cécité complète les dernières années de sa vie.

(6) Ce sont sans doute ces diverses notes qu'utilisera bientôt, en 1929, le Franciscain Marie-Antoine Roy, natif de Saint-Michel et le futur évêque fondateur du diocèse d'Edmunston, au Nouveau Brunswick. Excellent travail, certes, auquel nous serions cependant tenté de reprocher ses nombreuses dates inexactes; travail incomplet d'ailleurs, et l'auteur ne s'en cache pas:

"Nous affirmons ici une fois pour toutes que nous avons laissé de côté une foule de documents très intéressants, mais qui n'auraient eu aucun rapport avec le but que se sont proposé les organisateurs de nos fêtes paroissiales (de 1929). Il ne faut donc pas nous en chercher noise..."

APPENDICES

A- DISTRIBUTION DES PRIX À SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE, LE 10 JUILLET 1875 (7).

Cette année, la paroisse Saint-Michel de Bellechasse qui possède deux magnifiques institutions, le Collège Industriel et Commercial et le Couvent des Religieuses de Jésus-Marie, avait l'insigne honneur de voir sa distribution des prix honorée de la présence de Mgr Persico, évêque in partibus de Batina. A l'invitation de notre curé, le vénérable prélat avait bien voulu donner à la jeunesse de notre fleurissant village cette marque de touchant intérêt.

Aussi dès la veille de l'arrivée du prélat, le village de Saint-Michel avait-il revêtu sa plus belle parure. Les principaux citoyens s'étaient mis à l'oeuvre pour garnir de brillants pavillons le chemin par lequel Sa Grandeur devait entrer dans la paroisse. Et lors que le grand jour de la distribution vint à poindre, le collège et le couvent, élégamment pavoisés, invitaient la foule à se rendre à la fête.

C'était bien véritablement une fête pour toute la paroisse car, au collège comme au couvent, la plupart des familles étaient représentées par la troupe des enfants joyeux qui, dans l'assemblée, voyaient réunis le père, la mère, les frères et les soeurs de chacun d'eux. La séance du matin doit avoir lieu au collège. La vaste salle est littéralement remplie des citoyens de la paroisse et même des paroisses voisines.

L'auditoire, par ses chaleureux applaudissements, paraît prendre un intérêt particulier aux belles réponses des jeunes sur l'histoire, le calcul mental, l'agriculture, la géométrie et l'usage du tableau stéréométrique Baillargé. Le digne prélat qui préside ne peut, à plusieurs reprises, retenir ses marques de satisfaction. Et quand, à la fin de la séance, il adresse aux heureux élèves les louanges si bien méritées, il félicite aussi M. le principal Robichaud des succès qu'il a lui-même remportés en formant si bien les élèves dont on lui a confié la direction.

A 2h.p.m., on voit voltiger autour du couvent de nombreux essaims de papillons blancs. Ce sont les jeunes filles impatientes d'avoir leur tour et de montrer, elles aussi, à leurs bons parents et à leurs amis qu'elles sont à la hauteur de la situation. On fait maintenant l'éloge des Dames de Jésus-Marie, leur système d'instruction, leurs succès dans l'éducation des jeunes filles, choses connues, admises de tout le monde. Le bon goût que ces Dames apportent dans la préparation et l'examen de leurs élèves, le choix si judicieux des morceaux déclamés, la tenue irréprochable et si modeste de leur grande famille donnent un attrait toujours nouveau à leur séance de fin d'année et attirent invariablement un grand nombre de spectateurs, amis de l'éducation.

La grande salle du couvent a peine à contenir la nombreuse assistance, et le théâtre, arrangé avec un goût exquis, est garni à quintuple rang du nombre infini de jeunes filles toutes prêtes à répondre aux programmes variés et nombreux sur lesquels on doit les interroger. Le peu de temps alloué pour la séance ne permet pas de parcourir tous les questionnaires. Il faut choisir ceux qui paraissent le plus intéressants: Histoire sainte, du Canada, de l'Angleterre, calcul mental, algèbre...

Rien n'intéresse davantage que l'Histoire du Canada sous forme de dialogue entre une quinzaine d'élèves. Tout le monde suit le récit avec autant de plaisir que s'il s'agissait de l'un de ces drames dont on est si friand. Entremêlée de musique vocale et instrumentale, de récits déclamés avec assurance, chaleur et talent par les jeunes, la séance paraît grandement plaire à l'illustre visiteur qui, sous le charme de ce qu'il voit et entend, semble ne pas sentir la fatigue ni la chaleur du jour.

Vient le clou de la fête: cette jeune fille qui vient de faire sa prière du soir et s'endort. Dans son sommeil, elle voit au ciel deux de ses amies décédées l'année précédente. Elle leur parle, les interroge sur la mort qu'elle redoute, le jugement qu'elle craint; sur le ciel qu'elles habitent, leurs occupations là-haut, leurs parents et amis d'ici-bas...

L'actualité du dialogue, la façon toute naturelle dont Mlle A.Lachance l'a rendu, les beaux sentiments dont il est rempli, tout se réunit dans ce petit chef d'oeuvre pour émouvoir l'assemblée.

Finalement, Mgr Persico félicite sincèrement la paroisse de ses deux belles institutions scolaires et se déclare enchanté de ce qu'il a vu et entendu. Sa Grandeur félicite les élèves qu'elle loue pour leur travail, leurs succès, et les encourage à persévérer avec constance dans l'application à l'étude, de même que la pratique des belles vertus qu'elle voit briller dans leurs excellentes et dévouées institutrices, les RR.SS. de Jésus-Marie.

Un ami de l'Education.

B- ÉPHÉMÉRIDES, 1861 A 1877

Mutuelle des Fabriques: La Fabrique fera désormais affaire avec la Mutuelle des Fabriques (Québec, Trois-Rivières et Rimouski). Des experts ont ré-évalué les édifices religieux: église, \$11,600.00, presbytère et sacristie, \$2,400.00; total, \$14,000.00 (8 sept. '61).

Messe de minuit: Les marguilliers confient au curé le soin d'éclairer de la meilleure façon possible leur église à l'occasion de la messe de minuit, aux frais de la Fabrique (30 nov. 1862).

Grève de Saint-Michel: Le curé est autorisé à faire toutes les démarches voulues pour qu'il ne se construise aucune maison sur la grève dans le voisinage de l'église. Engagement d'un second constable pour maintenir l'ordre à l'église, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (Le 5 janvier 1863).

Bonne horloge: On est prêt à déboursier une trentaine de piastres pour l'achat d'une bonne horloge qui sera placée dans la sacristie supérieure afin de régler d'une façon moins variable que par le passé l'heure des offices (le 22 fév. 1863).

Organiste: L'organiste Rochette ayant demandé une augmentation de salaire, les marguilliers lui accordent \$120.00 par année au lieu de \$100.00 (le 3 mai 1863).

(7) D'après un journal de Québec conservé aux Archives du couvent de Saint-Michel.

Bail de la grève: La Fabrique veut s'entendre avec le Gouvernement pour acquérir le bail de la grève dans le but d'éloigner toute construction nuisible à l'église dans l'avenir (9 août '63).

Confort des paroissiens: Pour donner plus de confort aux paroissiens à l'époque des retraites ou concours, la Fabrique accepte de faire faire des "bancs à dossiers" (8 nov. '63).

Funérailles gratuites: Comme témoignage de gratitude à Mme Siméon Bolduc qui a touché gratuitement l'orgue pendant 17 mois, les marguilliers lui votent à l'unanimité des funérailles de première classe sur le corps, au jour de la sépulture (5 mai '67).

Bancs d'église, barrière au cimetière: Désormais, les bancs seront payés six mois à l'avance. Il y aura passage au cimetière pour communiquer avec le chemin couvert, ce qui va nécessiter une petite barrière dans la clôture du cimetière (Noël 1876).

Nouveau carillon à trois cloches: L'extrême générosité des paroissiens permet de faire de sérieuses démarches auprès de la Cie Mears & Stainbank, de Londres, en vue de l'achat de nouvelles cloches au poids total de 4500 livres pour remplacer celles qui ont péri dans l'incendie du 8 août 1872 (28 janv. '77).

Chapelle Saint-Joachim: La Fabrique accepte avec reconnaissance du notaire Talbot une parcelle de terrain de 20 x 30 pi. où le généreux bienfaiteur aimerait voir s'élever une nouvelle chapelle de saint Joachim destinée à remplacer celle qui tombe en ruines et dont le terrain lui-même sera vendu au profit de la nouvelle chapelle (9 septembre 1877).

C- CONVENTION DU CURÉ TANGUAY AVEC LE SACRISTAIN CATELLIER (1861).

- L'hiver, il devra pelleter les bancs de neige sur le perron de l'église et de la sacristie, entretenir le chemin qui va de la sacristie au presbytère et celui du cimetière pour les enterrements.
- Il prendra soin des effets de l'église comme si c'était à lui-même, veillant aux cloches et au clocher, huilant les ferrures quand il le faut, prévenant les marguilliers s'il y a quelques réparations à faire, etc.
- Il sonnera l'angélus aux heures fixées, réglant à cette fin l'horloge de la sacristie. Il sonnera les baptêmes selon l'usage, les glas des défunts et autres cérémonies, offices, instructions... Pendant la Semaine Sainte, il utilisera la cresselle pour avertir les fidèles à la place de la cloche.
- Il allumera, toutes les fois que ce sera nécessaire, une heure avant l'angélus du matin, les poêles des sacristies et de l'église. Dès l'automne, il entassera le bois de chauffage dans la sacristie inférieure, destinée à cette fin, et il veillera à ce que les feux des poêles, réchauds, encensoirs et autres lumières de l'église — celle du sanctuaire exceptée — soient toujours soigneusement éteintes après un office par crainte de l'incendie. Il lui sera cependant donné un aide pour monter les poêles.
- Il devra nettoyer pour Pâques, la Fête-Dieu, la Saint-Michel, Noël, ou dans tout autre temps à demande, et tenir dans une grande propreté les meubles des autels, les encensoirs, bénitiers, burettes et autres argenteries, la lampe du St-Sacrement...
- Il assistera assidûment aux offices, baptêmes, prières sur semaine, et préparera les ornements pour porter le saint Viatique aux malades, tout ce qui est nécessaire aux autels pour la visite de l'évêque ou du grand vicaire. Comme un bon serviteur doit le faire, il ne s'absentera qu'avec la permission du prêtre et après s'être assuré d'un remplaçant.
- Il prendra soin des bénitiers, des lustres de Noël, des fanaux, corbeilles, bannières, mettant en lieu sûr les cierges, les fleurs aux chapelles de procession, préparant les reposoirs de la Semaine Sainte et de la Fête-Dieu.
- Il préparera les cendres, les rameaux, qui devront être des quenouilles, les graines et tout ce qui est nécessaire pour les bénédictions.
- Il sonnera et servira ou fera servir par un clerc approuvé la messe sur semaine: celle du curé ou de tout autre prêtre étranger. Il plissera les aubes, surplis des prêtres et mettra tous les ornements en lieu sûr. Il plissera aussi les surplis des chantres, soit après les vêpres, soit le lundi matin. Il servira ce qui est requis pour purifier les linges sacrés.

- Il paiera (pour son utilité personnelle) un aide-bedeau au choix du curé et de ses marguilliers de l'oeuvre. En un mot, il exécutera tout ce qui sera commandé pour le service de l'église comme ôter ou secouer les tapis, les ramasser, ranger les draps mortuaires, etc.
- En retour, la paroisse de Saint-Michel allouera au sieur Paul Catellier cent piastres par année payables par quartiers; en plus trente sous pour chaque grand-messe ou service simple, vingt sous pour service avec mausolée, trente sous pour un petit enterrement, soixante sous pour un grand ou encore pour une petite fosse dans l'église; \$1.00 pour une grande fosse. Il n'y aura plus de quête dans la paroisse au profit du sacristain (8).

(8) Au temps du curé Maguire (1824), les obligations du bedeau Joseph Dion sont à peu près les mêmes qu'en 1861, sauf le salaire: dix minots de blé et huit piastres d'Espagne, en plus des droits sur les grands-messes et la quête annuelle dans la paroisse. Les sieurs Damase Martineau et Narcisse Roy, qui remplaceront Paul Catellier, devront également s'occuper du corbillard: laver, graisser, huiler les roues, le faire réparer à temps...

Ils devront aussi laver les planchers du choeur et de la sacristie, ou les faire laver à leurs frais, fournissant tout ce qu'il faut pour cela. Leur engagement commence le 1er janvier. A moins d'avis contraire, il se continue l'année suivante. Encore un détail: le bedeau doit sonner gratuitement la cloche paroissiale aux baptêmes, mais il peut accepter ce qu'on lui offre en retour... sans le demander.



SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE, INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE:

Intérieur qui reluisait constamment de propreté avec des sacristains aussi soigneux que le sieur Paul Catellier à qui l'on demandait d'arroser le plancher avec du bran de scie ou de la neige, d'épousseter les bancs, sièges, chassiss, balustrades et murs à la hauteur du bras avec un époussetoir ou même un balai, après avoir pris bien soin d'ouvrir les portes et les fenêtres pour faire sortir la poussière... A qui l'on demandait de prendre soin des effets de l'église comme si c'était à lui-même, veillant aux cloches et au clocher, huilant les ferrures, sonnait l'angélus aux heures fixées, réglant à cette fin l'horloge de la sacristie...

- le quai de st-michel
- le pont de la rivière boyer
- l'aqueduc

“Quai de Saint-Michel, quai séculaire, hier encore long de 1200 pieds, que l'on voyait si souvent chargé de promeneurs avides de beauté...”

C'est le 17 mai 1858 que la nouvelle municipalité de Saint-Michel de Bellechasse, vieille de trois ans seulement, fait preuve d'audace en empruntant \$24,000.00, remboursables en 30 ans, et dans un but bien précis:

- **Améliorer le havre de Saint-Michel. Macadamiser et améliorer le grand chemin conduisant au débarcadère, de même que les autres chemins et rues de la municipalité... autant d'améliorations qui devraient être fort avantageuses pour les habitants de Saint-Michel.**

Et afin que tous les contribuables soient bien au courant d'une décision tellement importante pour l'avenir de la localité, il est entendu que le règlement d'emprunt paraîtra pendant un mois dans le "Courrier du Canada" publié à Québec trois fois la semaine. Le même règlement doit être aussi placardé et affiché aux endroits les plus fréquentés comme la porte principale de l'église paroissiale, le moulin du premier rang, le moulin à farine de Joseph Bacquet, dit Lamontagne, du 2e rang, enfin chez Pierre Corriveau, marchand du 3e rang. Mercredi, le 16 juin, se tient une assemblée générale des électeurs municipaux qualifiés à la salle publique --

c'est-à-dire ceux qui gagnent au moins \$300.00 par an -- et le règlement d'emprunt est approuvé à une très forte majorité. Il ne reste plus qu'à recevoir l'approbation du Gouverneur général.

**QUELQUES PRÉCISIONS
 SUR LA JETÉE DE SAINT-MICHEL (1858).**

Les curieux de l'histoire aimeront peut-être parcourir les deux grandes pages relatives à la jetée projetée de St-Michel (1) :

- Située un peu plus bas que l'Anse St-Michel, elle partira à 300 pieds de la plus haute marée et s'en ira vers le nord-ouest sur une distance d'environ 750 pieds.
- Elle aura 30 pieds de largeur au sommet et 32 à la base pour en assurer la solidité. Élévation de 28 pi. à son extrémité nord-ouest, et au moins six pieds en eau profonde; cinq pieds au-dessus du niveau de la plus haute marée.
- Elle sera faite en charpente cagée: pièces longitudinales de plançons carrés de bois de pin appelées "culls", les plus saines possibles et de la meilleure qualité qui soit. L'extrémité nord-est sera formée d'un carré en forme de "T", de 75 pieds carrés, remplis de pierre, etc.

(1) Cf. Délib. du Conseil munic., vol. I, pp. 50-52, 8½ x 13 po.



QUAI DE SAINT-MICHEL:

C'est en 1858 que la nouvelle Municipalité, vieille de trois ans seulement, fait preuve d'audace en empruntant \$24,000.00 remboursables en trente ans pour la construction du quai de Saint-Michel de Bellechasse.

L'entreprise est offerte à la compétition publique par avis "à être gazetté dans un papier-nouvelles à Québec, trois fois par semaine pendant quinze jours". La date extrême pour l'entrée des soumissions est fixée au 20 août prochain; à noter qu'il faut aussi produire des certificats de garantie. Huit soumissionnaires s'étant engagés à remplir les conditions du contrat, le Conseil s'arrête à la firme Normand et Beaulieu, et le contrat se fait par-devant le notaire I. Childs, pour un montant de \$9,300.00. Les obligations ou débetures restent entre les mains du secrétaire-trésorier qui va les vendre, à mesure que le besoin d'argent se fera sentir, ordinairement à un courtier de Montréal, Alex Molson (6 à 7½% d'intérêt) ou encore à l'abbé Michel Forgues, procureur du Séminaire de Québec (9½%). Ses dépenses de voyage et d'hôtellerie sont aux frais de la Municipalité.

UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL FIXERA LA DIRECTION DU QUAI: SEPT. '58.

Comme il s'agit d'un travail difficile et hasardeux, le Conseil juge prudent de nommer un de ses membres, Joseph-François Talbot, qu'il charge de fixer la direction du quai, puis d'en aviser par écrit le sieur Joseph Normand après s'être d'ailleurs entendu avec un pilote expert de St-Michel, Georges Sansterre, et autres personnes dûment qualifiées: Louis Dugal, F.-X. Beaudoin... "Nous avons, dit-il devant le Conseil municipal le 21 septembre, fixé l'endroit voulu en plantant trois barres de fer pour indiquer le rhumb de vent". Mais le sieur Normand fait caler une partie du quai 30 pieds plus à l'est, et le sieur Talbot de protester avec véhémence contre ce qu'il qualifie d'empiétation des droits du Conseil.

Voilà qui n'augure pas très bien pour l'avenir. Mais pour le bien de la paix, le Conseil, tout en versant une première somme de \$200.00, prie instamment le maire Barthélémy Pouliot de voir à ce que les entrepreneurs remplissent régulièrement et ponctuellement les conditions de leur marché. Puis à la mi-octobre, le Conseil refuse le cautionnement Normand-Beaulieu qui lui paraît trop bas. Il désigne aussi les sieurs Etienne Hébert et François Bélanger comme experts chargés de visiter les ouvrages en progrès, moyennant rétribution convenable, et surtout de faire rapport des défauts qu'ils pourraient y remarquer.

Le 18 octobre, le sieur Normand doit admettre à la salle du Conseil où il a été convoqué, que la partie du quai commencée n'a pas tout à fait "sa largeur de charge en pierre". Il s'engage à y remédier au plus tôt. Avant les glaces, le maire fait à Québec auprès de Chs.E. Levey, marchand de bois, plusieurs commandes de pin, dont une de 30,000 pieds qui devront être livrés à l'Anse Saint-Michel et confiés à la garde de deux hommes de confiance payés deux chelins et demi (\$0.50) par marée. Ce bois doit rester sous la surveillance du maire jusqu'aux prochaines grandes marées — la plus haute possible — alors que des hommes du métier tenteront de le faire flotter jusqu'au fond de l'Anse "avec toute l'économie possible" pour l'y empiler en deux moulinets.

REPRISE DES TRAVAUX AU PRINTEMPS '59; NOUVEAU CONTREMAITRE LESSARD.

Le Conseil municipal de Saint-Michel est-il pleinement satisfait de ses constructeurs de quai? Il ne le semble pas puisque, le 25 avril, David Lessard, forgeron de Saint-Michel, est engagé pour conduire les hommes, tenir le temps, surveiller le matériel... Et s'il fournit gratuitement les chafnes, dagues, gaffes, "crow-bars", masses et autres outils nécessaires, la Municipalité se charge des treuils ("winch") d'une force suffisante. Non seulement le contremaître Lessard débitera le fer en boulons ("bolts") de proportions convenables, mais il a pleine autorité sur les hommes et surveille, notamment, les scieurs de long.

A la mi-mai, les conseillers croient nécessaire de désigner, outre le maire Pouliot pour surveiller les travaux, les sieurs Talbot et Bacquet. En juillet, ils autorisent le contremaître à porter le nombre des ouvriers à 25 au besoin. Et c'est ainsi que le quai s'allonge de 180 pieds avec un "slip" flottant et un carré en forme de "T" avec un escalier. Mais quand, à la mi-novembre, le sieur David Lessard menace de poursuivre la Municipalité en justice parce qu'il l'accuse d'injustice à son endroit, le secrétaire-trésorier reçoit l'ordre de consulter les avocats Casault & Langlois. La réponse est nette: "Il y a moyen de faire une bonne défense à cette action". Alors Saint-Michel ira devant les tribunaux. Les malins diront que ce fut pour finir son quai en beauté...

DÉFENSE DE FAIRE TROTTER LES CHEVAUX SUR LE QUAI; INSPECTION GÉNÉRALE (1860-61).

Maintenant que le quai de Saint-Michel est terminé, la Municipalité trouvera bon de faire certains règlements à son sujet, comme celui du 25 juin 1860:

- **Attendu que plusieurs personnes font trotter leurs chevaux sur le quai, il est résolu que les coupables subiront une première amende et pénalité de cinq chelins; dix chelins (\$2.00) à la seconde offense, dont la moitié au dénonciateur et le reste à la Municipalité.**

Quant aux outils et autres articles qui ont servi à la construction du quai, ils resteront en la possession du maire Pouliot qui doit d'ailleurs utiliser quelques plançons de pin pour faire une clôture au nouveau palais de justice de St-Michel. Le 2 septembre 1861, le maire est autorisé à faire inspecter le quai par deux connaisseurs, Joseph Germain et François Bélanger pour savoir s'il est suffisamment chargé de pierres pour sa propre sécurité, puis de faire rapport. Or il manque au moins 25 toises de

pierre, et une fois de plus la Fabrique de Saint-Michel est priée de déboursier les argents voulus (2).

**TEMPÊTE DE 1864;
PHARE ET LETTRES PATENTES
EN FAVEUR DU QUAI, 1866.**

Le Conseil municipal déplore vivement qu'à cause de la tempête du 13 septembre 1864, la barque "Thomas" de Mme Wallace ait fait au quai local des dommages excédant les \$300.00... qu'il est obligé de réclamer. Dans l'intérêt du commerce et de la navigation, il est sans doute désirable qu'un phare soit construit sur le quai. Une requête en ce sens doit être adressée incessamment au Gouverneur général, signée du maire Forgues, de Pierre Gourdeau, le surintendant des pilotes à St-Michel, et Majoric Mercier, le secrétaire-trésorier.

Il est aussi question de lettres patentes en faveur du quai, avec l'appui du notaire Larue, de S.Jean de l'île d'Orléans, des arpenteurs Alfred Hamel et Alfred Dion. Les années passent et le 3 mai 1869 vaut à la Municipalité une pétition en règle au Commissaire des Terres de la Couronne pour l'obtention de ces lettres patentes susceptibles de procurer au quai de St-Michel les revenus nécessaires à son entretien. Le conseil veut même que le privilège soit accordé à perpétuité: rien que ça!... Au besoin, les conseillers feront les démarches voulues auprès des riverains comme la Fabrique qui ont des droits jusqu'en eau profonde.

Par malheur, en avril 1870, la Municipalité qui n'a pas pu se permettre à temps des réparations trop onéreuses pour elle, se voit obligée d'interdire toutes les issues ou entrées du quai:

- **Défense à quiconque de s'y aventurer en voiture ou à pied. S'il le fait, c'est à ses risques et périls. Défense également de faire des travaux quelconques de réparations, le Conseil n'étant plus responsable des accidents qui pourraient se produire. Quant aux matériaux fournis pour tenter de**

réparer le quai en perdition, ils resteraient la propriété du Conseil municipal, sans aucune rémunération de sa part. Avis public donné à cet effet dans les lieux ordinaires de la localité: Bourg ou Village de Saint-Michel, ce 25 avril 1870.

Trois mois plus tard, heureusement, les responsables ont eu le temps de se raviser. Ils consulteront plutôt les avocats Fournier & Bossé sur la possibilité de louer le quai, même sans avoir obtenu du Gouvernement les lettres patentes demandées, qui tardent toujours à venir. Ils inviteront les propriétaires de navires comme M. Chavigny de la Chevrotière ou le capitaine Pierre Turgeon à se présenter au Conseil municipal dans la soirée du 21 juillet 1870. Dans l'intervalle, l'avis circonstancié des avocats G.-H. Larue & G. Bossé est arrivé. Encouragés, les conseillers prient les maîtres de navires de faire eux-mêmes connaître à quelles conditions ils s'engageraient, le cas échéant, à favoriser le quai de Saint-Michel.

**CONDAMNÉ EN 1870,
LE QUAI DE SAINT-MICHEL
RESSUSCITÉ EN AVRIL 1871.**

La séance du 3 avril 1871 permet d'établir différents tarifs ou droits de péage au quai de Saint-Michel:

- **Pour chaque vapeur touchant au quai, avec passagers ou effets, \$4.00.**
- **Pour toute chaloupe ou embarcation transportant des passagers ou des effets, \$4.00.**

(2) Cf. Délibérations du Conseil municipal de St-Michel, vol. I, pp. 82, 83, 101-102... En 1858 et 1859, la Municipalité de Saint-Michel a prêté de l'argent à la Fabrique pour aider les syndics dans la reconstruction de leur église: au moins \$3,000.00 remboursables à demande. Or à la fin de novembre 1859, le secrétaire-trésorier se trouvant à court d'argent demande à la paroisse de payer les employés du quai. Suit une longue liste d'ouvriers ou de fournisseurs (pp. 101-102). On peut se demander comment il se fait que ce soit à la Fabrique de faire un tel travail...

La liste continue jusqu'au 100 en passant par les billots épars à 2¢ pièce, une charge de cheval, 5¢, une goélette, \$1.00 et un remorqueur, \$2.00. L'après-midi de ce même jour, le sieur Chavigny de la Chevrotière s'engage à tenir ouverte une ligne de vapeurs directe entre Québec et Saint-Michel pendant huit ans, avec un bon "steamer", sûr et commode; voyage tous les jours, sauf le mercredi pendant la saison de navigation. Il s'engage aussi à rembourser le prix de la "patente", \$132.00 dès qu'on l'aura reçue, sans augmenter le prix des billets de voyageurs; à réparer le quai, les marches, les parements ou lices...

De son côté, le Conseil s'engage à donner le privilège du quai au sieur de la Chevrotière, excepté pour les voyages de plaisir ou piqueniques faits par n'importe quel "steamer" et dont les profits restent à la Municipalité. Dernier avis: le Conseil ne peut pas se rendre responsable des accidents qui peuvent arriver au quai de Saint-Michel.

Dans leur ensemble, les tarifs du quai de Saint-Michel sont approuvés en haut lieu à l'exception de quelques modifications mineures, et le 2 novembre, le Conseil exige un cautionnement de \$1,200.00 du sieur Octave Chavigny de la Chevrotière qui, de son côté, remet à la Municipalité l'enregistrement de son navire "Eugénie", ou tout autre du même genre si le premier venait à disparaître. Et si le sieur de la Chevrotière est autorisé à déposer sur le quai le bois devant servir à l'alimentation de ses navires, par contre les personnes qui tendent des "pêches" ou font le commerce du poisson, pourront accoster au quai sans payer parce qu'elles doivent nécessairement attendre une marée favorable à l'exercice de leur commerce. Il en est de même de toutes les personnes résidant à Saint-Michel, parce que le quai leur appartient. Une seule condition, cependant: qu'en accostant, elles ne nuisent aucunement aux navires étrangers qui paient pour accoster.

Enfin, les navires qui transportent ici des perches, piquets, du bois de chauffage ou autres

articles au profit des citoyens de la Municipalité, seront exempts de droits d'entrée. Encore un mot pour finir: les sieurs Etienne Roy, cultivateur, et Georges Breton, rentier, sont autorisés à percevoir les droits de péage au quai de Saint-Michel (3).

NOUVELLES DIFFICULTÉS (1872-73) ET NOUVELLES PROPOSITIONS (1877).

Une fois de plus, le Conseil municipal doit protester:

- **Que si, le 15 août 1872, le quai de St-Michel n'est pas radoubé d'une manière solide et durable suivant les conventions prises entre le sieur de la Chevrotière et le Conseil municipal, le secrétaire Majoric Mercier devra poursuivre le coupable pour qu'il remplisse au plus tôt les clauses de son contrat.**

Six mois plus tard, en janvier 1873, le secrétaire Mercier demande à Julien Chabot à quelles conditions il établirait une ligne de vapeurs entre Québec et St-Michel; il l'invite même à se présenter au Conseil municipal le 3 février. En mai, il doit poursuivre le sieur de la Chevrotière qui doit au Conseil \$286.00; en août, il oblige tout navire à payer immédiatement son accostage, toute fraction de jour étant comptée comme une journée entière.

En 1877, un Comité se forme pour s'entendre avec Théodore Chabot & Cie touchant une ligne de vapeurs Québec-Saint-Michel; Comité formé surtout de l'ancien maire Joseph Morisset et du nouveau, François Pouliot, avec mission de faire rapport au Conseil:

- **Si la Compagnie Chabot, dit-on, peut annuler son contrat d'année en année, il devrait en être de même de la Municipalité. Qu'une responsabilité globale de \$500.00 soit exigée de Théodore Chabot & Cie pour l'exécution de son marché.**

(3) Ces divers points seront bientôt colligés sous le titre de: "Touchant le bon ordre sur le quai de cette paroisse..." Cf. Délib. du Conseil municipal, vol. I, pp. 293-294.

- **Le Conseil regrette que le capitaine Gauthier, de la même Compagnie, doive également remplir l'office de commis: deux rôles qui paraissent incompatibles chez une même personne.**

Heureusement, les premiers jours de mai 1877 voient l'aboutissement du marché conclu avec Chabot & Cie: privilège exclusif du quai comme par le passé, par-devant le notaire Achillas Mercier, de Saint-Michel.

PROBLÈMES DE STATIONNEMENT, CAS BERNATCHEZ-FOISY (1878-79).

Comme des voitures encombrant le quai, à l'arrivée comme au départ des bateaux, le Conseil émet un règlement relatif à tous les navires, réguliers ou de plaisance, pour les fins de semaines surtout:

- **Qu'il n'y ait pas plus de deux voitures de front, placées suffisamment près l'une de l'autre afin qu'il reste un passage aux piétons de chaque côté du quai.**
- **Que le percepteur des accostages soit autorisé à surveiller l'application du règlement et à poursuivre les coupables au besoin. Amende de \$1.00 à \$5.00, et le double en cas de récidive, recouvrable devant toute cour de justice, la moitié de la pénalité devant aller au dénonciateur.**

Au sieur N. Bernatchez qui a demandé de faire la navette entre Québec et Saint-Michel avec son vapeur, le **Montmagny**, la Municipalité répond que ce devrait être aux mêmes conditions que pour la Cie Chabot. Quant au sieur T. Foisy, de Lévis, il voudrait transférer le quai ailleurs, mais nos gens restent perplexes devant une telle proposition. Le Conseil offrira plutôt aux sieurs Foisy, Chabot et Bernatchez la location du quai pendant vingt ans aux conditions suivantes:

- **Creuser un chenal qui permettrait aux navires de se frayer un chemin en tout temps et faire au quai toutes les réparations dont il aura besoin pendant vingt ans.**

- **Il pourrait aussi y avoir un nouveau quai chez Damien Dugal, à l'extrémité duquel il y a toujours au moins dix pieds d'eau dans les plus basses marées. Ce quai serait en forme de "T", avec escaliers, pont flottant, jetée comme au quai de Lévis. Les travaux pourraient se faire en mai-juin 1880, et comme garantie, M. Foisy fournirait une hypothèque de \$4,000.00...**

- **Ou encore on garde le quai actuel, mais au lieu de payer un loyer annuel de \$100.00, M. Foisy se contente de faire au quai les réparations annuelles voulues... (4).**

NOUVELLES RÉPARATIONS, S.O.S. LANCÉ À OTTAWA, 1883-1885.

Bien à regret, sans doute, le Conseil municipal accepte encore que des travaux indispensables soient faits au quai de Saint-Michel pour faciliter les accostages dans les plus gros temps de l'année, mais encore pour éviter qu'il se détériore davantage. Aussi est-ce à cause de cette évidente bonne volonté qu'en juin 1884 Bernatchez & Cie renouvellent leur contrat, s'engageant même à ne plus rien réclamer au sujet des dommages que leurs navires pourraient subir au quai de Saint-Michel. En juillet, le Conseil décide d'exiger \$2.00 de chaque propriétaire de navire accostant au quai pour y amener des pélerins.

Mais en août, hélas! l'état du quai devient encore dangereux, à ce point que le Conseil juge prudent de se décharger de toute responsabilité vis-à-vis les personnes et les animaux, et que l'avis soit affiché bien en vue, à l'extrémité du quai. Et dans le même temps, les conseillers réclament l'aide du Fédéral pour les raisons suivantes:

- **Que la répartition faite récemment pour le parachèvement de l'église paroissiale et une autre en marche pour la reconstruction du pont de la rivière Boyer mettent le Conseil dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit au quai de St-Michel.**

(4) Délib. du Conseil, II, pp. 120-125.

- **Que l'usage du quai devient de plus en plus dangereux depuis la mémorable tempête de novembre 1884 qui enleva presque tout le pavé, arracha la plus grande partie des défenses et des poteaux.**
- **Que prière soit adressée à M. Amyot (Guillaume), député de Bellechasse à Ottawa, de réclamer auprès du gouvernement fédéral une partie des argents qui seront votés cette année pour les hâvres et rivières afin de faire au quai de St-Michel les travaux de réparation les plus indispensables...**

**NOUVELLES ET INSTANTES PRESSIONS
À OTTAWA,
1886 A 1893.**

En mars 1886, le Conseil municipal renouvelle ses instances auprès de sir Hector Langevin, ministre des Travaux publics à Ottawa. En 1887, il lui rappelle "ses récentes promesses" et en 1888 le maire F.-X. Bélanger se dit particulièrement heureux de louer la générosité du ministre Langevin et du député fédéral Amyot qu'il prie, cependant de bien vouloir terminer des travaux si bien commencés "dans l'intérêt général de la navigation": "Ce Conseil est heureux de déclarer que l'argent ainsi accordé a été employé avec autant d'économie, d'intelligence et de discernement que possible..."

Et pourtant, le 1er avril 1889, "la plus grande partie de la jetée non encore réparée est dangereuse, menace ruine et est impropre au service bien entendu de la navigation". Le 2 septembre, tout en remerciant l'honorable Langevin des mille dollars votés pour le quai de Saint-Michel, le Conseil lui demande poliment pourquoi les travaux de réparation ne sont-ils pas encore commencés?

Ainsi de suite jusqu'au 2 janvier 1893 alors que le Conseil municipal tient à remercier le gouvernement fédéral des diverses réparations et travaux d'entretien qu'il a faits au quai de St-Michel depuis ces dernières années. Puis il se permet de féliciter le gouvernement sur la façon

dont les ouvrages ont été conduits et exécutés, tant au point de vue de la solidité que de l'économie et de la qualité des matériaux employés. Enfin le Conseil demande au gouvernement de bien vouloir continuer l'entretien de ce quai qui est d'utilité publique à toute la navigation, servant fréquemment de hâvre de refuge parce qu'il est le débouché naturel d'un vaste territoire:

- **Qu'il soit permis à ce Conseil de rappeler l'urgence qu'il y a de continuer ce quai en eau profonde et de solliciter l'argent nécessaire à cette fin. Une telle dépense serait relativement minime et amplement justifiée, tant par les avantages que le public en retirerait, que ce prolongement et l'entretien du quai coûteraient moins cher au gouvernement que sa construction même... qui n'a rien coûté (à Ottawa) et qui est considéré comme l'un des plus indispensables à la navigation du Saint-Laurent... (5)**

**PONT DE LA RIVIÈRE BOYER,
1865-1877.**

Après le quai de Saint-Michel, c'est sans doute le pont de la rivière Boyer qui revient le plus souvent dans les Délibérations du Conseil municipal: ce pont qu'il faut sans cesse réparer, consolider ou même refaire, et dont on parle depuis les toutes premières années de St-Michel de la Durantaye. Cette fois, le 24 avril 1865, le danger devient tellement sérieux que Majoric Mercier est nommé le surintendant spécial du pont de la rivière Boyer avec mission de présenter un plan de reconstruction d'une manière solide et durable. Il peut aussi s'adjoindre une personne compétente à cette fin. Le rapport ne laisse plus aucun doute possible: le pont doit être reconstruit dès cette année; le prix de revient devrait être réparti en temps opportun sur tous les habitants de Saint-Michel.

(5) Copies des présentes résolutions furent transmises au Gouverneur général en Conseil, à l'honorable Ouimet, ministre des Travaux publics à Ottawa, au lieutenant-colonel Amyot, député fédéral... Cf. Délib. du Conseil municipal, vol. II, pp. 422-423. Il sera de nouveau question du quai de St-Michel aux chapitres XII et XIV.

Comme le procès-verbal Mercier est accompagné de plans et devis, il devient facile de demander des soumissions publiques avant le 23 juin. Signé par-devant le notaire public de St-Michel, le contrat de reconstruction ira, cette fois, au sieur Majorique Rousseau pour la somme de \$1,000.00 environ, les extras compris. Onze ans plus tard, c'est le plancher de 96 pieds de longueur qui doit être refait en bois d'épinettes sain, sans craques, de 5 pouces d'épaisseur et de sept de largeur au petit bout, carré sur les quatre faces. Ce bois doit être livré au pont avant le 1er avril 1877. L'entreprise est alors créée et adjugée au sieur Charles Thibeault pour une somme qui nous paraît plutôt dérisoire aujourd'hui, \$44.00.

NOUVEAUX TRAVAUX EN PERSPECTIVE, PONT EN FER: 1884-1891.

En 1884, Majoric Mercier qui vient encore d'être désigné comme le surintendant spécial du pont de la rivière Boyer, estime que les travaux en perspective pourraient s'échelonner sur huit ans et ne devraient pas dépasser les \$250.00. Tous les contribuables de la Municipalité seront appelés à payer leur part, en argent ou en travail comme le charroyage de la pierre et des cailloux destinés aux approches du pont, ou encore des journées de travail d'après l'évaluation de leurs biens. Les salaires seront de 60¢ par jour pour un homme seul, et de \$1.20 s'il possède un cheval ou un boeuf.

Au mois d'août 1889, il est question de reconstruire le pont en fer pour bénéficier de l'octroi gouvernemental à cette fin. Non seulement le Conseil municipal est-il prêt à se plier à toutes les exigences venues de Québec, mais il accepte aussi avec gratitude l'ingénieur qu'on s'apprête à dépêcher sur les lieux. Au fait, par sa lettre du 4 novembre 1889, le gouvernement se dit prêt à poser la superstructure à ses frais pourvu que la Municipalité fasse également sa part; ce à quoi Saint-Michel s'engage immédiatement par écrit.

Le 14 juin 1890, il est question de faire durer le pont un an de plus au moyen de réparations temporaires, mais dix jours plus tard, le gouvernement se dit prêt à commencer les travaux bientôt. Le contrat d'exécution doit aller, cette fois encore, à Majoric Rousseau; il est signé le 12 septembre par-devant le notaire Mercier. Un an plus tard, le 5 octobre 1891, les travaux sont complétés, livrés et acceptés au montant total de \$3,866.97. Il ne reste plus au Conseil municipal qu'à imposer une taxe spéciale aux contribuables, mais l'adoption d'un tel procès-verbal va néanmoins susciter beaucoup de récriminations chez nos gens au moins jusqu'en octobre 1893 (6).

MURS DE SOUTÈNEMENT, 1893-94; DÉSASTRE DE 1897.

Même si le pont de la rivière Boyer, maintenant en fer, est fait et bien fait, il reste que la débâcle du printemps continuera de réserver facilement des surprises, souvent fort désagréables aux pauvres habitants de Saint-Michel. D'où cette résolution du Conseil municipal datée du 10 octobre 1893:

- **Attendu qu'il importe de refaire les murs de soutènement, d'exhausser le chemin royal au nord et au sud, il est décrété que les murs de soutien auront la forme d'un talus, la base étant faite au moyen de grosses épinettes avec leurs branches liées et enchevêtrées les unes sur les autres, avec de grosses pierres, de gros cailloux superposés avec soin les uns sur les autres.**

- **La terre nécessaire à ces ouvrages sera fournie gratuitement par MM. Romuald Morisset, Léon et Joseph-Aimé Lamontagne. Les gardes de ces murs seront en tubes de fer de deux pouces de diamètre, et les montants, de mêmes grosseurs, seront placés à tous les douze pieds.**

(6) Voir Délib. du Conseil mun., vol. II, pp. 385 et ss.

- Les travaux commenceront incessamment sous la direction du surveillant François Pouliot, aidé de Romuald Morisset et Napoléon Faucher, surveillants-adjoints payés chacun \$1.00 par jour, le surveillant-chef recevant \$1.50. Les journées d'ouvrage seront de neuf heures: \$0.70 pour un homme seul; \$1.30 avec son boeuf ou son cheval et sa voiture. On emploiera de préférence des gens de Saint-Michel (7).

Et pourtant, la débâcle de 1897 amène encore des dégâts si considérables que les citoyens sont tous convoqués en assemblée générale dimanche, le 18 juillet, au pont de la rivière Boyer pour aviser aux meilleurs moyens de s'en sortir sans faire de dépenses trop considérables. Après avoir entendu de nombreuses suggestions, le président de la réunion, Hildebert Furois, conclut qu'il convient sans doute de placer des arbres avec leurs branches sur ceux qui s'y trouvent déjà, avec des cailloux pour les enchevêtrer de manière à bloquer les glaces au printemps. Le travail doit se faire sous la surveillance de MM. Joseph Corriveau et Théodule Mercier, qui pourront s'adjoindre qui ils voudront: de bons hommes de préférence, auxquels ils verseront des salaires raisonnables. En fait, la réparation ne s'est élevée qu'à \$51.65 (8).

FRANÇOIS-XAVIER LACHANCE ET L'AQUEDUC DE ST-MICHEL, 1888-1895.

Même après deux cents ans d'existence, Saint-Michel ne jouit pas encore d'un véritable système public d'aqueduc. Mais en 1888 et 1889, François-Xavier Lachance, de Deschambault, s'offre à poser lui-même les tuyaux nécessaires au premier système d'aqueduc. Le Conseil municipal se dit prêt à seconder une telle amélioration dans la Municipalité aux conditions prévues par la loi; celles-ci notamment:

- Tout ce qui aura été brisé, détérioré ou dérangé dans les chemins, fossés ou canaux souterrains à cause des travaux d'aqueduc devra être réparé ou refait et remis en ordre parfait.

- En cas de négligence grave, la Municipalité ferait les réparations voulues aux frais de la Compagnie Lachance qui perdrait son droit de passage dans les rues ou les chemins de la Municipalité.

Or le 8 avril 1890, le Conseil municipal est heureux de reconnaître que le sieur François-Xavier Lachance vient d'installer avec intelligence et art tous les travaux se rapportant à l'aqueduc, et qu'en cela comme dans ses rapports avec tous les citoyens de St-Michel il s'est conduit de manière à mériter et recevoir les félicitations de tous. Agréé unanimement (9).

Au printemps de 1895, la Municipalité dresse un règlement de douze articles sur cette question de l'aqueduc; en voici quelques-uns:

- Privilège exclusif à Louis Lachance & Cie ou leurs successeurs, pendant vingt ans.
- La Compagnie ne pourra pas charger plus de \$6.00 par année d'abonnement à chaque particulier, avec obligation d'y poser un robinet et de l'entretenir à ses frais.
- A moins de force majeure, la Compagnie devra fournir de l'eau à tous ses abonnés pour les besoins ordinaires, sauf les "closets" pour lesquels elle ne pourra pas charger plus de \$1.00 par année, l'abonné devant évidemment se conformer aux conditions de la Compagnie pour une telle installation.

(7) En chiffres ronds, les travaux coûtèrent \$300.00 et furent répartis en taxes sur tous les citoyens de St-Michel. Cf. Délib. du Conseil munic., vol. II, p. 505, 5 nov. 1894.

(8) A l'été de 1898, le pont recevra deux couches de peinture: oxyde de fer de première qualité, huile de lin crue, de première qualité également; tout le fer nettoyé et gratté partout où il y a de la rouille. Soumissions demandées à cette fin, chaque soumissionnaire devant verser \$10.00 qui seront confisqués si l'entrepreneur néglige ou refuse de faire ce qui est demandé. Joseph Roberge étant le plus bas soumissionnaire (\$59.00) obtient le contrat de la peinture. Le pont sera de nouveau repeint en 1911. En octobre 1927, le Conseil exprime sa gratitude à M. Galipeault à cause d'une généreuse subvention du gouvernement pour la remise en état du pont de la rivière Boyer; il s'engage à suivre les instructions des ingénieurs Richard et O'Donnell. Cf. Délib. du Conseil munic., vol. V, pp. 184-185, 192-193.

(9) Cf. Délib. du Conseil munic., vol. II, pp. 336, 524-528.

- En cas de force majeure (gelée, détournement des sources...) la Compagnie aura trois jours pour réparer, nettoyer ses installations. Après ce temps, l'abonnement cessera pour les clients tout le temps qu'ils resteront privés d'eau.
- Le Conseil se réserve le droit de poser des "hydrans" sur les tuyaux de l'aqueduc pour protéger le village en cas d'incendie...

**MÊME LES MEILLEURS SYSTÈMES
FINISSENT PAR SE FATIGUER
(1907).**

A la séance du 2 avril 1907, le Conseil municipal constate que depuis plusieurs années l'aqueduc ne fonctionne plus à la satisfaction des intéressés, mais Joseph Mercier, de St-Michel, le nouveau propriétaire se dit prêt à remplacer les tuyaux en bois par de la fonte pourvu qu'il obtienne un privilège exclusif de 25 ans. C'est accordé par divers amendements au règlement de l'aqueduc, dont voici les principaux:

- Outre l'abonnement annuel de \$6.00 par famille, le nouveau propriétaire de l'aqueduc est autorisé à charger annuellement \$1.00 pour chaque cabinet d'aisance.
- Pour les édifices publics comme église, couvent, collège, beurrerie... le propriétaire pourra faire avec les responsables les conventions qu'il croira justes et raisonnables.
- Les abonnés seuls auront le droit de prendre l'eau de l'aqueduc sur leurs propriétés respectives.
- Il est défendu à tout abonné de laisser couler l'eau des robinets inutilement, etc.

Au total, 20 articles, dont le 18e se lit comme suit: "La Corporation de Saint-Michel se réserve le droit d'acheter le dit aqueduc en aucun temps au prix qui serait offert à tout acheteur de bonne foi"... (10).

SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE.

C'est curieux! Bien peu de gens, à travers le Québec, connaissent le village de Saint-Michel de Bellechasse. Pourtant, Saint-Michel, situé tout au bord du Saint-Laurent, se distingue à la fois par son site remarquable et par la beauté de ses demeures traditionnelles.

- Saint-Michel ne se contente pas, comme tant d'autres villages, de cette unique, longue, large et grande rue monotone du style "Nothing Gulch" pour les lecteurs de "Lucky Luke".
- Saint-Michel, c'est plutôt une ville miniature avec ses nombreuses petites rues qui se croisent et s'entrecroisent sans respecter les angles droits, s'épousent pour former un carrefour ou une jolie petite place, ou bifurquent dans un sens inattendu pour vous inviter à continuer votre promenade.
- On voit tout de suite que les marchands de "gyproc" et de chassis d'aluminium n'ont pas fait fortune à Saint-Michel. Ici, malgré la douceur du paysage qui invite à une certaine indolence, les gens ne sont pas paresseux au point de faire passer leur petit confort avant l'amour de leurs vieilles habitations.
- Et c'est merveille de voir les habitants de Saint-Michel, au printemps et à l'automne, repeindre, entretenir, dorloter avec tant de coquetterie le vieux bois de ces demeures traditionnelles, dont certaines sont plusieurs fois centenaires.
- On retrouve surtout deux types de maisons: la maison laurentienne coutumière -- maison des paysans cossus -- et la maison des pêcheurs, plus humble, au pignon moins prononcé.

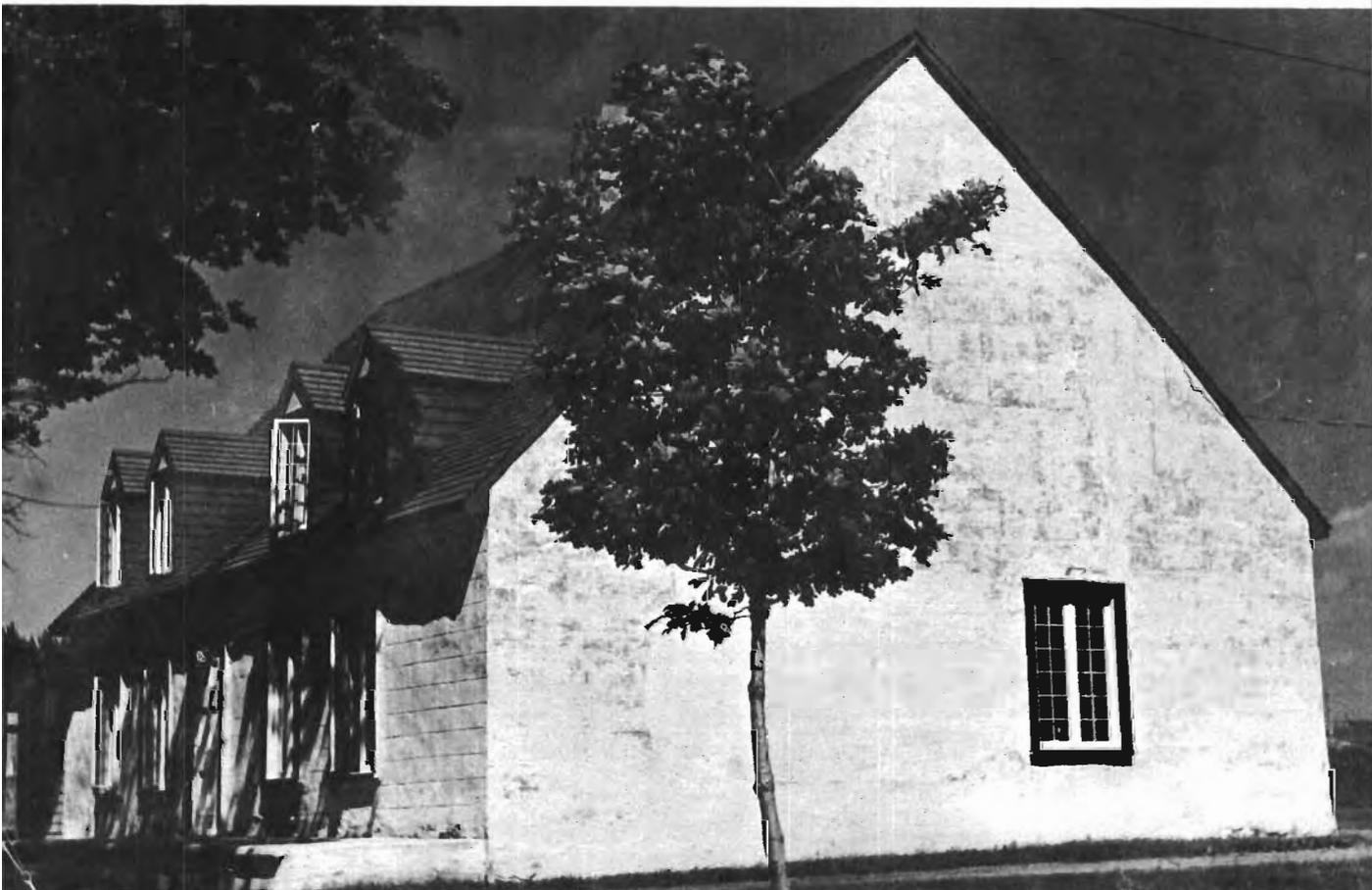
(10) Cf. Délibérations du Conseil munic., vol. III, pp. 221-227.

- Saint-Michel constitue donc un heureux mélange de village terrien et de village maritime où les maisons se trouvent construites tout au bord de l'eau. En face l'île d'Orléans s'arrondit paresseusement au milieu du fleuve. Plus loin se dressent les fameuses Laurentides avec de hauts sommets qui s'identifient comme étant le Mont-Sainte-Anne et le Cap-Tourmente. Au-delà du Cap-Tourmente, l'horizon reste ouvert, de sorte que le fleuve ressemble à la mer.
- Malgré son envoûtante beauté, le fleuve est désormais trop pollué pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur métier. Même le vieux quai de huit cents pieds, qui faisait l'orgueil du village, a été détruit, amputé, comme tous ces marins à qui on a ôté leur métier.
- Mais les gens de Saint-Michel trouveront moyen de permettre que la vie continue dans leur village. En 1760, ils ont été les derniers à se soumettre aux Anglais... Ces entêtés qui veulent vivre leur vie sont aussi des gens calmes et accueillants, amis de la paix, au point qu'on les surnomme dans la région les "calumets".
- Si tu veux revivre le Québec d'autrefois tel qu'il se continue toujours, viens passer quelques jours à St-Michel, entre les divers bleus du ciel, des montagnes et du fleuve, le blanc de nos maisons, l'hiver dans la neige, l'été dans le vert de nos gazons...
H. Bhérier, Vidéo-Pressé, mai 1976, pp. 32-33.

MAISON ANCESTRALE DES THEBERGE QUI DATE DE 1710.

Pour ces gens, la vie s'écoule limpide comme l'eau de ces ruisseaux dont le cours, régulier comme l'horloge du temps, fertilise les prés qu'il arrose et fait croître partout d'abondantes moissons. Votre histoire, gens de Saint-Michel, se trouve tout entière dans ces éphémérides qui redisent simplement, au jour le jour, les trois grands événements de la vie: la naissance et le baptême, le mariage, la mort...

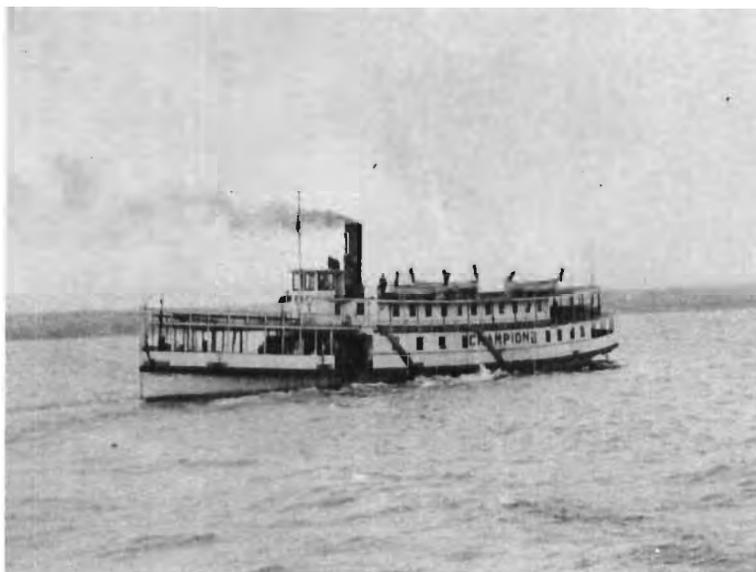
(Me Eusèbe Belleau).



APPENDICES

- **Le Sainte-Croix:** Le Conseil municipal permet au capitaine du vapeur Sainte-Croix d'accoster au quai pour les voyages de plaisir le dimanche à \$2.00 le voyage pourvu qu'il paie l'accostage de l'automne dernier au taux régulier de \$4.00 (5 juillet '75).
- **Honorius Lachance et Romuald Asselin** pourront désormais accoster au quai sans payer vu qu'ils habitent Saint-Michel; à la condition qu'ils ne brisent rien, cependant (6 septembre 1875).
- **Menaces de poursuites judiciaires** contre Théodore Chabot & Cie pour les contraindre à payer tous les accostages du navire "Express" au quai de Saint-Michel (8 mai 1876).
- **Nazaire Bernatchez, m.p.p.,** demande au nom de sa Compagnie d'être dispensé de faire la navette entre Saint-Michel et Québec trois jours par année, à son choix, pour lui permettre ces jours-là de faire un pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré. Il veut aussi que le voyage du marché, le mardi, soit aboli; le samedi, cependant, son navire partira dès les 4.30h. a.m. Accordé. (2 avril 1883).
- **Fermes propositions à Bernatchez & Cie:** La Compagnie paiera désormais \$200.00 de location au quai par année, dont la moitié en juin et le reste en septembre. Le vapeur accostera en tous temps, et les heures de départ de Québec ou de Saint-Michel seront affichées à l'avance et imprimées sur cartes aux frais de la Compagnie, puis distribuées à tous les contribuables de Saint-Michel. Si la Compagnie refusait le nouveau marché, le Conseil resterait libre d'offrir le quai à n'importe quelle autre compagnie de navires à vapeur. Agréé à l'unanimité. (14 décembre 1885).
- **Règlement des voitures sur le quai:** Attendu que le Conseil désire faire observer le Règlement du 9 août 1878 déterminant de quelle manière les voitures devront se placer sur le quai à l'arrivée comme au départ des navires, et que, pour y arriver, il faut que le percepteur des accostages soit presque constamment sur les lieux, il est décidé:
 - Que M. Phydime Vézina, fils, soit en conséquence nommé percepteur des accostages au quai de cette Corporation et qu'il ait, de plus, la charge de l'entretien du quai. Que le secrétaire du Conseil soit autorisé à s'entendre avec lui et fasse rapport au Conseil. Stanislas Bissonnette, maire (24 mars 1894, vol. II, p. 481).
- **Lettre de protestation de l'hon. A. Turgeon:** Des gens se permettent de prendre du sable ou de la pierre près du quai; ordre est donné au Conseil municipal d'avertir les citoyens sévèrement, avec menaces de poursuites au besoin, de même qu'une affiche bien en évidence qui indique la distance à respecter: 1500 pieds du quai. (3 juillet 1899, vol. III, p. 34).
- **1897-1910:** Nombreuses démarches avec la Compagnie Industrielle (Maritime) de Lévis au sujet du quai de Saint-Michel. (Délib. du Conseil, vol. III, pp. 194, 221, 289).

"Le champion" bateau qui reliait Québec à St-Michel en 1912.





Notre-Dame de-Lourdes

COMME EN FRANCE.

Saint-Michel de Bellechasse passe parfois pour la paroisse aux chapelles, ce dont elle se glorifie d'ailleurs. Dès la fin du 18^e siècle, elle possède une chapelle dédiée à sainte Anne, la grande thaumaturge des Canadiens français, et une autre à S.Joachim. Même si l'histoire de ces petits sanctuaires nous est assez peu connue, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une dévotion populaire apportée de France par nos premiers missionnaires et qui fleurit à Saint-Michel de la Durantaye.

QUELQUES DOCUMENTS D'ARCHIVES: SAINTE-ANNE ET SAINT-JOACHIM.

Précisément parce que les documents sont rares, il reste intéressant pour nous d'en glaner quelques-uns à travers les archives:

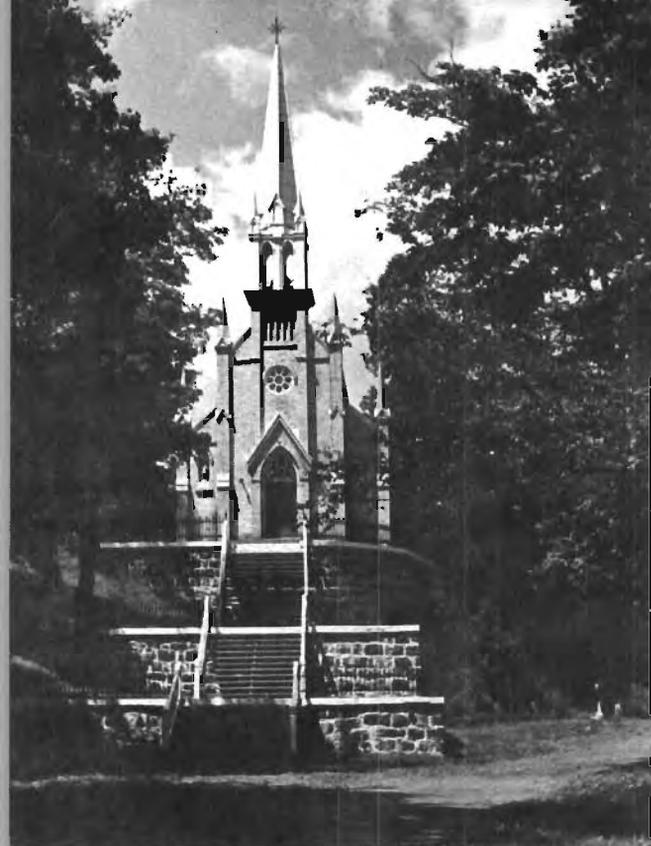
- **Extrait des prônes, le dimanche 16 juin 1811:** La chapelle Sainte-Anne ayant besoin de réparations, devenues indispensables, les syndics de cette chapelle se proposent de faire une tournée dans cette moitié de la paroisse qui est chargée d'entretenir la chapelle, pour recevoir les offrandes des personnes qui désirent contribuer à cette oeuvre.

- **Permission de Mgr B.-C. Panet, le 22 mars 1830:** A la demande de M.N.-C. Fortier, votre digne curé, nous avons cru devoir permettre que, chaque année, en la solennité de sainte Anne, vous fassiez une procession solennelle à sa chapelle construite dans votre paroisse à quelque distance de l'église, pendant laquelle on chantera les litanies de cette grande sainte et le **Te Deum** au retour en reconnaissance des grâces que sa puissante intercession a procurées de tous temps aux fidèles de ce diocèse...

Nous permettons aussi que le dimanche où l'on fait la fête de S.Joachim, vous fassiez une semblable procession à sa chapelle construite dans votre paroisse, pendant laquelle on chantera **Iste Confessor** avec le **Te Deum** au retour...

- **Requête du syndic de la chapelle Sainte-Anne, 5 juillet 1848:** Humble demande à l'évêque de Québec de Jean-Baptiste Pault: il expose respectueusement à Sa Grandeur l'état pitoyable de "sa" chapelle et lui demande un octroi pour sa restauration... (1).

(1) De passage à Saint-Michel à l'été de 1848, l'évêque coadjuteur de Québec dit qu'il n'a pas eu le temps de se rendre sur les lieux pour examiner le "pitoyable état de la chapelle", mais il s'en remet au curé, lui recommandant de soumettre l'affaire à ses conseillers de la Fabrique. Finalement, il permet que l'on prenne quelque argent au coffre "pourvu que la somme soit modique" (S. Michel, le 5 juillet 1848).



Lourdes ! Magnifique chapelle de style gothique, campée sur un rocher taillé par le Dieu des Eaux ! Au bas de la colline s'étend un vaste terrain qui permet aux pèlerins de se grouper. Une double rangée d'érables encadre le tout et lui donne l'aspect d'un enclos béni.



Qui n'aimerait visiter cette grotte de Lourdes percée dans le cap, y puiser de l'eau réputée miraculeuse et se procurer quelques souvenirs d'un des coins les plus enchanteurs de la Province, Saint-Michel de Bellechasse ? L'émotion qu'on éprouve ici n'est peut-être pas moindre qu'en France, sur les bords du Gave...

Aux deux chapelles de Sainte-Anne et de Saint-Joachim s'en ajoutera bientôt une troisième, beaucoup plus vaste et d'un goût artistique plus sûr, Notre-Dame-de-Lourdes, que la paroisse devra plus spécialement à l'un de ses curés les plus dynamiques, J.-B. Napoléon Laliberté, de même que deux paroissiens généreux dont les restes mortels reposent d'ailleurs dans le pieux sanctuaire, avec pierres tombales qui rediront longtemps le nom du Dr Chs-Aug. Verge, professeur de Médecine à Québec, et de Mme Verge, née Marie-Louise Trudelle.

L'INSTITUT DE SAINT-MICHEL ET L'ABBÉ J.-B. NAP. LALIBERTÉ (2).

Curé de Saint-Michel de 1878 à 1885, l'abbé Laliberté n'est pas un inconnu dans la paroisse qu'il a déjà visitée fréquemment dans l'exercice même de ses nombreuses fonctions. Plutôt solennel dans ses manières — n'a-t-il pas été maître de cérémonies? — il a le culte du beau. Lettré, fin causeur, il aime s'entourer d'amis avec lesquels il cause littérature et beaux-arts. Deux voyages qu'il a faits en Europe en 1873 et 1878, dont le 2e lui a mérité le titre honorifique de Membre des Arcades (3), ont contribué certes à cultiver davantage cet esprit affiné qui va devenir chez lui, avec les années, de plus en plus pénétrant.

Le curé de Saint-Michel ne se contente pas de préparer de remarquables sermons qui lui vaudront un bel ascendant sur son peuple. Son goût pour les lettres l'amène à l'établissement d'un Cercle littéraire à l'intention de ceux de ses paroissiens qui manifestent de l'intérêt pour les choses de l'esprit. Ce sera l'Institut Saint-Michel dont les réunions se tiennent ordinairement au collège ou dans la maison du sieur Eustache Lamontagne. En plus d'une salle de réunion, les membres jouissent au collège d'une bibliothèque capable de leur fournir les matériaux nécessaires à l'élaboration d'un travail littéraire ou la soutenance d'une discussion (4).

NOTRE-DAME-DE-LOURDES COMME EN FRANCE, DANS LES PYRÉNÉES: 1873...

Une autre oeuvre va devenir très importante dans la vie du curé de Saint-Michel, au point de lui réclamer une bonne partie de son temps, de son argent, de ses soucis, de sa vie même: LOURDES. A son retour de Rome et de Lourdes en 1873, il n'a plus qu'un rêve: répandre le culte de la Vierge à travers tout le diocèse de Québec qui est le sien. Et c'est à sa propre suggestion que, le 28 avril 1874, l'Archevêché de Québec a donné le nom de N.-D. de Lourdes à un humble village du comté de Mégantic où le futur curé de Saint-Michel trouve beaucoup de ressemblance avec le site du bourg où la Vierge apparut un jour à Bernadette Soubirous.

Voici, maintenant, que le nouveau curé de Saint-Michel conçoit un plan fort audacieux: tirer parti d'un magnifique rocher situé à quelques arpents seulement de l'église paroissiale et qui, avec son aspect encore sauvage, présente beaucoup de similitude avec celui de Lourdes, en France. Démarches et pourparlers finiront par aboutir en 1878 et 1879 par la donation de terrains appartenant au Dr Verge, à MM. P. Gourdeau, Magloire Turgeon, Frédéric Quéret-Latulippe et la veuve Ernest Roy: ce dernier don étant beaucoup plus récent, 1915.

(2) Né à Lotbinière, Qué., le 31 décembre 1841, l'abbé Laliberté est d'abord professeur au Séminaire de Québec, aumônier de l'Archevêché, maître de cérémonies à la cathédrale, secrétaire-trésorier du Denier de Saint-Pierre, de la Caisse ecclésiastique de Saint-Michel et de la Propagation de la Foi.

(3) ARCADIE: région de la Grèce antique, séjour de l'innocence et du bonheur. C'est aussi le nom de la Grèce moderne.

(4) A signaler cette requête datée du 6 juin 1921: Requête de MM. J.-N. Roy, Caius Lacroix, Gaudiose Pouliot, Ernest Roy, Joseph Goupil, David Roy, Eugène et L.-P. Dumas, Edmond Morisset, Etienne Bégin... demandant au Conseil municipal la permission de se constituer en "Cercle Saint-Michel". Réponse: Le Conseil, appréciant l'initiative prise par les requérants en cette matière, se rend à leur demande avec empressement... (Vol. IV, p. 495).

La Fabrique possède aussi un terrain, don du sieur Aimé Talbot, dont elle se départit en faveur de Lourdes en y ajoutant les \$82.00 obtenus par la vente du lot dit de Saint-Joachim, tout en s'excusant de ne pas pouvoir faire davantage. Et voici comment le curé Laliberté s'y prend pour mettre Saint-Michel sur la carte de la région:

- **Le 1er mai 1879, j'entreprends aujourd'hui l'érection d'un sanctuaire à N.-D. de Lourdes et je prends sur moi toute la responsabilité de cette importante affaire... Mon but est de travailler au bien spirituel de ma paroisse et de mes compatriotes en général...**

BÉNÉDICTION DE NOTRE-DAME DE LOURDES, LE 17 AOÛT 1879.

En la solennité de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, 17 août 1879, se fait la bénédiction solennelle de l'humble et pieux sanctuaire de Lourdes par Mgr Antoine Racine, le premier évêque de Saint-Michel de Sherbrooke, entouré d'un grand nombre de prêtres dont certains sont venus d'aussi loin que Carleton, sur la Baie-des-Chaleurs. Dans l'acte de bénédiction, l'heureux pasteur mentionne les noms de ceux qui ont donné le terrain, qui ont surveillé les travaux, comme Pantaléon Forgues, Henri Trudelle et Joseph Blouin, directeurs des nombreuses corvées auxquelles les bonnes gens de Saint-Michel se sont d'ailleurs prêtées de bonne grâce, avec un zèle admirable, plein d'enthousiasme. Le curé cite aussi l'habile et intègre entrepreneur, Rosaire Marceau, qui sut mener le travail à bonne fin au point que les visiteurs ou pieux pèlerins en sont aujourd'hui dans l'admiration.

Le 1er août 1880, le curé s'est permis d'ériger un Chemin de la Croix sur le domaine de Lourdes. Le 19, il s'engage, avec une certaine crainte sans doute, à verser annuellement au sieur Latulippe qui a donné une partie du terrain, \$160.00 sa vie durant: "Comme je ne fais

cette transaction que pour le plus grand avantage du Sanctuaire, j'ose espérer que ma succession personnelle sera le plus tôt possible dégagee des responsabilités considérables dont je vais me trouver chargé". Enfin, le 1er octobre suivant:

- **J'entreprends aujourd'hui de nouveaux travaux à l'avantage du Sanctuaire. Me confiant sans aucune crainte à la protection de N.-D. de Lourdes, je fais construire une bâtisse de 70 x 34 pieds à toit français et une maisonnette y attenante de près pour un gardien en cas de besoin... Qu'à ma mort, si je n'ai pas fini de payer, on ait la grande charité de venir, en bons et fidèles serviteurs de N.-D. de Lourdes, en aide à ma succession... (5).**

LOURDES, MAGNIFIQUE CHAPELLE DE STYLE GOTHIQUE, CAMPÉE SUR UN FIER ROCHER.

Le sanctuaire de Lourdes de St-Michel de Bellechasse est une magnifique chapelle de style gothique, campée sur un rocher taillé par le Dieu des Eaux, semble-t-il. Au bas de la colline s'étend un vaste terrain qui va permettre aux pèlerins de se grouper, soit pour assister à une messe en plein air, soit pour y entendre un sermon. Puis une double rangée d'érables encadre le tout et donne l'aspect d'un enclos béni d'où Notre-Dame ne pouvait certes que se plaire à exercer sa puissance miraculeuse.

Situé dans un endroit idéal, tout à fait au bord du Saint-Laurent, ombragé d'arbres élégants qui lui forment une couronne de verdure, le pieux sanctuaire, baigné de silence et de paix, va connaître pendant un siècle "les purs élans de

(5) Cette grande bâtisse servit longtemps d'abri pour les pèlerins. Puis elle fut déplacée, convertie en beurrerie d'abord louée au sieur Arsène Roy en 1892 et vendue en 1893 pour \$260.00, dont \$140.00 comptant, mais non le terrain. Cette maison ne devra jamais servir de débit de liqueurs enivrantes. Les meubles de l'étage supérieur restent à la Fabrique: poêles, tables, chaises, toiles, lampes... Vu et approuvé à Québec par Mgr Bégin, le 28 novembre 1893.

la prière, de la louange et de la supplication", car c'est ici que la Vierge se plaft à récompenser la confiance des nombreux pèlerins qui viennent y réclamer son maternel pouvoir.

En tête des nombreux bienfaiteurs s'inscrivent sans doute le Dr Verge, inhumé dans la chapelle après sa mort survenue le 9 septembre 1895 (56 ans et 4 mois) et Mme Verge, son épouse, morte le 28 août 1908 à l'âge de 68 ans. La belle maison des Verge subsiste toujours, tout à côté du sanctuaire, entourée d'arbres centenaires qui dominent majestueusement le grand fleuve d'une bonne centaine de pieds. La générosité des Verge connut son couronnement dans cette messe de fondation — don de \$200.00 — célébrée depuis le 17 août 1879 jusqu'en l'année 1995 inclusivement "pour le Dr Charles-Auguste Verge, bienfaiteur de la chapelle N.-D. de Lourdes, son épouse et leurs enfants" (6).

L'autel de \$500.00, tout doré, fut dessiné par l'architecte D. Ouellet. Quant à la statue qui le domine, achetée en France par l'abbé Laliberté lui-même, elle fut bénite par l'abbé L. Latopie, prêtre missionnaire de Notre-Dame-de-Lourdes à la Grotte des Apparitions.

DON DE LA CHAPELLE DE LOURDES À LA FABRIQUE; MORT DU FONDATEUR EN 1885.

Les derniers jours de décembre 1884, le curé Laliberté lègue par testament sa chapelle de Lourdes à la Fabrique de Saint-Michel, de même que les bâtisses et les terrains adjacents, laissant aux curés de la paroisse, ses successeurs, l'administration spirituelle et temporelle du sanctuaire, mais avec la charge de rembourser avec le temps à la famille Laliberté "ce que la chapelle pourrait devoir à mes créanciers au moment de mon décès". Or à cette dernière date, les dettes de la chapelle atteignent déjà les \$4,000.00 et le saint homme trouve, à certains jours, qu'une telle responsabilité financière est bien lourde à porter; tellement lourde qu'il meurt à la tâche, au milieu de ses ouailles, à 44 ans seulement, le 9 décembre 1885, dans l'octave de

cette grande fête de Lourdes qui a nom l'**Immaculée-Conception**. La sépulture se fait également à Saint-Michel en présence du cardinal Tascheureau qui chante le service entouré des 41 prêtres présents à la cérémonie.

Encore aujourd'hui, le grand amour de la Vierge repose dans son église de Saint-Michel, sous le maître-autel, côté de l'Évangile (7). A la séance du 10 décembre, le Conseil municipal apprend avec la plus vive douleur la mort du Rév. J.-B. Nap. Laliberté, curé de cette paroisse, arrivée hier matin à la grande surprise de ses paroissiens:

- **Gardien de la morale au milieu de nous, le Révérend Laliberté, comme un pasteur modeste et zélé, s'est toujours montré à la hauteur de la noble mission que la Providence lui avait assignée. Le joli sanctuaire de N.-D. de Lourdes, qu'il a érigé dans cette paroisse avec bien des fatigues et au prix de grands sacrifices, restera comme un monument impérissable de la grande piété qu'il avait pour la Mère de Dieu et qu'il s'est toujours efforcé d'inculquer dans le cœur de tous ses enfants.**

- **Les paroissiens de Saint-Michel éprouveraient une grande consolation si les restes de leur regretté pasteur étaient déposés dans la chapelle de Lourdes qui a été son oeuvre de prédilection, à part les travaux de tous genres comme ceux du parachèvement de notre église qui constituent l'un des plus beaux fleurons de sa couronne au ciel.**

(6) Ce don de \$200.00 fut versé à N.-D. de Lourdes le 15 décembre 1895, avec cette réserve: "Si la chapelle venait à disparaître, le don serait transféré à l'église paroissiale de St-Michel".

(7) Les religieuses du Couvent mentionnent dans leurs Annales qu'en novembre 1884, le curé Laliberté s'était donné beaucoup de peine pour prêcher la retraite des élèves, et qu'en retour ces dernières s'étaient cotisées de manière à lui présenter \$5.00 pour sa chapelle de Lourdes. On dirait aujourd'hui au moins \$50.00, peut-être même davantage.

Le Conseil municipal de Saint-Michel offre à la famille du Révérend M. Laliberté l'expression de ses bien sincères condoléances et prie le secrétaire de lui transmettre une copie du présent éloge funèbre. Comme marque de deuil et aussi de respect pour la mémoire du regretté défunt, le Conseil municipal s'ajourne maintenant au quatorze courant. Stanislas Faucher, maire ⁽⁸⁾.

LEGS DE LA CHAPELLE

DE LOURDES:

FAUT-IL L'ACCEPTER, OUI OU NON ?

Face à un cadeau qui doit tout de même leur coûter des milliers de dollars, les paroissiens de Saint-Michel, en rusés Normands qu'ils sont, ont demandé des semaines sinon des mois de réflexion. Heureusement que le cardinal Taschereau, brillant homme d'affaires, sait leur présenter le problème dans son ensemble, avec le pour et le contre, sans absolument rien leur cacher. Et voici comment il s'en explique au curé Déziel, le 2 janvier 1886:

La chapelle et les terrains de N.-D. de Lourdes appartiennent présentement à la succession de M. Napoléon Laliberté. Au 31 décembre 1884, la dette était de \$3,220.15. Pour garder le terrain Latulippe où se trouve construite une grande maison destinée à servir de lieu de retraite aux pèlerins les jours de mauvais temps, il faudrait payer une rente viagère de \$160.00 ou une somme ronde de \$1,000.00, ou bien renoncer au terrain et à sa construction, ce qui serait certainement une source de grands embarras pour les pèlerinages.

Ainsi pour accepter le don de la chapelle et de ses dépendances, la Fabrique aurait à se charger d'une dette de \$4,220.15, dont l'intérêt à 5% serait de \$211.00. Il est certain que le tout, avec les ornements, ameublements, vases sacrés... vaut beaucoup plus que cette somme, probablement le double. Il est certain encore que ce pèlerinage, une fois ses dépenses payées, doit

donner un certain revenu... qui suffirait, si ma mémoire est bonne, à payer les intérêts et quelque chose sur le capital.

Il faut considérer aussi que ce pèlerinage, en attirant des étrangers, répand chaque année dans le village une somme d'argent assez considérable. Comme il s'agit maintenant pour la Fabrique d'augmenter sa dette, qui est déjà assez grande, les marguilliers seuls ne peuvent accepter ce don avec ses charges sans le consentement de la paroisse dûment convoquée.

En annonçant cette assemblée, vous ferez bien d'en indiquer le but et de donner du haut de la chaire un résumé de l'état des affaires, tant de N.-D. de Lourdes que de la Fabrique, afin que tout le monde sache de quoi il s'agit. Dans l'assemblée elle-même, vous donnerez de nouveau ce résumé et vous vous tiendrez prêt à répondre aux questions qui seront posées. Il sera bon de mettre quelques-uns de vos principaux citoyens au fait de l'affaire pour qu'ils puissent vous aider au besoin. Avec la grâce de Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge et de saint Michel, tout ira bien. Votre tout dévoué en N.-S., Elzéar-Alexandre (Taschereau), archevêque de Québec.

ASSEMBLÉE DE PAROISSE À LA SACRISTIE INFÉRIEURE, LE 19 JANVIER 1886.

Lors de l'assemblée de paroisse du 19 janvier 1886, le curé Déziel est entouré de notables comme MM. Joseph Letellier, Majoric Mercier, Numa Lachance... Une fois que les paroissiens

(8) Extrait de la séance du 14 décembre au Conseil municipal: "Considérant que certains citoyens de cette paroisse ont eu l'heureuse idée d'acheter trois magnifiques couronnes de cire pour en orner la dépouille mortelle du vénéré curé défunt, le Conseil municipal, approuvant cet hommage respectueux à la mémoire de notre ancien curé, se charge de rembourser à M. Majoric Mercier, secrétaire-trésorier, le prix des couronnes qui est de \$28.00. (Cf. Délib. du Conseil munic., vol. II, pp. 250-252).

eurent longuement écouté les explications de leur nouveau curé sur la question de Lourdes, la paroisse, sur proposition des écuyers Félix Fortier et Achillas Mercier, autorise la Fabrique, par une grande majorité, à recevoir le legs en question: chapelle de Lourdes, bâtisses et terrains adjacents, à la condition que la succession Laliberté abandonne des ornements jusqu'à concurrence de \$500.00 au choix du curé et de ses marguilliers.

Alors, conclut le curé Déziel, j'ai dit aux paroissiens qu'ils acquittaient une dette de reconnaissance envers leur regretté pasteur et que la T. sainte Vierge saurait bien les récompenser des sacrifices qu'ils s'imposaient. Ont signé le procès-verbal avec le curé: Joseph Letellier, marguillier en charge, François Pouliot, ancien marguillier, Achillas Mercier, Himère Ruelland, Numa Lachance, Charles Vézina, F.-X. Beau-doin... (Vu et approuvé à Québec par le cardinal Taschereau, le 2 février 1886).

Quelque temps encore, les pourparlers traîneront en longueur sur des questions de succession. Finalement, le 8 décembre 1886, un an après la mort de son curé-fondateur, la chapelle de N.-D. de Lourdes devient la propriété de la Fabrique de St-Michel, "la mort du regretté curé Laliberté, disent les Annales du presbytère, ayant pesé beaucoup dans la balance..."

NOTRE-DAME DE LOURDES, LIEU DE PÈLERINAGE OFFICIEL RÉGIONAL.

Successeur du curé Laliberté, l'abbé Louis-Anselme Déziel veut faire de Lourdes un lieu de pèlerinage officiel. C'est ainsi qu'en 1887, il obtient d'y conserver le Saint-Sacrement en permanence. Dès l'année 1881, l'indulgence plénière de la Portioncule y avait été attachée. Bientôt de pieux pèlerins s'amèneront de partout: de Québec, Lévis, et des paroisses riveraines du grand fleuve, à ce point que le sanctuaire deviendra vite célèbre dans toute la région.

Ainsi, disent les Annales du Couvent le 15 juillet 1886, un dignitaire ecclésiastique italien du nom de Casoli veut-il visiter la chapelle de Lourdes. Il arrive en petit vapeur vers les huit heures du soir, et un carrosse à deux chevaux va le chercher au quai. Les maisons du village et le presbytère, qui sont sur son chemin, sont tout illuminées. A son arrivée puis à son départ, le noble visiteur est salué par des fusées magnifiques qui partent de la chapelle de Lourdes. Pendant ce temps, le bateau répond par d'autres fusées qui montent à leur tour vers la chapelle. Une demi-heure plus tard, le comte romain retourne à son bateau qui prend la direction de la chute Montmorency, tout illuminée, elle aussi, pour la circonstance.

Le 15 août, notamment, cinq à six mille personnes profitent de l'air de fête qui circule dans la paroisse. Enthousiasmées, elles participent à la majestueuse procession du soir aux flambeaux. En plus des lanternes chinoises de toutes sortes et de toutes couleurs, illuminées un jour d'ampoules électriques, il faut ajouter tout le long du parcours la récitation du rosaire et le chant des mystères joyeux ou glorieux. Donné par un prédicateur éminent, le sermon de circonstance est suivi d'un salut solennel au Saint-Sacrement et d'acclamations lancées par des milliers de bouches qui font vibrer les échos d'alentour.

CETTE GROTTÉ DE LOURDES PERCÉE DANS LE CAP!...

Qui n'aimerait visiter cette grotte de Lourdes percée dans le cap, y puiser de l'eau réputée miraculeuse et se procurer quelques souvenirs d'un des coins les plus enchanteurs de la Province? Bien sûr qu'on s'est donné beaucoup de peine pour imiter le plus parfaitement possible le célèbre sanctuaire de Lourdes en France, mais on y a parfaitement réussi. Et l'émotion qu'on éprouve ici sur les bords du Saint-Laurent n'est peut-être pas moindre que celle qu'on ressent en France sur les rives du Gave. Enfin, le MARIA, formé par les fissures profondes du rocher n'est-il pas aussi l'objet d'une profonde vénération?

Terminée en 1888, grâce à des dons de généreux bienfaiteurs, la chapelle fut souvent restaurée dans la suite au temps des abbés Louis-Philippe et Sylvio Deschênes, notamment, ou encore Saluste Bélanger, qui prendront à coeur de lui conserver son air de fête, de renouveler sa toilette et d'enjoliver ses dépendances. Perchée sur son cap à trois étages, la sémillante petite chapelle continuera jusqu'à nos jours d'exercer sa mission protectrice sur toute la région de Saint-Michel dont elle fut longtemps, sans doute, le plus beau fleuron.

25e ANNIVERSAIRE DE LOURDES EN 1905; FÊTES PAROISSIALES DE 1914.

Le 20 août 1905, même si l'on est en retard d'un an déjà, les abbés Larochelle et Mercier, deux fils de la paroisse, organisent de belles fêtes pour souligner le 25e anniversaire de N.-D. de Lourdes: grand-messe le dimanche par l'abbé Raymond Lamontagne, un autre enfant de Saint-Michel, et sermon de circonstance par l'abbé Hallé, devenu par la suite vicaire apostolique de Hearst, en Ontario. Le soir, à sept heures, de ferventes prières à la Grotte seront suivies d'un superbe feu d'artifice. Enfin, comme souvenir des fêtes du 25e anniversaire, les organisateurs auront l'heureuse idée de laisser un beau calice au sanctuaire, en attendant les fêtes, beaucoup plus solennelles du 50e anniversaire en 1929, en même temps que celles du 250e anniversaire de Saint-Michel de la Durantaye.

Samedi, le 23 mai 1914, il y a messe solennelle à Lourdes pour les Enfants de Marie qui fêtent le 25e anniversaire de leur Congrégation. Le lendemain, dimanche, nouveau pèlerinage à Lourdes organisé par la Garde Champlain, de Québec, et le soir concert sacré à l'église pour souligner le même joyeux anniversaire. Tout le village est invité à pavoiser à cette occasion. Ce concert sacré sera donné à la fois par des gens de Saint-Michel et par la Société philharmonique Haydn, de Québec: événement musical tout à fait exceptionnel puisqu'on ne connaît pas

d'autre paroisse, en dehors de la ville de Québec, qui puisse se permettre un tel régal artistique:

- **Votre village est si coquet, poursuit le curé Louis-Ph. Deschênes dans son prône, qu'il est attirant. Vous avez la réputation d'aimer et de savoir donner une cordiale hospitalité au beau et au bon. J'espère que, dimanche prochain, vous confirmerez cette réputation en venant tous, autant que possible, au concert et en y observant un ordre parfait. L'entrée sera gratis, mais nous ferons une collecte pendant le spectacle.**
- **J'espère que vous donnerez généreusement pour nous aider à payer les dépenses de la fête. Mais pour ceux qui sont trop pauvres, venez quand même. Vous ne serez pas molestés. C'est une fête de paroisse. Il ne faudrait pas de sous noirs ce jour-là, mais des sous blancs ou du papier fleuri; c'est plus gai!...**

Le 24 juin, il s'agit d'un pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré: 50¢ pour les adultes et 25 pour les enfants. Les chantres sont invités. Que ce soit un acte de piété envers la bonne sainte Anne, un vrai pèlerinage, et non une simple promenade:

- **Aujourd'hui, 17 juin, il y aura procession de la Fête-Dieu à la chapelle Sainte-Anne, avec foi et piété comme vous l'avez si bien fait l'an dernier, avec bannières et insignes. Les hommes s'avanceront deux par deux, laissant un chemin libre au centre pour le Saint-Sacrement. Seuls les enfants de choeur entreront à la chapelle... Comme je suis chargé de l'ordre de la procession, j'espère que vous me rendrez la tâche aussi facile que possible.**

DES RELIGIEUSES CLARISSES À LOURDES, EN 1920...

Eh oui! il s'en est fallu de peu que des religieuses cloîtrées, bien connues sous le nom de

Clarisses, soient un jour venues se fixer à Saint-Michel de Bellechasse, comme en fait foi le document ci-dessous extrait des Minutes de la Fabrique à la date du 12 septembre 1920:

- **A une assemblée de paroisse tenue à la sacristie de Saint-Michel (une centaine de paroissiens environ), il est proposé par le sieur Gaudiose Sylvain qu'appuient François Pouliot et P. Ruelland, que la chapelle de N.-D. de Lourdes soit donnée aux Clarisses pourvu que cette Communauté établisse une maison de son Ordre près de la chapelle, qui deviendra semi-publique, ouverte au culte hiver comme été, excepté le dimanche avant-midi et les jours de fête d'obligation.**
- **De leur côté, les religieuses entretiendraient convenablement la chapelle et la chaufferaient, en faciliteraient l'accès aux paroissiens eux-mêmes et aux pèlerins. Mais si jamais les religieuses devaient quitter la paroisse ou ne remplissaient pas les obligations spécifiées ici, la chapelle redeviendrait la propriété de la Fabrique.**
- **Avec la chapelle, les paroissiens sont également prêts à donner le terrain sur lequel elle est placée, les deux paliers, les murs, les escaliers, à la condition que tout soit entretenu convenablement, comme la chapelle, aux frais de la Communauté. Proposition acceptée à l'unanimité des quelque cent personnes présentes qui ont confié à Monsieur le Curé, de même qu'au marguillier en exercice, le droit de signer tous les documents voulus avec la Communauté des Clarisses. Ont signé: Gaudiose Sylvain, François Pouliot, Paxant Ruelland, Alfred Larochelle, J.-Albert Lemieux, Dr E. Ouellette, J.-N. Roy, A.-S. Deschênes, ptre, curé (9).**

OÙ IL EST QUESTION DE TOUCHER AU DOMAINE SACRÉ DE LOURDES, 1947-51.

L'affaire des Clarisses n'eut pas de suite, malheureusement, ces religieuses ayant sans doute

préféré se fixer à la Rivière-du-Loup, qui fait aujourd'hui partie d'un autre diocèse, Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Et c'est maintenant à l'autorité civile de passer à l'attaque, semble-t-il. L'affaire débute en novembre 1947, alors qu'il est rumeur de changer le tracé de la route trans-canadienne pour la faire passer dans le village même, sur le terrain qui sépare la chapelle du Chemin du Roi. D'où sévère protestation des contribuables de Saint-Michel de la Durantaye:

- **Si le projet est fondé, nous nous opposons formellement à ce que ce lieu de pèlerinage, relique qui appartient à la paroisse depuis 68 ans, soit altéré d'aucune manière. Le site tel qu'il est, unique au pays, est la réplique la plus parfaite de Notre-Dame-de-Lourdes en France, et nous avons raison de croire que le Ministère de la Voirie respectera ce lieu qui fait l'orgueil de tous les étrangers et des pèlerins. Si vous décidez de changer le tracé actuel, vous ne trouverez aucune objection en passant sur la grève au nord de la chapelle de Lourdes...**

Les semaines passent, les mois, mais le 17 mars 1949, le curé Cantin juge prudent de s'adresser personnellement au ministre Antonio Talbot, de la Voirie, pour lui confirmer qu'il se réjouit avec ses paroissiens de St-Michel de savoir que la route trans-canadienne, si bien commencée ailleurs, approche maintenant à grandes enjambées de l'antique seigneurie de la Durantaye:

- **Mais ce qui me surprend, c'est que le nouveau tracé vienne briser l'entrée du Sanctuaire de Lourdes... Votre Ministère a déjà reçu une requête signée par les quatre-cinquièmes de notre population, s'opposant à un tel projet (8 nov. 1947). Or ce terrain appartient à la Fabrique de Saint-Michel et ne peut être aliéné sans permission préalable de l'Archevêché de Québec.**

(9) Vu et approuvé à Québec par Mgr Paul-Eugène Roy, vicaire général, le 27 octobre 1920.

- D'ailleurs, il serait plus logique de faire passer la route au sud pour le développement futur de la paroisse... Monsieur le Ministre, je connais trop votre sens social pour ne pas tenir compte de ces remarques que je crois opportunes en l'occurrence, à titre de curé de Saint-Michel et de gardien du sanctuaire de Lourdes. Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes respectueux sentiments en N.-S., A. Cantin, ptre, curé.

Dix jours plus tard, le sous-ministre Bergeron remercie le curé de ses récentes suggestions dont le Ministre saura tenir compte "lorsqu'il sera question de refaire le chemin actuel". Les semaines et les mois s'écoulaient encore et, le 6 juillet 1951, le curé Cantin croit bon de s'adresser, cette fois, à Mgr C.-O. Garant d'abord, l'évêque auxiliaire, et le 10 juillet, au premier ministre Duplessis lui-même. Puisque la question ne parvient pas à se régler après quatre longues années d'attente, on frappera le grand coup, le dernier sans doute! A noter que cette lettre nous paraît être un modèle du genre. Pourquoi n'emporterait-elle pas le morceau en haut lieu?

**À L'HONORABLE MAURICE DUPLESSIS,
PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE.**

La question dont je viens vous entretenir est d'une trop grande importance pour ne pas vous l'exposer en détail, parce que je sais d'avance que vous y accorderez toute l'attention que vous savez donner à celles qui vous sont soumises, sans acrimonie, mais en vous plaçant au point de vue du bien commun. Il s'agit de la route trans-canadienne, section St-Michel, que les paroissiens sont heureux de voir parachever, mais pas de la manière dont il est question à l'heure actuelle.

- Partout ailleurs, les routes se prolongent en évitant les villages. Mais ici on semble vouloir mettre de côté cette tactique... en brisant l'entrée du terrain de Lourdes... L'honorable Ministre de la Voirie a déjà

reçu plusieurs requêtes, et nous sommes allés le voir en délégation à ce sujet, lui exposant que le chemin passant derrière le village favoriserait son expansion, tout en évitant deux côtes.

- Nous sommes surpris de constater que, malgré ces représentations, on veuille persister à faire une chose qui semble, aux yeux de plusieurs, un contre-sens. Je sais de source certaine qu'on s'apprête déjà à exploiter la chose au point de vue politique pour incriminer votre Gouvernement, qui a pourtant à son crédit beaucoup d'oeuvres dont nous avons le droit d'être fiers, et que le public se plaît à reconnaître.

- Je crois de mon devoir, comme citoyen, de vous faire part de ma surprise parce que je sais d'avance que si la chose vous était présentée sous son angle véritable, elle serait considérée à sa juste valeur. D'autant plus que les autorités religieuses sont opposées à ce que l'on brise cet endroit qui fait l'admiration des connaisseurs. Je vous adresse une résolution de Fabrique votée dimanche, le huit juillet dernier. Vous y constaterez trois dissidences faciles à expliquer...

- Je m'excuse, Monsieur le Premier Ministre, de vous donner tant de détails qui, vous étant connus, mériteront, je pense, l'attention que vous portez à toutes les questions d'intérêt général. Vous priez de croire à mon admiration, je demeure... A. Cantin, ptre, curé.

**RÉPONSE PRÉCISE
QUI NE SUFFIT POURTANT PAS
À CALMER LA TEMPÊTE.**

Brève et précise, la réponse du premier ministre obtient du curé de Saint-Michel et de ses gens une nouvelle lettre fort enthousiaste. Et cependant, l'on n'est pas encore satisfait parce que le feu continue de couver sous la cendre. On essaie, paraît-il, de tromper les gens en leur

faisant croire que le cours d'eau situé à l'entrée du village et qui était suffisant jusqu'ici, a maintenant besoin d'être détourné sur l'avenue de Lourdes. Plusieurs y soupçonnent un piège tendu pour s'emparer un jour du terrain convoité, à l'instigation de certains commerçants de la place, semble-t-il. D'où nouvelle et solennelle protestation:

- **Les honnêtes gens commencent à en avoir assez de ces ennuis que nous causent certains hommes politiques... J'ai trop confiance en celui qui nous gouverne en ce**

moment pour croire que nous serons trompés à ce point. Qu'on améliore le chemin actuel, tant mieux! Mais qu'on ne le fasse pas au détriment de notre sanctuaire de Lourdes, cher aux paroissiens depuis 70 ans!

La suite nous est connue: chemin du Roi amélioré, sans nuire au domaine sacré de Lourdes, et trans-canadienne sur les hauteurs d'où l'on admire Saint-Michel dans toute sa splendeur. Tout est bien qui finit bien, mais au prix de quelles luttes homériques, grands dieux!

Lourdes, la nuit... Enthousiasmées, les foules participent à la majestueuse procession du soir aux flambeaux. En plus des lanternes chinoises de toutes couleurs, il faut ajouter tout le long du parcours la récitation du rosaire et le chant des mystères joyeux ou glorieux.



APPENDICES

A- ÉPHÉMÉRIDES PAROISSIALES AU TEMPS DU CURÉ LALIBERTÉ.

Nouvelles cloches, mai-juin 1878: La paroisse établit de nouveaux tarifs pour les cloches dont la bénédiction a été fixée au dimanche, le 27 juin 1878, à 2.30h.p.m. La première cloche s'appellera Marie, la seconde Joseph-Anne, et la troisième Jean-Baptiste, Marie de l'Incarnation. En vue de cette bénédiction, le curé demande de baliser les chemins et de charroyer du gravier pour leur embellissement. Après la fête, il remercie les généreux donateurs qui ont versé \$600.31 et se fait un pieux devoir de transcrire une longue liste d'invités d'honneur.

Salles des hommes et des femmes au presbytère: Ces deux salles seront désormais à l'usage du curé pour lui permettre de se mieux loger, lui et son personnel domestique. Les transformations nécessaires restent tout de même à la charge du curé. Comme le presbytère aura besoin de peinture au printemps, que la grange, l'étable et les clôtures sont à refaire, l'Archevêché de Québec approuve les dépenses voulues pourvu qu'elles ne dépassent pas les \$800.00 (Le 6 octobre 1878).

Mme Cléopée Languedoc, organiste: Cette généreuse demoiselle, jouissant de plus de loisirs que d'autres, accepte encore de toucher l'orgue (ou l'harmonium) gratuitement. Le Conseil de la Fabrique en est d'autant plus heureux que le nouveau curé veut donner de l'éclat aux cérémonies religieuses, non seulement les jours de fête, mais sur semaine aussi, à certains jours du moins. Les marguilliers profitent de la circonstance pour remercier cordialement mesdames Marcel Rousseau, Achillas et Adélarde Mercier, qui ont accompli gratuitement la même besogne à tour de rôle depuis plusieurs années. Mlle Languedoc fournit aussi le local voulu pour les exercices de chant à la maison (nov. 1878).

En 1880, le curé se plaint en chaire des glisseurs de grand chemin (février); une séance par une troupe d'amateurs au collège en mars a rapporté \$94.00 au profit de l'église; en septembre, le curé fustige les tapageurs, les coureurs de nuit et les voleurs de fruits... Le 4 avril 1881, il fait allusion au "procès de la semaine dernière", demandant à ses paroissiens de vouloir ne pas mêler le prêtre à des affaires qui pourraient compromettre son ministère de pasteur.

NOUVEAUX TARIFS À SAINT-MICHEL POUR L'HARMONIUM, LE CORBILLARD... (8 AVRIL 1880).

- a) L'harmonium placé provisoirement à l'église appartient aux religieuses du couvent. Chaque fois qu'il sert en dehors des offices paroissiaux, l'organiste reçoit \$1.00 et les religieuses, \$1.00. Si la Fabrique acquiert un harmonium ou un orgue un jour, les tarifs resteront les mêmes, la paroisse remplaçant les religieuses à titre de propriétaire.

b) Le corbillard est le fruit d'une souscription. Son usage est gratuit pour les souscripteurs et leurs familles, mais coûte \$0.50 aux autres chaque fois.

c) On ne fait la levée du corps à domicile que durant la belle saison et de beau temps, à 600 pieds de l'église au plus. On n'exige rien pour cette cérémonie.

d) Aux services avec sépulture et aux services anniversaires, le nombre des chantres à demander reste à la discrétion des intéressés. Jamais moins de deux cependant. Pour les grand-messes sur semaine, il doit y avoir aussi deux chantres.

e) Les clercs servants sont payés d'après les tarifs en vigueur dans le diocèse. On exige cinq servants pour les services avec absoute, trois pour les messes sur semaine, un ou deux pour les petites sépultures.

f) Lorsque le curé juge qu'il doit céder ses droits pour la sépulture d'un pauvre, la Fabrique doit en faire autant, de même que le bedeau, les chantres et les clercs. La Fabrique prête quelques cierges qui ont déjà servi et les reprend ensuite.

g) Le curé n'a droit qu'aux cierges payés par les paroissiens et restant après les services, sépultures, mariages, premières communions, messes extraordinaires...

h) C'est la Fabrique qui fournit les cierges pour les services, sépultures... Ils doivent être de bonne cire, neufs, excepté dans les cas prévus par le tarif.

i) Les mariages peuvent se célébrer au couvent à la demande des intéressés qui paient, dans ce cas, outre le tarif régulier, selon la classe, \$1.00 aux religieuses et \$0.15 au bedeau (10).

Gratification de \$20.00 par an: à Mlle Cléopée Languedoc en vue de reconnaître ses bons services gratuits comme organiste et maîtresse de chant; moitié payable le 1er janvier, moitié le 1er juillet (le 7 nov. 1880).

Aux entrepreneurs de chemins: Sérieux avertissement du haut de la chaire... Le curé, qui vient de terminer la visite de la paroisse, n'a guère de compliments à leur donner. Il doit plutôt porter plainte contre eux... (le 15 janvier 1881).

Cas du sieur Etienne Roy, marguillier... Son élection fut invalidée par un jugement de la Cour supérieure en décembre 1861, vingt ans plus tôt, après un procès dont le perdant supporta seul tous les frais. Il demande maintenant à la Fabrique de lui rembourser l'argent perdu dans cette affaire. Malheureusement, les marguilliers déclarent n'avoir rien à faire dans cette histoire.

(10) Autres règlements sur la petite cloche, toujours sonnée gratuitement, excepté si on demande le glas double; sur le tarif des fosses, le drap mortuaire, les services de 1ère, 2e, 3e et 4e classes, les sépultures d'enfants... Au total, six grandes pages, 9 x 15 po.

même si le curé du temps (Cyprien Tanguay) et quelques amis conseillèrent au sieur Roy de porter l'affaire devant les tribunaux. Aucune résolution de Fabrique n'existe à ce propos, ni aucune permission de l'Archevêché (16 janv. 1881)

Rémunération de \$300.00... votée sur les deniers de la Fabrique au sieur Majoric Mercier comme témoignage de gratitude pour sa bonne gestion comme secrétaire-trésorier des syndics légaux chargés de la reconstruction de l'église et pour l'affaire de la répartition légale de 1872 à 1881 (le 18 déc. 1881).

AVIS ET RÈGLEMENTS SIGNÉS DE LA MAIN DU CURÉ LALIBERTÉ:

- 1o M. Damase Gagnon est chargé de nommer les chantres, excepté en quelques circonstances comme les services où les particuliers choisissent eux-mêmes les chantres. M. Gagnon verra à ce qu'aux offices du Samedi-Saint, de la Saint-Marc, des Rogations, il y ait au moins deux chantres. A cause de son trouble et comme récompense, il a le droit de se nommer lui-même plus souvent que les autres.
- 2o MM. D. Gagnon, Octave Tanguay, Joseph Morisset et Napoléon Laverdière sont les quatre chantres réguliers du Casuel.

3o M. Edouard Roy devra être invité à chanter au moins une messe par semaine, et de requiem de \$0.35 autant que possible.

4o M. Joseph Lamontagne sera invité une fois par deux semaines.

5o M. France Pouliot est et demeure de droit invité à chanter à l'orgue toutes les fois qu'il y aura musique.

CE 19 AVRIL 1885, NAP. LALIBERTÉ, CURÉ.

Réparations urgentes à l'église: Il faut sans retard réparer la couverture de l'église et du clocher en fer blanc. Les prix du sieur Ph. Dallaire paraissent les plus acceptables, et la Fabrique est d'avis qu'un tel travail lui soit confié au plus tôt (Juillet-août 1885).

Honneur échu au couvent de Saint-Michel: Une lettre circulaire du Comité de l'Instruction publique prie le couvent de Saint-Michel de participer à une exposition qui doit se tenir à Londres bientôt. Beaucoup d'honneur pour l'humble Académie de Saint-Michel! (Le 12 nov. 1885).

Chapelle Sainte-Anne, construite en 1905.



ST-MICHEL DE BELLECHASSE

- . Du Saint-Laurent à la frontière américaine, le comté de Bellechasse est une langue de terre, un chapelet de villages, 40,000 âmes...
- . Situé à quelques milles à l'est de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent, le comté de Bellechasse a franchi, au cours de son existence, plusieurs étapes de l'histoire du Québec.
- . Il possède une topographie aussi variée que cette histoire.
- . C'est un comté tout en longueur qui s'étire du fleuve jusqu'à la frontière des Etats-Unis.
- . La seigneurie de Bellechasse a été concédée en 1637.
- . Les limites actuelles du comté contiennent cependant plusieurs autres fiefs qui ont laissé leurs noms aux plus anciens villages du comté: Saint-Vallier, Saint-Michel, Beaumont, La Durantaye et Saint-Gervais.
- . Le plus vieux, Saint-Michel, a été fondé en 1678.

- . La paroi des monts Notre-Dame, qui s'élève à quelques milles au sud-est du fleuve, a retardé jusqu'à la fin du XIXe siècle la colonisation de l'intérieur du comté.
- . Dans certains cantons éloignés, la terre disparaît presque partout sous un prodigieux amoncellement de roches et de cailloux.
- . Mais ce que la topographie soustrait à l'agriculture, elle le rend à l'oeil qui ne cesse d'être ébloui par la beauté de ces montagnes où gisent des villages qui comptent parmi les plus pittoresques du Québec...
- . Malgré les roches et les montagnes, l'agriculture et l'industrie laitière sont encore les principaux moyens de subsistance de la population du comté qui dépasse les 40,000 âmes.
- . Les temps modernes ont percé de routes les montagnes, pour influencer, comme partout ailleurs, le mode de vie de cette population du comté de Bellechasse.
- . Mais on trouve toujours un chaleureux accueil chez des gens fiers de leur passé, qui se sentent bien chez eux... (11)

(11) Cf. "PERSPECTIVES", le 10 juillet 1976, pp. 12 et 13, texte et photos de Linda MARCHAND.

(PHOTO: LINDA MARCHAND)



au tournant du siècle

**LE P'TIT TRAIN –
25e ANNIVERSAIRE DU COUVENT (1890)
SAINT-GABRIEL DE LA DURANTAYE (1910).**

Il y a tout juste un siècle, le 7 mai 1877, le Conseil municipal de Saint-Michel autorise le maire François Pouliot à présenter une requête au Grand-Tronc pour lui demander l'établissement d'une gare de chemin de fer avec voie d'évitement au 4e rang, aujourd'hui LA DURANTAYE. Huit ans plus tard, rien n'a bougé, semble-t-il, puisque le Conseil municipal considère toujours qu'il importe beaucoup, dans l'intérêt public, d'obtenir une "station" de l'Intercolonial à Saint-Michel avec télégraphe et voie d'évitement:

- **Il est résolu à l'unanimité d'adresser une requête, non seulement au Ministre des Chemins de fer à Ottawa, mais au Surintendant de l'Intercolonial, A.R. McDonald, avec prière de la soutenir de son influence auprès de qui de droit.**

Longue requête, le même jour, du Conseil municipal de Saint-Michel pour rappeler au Gouvernement du Dominion ses engagements solennels lors de la Confédération dix ans plus tôt, savoir: relier le pays par un chemin de fer qui passerait entièrement en territoire canadien... D'où la nécessité d'un pont sur le Saint-Laurent, en face de Québec, pour relier le Pacifique Canadien à l'Intercolonial (1).

La création de Saint-Gabriel de la Durantaye en 1910 dispensera désormais Saint-Michel de s'occuper de chemin de fer et de voie d'évitement. Tout de même, le 7 février 1921, La Durantaye demande à Saint-Michel d'appuyer la requête ci-jointe auprès des autorités du Canadien National:

- **Que les Express allant dans les deux directions, est et ouest, s'arrêtent à La Durantaye pour permettre au public voyageur de descendre ou monter, comme cela se faisait jusqu'ici.**

Surtout, rien n'empêchera le P. Benoît Lacroix, o.p., encore un gars de Saint-Michel et des plus illustres, de se remémorer avec passion les jours heureux de son enfance au temps du "P'tit Train":

- **Très honnête petit train qui, à travers Bellechasse, 365 jours par année, une fois le matin, une fois le soir, automne et printemps, été comme hiver, traverse en diagonale les premières concessions du 3e Rang de St-Michel de la Durantaye, tous les matins, tous les soirs, timpin-timpant, houlouloux-houloulant, pétaradant, cascasant, tarataquant et hoquetant, chuchotant et tcheutchotant à tout propos, à tout venant: Pout! Pout! Pout!...**

(1) Cf. Délibérations du Conseil municipal, vol. II, pp. 232-234.



Le P'tit Train... Très honnête petit train qui, à travers le comté de Bellechasse, 365 jours par année, une fois le matin et une fois le soir, automne et printemps, été comme hiver, traverse en diagonale les premières concessions de la Durantaye...

- Tous les jours que le ciel amène, il est là, à gauche, à droite, pareil à un boa apprivoisé qui de tout son long glisserait sur l'étang du paysage. Comme sa route, il est infailliable: tous les jours...
- Au premier coup d'oeil, il n'a rien de bien attirant. Comme toujours il a été, comme toujours il est, comme toujours il sera sale, suant, fuligineux et poussiéreux. De la race des pauvres, à force de les servir, il a pris des habitudes: il a du coeur, il est hospitalier, il est généreux. Propre? Pas une miette! Brave noiraud, tout de même!
- Je concède: ses habits ne reluisent pas comme l'aluminium du Rapide de New York. Mais quand il s'agit de rendre service, n'importe quand, pour n'importe quoi, à n'importe qui, vous pouvez compter sur lui. Il n'a pas peur de la suie, ni du froid, ni du brouillard; de la neige encore moins.
- Il a tout appris, tout compris, sans école, sans diplôme. Il sait comment vivre naturellement, trôler-rouler, travailler beaucoup, se reposer aussi, séparer la lumière de la noirceur. Le jour, il besogne; la nuit, il dort. Comme les oiseaux, les renards, les castors... (2).

**UN CURÉ QUI PARLE BIEN,
MAIS QUI CHANTE MAL,
DÉZIEL (1885-1893).**

Une semaine seulement après la mort du regretté Jean-Baptiste Napoléon Laliberté, l'Annaliste du couvent de St-Michel souligne, le 17 décembre 1885, l'arrivée d'un nouveau curé: Louis-Anselme Déziel, excellent orateur, mais qui chante mal, le cher homme! Originaire de la région de Joliette où il est né le 1er juillet 1845, l'abbé Déziel — même s'il chante mal — est un homme de bon conseil et de bon jugement qui saura se rendre utile à beaucoup de monde dans la paroisse, aux religieuses de Jésus-Marie, notamment.

A peine le nouveau curé de Saint-Michel a-t-il pris possession de la paroisse, qu'un de ses prédécesseurs, l'abbé Drolet, désormais curé de Sillery, lui écrit qu'il a toujours eu le dessein de contribuer à la décoration intérieure de l'église en offrant à la Fabrique \$1,500.00 placés à la Banque Union, de Québec, dont l'intérêt devrait servir à orner la voûte et l'autel de la Vierge; et qu'il est prêt à faire un tel don (7 janvier 1886). Comme marque de gratitude, la Fabrique s'engage à faire célébrer quinze messes de requiem après la mort du généreux donateur (3).

**PREMIER CARDINAL CANADIEN,
ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,
1886.**

Le choix d'un premier cardinal canadien en juin 1886 ne peut que réjouir l'Eglise du Québec et le couvent de St-Michel, en particulier, où les religieuses et leurs élèves ont résolu de souligner l'événement à leur façon à elles, c'est-à-dire en passant toute une journée au grand air sur les bords du Saint-Laurent. Ce matin-là, les demoiselles du couvent se lèvent à cinq heures et commencent à parler après avoir donné leur coeur au bon Dieu... et mis la clochette au bout d'une hampe de pavillon, car il s'agit bel et bien d'un congé sans cloche.

Après le déjeuner, les élèves se rendent avec la directrice, Soeur Ste-Victoire, sur la grève jusqu'à la pêche Leclerc. Assises sur les roches fraîchement découvertes du flot baissant, elles jouissent du panorama qui s'offre à leur vue en

(2) Cf. Benoît LACROIX, o.p., "Le P'tit Train", Beauchemin, Montréal, 1964, 80 pp. in-8o, illustré.

(3) Neuf ans plus tard, en mars 1895, la paroisse célèbre un premier service solennel pour le repos de l'âme de l'ancien curé Georges Drolet, mais en juin les deux soeurs du défunt, Ema et Adélina contestent la légalité du don qu'avait jadis fait leur frère à l'église de Saint-Michel, sous peine de poursuites judiciaires. Pour ne pas s'exposer aux frais d'un procès, tout à fait regrettable pour la mémoire du regretté curé Drolet, la Fabrique préfère verser aux demoiselles \$25.00 annuellement, leur vie durant; ce qu'elles acceptent le 13 juin 1895.

ces lieux enchanteurs, tandis que les plus petites cherchent des coquillages et de mignons petits cailloux qu'elles entassent dans des mouchoirs de poche. Au dîner, il y aura dessert au miel et au raisin, et dans l'après-midi, pèlerinage à la chapelle de Lourdes avec arrêt à l'habitation princière du Dr Verge, le bienfaiteur.

La soirée se passe sur la galerie du couvent où la directrice dispose autant de chaises qu'il y a de fillettes. La veillée se prolonge jusqu'à dix heures au milieu des chants, des cantiques et des chansonnettes que l'écho répète aux bocages des alentours. Même la lune est de la partie. Mais à dix heures, tout le monde s'agenouille face à la statue de S. Joseph pour une dernière prière avant de remonter silencieusement au dortoir où grandes et petites n'ont fait, c'est sûr, que des rêves dorés. Jour de plaisir, adieu ! Jour de congé sans cloche ni reproche !

Le mois suivant, c'est-à-dire pendant les grandes vacances d'été, les religieuses prendront à leur tour un "grand congé" en l'honneur du premier cardinal canadien. Ce soir-là, ô faveur des dieux ! elles auront la permission de veiller jusqu'à l'arrivée du vapeur "Montmagny", lequel n'accostera au quai de Saint-Michel qu'à deux heures du matin, après avoir laissé à ses heureux passagers tout le loisir voulu d'admirer à leur aise l'illumination de Québec et de Lévis.

SAINT-MICHEL ET SON NOUVEAU CARILLON DE QUATRE CLOCHES, 1885-86.

C'est le 8 février 1885 que le Conseil de Fabrique autorise le curé Laliberté à remplacer la grosse cloche fêlée, et même à faire l'achat d'un carillon neuf s'il trouve des conditions avantageuses. Le 28 avril, la Fabrique accepte les conditions de la maison Chanteloup, de la rue Craig, à Montréal, et de son gérant Hurtubise: quatre cloches neuves — fa, sol, la, do — de 5300 livres pour la somme de \$900.00 en retour des vieilles cloches et de leurs montures. Il faut ajouter aussi l'emballage des nouvelles et des vieilles cloches, et leur transport en bateau, \$70.00.

Le curé Déziel a beau essayer de faire baisser les prix en août 1886, le gérant Hurtubise se montre intransigeant: "Absolument impossible ! Pas même un sou... Vos paroissiens devront me tenir compte des sacrifices que je fais en leur faveur, vu que nous ne réalisons aucun bénéfice sur cette vente..." Rien de bien grave en tout cela, heureusement puisque les nouvelles cloches sont en place déjà et qu'elles furent toutes baptisées au cours d'une cérémonie religieuse dont les Annales du Couvent nous ont conservé un récit fort sympathique:

• Trois cloches iront à l'église neuve qui n'est pas encore terminée, mais dont les travaux se poursuivent activement sous la surveillance de l'architecte Eugène Talbot, de Québec, et des entrepreneurs Godin et Lacroix, de Québec également. La quatrième cloche est destinée à N.-D. de Lourdes.

• On a réservé aux religieuses le soin d'habiller les nouvelles cloches avec du matériel que fournissent gratuitement les marchands de la localité. Annoncée longtemps à l'avance, la cérémonie de la bénédiction, toujours impressionnante, est fixée au dimanche 22 août 1886, à 2h.p.m. au milieu d'un grand concours d'étrangers puisqu'il n'y aura pas moins de trois bateaux ce jour-là qui sont venus accoster au petit quai de Saint-Michel.

• Le célèbre curé de Lévis, M. Gauvreau, qui prononce le discours de circonstance, vante la sonorité de ces cloches qui sonneront longtemps le bonheur de la paroisse: bonheur des familles, ses joies intimes et ses deuils aussi. Quant à la bénédiction elle-même, elle est confiée à l'ancien curé, Charles Trudelle, devenu supérieur du collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Les parrains et marraines, au nombre de 90, sont rangés dans le sanctuaire. On relève de grands noms dans leurs rangs: les députés Guillaume Amyot et Faucher de Saint-Maurice, leurs épouses; l'hon. J.-G. Blanchet, Dr et Mme Verge, Dr et Mme Ahern, Dr et Mme Vallée, J.-E. Mercier, propriétaire

du journal "Le Quotidien", M. et Mme Alphonse Demers, du journal "Le Canadien", le curé Drolet, de Sillery, le maire S. Faucher...

La fête se termine au couvent par un splendide goûter qui délie les langues, les coeurs et aussi les bourses, sans doute, car il y eut de nombreux discours, et les recettes furent presque sensationnelles: \$1,107.00 (4).

COUVENT DE SAINT-MICHEL: FAUT-IL L'AGRANDIR OU LE REBÂTIR ?

L'année 1889 devrait être une année cruciale pour le couvent Jésus-Marie, de Saint-Michel, que plusieurs voudraient tout simplement agrandir, rénover... Mais tel n'est pas l'avis de Soeur Ste-Victoire qu'on appellera la seconde fondatrice de la maison: "Nous ne ferons jamais du neuf avec du vieux!" proclame-t-elle à qui veut l'entendre. Mais que de souffrances, que de contradictions il va lui falloir essayer pendant des mois avec des ressources financières ridiculement faibles!

Le 10 mars 1889, le cardinal Taschereau permet de faire un bazar au profit du couvent à l'été, puis il accepte de le patronner. Le 19 mars, l'avocat Félix Fortier s'engage à payer \$25.00 par année pour l'oeuvre du couvent. Beaucoup d'autres imiteront son geste: les Lamontagne, le Dr Verge, Olivier Leclerc, le Dr Bolduc... D'autres prêteront de l'argent à un faible taux d'intérêt, 4%. Enfin, le 25 mai 1889, le Conseil municipal propose qu'au lieu de réparer le vieux couvent, l'on en fasse un neuf au prix de \$6,000.00, les paroissiens de Saint-Michel s'engageant à payer les intérêts de cette somme à 4% pendant dix ans. Il reste entendu que le nouvel édifice s'élèvera sur les fondations de l'ancien, mais qu'il aura quatre pieds de plus dans le sens de la longueur. Deux jours plus tard, les travaux de fondation sont déjà commencés.

L'édifice en briques aura, cette fois, 75 pi. x 50 avec un rez-de-chaussée de huit pieds, des étages de dix et un toit français. Et si les portes et fenêtres extérieures doivent coûter \$333.50, les responsables utiliseront, par souci d'économie, 64 portes intérieures de la vieille maison. Quant à la pierre, elle va venir en bateau de Château-Richer, sur la rive nord du St-Laurent. On a fixé au 20 juin 1889 la bénédiction de la pierre angulaire.

FÊTE-DIEU 1889: BÉNÉDICTION DE LA PIERRE ANGULAIRE DU COUVENT.

Les religieuses de Jésus-Marie notent dans leurs Annales, à l'occasion de la bénédiction de cette pierre angulaire de leur nouveau couvent, une touchante allocution de ce curé qui chante mal... et qui prêche bien: "**Si le Seigneur ne bâtit lui-même la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent...**" Elles mentionnent aussi le chant de nombreux psaumes et motets par quatre belles voix d'hommes que Mlle Amanda Fraser soutient à l'harmonium. Mlle Alda Grenier, pensionnaire du couvent, fait la quête et Adjutor Lachance l'accompagne.

Une fois que la pierre est bénite, toutes les personnes présentes sont invitées à venir la frapper d'un marteau spécial préparé à cette fin et, surtout, à glisser dans le tronc l'obole traditionnelle. Tout autour flottent une trentaine d'oriflammes et de drapeaux qui s'agitent d'une manière d'autant plus active que l'on sera toute la journée gratifié d'un fort vent d'est.

Beaucoup de gens -- les humbles -- s'engagent à donner \$1.00, \$2.50, \$5.00 par année pour l'oeuvre du couvent. Les élèves sacrifient elles-mêmes leurs prix de fin d'année dans le même but; elles sont 115 au total. Un citoyen à l'aise, Cyrille Roy, s'offre enfin à verser \$100.00 pourvu que l'on taise son nom.

(4) D'après les Annales du couvent de St-Michel, août 1886.



Le couvent de Saint-Michel, qu'a béni solennellement le cardinal Taschereau jeudi, le 9 octobre 1890, par un temps magnifique. Soeur Saint-Bruno, qui s'est dépensée pendant quatorze ans dans cette humble maison, a reçu de son père, riche négociant de Sillery, \$500.00 pour sa reconstruction.

**LE GRAND BAZAR
DE JUILLET-AOÛT 1889
EN FAVEUR DU COUVENT.**

En juillet, beaucoup de gens de Saint-Michel s'offrent à venir faire la corvée dite du couvent. Pierres et briques arrivent par bateau. Prudent Morin veut aussi prévenir les religieuses qu'il est prêt à leur prêter \$1,000.00 à 4% d'intérêt. A la mi-juillet, le curé préconise en chaire le prochain bazar en faveur du couvent. Et le 17, c'est l'arrivée de Son Eminence, le cardinal Taschereau, qui vient tel que promis présider à l'ouverture même du bazar. Les religieuses lui demandent, à cette même occasion, de revenir plus tard bénir le nouveau couvent à une date que lui-même pourra fixer. Ce serait, pense-t-on, marquer d'une façon grandiose pour la paroisse le 25^e anniversaire de l'arrivée des Soeurs de Jésus-Marie à Saint-Michel de la Durantaye.

Un pèlerinage de Saint-Sauveur de Québec à Notre-Dame-de-Lourdes le 28 juillet amène au bazar un surplus inespéré de 200 personnes: vraie Providence de Dieu! Les recettes s'annoncent formidables. Même l'Assemblée législative de Québec votera bientôt son \$150.00 pour le nouveau couvent. Bref, les religieuses de Saint-Michel n'avaient jamais espéré un tel résultat à la fin: **\$3,145.38** (5).

**FÊTE INTIME DES RELIGIEUSES,
LEUR "25^e",
CE 22 SEPTEMBRE 1890.**

Les religieuses ont fixé au 22 septembre 1890 le 25^e anniversaire de leur arrivée dans la paroisse: fête intime, fête des religieuses surtout

(5) A l'occasion du bazar, les religieuses ont fabriqué 22 drapeaux qui n'ont guère coûté plus de \$3.37... Et pourtant, ils étaient magnifiques, les drapeaux des Soeurs!

qui veulent chanter leur **Magnificat** au Seigneur. La journée commence par une messe solennelle et l'exposition du Saint-Sacrement toute la journée. Les Annales ont même conservé la liste des adoratrices de demi-heure en demi-heure jusqu'au salut solennel de 5h.p.m. avec le chant d'un motet en latin. Il y a "Deo gratias" toute la journée, c'est-à-dire permission de parler comme on l'entend, même au réfectoire, de joyeuses inscriptions sur toutes les portes, des drapeaux et des oriflammes aux cloisons, sur les croisées, enfin des repas copieux, meilleurs que de coutume.

Le dîner surtout fut splendide grâce aux consoeurs de tous les couvents qui ont bien voulu y contribuer, par exemple Mère provinciale qui, outre \$50.00 pour des pupitres, a donné un quart de bonnes pommes, une boîte de raisins, du vin rouge et du vin blanc. Les Soeurs de Lévis ont apporté du miel, un pain de Savoie, du raisin, des bonbons, un beau jasmin dans un pot couvert de mousses et d'un joli cache-pot. Soeur St-Régis apporte des prunes, des fleurs avec leurs vases et deux chandeliers à globes pour l'autel: les premiers du genre qui entrent au couvent de Saint-Michel.

Pendant le dîner, les chants succèdent aux déclamations et même à la récitation d'une pièce de vers inédite: "**Le Magnificat de la Directrice**", puis à une lecture: liste complète des religieuses qui se sont succédé à Saint-Michel pendant 25 ans. A la nuit tombante, c'est l'illumination du couvent neuf — la première — qui attire beaucoup de gens tout autour de l'édifice pour en mieux admirer les beautés pendant son illumination. Quelques feux de Bengale strient l'atmosphère, puis la cloche sonne et le couvent de Saint-Michel a déjà commencé son deuxième quart de siècle.

BÉNÉDICTION DU COUVENT NEUF; DERNIERS PRÉPARATIFS, OCT. 1890.

En vue de cette fête de tout un peuple — la bénédiction du nouveau couvent qui approche — le curé permet à ses gens, dimanche, le 5 octobre après-midi, de niveler la cour des élèves.

Une trentaine de paroissiens s'amènent gaiement avec leurs voitures, boeufs, chevaux et charrues. En trois heures seulement, ils changent complètement l'aspect du terrain, ce qui permet aux religieuses de les reconforter avec de la bière au gingembre et des biscuits. Dans la liste des trente, plusieurs noms reviennent souvent: Mercier, Lachance, Larochelle, Leclerc, Martineau, Lamontagne, Bélanger, Chrétien, Fontaine, Gagnon, Lecourt, Faucher, Blais, Plante...

Mercredi, le 8 octobre, pluies et vent d'est annoncent du mauvais temps pour le lendemain, jour fixé pour la bénédiction du nouveau couvent. Que faire, sinon prier, puis attendre? Or le lendemain, jeudi, 9 octobre 1890, il fait un temps magnifique. Tout le village et surtout le couvent sont décorés avec soin. Une foule compacte attend près de l'église l'arrivée de Son Eminence fixée à 10.30h.a.m. Au son des cloches qui sonnent à toute volée, le cardinal Taschereau descend majestueusement du carrosse à deux chevaux qui l'a conduit jusqu'ici et se dirige vers le presbytère où le maire Amédée Forgues, ayant à ses côtés le curé Déziel, lit une adresse de bienvenue au nom de la Municipalité de Saint-Michel de Bellechasse.

Ayant revêtu ses ornements écarlates, le dignitaire s'achemine processionnellement vers l'église, précédé de nombreux prêtres qui forment un brillant cortège d'honneur: C.-F. Cloutier, curé de Saint-Charles, N. Gingras, de St-Gervais, D. Vézina, des Trois-Pistoles, A. Gauvreau, de N.-D. de Lévis, F. Garneau, de Beaumont, F. Morisset, de St-Anselme, A. Rainville, de St-Vallier, F. Bérubé, de St-Lambert, D. Morisset, vicaire à St-Charles de Bellechasse...

Après la messe solennelle que chante l'abbé Audet, chapelain des Soeurs de Sillery, Son Eminence parle longuement de l'éducation. Précédé une fois de plus de son cortège d'honneur, il se dirige vers le couvent où la musique fait retentir les notes les plus vibrantes et les plus gaies. Nouvelle adresse de circonstance lue par les élèves, cette fois, nouveaux conseils du

cardinal qui tiendra tantôt, non seulement à faire la bénédiction, mais aussi l'inspection de toute la maison, de la cave au grenier.

Comme il fallait s'y attendre, la fête se termine par un grand congé aux élèves et aux religieuses, puis le dîner des prêtres au presbytère et le retour du prélat vers Québec au début de l'après-midi. Il y aura nouvelle illumination du couvent le soir avec feux de Bengale et fusées magnifiques, dons des familles Alfred Larochelle et Joseph Rousseau. Quel temps agréable toute la journée! Quel soleil magnifique! Même la soirée sans lune permet de jouir davantage encore de l'illumination du nouvel édifice, mais elle présage aussi que, dès le lendemain, la température maussade devrait reprendre ses droits. Bah! l'on s'en moque puisqu'on est en route, déjà, vers le cinquantenaire!

EN ÉPILOGUE AUX GRANDES FÊTES DU 25^e ANNIVERSAIRE: 1892-1893.

Le 20 mai 1892 marque à Saint-Michel la plantation de sept arbres: fête légale ordonnée par la Législature de Québec. La directrice du couvent profite de la circonstance pour marquer ces arbres au nom de personnes chères au pensionnat Jésus-Marie:

- . **Le curé-fondateur, G.-F. Drolet.**
- . **M. Pantaléon Forgues qui a rendu de grands services au couvent.**
- . **M. Solyme Forgues qui a planté les trente premiers érables sur le terrain du couvent le 12 mai 1878.**
- . **Soeurs St-Augustin, première supérieure, et ses compagnes: Saint-Charles et Sainte-Hélène.**
- . **M. Majorique Mercier, qui a construit le nouveau couvent.**
- . **Autres bienfaiteurs: Cyrille Roy, Michel Langlois, de Sillery, le curé Nap. Laliberté qui a dit la première messe au couvent et donné l'ostensoir de la chapelle...**

Le 27 août 1893, ce sont les adieux du curé Déziel à sa chère paroisse de Saint-Michel. Le couvent tient à lui faire une séance d'adieu, entrecoupée de sanglots de part et d'autre. Et quand le saint homme, qui chante mal, s'éloigne de la paroisse le lendemain à bord du vapeur "Le Pèlerin", les élèves du couvent tiennent à le reconduire jusqu'à la barrière du bateau (6).

JOSEPH-AIMÉ BUREAU, CURÉ DE 1893-1911; INAUGURATION DU MAÎTRE-AUTEL.

Venu de Saint-Nicolas de Lévis qu'il a desservi consciencieusement pendant près de 20 ans, l'abbé Joseph-Aimé Bureau, le nouveau curé de Saint-Michel est accompagné de son vicaire, l'abbé Mercier, que le couvent tient à saluer dans une courte séance de bienvenue. Dans sa réponse, le pasteur ne craint pas de rassurer paternellement Mère supérieure en lui disant: "Nous ferons bon ménage ensemble, vous verrez..."

Les Annales du couvent mentionnent encore, le 19 août 1894, la bénédiction du maître-autel à l'église paroissiale par Mgr Bégin, l'évêque coadjuteur; belle fête pour tout le village avec procession au sanctuaire de Lourdes et vibrante allocution du futur cardinal qui, après le salut solennel du T.S. Sacrement, reprend à 6.00h.p.m. le chemin de Québec sur le navire "Brothers". La journée se termine par l'illumination de la grotte et de la chapelle avec le lancement dans les airs de nombreuses pièces pyrotechniques.

Peu doué du côté de l'éloquence, le curé Bureau va pouvoir suppléer à une telle lacune par un travail assidu qui l'amène à transcrire ses instructions et à si bien préparer ses catéchismes qu'il finira par exceller dans ce domaine. Intéressé tout particulièrement à l'éducation des jeunes, il visite régulièrement les écoles de la paroisse et plus spécialement le couvent auquel il accorde une large part de son temps, de ses

(6) Promu curé de Beauport, l'abbé Déziel doit y mourir en 1921 à l'âge avancé de 86 ans.

soins et aussi de ses libéralités, aussi discrètes que généreuses. A preuve, cette notule que nous extrayons des Annales du couvent:

- **Monsieur le curé Bureau nous prête généreusement sa voiture, ce qui va nous permettre d'envoyer chercher le bois des bancs à l'église de Beaumont; du bois de bonne qualité que nous donne le curé H. Leclerc et qui fera d'excellentes cloisons dans notre petit pensionnat de Jésus-Marie.**

Prompt jusqu'au scrupule à répondre aux malades qui réclament son assistance, il en oublie même de s'accorder un congé de temps à autres. La paroisse de Saint-Michel l'accapare tout entier; c'est sa famille à lui, celle qu'il cultive comme une terre choisie, non seulement au spirituel, mais au temporel aussi, et toujours dans un esprit de sage économie.

ACQUISITION DE NOUVELLES CLOCHES "PACCARD", 1899-1900.

Le Conseil de Fabrique constate avec peine en 1899 qu'une cloche de son nouveau carillon est déjà fêlée; surtout que le carillon lui-même n'a jamais donné satisfaction, même s'il a coûté près de \$1,000.00. En conséquence, le Conseil vote à l'unanimité de se procurer un nouveau carillon d'environ 6000 livres aux meilleures conditions possibles. Cette fois, la paroisse fait affaire avec la Compagnie "Paccard", de France, et obtient trois nouvelles cloches pesant au total 7425½ livres à 40¢ la livre, ce qui va faire avec le transport, l'assurance et l'installation, \$3,415.44. De cette somme, il faudra déduire les \$983.28 que rapporteront les anciennes et des dons atteignant \$701.40.

Ainsi la Fabrique n'aura-t-elle à verser que \$1,730.76 pour ce nouveau carillon dont la bénédiction, fixée au 8 juillet 1900, doit être réservée au grand vicaire du diocèse, Mgr C.-A. Marois. Une fois de plus, ce fut une belle fête comme le rapporte un journaliste de l'époque:

- **Dimanche, le 8 juillet 1900, un grand nombre de personnes de Québec et de Lévis avaient**

projeté de se rendre à Saint-Michel où se préparait une de ces fêtes religieuses qui ont toujours un cachet particulier dans cette paroisse. Malheureusement, plusieurs durent y renoncer à cause de la pluie.

- **Quant aux paroissiens eux-mêmes, ils étaient trop fiers du superbe carillon dont ils viennent de faire l'acquisition pour ne pas assister en foule à la cérémonie religieuse qui devait le consacrer au culte. Aussi l'église est-elle encombrée de pieux fidèles même avant les trois heures de l'après-midi fixées pour le début de la cérémonie. Après le salut du Saint-Sacrement, l'abbé Mathieu, recteur de l'Université Laval, monte en chaire pour dire qu'aujourd'hui encore... Dieu parle aux hommes de différentes manières:**

- **Parmi les manifestations du culte extérieur, aucune ne parle au sentiment comme celle qui se manifeste dans ce langage des cloches: voix qui descendent du ciel et qui montent de la terre, qui s'associent à toutes les peines et à toutes les joies, qui bénissent et qui adorent, qui chantent et qui pleurent, qui tressaillent et qui gémissent... Aussi l'Eglise consacre-t-elle les cloches au culte avec toute la pompe de ses solennités.**

Mgr Marois, vicaire général, procède ensuite à la bénédiction des trois cloches venues de France -- Jésus, Marie, Joseph -- et qui constituent l'un des plus riches carillons qu'ait produits cette célèbre usine d'Annecy. Parmi les parrains et marraines ou les invités d'honneur, on remarque de grands noms comme les Belleau, Talbot, Laroche, Delâge, Parent, Verge, Bolduc, Ahern, Marcotte, Baillargé, Bureau, Fortier, Bélanger... La fête se termine par un délicieux goûter dans une salle du couvent où Mgr Marois, après avoir béni les tables, adresse quelques mots de remerciement bien délicats à tous ceux qui ont répondu à l'aimable invitation des bonnes gens de Saint-Michel.

**SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE
JUMELÉ AVEC ST-NAZAIRE DE DORCHESTER
(1905).**

Sans doute Mgr Marois fut-il touché du cordial accueil que lui ont réservé les gens de Saint-Michel en juillet 1900. Toujours est-il qu'en 1905 il ose leur demander de l'aider dans une oeuvre dont il est spécialement chargé comme grand vicaire du diocèse: les "missions" ou jeunes paroisses trop pauvres pour s'auto-financer:

- . Nous avons bien l'oeuvre admirable des "Tabernacles" qui s'efforce de rencontrer les besoins les plus urgents, mais les demandes sont si nombreuses qu'en définitive les secours ne sont pas en rapport avec ce qui serait requis pour que nos chapelles de "missions" soient pourvues du nécessaire.
- . J'ai pensé réaliser dans le diocèse ce qui se fait ailleurs sans trop de sacrifices: faire adopter les "missions" par les paroisses anciennes et à l'aise (comme Saint-Michel de Bellechasse) qui se chargeraient de pourvoir, avec le temps, au fournissement (sic) des chapelles. De cette manière, une paroisse devient la filleule de l'autre qui exerce envers elle une charité vraiment fraternelle.
- . Si la paroisse ancienne possède quelques ornements sacerdotaux de surplus, quelques bouquets moins frais que les autres, elle en fait don à la "mission" qu'elle vient d'adopter. Pour le reste, Monsieur le Curé forme un Comité de Dames qui peuvent s'appeler "du T.S. Sacrement" et qui s'occupent de confectionner du linge d'autel de leurs mains. A l'occasion des fêtes principales de la "mission", elles ont soin de fournir quelques ornements, statues... qui viennent porter l'édification et la joie au coeur de tout un petit peuple reconnaissant...

- . Je viens vous demander, Monsieur le Curé, si la paroisse de Saint-Michel, guidée par votre zèle et votre foi, ne se chargerait pas de la "mission" de Saint-Nazaire qui est dans un grand besoin... Le "missionnaire" pourrait se mettre en communication avec vous et vous faire connaître la liste des objets nécessaires pour que le culte puisse se faire d'une manière convenable dans son église... (17 octobre 1905).

En post-scriptum, le grand vicaire avoue que:

- . L'Ancienne-Lorette vient d'adopter Saint-Gédéon
- . Saint-Augustin vient d'adopter Sainte-Apolline
- . Saint-Anselme vient d'adopter Saint-Camille
- . Sainte-Claire vient d'adopter Sainte-Rose

Nous ne savons malheureusement pas quelle réponse obtint le grand vicaire à une demande aussi raisonnable et aussi légitime de sa part. Elle dut être affirmative, sans doute. Il est vrai que d'autres problèmes, d'un tout autre genre, préoccupent présentement les dirigeants de la paroisse à Saint-Michel de Bellechasse.

**L'ÉPINEUSE QUESTION
DU CHANGEMENT D'ORGANISTE
(1906-1908).**

A maintes reprises déjà, il fut question de cette demoiselle Cléopée Languedoc, organiste bénévole dans les débuts du moins. Petit à petit, elle reçoit \$20.00 par année, puis \$50.00. Sans doute aussi doit-elle céder sa place à une autre puisque, en 1906, elle est devenue Madame Joseph Morisset, qu'elle est "revenue" dans la paroisse et qu'elle est réengagée comme organiste au prix de \$100.00 par année à partir du 1er janvier 1907.

Peut-être le curé Bureau trouve-t-il le nouveau salaire quelque peu exorbitant puisqu'il écrit quelque part aux Délibérations du Conseil de la Fabrique: "La raison du changement de l'organiste a été: "Ôte-toi que je m'y mette!" Déjà,

l'on sent un peu de poudre dans l'air. En 1907 paraît un certain règlement qui se propose de rétablir l'ordre dans l'église paroissiale de Saint-Michel de Bellechasse:

- **Il est résolu qu'à l'avenir la tribune supérieure de l'orgue sera réservée aux musiciens, aux chœurs reconnus par le curé; que seuls l'organiste engagé(e) régulièrement, les musiciens, les chœurs et les autres personnes qui en auront obtenu préalablement la permission du curé de la paroisse, auront le droit de se placer en cet endroit pendant le service divin, et M. le curé désignera lui-même les personnes qui auront le droit à titre de chœurs, musiciens...**
- **Le marguillier en charge et les constables sont chargés de veiller à l'exécution de la présente résolution et d'empêcher toute personne non autorisée de se placer audit endroit...**

On sent malheureusement qu'il y a désunion quelque part. Deux mois plus tard, le 8 décembre 1907, il est encore question du réengagement de l'organiste. Mme Morisset-Languedoc est encore sur les rangs. Onze personnes lui sont favorables, et seulement quatre défavorables, dont le curé qui s'oppose à un tel choix en se basant sur la coutume et même sur la loi ecclésiastique en pareille circonstance. L'année suivante, 13 septembre 1908, la discussion reprend de plus belle sur le même sujet: deux longues pages, fort mal écrites d'ailleurs, où l'on croit deviner que la question n'est pas encore tranchée.

Enfin, le 2 juin 1909, à l'occasion de sa visite pastorale, Mgr Bégin dit avoir présidé une réunion de marguilliers où il fut de nouveau question du réengagement de Mme A. Vézina comme organiste. Le résultat fut le suivant: 10 pour et dix contre; ce fut la voix prépondérante du curé qui l'emporta: Mme A. Vézina. Était-ce réellement habile de sa part? Il est permis d'en douter (7).

RENSEIGNEMENTS DE PREMIÈRE MAIN SUR LE COUVENT: 1908.

En réponse à un questionnaire venu de l'Archevêché de Québec les religieuses mentionnent que si la Fabrique a donné la moitié du terrain, c'est la Communauté qui a bâti l'actuel pensionnat. Dans la longue liste des bienfaiteurs, on relève les noms de:

- **Pantaléon Forgues, registrateur de Bellechasse, qui a si bien secondé le curé Drolet, fondateur du couvent.**
- **L'abbé Fortier, l'ancien curé de St-Michel, \$50.00 par an.**
- **Michel Forgues, curé de St-Laurent (Orléans), \$1,400.00, dont les intérêts doivent servir à l'éducation.**
- **La paroisse et ses nombreux bazars dont les trois-quarts allaient au couvent, et les paroissiens qui ont fourni \$200.00 par année pendant cinq ans.**
- **Le Gouvernement du Québec qui donna souvent \$125.00 à \$200.00 par année; somme qui diminue, cependant, à partir de 1891 pour descendre à \$48.00.**
- **La Commission scolaire qui contrôle l'Externat et verse \$120.00 à \$130.00 par année (8).**

(7) Malade et âgé, le curé Bureau démissionne de son poste à l'été de 1911. Retiré au pensionnat Saint-Louis de Gonzague, à Québec, il meurt à l'Hôtel-Dieu le 7 juillet 1915, âgé de 82½ ans. Saint-Michel garde ses cendres aujourd'hui.

(8) Le nombre des pensionnaires varie de 30 à 40, et celui des externes, de 70 à 80. A la question: "Quelles matières du programme pourrait-on supprimer?" les religieuses ont répondu: "L'algèbre et la géométrie, presque nulles comme utilité pratique à la femme..."

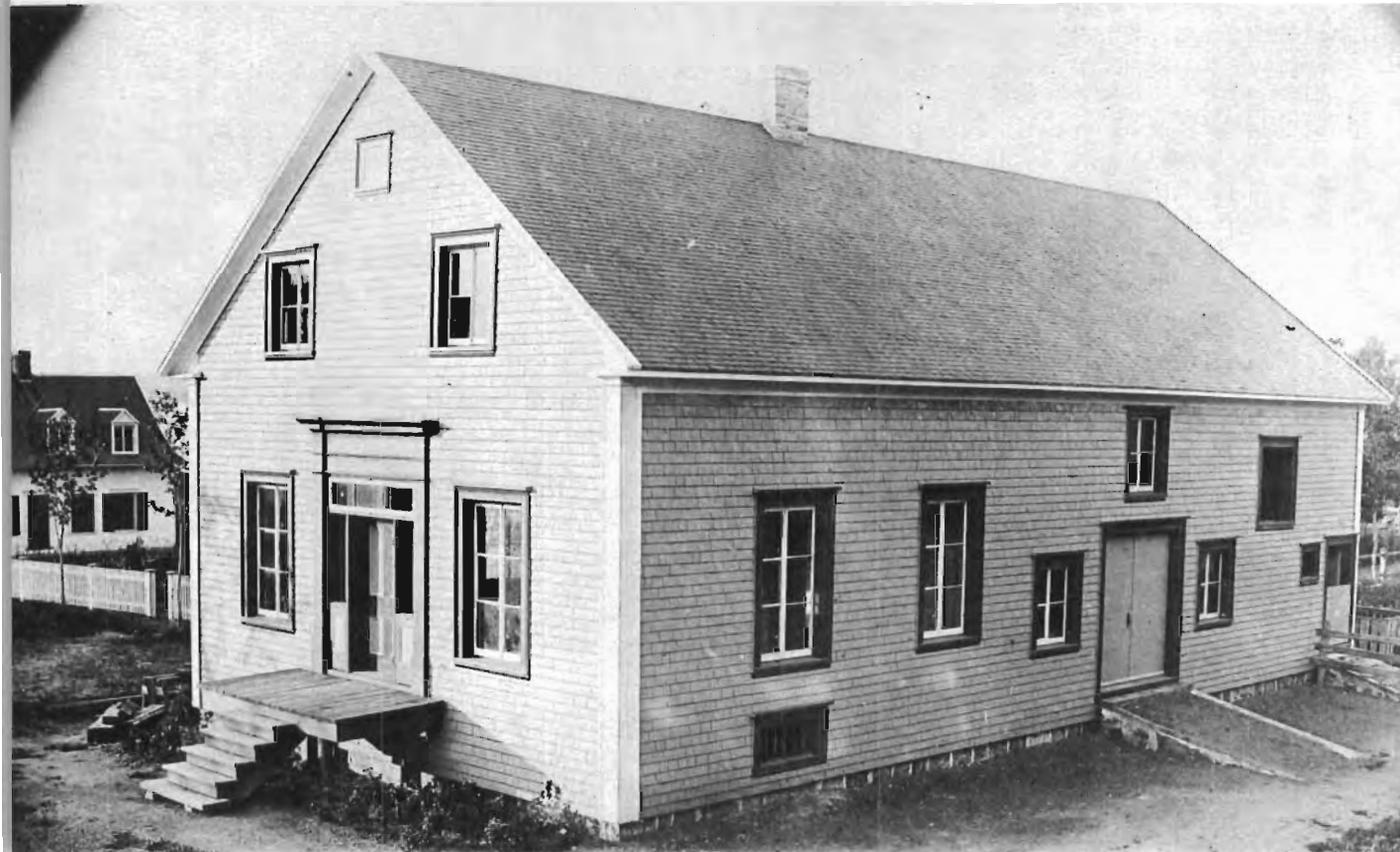
**ÉRECTION
DE SAINT-GABRIEL DE LA DURANTAYE,
1910.**

Il est question en 1909, pour les gens de Saint-Michel, de voter \$2,000.00 payables en cinq ans, pour aider à la construction d'une nouvelle église destinée aux gens du 4e Rang et de la région dénommée "Maska". L'année suivante, Mgr Paul-Eugène Roy se rend aux désirs exprimés maintes fois de la part de certains paroissiens de Saint-Michel, de Saint-Charles et de Saint-Raphaël, qui formeront désormais une paroisse distincte sous l'appellation de Saint-Gabriel de la Durantaye. La réunion préparatoire se tient à la maison de la "Station" de l'Inter-colonial, au 4e Rang de Saint-Michel, pour faire suite au procès-verbal "de commodo & incommodo" du

curé Cyrille Samson, de Saint-Anselme, en présence des curés Bureau, de St-Michel, Dupuis, de St-Raphaël, et Pagé, de Saint-Charles.

Certains pensent qu'il eût mieux valu dénommer la nouvelle paroisse **Saint-Gabriel de Bellechasse** et garder le beau nom de LA DURANTAYE pour Saint-Michel, beaucoup plus ancien. Or il se trouve aujourd'hui que les voyageurs pressés, filant à toute allure sur la Transcanadienne (No 20) qui les conduit en droite ligne de Montréal à la Rivière-du-Loup, découvrent tout à coup, sur la même plaque indicatrice, et par deux fois: **SAINT-MICHEL... LA DURANTAYE...** O caprice de la route! L'histoire qui se venge une fois de plus! Quoiqu'il en soit, les deux villages restent fort rapprochés l'un de l'autre: quelques milles seulement! Et puis, la Durantaye, eh bien! c'est... "Le p'tit train".

L'Externat du Couvent de Saint-Michel: une annexe que contrôle la Commission scolaire locale et qui verse à son intention \$120.00 à \$130.00 par année. L'humble édifice rendit de très réels services aux gens de Saint-Michel de Bellechasse jusqu'à sa disparition toute récente en 1957.



APPENDICES

A- LE P'TIT TRAIN DE LA DURANTAYE.

La Durantaye, un autre de ces minuscules villages du Québec! Ils se ressemblent tous: en plein centre, l'église, sa flèche, sa croix en pointe, et bien rangés autour, le presbytère, le magasin du coin, la forge, le bureau de poste, quelques maisons de rentiers. Au bout, la gare qui fait le point.

Sur ces lieux plane la sécurité. Chacun gagne son pain, le pain est bon. Tranquille, la vie, comme la nuit quand il pleut sur l'étang de l'église.

Et la gare! Ah! la gare. Un amour de petite gare! Le C.N.R. a fait peindre son petit pignon hollandais en rouge: ça lui donne des airs de fête, et tout le village sourit.

9.06 a.m.

Devrais-je vous apprendre que l'arrivée du P'tit Train a de quoi exciter tout La Durantaye. Aux jours fériés, surtout, les hommes ne sont pas très occupés. Aussi, ils viennent presque tous, chacun avec son prétexte. Aller au train: passe-temps des vieux, sport des jeunes, curiosité des femmes. Les vieux arrivent les premiers. Les jeunes suivent, s'enfargent, se busculant comme des poulains mal domptés. Les femmes arrivent toujours à la fin, en secouant leurs tabliers comme si elles avaient déjà beaucoup travaillé...

Derrière la gare, à gauche, une bonne dizaine de voitures alignées. Les chevaux rechignent de la tête et agitent la palissade qui retient les licous. Quelle excitation!

Chacun son monde. A celui-ci le P'tit Train apporte la distraction largement méritée, à celui-là la conversation qui repose, aux rentiers la gazette d'hier, à la maman une lettre des Etats. Quand l'agent ouvre le wagon à marchandises, il faut les voir qui tournent autour, regardant tous avec des grands yeux d'enfants pauvres collés aux vitrines. Comme du sac à Monsieur saint Nicolas, on ne sait jamais ce qui en sortira.

- Ce train-là, une vraie boîte à surprises!

Avant même qu'il se montre, leurs désirs n'ont plus de bornes. Lui! voilà au moins dix minutes qu'il s'annonce de Montmagny. Eh! oui, regardez bien, au creux de l'horizon: comme au nord d'une page blanche le point d'un "i" minuscule:

- C'est lui!

La figure grossit, se précise, peu à peu se découpe sur l'écran du paysage, comme sur le miroir le visage qui s'en rapproche. On dirait que l'air le pousse dans le dos.

- C'est bien lui!...

Toute la création l'encadre et l'accueille, dans un parfait équilibre de jeux et de recoupements de clartés. Tout est à lui, tout est pour lui: le ciel, la terre, un fleuve dormant aux filigranes argentés. Que c'est beau à voir venir un P'tit Train du matin qui entre à La Durantaye en pleine clarté d'un 24 mai.

- Le P'tit Train!

Des rayures vives de lumière l'accompagnent; pouce à pouce, elles enluminent l'échelle de sa route. On dirait des flèches chargées de feu qui descendent droit du soleil. Le rail s'allume ici et là de gouaches d'or. Brasillent, sautillent les lamelles, tuiles de corail, lices d'or, tandis qu'il glisse, comme sur une route d'ivoire. Il arrive, solennel, docile, joyeux, comme un traîneau de fleurs à la Saint-Jean. Dernière résistance des lieux, ultimes concessions de l'horizon, il a déjà enfilé les deux talles d'aulnes, salué en passant le vieil orme de l'étang; comme Samson: il étire, étire une longue et très longue crinière grisâtre. Le Vésuve en colère! Energée, surexcitée, ivre-folle, s'est mise à tinter la cloche de la locomotive; elle tam-tamme, bégaie, s'enfourche, délire.

- Attention! Attention! les enfants!

Il en est qui instinctivement échangent leurs yeux d'amour pour des yeux de crainte. Plusieurs vont se cacher le visage dans le tablier de maman. Les hommes, eux, font les stoïques. Comme toujours! Les yeux clignotants affrontent la poussière du charbon; ils veulent surtout identifier les passagers. Les roues silent, on grince des dents. Brusquement: boom! Il s'arrête.

- Espèce d'effronté! glapit la vieille Tremblay. En quinze ans, elle ne s'est pas habituée à la brusquerie de cet arrêt.

On s'agite. On s'excite. Un monsieur portant casquette de hussard et blouse bleu marine sort du wagon d'arrière. Il tient du poing gauche un petit fanal à globe rouge qui balance comme un pendule. Le mécanicien, à demi penché hors de sa loge a compris.

- Avancer! Encore!

- Oui, pour t'ajuster au traîneau-roulant qui t'attend au bout du quai.

Modestie, discrétion, ingénues ingéniosités, le P'tit Train calcule minutieusement l'effort de ses bielles et dans un court élan aussitôt retenu, grinçant-grinçant, il avance de deux pieds!

On s'agite encore. Le train, lui, en profite pour s'essouffler, chuintier, éternuer, boudiner, exhaler de profonds soupirs qui ébranlent ses entrailles. Eux, courent, gesticulent, rient. Montre en main, un conducteur observe, l'oeil gauche cérémonieux, l'oeil droit loucheur. Tout à coup!

- All aboard!

Il repart. Ils repartent.

- Au revoir! A demain!

Les vieux s'arrêteront une heure ou deux pour fumer une pipée à la forge et discuter des élections. Deux ou trois femmes entrent au magasin. Les fillettes s'attroupent au bureau de poste pour échanger leurs secrets pendant que les garçons les espèrent au pied de l'escalier.

Sans ton P'tit Train, que serais-tu, La Durantaye? (9).

(9) Cf. LACROIX, Benoît, o.p., "Le P'tit Train", Beauchemin, Montréal, 1964, pp. 41-45.

B- ÉPHÉMÉRIDES PAROISSIALES, 1885-1912.

- La Fabrique veut acheter un harmonium... Elle souscrit \$15.00 pour aider à la construction d'un trottoir (8 fév. 1885).
- Cuisine du presbytère: La Fabrique vote \$100.00 au nouveau curé (Déziel) pour lui permettre de terminer l'aménagement de la cuisine, travail commencé sous le prédécesseur (4 mars 1886).
- Pèlerinages: D'abord Saint-Roch de Québec à N.-D. de Lourdes le 4 juillet; prédicateur, l'abbé Apollinaire Gingras, curé de St-Edouard de Lotbinière. Le 18, c'est au tour de Saint-Sauveur de Québec.
- Un Anglais de Toronto, qui doit passer la belle saison à Saint-Michel, demande aux religieuses le prix des cours de français et de musique pour ses fillettes pendant les vacances (27 avril 1888).
- Examens à Québec: Huit élèves du couvent se présentent à Québec en vue d'y décrocher leurs diplômes d'institutrices, dont Mlle Léontine Mercier, la fille du notaire. Toutes réussissent leurs examens (mai 1888).
- Cloche et clocher: Transfert de la cloche de l'église à N.-D. de Lourdes le 29 juillet 1888. Le 19 août, il est décidé de réparer le clocher. Le curé Déziel et Majoric Mercier sont autorisés à surveiller les travaux. André Dallaire est choisi comme entrepreneur.
- Pèlerinage à Lourdes: de la paroisse de Sillery avec l'ancien curé de Saint-Michel (Drolet) à sa tête (9 septembre 1888).
- Permissions: à l'entrepreneur de l'aqueduc, F.-X. Lachance, de passer sur le terrain de la Fabrique au sud de l'église pourvu qu'il se rende responsable de tous les dommages que pourraient causer de tels tuyaux par la suite (4 août 1889). Permission au sieur Majoric Mercier de faire au portail de l'église toutes les réparations voulues: engager et surveiller les maçons et les journaliers nécessaires à l'entreprise, acheter le matériel et voir à ce que tout se fasse le plus économiquement possible (24 mai 1891).
- Assurance Mutuelle des Fabriques: Saint-Michel accepte les nouveaux règlements de l'Association pourvu que la paroisse puisse garder ses paratonnerres et que le curé Déziel soit autorisé à représenter la Fabrique à la prochaine élection des directeurs de la Société (27 septembre 1891).
- Fondation de deux grand-messes: Larochelle et Martineau, chaque année; don de \$100.00 chacune (le 14 août 1893).
- Corbillard: Achat d'un nouveau corbillard au prix de \$383.00; plans et devis du sieur Gilbert Corribeau. Dans la paroisse, le prix de location ne sera que de \$1.00; hors de la paroisse, \$2.00.
- Le bazar d'été au couvent (1893) a rapporté \$650.00. Soeur Saint-Bruno, qui s'est dépensée 14 ans à Saint-Michel, a reçu de son père, riche négociant de Sillery, \$500.00 pour la reconstruction du couvent de St-Michel.
- Projet d'agrandissement du cimetière: Il va se faire aux dépens du terrain de la Fabrique réservé au curé: vaste et superbe terrain qui devra rapporter au curé au moins \$20.00 d'intérêt par année, constate Mgr Bégin. Ce terrain sera ensuite divisé en lots de 1ère et de 2e classe, en lots entiers et en demi-lots... (1895-1896).
- Second mariage au couvent, le 10 fév. 1896: Il s'agit de M. Charles Pelletier, pilote, à une dame Robitaille. Cinq jours plus tard, le papa vient reprendre ses deux fillettes orphelines, pensionnaires au couvent depuis deux ans: Eva, 5 ans, et Ida, 10 ans. Les religieuses ne les voient partir qu'à regret: elles ne pourront plus gâter leurs chères enfants!
- Un orgue à l'église: Le curé est autorisé à faire les travaux nécessaires pour placer avantageusement un orgue à l'église et à négocier l'harmonium; la Fabrique paiera la différence (3 janvier 1897).
- En faveur de la prohibition: Ce 23 février 1903, longue liste des électeurs municipaux qui ont voté pour la prohibition des liqueurs enivrantes à Saint-Michel de Bellechasse: le curé Bureau et le vicaire Bourassa, les sieurs Joseph Sylvestre, F.-X. Beaudoin, Thomas Breton, rentiers... Au total, 200 cultivateurs, charretiers, marchands, rentiers, voyageurs, navigateurs, cordonniers, journaliers, pêcheurs, bedeau, maçons, pilotes, menuisiers, forgerons... Liste intéressante à parcourir, d'une écriture parfaite (Lot D1, doc.6).
- Affermentation et engagement de constables à l'église: Pierre Chrétien, le 24 juin 1904. Joseph Fradet, le 30 décembre 1907. Edouard Goupil, le 18 décembre 1909 (Lot D VI, doc.7).
- Service funèbre chanté à Saint-Michel pour le regretté Charles Trudelle, jadis curé de la paroisse pendant 17 mois (24 juillet 1904).
- Félicitations du cardinal Bégin à l'occasion de sa visite pastorale: dette diminuée de \$4,000.00 en quatre ans... "Tout est dans un ordre parfait... La clôture du presbytère a été refaite à neuf et la chapelle de Lourdes réparée..." (20 juil. 1905).
- Deux religieuses du Bon-Pasteur de Québec viennent travailler aux tableaux de la sainte Vierge et de S. Joseph à l'église (20 juil. 1911).
- Départ du curé Bureau: Il donne au couvent une machine à coudre, un prie-dieu, un buste de Pie X et un autre du curé D'Ars. "Ces curés de Saint-Michel, ajoute l'Annaliste du couvent, ont tous le même défaut: celui de se montrer libéral pour le couvent..." (25 septembre 1911).

**C- LE MAGNIFICAT DE LA DIRECTRICE DU COU-
VENT (22 SEPT. 1890).**

Par un beau jour d'été, j'aperçus dans la plaine
Tout près de ce hameau qu'on nomme Saint-Michel,
Errant et inconnu, à l'allure incertaine,
Un personnage ailé, comme on doit l'être au ciel...

Tout à coup, de son doigt il désigna l'espace
Aujourd'hui découpé de villas et de rues,
C'est là, s'écria-t-il, qu'un labeur efficace
Me rendit le héros des forêts disparues...

Dès lors je compris: c'était un des ancêtres
Descendu pour revoir la terre des aïeux.
Il contemplait le sol dont ils furent les maîtres
Après le dur labeur qui leur valut les cieux.

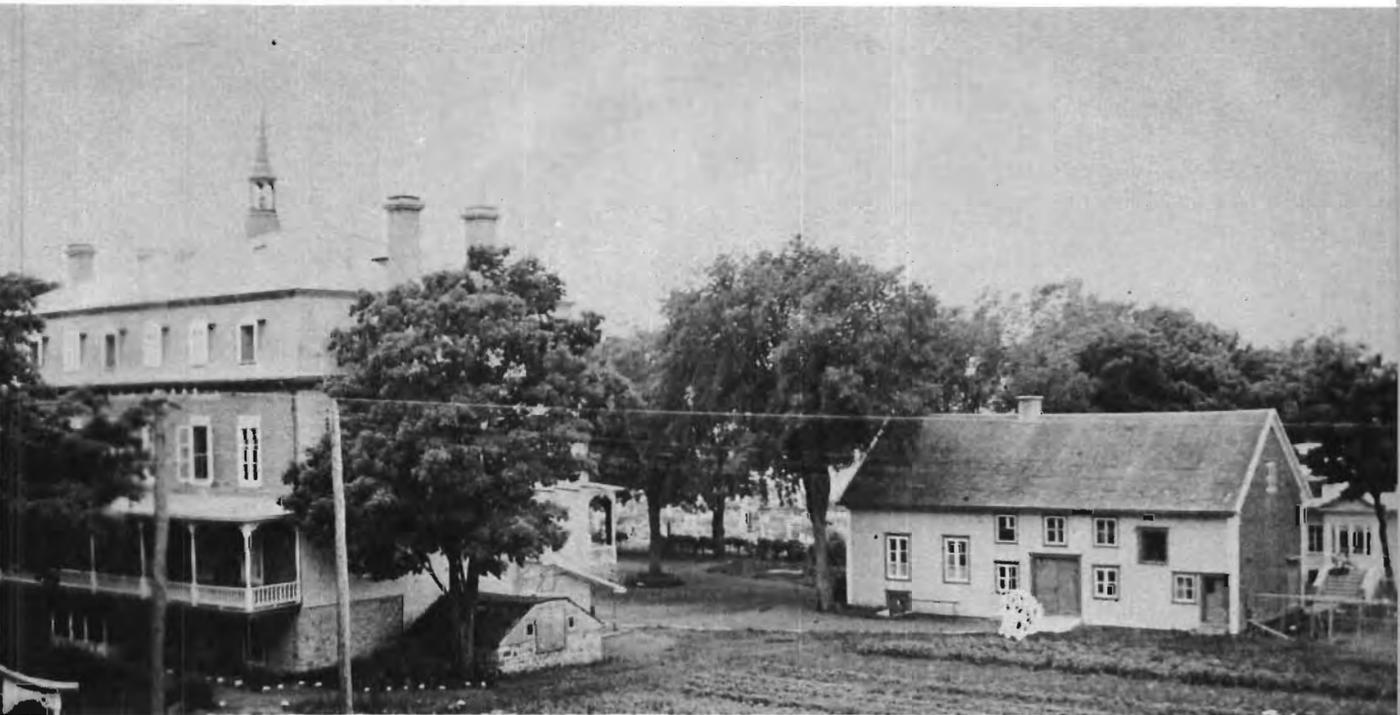
Puis il cueillit des fleurs dont il fit des couronnes
Disant avec transport en regardant le ciel,
Moisson que j'ai semée chaque année, tu me donnes
Un surcroît de bonheur au séjour éternel!...

O vous qui revoyez après vingt ans d'absence,
Ce champ que vos sueurs ont souvent arrosé,
Oui, chantez avec nous l'hymne de l'espérance,
Et du ciel, attendons la fertile rosée...

Puis à la cinquantaine, nous reviendrons ensemble.
Parler, pleurer, chanter, joies, douleurs et souci...
Vos généreux cadeaux seront là, il me semble,
Et nous diront tout bas: "Dis donc encor merci!"

AUTRE VUE DU COUVENT DE SAINT-MICHEL ET DE L'EXTERNAT:

**Cette histoire est bien simple, ce récit bien vieux, et pourtant, il n'en est pas un qui ne mouille plus
les yeux, n'inspire plus de sérieuses et profondes réflexions...**





**LE BRAYAGE DU LIN À
SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE;**

Eh oui! ça se passait de même, à Saint-Michel de Bellechasse, dans le bon vieux temps!

C'était hier, évidemment, mais aujourd'hui, Saint-Michel veut faire revivre le bon vieux temps. N'est-ce pas qu'on a cent fois raison?



MAIRES EN OR – SAINT-MICHEL AGRICOLE. . .

LES DEUX DESCHÊNES, CURÉS (1911–1922), ET LES MAIRES BRETON, VÉZINA, FRANÇOIS POULIOT (2e FOIS), J.-N. ROY.

Deux nouveaux prêtres s'amènent à Saint-Michel à l'été de 1911, les deux frères Deschênes, natifs de Sainte-Anne-de-la-Pocatière: Louis-Philippe, l'aîné, ordonné prêtre le 22 mai 1881, curé de St-Samuel de Beauce de 1887–1911; et Sylvio, le cadet, ordonné prêtre le 30 août 1896, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de 1899 à 1902. Aux deux nouveaux prêtres reviendra comme principal mérite, non seulement de restaurer complètement l'église, mais aussi de rétablir la paix dans une paroisse qui en sent un réel besoin.

L'un des premiers points qui devra retenir l'attention des arrivants n'aura rien de bien sensationnel cependant. Il s'agit plutôt d'un fait assez banal: cours d'eau de la rue Saint-Georges détourné jadis par la Fabrique elle-même. Or le 3 juillet 1911, le curé Louis-Philippe Deschênes croit honnêtement qu'un tel problème relève plutôt de la Municipalité que de la Fabrique. Mais il reçoit une première réponse négative du maire Louis Breton: ce ne serait pas de ses affaires!

L'année suivante, un avertissement plus sévère provient, cette fois, du Conseil provincial d'Hygiène. Et comme rien ne bouge encore, le curé revient à la charge auprès du Conseil municipal: ce drain ou fossé d'égoût est devenu dé-

fectueux, dangereux même pour les voitures, les piétons, mais la Fabrique n'y touchera plus; que ce soit une chose bien entendue, une fois pour toutes! (**14 avril 1913**). C'est dire que le Conseil municipal n'a plus qu'à revoir ses archives pour savoir au juste qui doit payer. Après "longue et mûre délibération", il décide le 5 juin 1913 de convoquer en assemblée spéciale tous les intéressés au projet, dont le curé Deschênes au nom de la Fabrique. La conclusion est très nette: c'est à la Municipalité qu'il incombe désormais de veiller au bon fonctionnement du canal Saint-Georges.

C'est ainsi qu'au début du siècle Saint-Michel de Bellechasse réglait ses problèmes de fossés et d'égoûts: lentement, mais sûrement! Et c'est heureux, à cause des épidémies, si fréquentes à l'époque: par exemple celle de la variole en 1919, qui oblige le Conseil à remettre en vigueur son règlement de la vaccination; ou encore en 1920, à surveiller de plus près l'abattage et la mise en vente sur le marché public des veaux n'ayant pas l'âge requis. Le 25 mars 1922, c'est le Dr Masson, de Montmagny, inspecteur régional du Bureau d'Hygiène, qui a remarqué des élèves atteints de la "gale" et qui demande aux écoles de ne pas accepter de tels élèves sans un certificat de sa part ⁽¹⁾.

(1) Cf. Délib. du Conseil municipal, vol. IV, pp. 17 à 175; 410, 451, 529... Le 25 mars 1922, des gens se plaignent de "nuisances causées par les égoûts des voisins du collège qui se déversent dans la cour de l'école..." (Vol. IV, 528–529).

**MGR PAUL-EUGÈNE ROY
À SAINT-MICHEL EN 1913;
TRIDUUM DE LA TEMPÉRANCE.**

Mgr Paul-Eugène Roy, qui visite à plusieurs reprises Saint-Michel en 1913, approuve les comptes moyennant certaines réserves:

- **L'église a été restaurée avec économie et aussi avec goût. Si les dépenses atteignent ordinairement les \$2,000.00, les recettes dépassent légèrement cette somme. La marge est évidemment trop mince. Il faudrait au moins \$2,300,00 pour que la situation soit bonne et qu'il soit possible de faire face à l'imprévu...**

La 3e semaine d'août, Monseigneur la passe toute entière à St-Michel, pour s'y reposer sans doute et jouir d'un panorama particulièrement enchanteur. Chaque matin, il dit sa messe chez les religieuses du couvent, particulièrement touchées d'un pareil honneur. Le dimanche soir, à l'occasion d'une grande procession paroissiale à Notre-Dame de Lourdes, garçons et filles viennent prendre leurs rangs au couvent, et les religieuses accompagnent les jeunes tout le temps que dure la procession. Comme d'habitude, le village est brillamment illuminé, chaque confrérie déploie sa bannière et chaque pèlerin porte son cierge allumé.

A l'arrivée du pèlerinage à la chapelle, il y a sermon par le P. Maillard, s.-c., et salut du Saint-Sacrement en plein air, l'autel étant érigé sur le plus haut palier à la porte de la chapelle décorée comme aux plus beaux jours de fête. Comme célébrant, le curé Deschênes est assisté des abbés E. Giguère et Léon Larochelle. Quelques étrangers se sont joints au chœur de l'orgue pour exécuter avec brio le "Lauda Sion" de Lambillotte, un bel **Ave Maris Stella**, le **Tantum Ergo** de Gagnon, **Christus Vincit...** "Le spectacle est sublime", ont répété bien des personnes présentes (2).

Aux prônes d'octobre et de novembre, le curé Deschênes a diverses annonces à faire:

- **Je commencerai la visite de la paroisse demain, le 6 octobre. Je ferai la prière de la Croix chez ceux qui mettront cette dernière bien en vue et je donnerai la bénédiction à ceux qui la demanderont. Je recevrai en même temps vos offrandes à l'Enfant-Jésus qui serviront cette année à l'achat d'une nouvelle crèche de Noël.**
- **Il y aura collecte de patates le 19 octobre pour l'Hôpital du Sacré-Coeur à Québec. Deux vieilles personnes de notre paroisse profitent de la charité de cet Hôtel-Dieu. Donnons généreusement.**
- **Dans les derniers jours de novembre, Mgr Paul-Eugène Roy viendra prêcher lui-même le Triduum de la Tempérance et du Jubilé. Dans chaque famille, vous voudrez bien réciter chaque jour un pater et un ave pour en assurer le succès. Je vous en prie, ne soyez pas prévenu contre ce triduum. Attendez qu'il vous soit prêché, expliqué...**

Le jour venu, le curé Deschênes remercie cordialement Mgr Roy qui, malgré ses nombreuses occupations, veut bien faire profiter la paroisse une fois de plus de son éloquence apostolique:

- **Je crois pouvoir offrir à Son Excellence la marque de gratitude qui lui est la plus chère: des coeurs biens préparés!... S'il y en a qui veulent entrer dans la Société de la Tempérance, croix et manuels restent à votre disposition au presbytère... Pas de boissons alcooliques pendant les fêtes de Noël qui approchent... comme fruit de notre Triduum de la Tempérance.**

(2) D'après les Archives du Couvent qui, en 1913, compte dans ses rangs les quatre demoiselles Bédard, de Woonsocket, Laure Fournier, de Fall River, et Corano Lavoie, de Manchester. L'année 1915 marquera le cinquantenaire du couvent, mais à cause des affres de la guerre, les religieuses se contenteront d'une messe d'action de grâces et d'une heure de récréation de plus pour les élèves... A la guerre comme à la guerre!

DES TROTTOIRS EN BÉTON COMME DANS LES VILLES, 1913-1914.

Dès l'année 1913, semble-t-il, Saint-Michel ne se contente plus de trottoirs en bois comme tout le monde. Les plus progressistes osent, à la séance municipale du 5 juin, proposer des trottoirs en béton. Même si leur idée ne passe pas du premier coup, elle finira bien par triompher. D'où le nouveau Règlement du 1er décembre 1913 qui détermine en huit articles comment seront entrepris désormais et entretenus les chemins du village et les trottoirs de la rue principale.

Six mois plus tard, le 1er juin 1914, il est bel et bien question de trottoirs en béton: façon de les faire, demandes de soumission... Et c'est la soumission de Boyer Limitée, de Saint-Vallier, que le Conseil municipal accepte, à \$2.00 la verge courante.

Napoléon Mercier, directeur de la Compagnie, a demandé que la pierre et le sable soient rendus sur les lieux par corvées. De même, il s'est engagé à donner aux trottoirs quatre pieds de largeur et cinq pouces d'épaisseur, à partir du pont de Lourdes jusqu'à la résidence de Joseph Vézi-na, le navigateur, au No 187, de la rue principale. Pour montrer tout l'intérêt qu'il porte à la Municipalité, le curé Louis-Philippe Deschênes se plaft, le 13 septembre 1914, d'adresser à ses paroissiens dociles un vibrant appel en faveur des trottoirs permanents:

. **Toute la paroisse en profite, et vous êtes invités à aider tous les propriétaires du village en donnant une petite corvée pour charroyer du sable et du gravier; de cette façon-ci: lundi, le premier Rang; mardi, le troisième, mercredi, le deuxième. M. Faucher vous donnera tous les renseignements nécessaires. Avec un peu de bonne volonté, la plupart peuvent aider, ce qui encouragerait à continuer l'oeuvre si bien commencée... pour faire de notre village, qui est beau, un plus beau village encore, au profit de toute la paroisse...**

Après la rue principale, c'est le chemin du Quai qui aura son trottoir en ciment, parce que "c'est un des endroits les plus fréquentés du village et que ça ne peut que rencontrer l'approbation unanime des contribuables. Puis les rues de la Grève et Deschenaux, avec règlements appropriés: pas moins de quatre ou cinq articles, évidemment!

LOI DITE DES "BONS CHEMINS", 1915-1916.

En janvier 1915, le Conseil municipal s'adresse à M. Antoine Galipeault, lui demandant un conférencier qui exposerait aux contribuables tous les renseignements utiles sur la nouvelle loi dite des "Bons Chemins". Le 8 mars, le Conseil remercie le fonctionnaire F.-X. Galibois pour ses renseignements clairs et précis, pour la courtoisie avec laquelle il a répondu aux très nombreuses questions qui lui furent posées. Et la semaine suivante, 16 mars, paraît l'important Règlement No 6: "Pour que tous les chemins municipaux ou locaux soient faits et entretenus aux frais de la Municipalité".

Mais pourquoi s'arrêter en si bonne voie, étant donné surtout que la Fabrique cède généreusement tout le terrain nécessaire à l'élargissement du Chemin Royal? Le 17 avril 1916, la Municipalité consent à faire un tel travail pour les raisons suivantes:

- . **C'est une amélioration qui sera bien vue du public.**
- . **Le Conseil municipal est sensible à une telle marque de courtoisie de la part de l'abbé Sylvio Deschênes, desservant de la paroisse et président du Conseil de la Fabrique.**
- . **Le Chemin Royal n'aura pas moins de 36 pieds de largeur à partir de la propriété du sieur Edouard Goupil jusqu'au pied de la Côte de l'Eglise.**

D'autres motifs poussent aussi le conseil municipal à prendre au plus tôt ses responsabilités dans le domaine des chemins: la menace de poursuites judiciaires, qui s'annoncent imminentes, et aussi d'importants octrois provinciaux qui pourront aller jusqu'à 50% du coût total des travaux (3).

MALADIE ET MORT DU CURÉ L.-P. DESCHÊNES; SON FRÈRE LE REMPLACE.

Le vibrant appel du curé Louis-Philippe Deschênes en faveur des trottoirs de Saint-Michel fut sans doute l'un des derniers qu'il eut la consolation d'adresser à ses chers paroissiens. Affligé d'une santé délicate, il doit en effet remettre le soin de la paroisse à son frère, Sylvio, qui devient desservant à partir de 1915 et curé en titre en 1917. Mort à Saint-Michel le 20 mai 1919, l'abbé Louis-Philippe est inhumé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, son pays natal.

Quant à l'abbé Sylvio Deschênes, tout aussi sympathique que son frère aîné, estimé, aimé de la population lui aussi, il va se faire remarquer par son dévouement auprès des malades, son assiduité au tribunal de la pénitence et son zèle entreprenant. Parmi les divers travaux qu'il fait exécuter, nous retiendrons ceux du cimetière et le magnifique Chemin de la Croix en relief qu'il y fait installer. Ajoutons les réparations d'usage à l'église, au presbytère et à la chapelle de Lourdes.

EXPOSITIONS AGRICOLES, CERCLES DE JEUNESSE, CONFÉRENCES...

En parlant de l'abbé Sylvio Deschênes, ancien directeur de l'École d'Agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il faut bien se garder d'oublier les beaux et vastes bâtiments dont il obtient la construction à Saint-Michel, sans frais, parce qu'il sut se faire aider par le Gouvernement. Cet édifice, il l'affecte aux expositions agricoles, aux conférences et aux soirées paroissiales.

Dans le but d'aider les cultivateurs d'une manière plus effective encore, il cherche à les éclairer par des conférences d'experts, à les guider par des conseils sûrs et à les exhorter de toutes manières à l'exploitation rationnelle de leurs fermes.

Afin de regrouper les jeunes gens que le travail ne retient pas chez eux, l'abbé Sylvio Deschênes a fondé pour eux en 1913 un Cercle de Jeunesse dont le programme comporte à la fois des travaux littéraires et des jeux de billard ou de cartes. Parmi les conférenciers invités à venir prendre la parole devant les jeunes, il faut citer l'abbé Gingras, professeur au collège de Sainte-Anne, Mgr Camille Roy, Mgr Alfred Paré...

A partir de 1920 va paraître un journal mensuel intitulé: **Bulletin de Saint-Michel**, à l'usage des familles, et des plus intéressant. Pourquoi n'a-t-il paru que six fois seulement? Le curé Sylvio Deschênes fonde aussi la Ligue du Sacré-Coeur qu'il divise en trois sections: enfants, adultes et jeunes gens. On s'est longtemps rappelé dans la paroisse la magnifique démonstration de piété qu'offraient les ligueurs à la clôture de leur retraite chaque année. Le curé réorganise aussi les Dames de Sainte-Anne auxquelles il donne une nouvelle impulsion, et lance un chœur de chant digne de paroisses plus populeuses que Saint-Michel de Bellechasse. Enfin, pour couronner les noces d'argent de la Congrégation des Enfants de Marie, il fait donner à l'église, le 24 mai 1914, un magnifique concert sacré par l'Union Philharmonique Haydn, de Québec, qui s'acquitte de sa tâche avec brio.

(3) Cf. Archives de la Fabrique, 1915-1916; Délibérations du Conseil munic., vol. IV, pp. 92-191, 198-225, 230-257. Parmi les menaces de poursuites judiciaires, on peut citer le sieur A. Beaudoin, de Lévis, qui réclame \$125.00 de dommages à son automobile par suite de chemins impraticables (13 nov. 1917). Nouvelle réclamation le 1er mars 1920: dommages au cheval, perte de temps, frais d'hôtel, le tout s'élevant à \$40.00 (Vol. IV, p. 449).

En 1918, les travaux de voirie se paient de la sorte: un homme seul, dix heures d'ouvrage, \$1.50; attelage simple, \$2.50; attelage double, \$3.00; assistant surveillant, \$2.00; surveillant principal, \$2.50 par jour.

**CIMETIÈRE, ORGANISTE,
SUGGESTIONS DE MGR PAUL-EUGÈNE ROY,
1915-1917.**

La paroisse constate qu'elle aurait besoin d'allées convenables au cimetière dont elle est très fière:

- **Que M. l'abbé Deschênes, après avoir suivi les formalités exigées par la loi, fasse exhumer les corps qui nuisent à l'exécution des travaux pour les inhumer ensuite dans une autre partie du cimetière, à même les revenus ordinaires de la Fabrique. (26 décembre 1915).**

L'année suivante, il s'agit de porter le salaire de l'organiste à \$225.00 par année, au lieu de \$150.00, et surtout de bien déterminer les obligations professionnelles de Mme F. Vézina; ce que fait le curé, de concert avec ses marguilliers:

- **Madame l'organiste doit accompagner tous les offices religieux, tant à l'église qu'à la chapelle de Lourdes, dimanches et fêtes d'obligation; neuvaines, réunions de sociétés, confréries... et chaque fois que M. le Curé juge à propos.**
- **Elle assiste aux exercices de chant à l'occasion des principales fêtes de l'année, de concert avec le maître de chapelle ou directeur de chant.**
- **Comme par le passé, elle aura \$1.00 de casuel aux premiers vendredis du mois, services funèbres, mariages...**

De passage à St-Michel en mai 1917, Mgr Paul-Eugène Roy se permet d'utiles et sages réflexions sur la question des comptes:

- **Les revenus sont bien instables, allant de \$1,900.00 à \$2,900.00 par année, d'après les variations du casuel. Le revenu des bancs est beaucoup trop faible, \$1,300.00, alors que les dépenses atteignent**

\$2,300.00... Félicitations à la paroisse pour ses travaux assez considérables — plus de \$5,000.00 — au presbytère, au cimetière et aux terrains qui avoisinent l'église, de même que pour sa bibliothèque paroissiale et sa voûte de sûreté (le 30 mai 1917).

**CONSÉCRATION DE LA MUNICIPALITÉ
AU SACRÉ-COEUR EN 1917
PAR LE MAIRE FRANÇOIS POULIOT.**

On vient de parler de la magnifique démonstration annuelle de piété des Ligueurs du Sacré-Coeur. Par bonheur, le Grand Livre des Délibérations du Conseil municipal, à la date du 5 mars 1917, nous a conservé le témoignage peu banal que voici:

- **A la séance du 5 mars, M. le maire François Pouliot se lève et, dans quelques bonnes paroles, fait revivre un souvenir inoubliable de la belle retraite de l'hiver de 1917 en relatant l'Acte solennel de la Consécration officielle de la Municipalité au Sacré-Coeur de Jésus. Il traite de l'intronisation de son image dans la salle des délibérations et prie le Conseil d'adopter une résolution dans ce sens:**

- **Nous, soussignés, maire et conseillers, humbles représentants de cette Municipalité, sommes heureux, au nom de tous les citoyens, d'avoir eu l'honneur de consacrer officiellement notre paroisse au Sacré-Coeur de Jésus. Nous nous engageons à introniser son image dans la salle publique et à enregistrer cet acte aux délibérations du Conseil afin que les générations futures n'oublient jamais que la Corporation municipale de Saint-Michel de Bellechasse a été, par son Conseil, mise officiellement sous la protection du Sacré-Coeur de Jésus en notre église, le 25 février 1917.**

Nous avons fait cet acte solennellement pour obtenir l'accomplissement des promesses du Sacré-Coeur de Jésus faites à la Bienheureuse Marguerite-Marie: "La paix règnera partout où son image sera honorée...", paix indispensable au progrès et à la prospérité, tant spirituels que matériels d'une paroisse (4).

STATUE DU SACRÉ-COEUR À LA SALLE DU CONSEIL; SÉANCE DU 2 AVRIL.

Le maire Pouliot est aussi chargé d'acheter une statue du Sacré-Coeur et de voir aux préparatifs de son érection dans la salle du Conseil. La fête est fixée au 2 avril et de nombreux contribuables viennent à cette occasion prendre part à cette cérémonie d'intronisation que préside le curé Deschênes. En termes chaleureux, le maire Pouliot explique que le Conseil municipal ne fut, en cette occasion, que l'artisan de cette oeuvre de consécration, tout le mérite en revenant à l'abbé Sylvio Deschênes qui, après en avoir conçu l'idée, a su la faire mettre à exécution. Aussi le maire suggère-t-il que le nom de l'abbé Deschênes soit inscrit aux Archives municipales afin que si, plus tard, des historiens devaient écrire l'histoire de la paroisse, ils trouvent ici les renseignements relatifs à ce fait historique. Puis il invite le curé à prendre lui-même la parole, à dire et à faire tout ce qu'il conviendra pour l'intronisation du Sacré-Coeur de Jésus dans la salle publique de St-Michel. A son tour, le curé Deschênes remercie l'auditoire d'être venu en si grand nombre à la cérémonie, et l'autorité civile de s'être soumise à une telle idée. Commentant les paroles mêmes de l'acte de consécration, il montre le Sacré-Coeur comme source unique de tout pouvoir et engage le corps municipal à lui consacrer tous ses projets, toutes ses délibérations. Surtout, il profite de la circonstance pour prêcher la paix dans la paroisse, l'union, pour le plus grand bien des administrateurs et des administrés. Puis la bénédiction terminée, et le curé de Saint-Michel s'étant retiré, le Conseil poursuit ses délibérations de la manière accoutumée.

ARRIVÉE DES FRÈRES MARISTES EN 1917; DON DE LA FABRIQUE À CETTE OCCASION.

Cette même année 1917 vaut également à Saint-Michel l'arrivée des Frères Maristes qui viennent ici pour y diriger l'école des garçons et doivent s'y dépenser, avec autant de coeur que d'intelligence, pendant au-delà de cinquante ans. Cette venue des frères dans la paroisse va provoquer de la part du Conseil de la Fabrique, que dirige toujours le curé Sylvio Deschênes, un bien beau geste que nous trouvons consigné de la sorte, le 22 avril 1917, au grand Livre des Délibérations:

- **Don à la Commission scolaire de Saint-Michel d'une somme de \$800.00 qui lui permettront de payer l'ameublement des quatre premiers Frères Maristes qui prendront à l'automne la direction du collège. Une seule condition: que les frères restent au moins cinq ans à leur poste, sans quoi les \$800.00 retourneraient à la Fabrique de Saint-Michel.**
- **Il est très désirable et très avantageux pour toute la paroisse que des religieux soient engagés pour enseigner à l'Académie des garçons... La dite somme de \$800.00 est payable en septembre prochain, et Monsieur l'abbé Deschênes est autorisé à faire ce paiement, ou même à contracter un emprunt au besoin.**

Elle est intéressante aussi l'entente du 11 août 1917 entre le F. Joseph-Emeric, provincial des Maristes au Canada (Iberville) et le président de la Commission scolaire de St-Michel, M. Zéphirin Gagnon (5).

(4) Ont signé cet acte: François Pouliot, maire, et les conseillers Arthur Roy, Henry Clouston, Gaudiose Côté, Joseph Gagnon, Adélard Lamontagne et Joseph Sylvain, de même que le secrétaire-trésorier, Albert Forgues, à l'écriture toujours si soignée!

Considérant que la Municipalité ne possède pas encore de voûte de sûreté pour la conservation de ses archives, et qu'il importe tout de même pour les générations à venir de conserver l'Acte de consécration et celui de la résolution qui s'y rapporte, le Conseil décide à l'unanimité de remettre les deux documents à M. le curé Deschênes pour qu'il les dépose à la voûte de la Fabrique. Ils y sont toujours en 1976... Ils paraissent aussi au vol. IV des Délibérations du Conseil, pp. 331-341.

(5) Voir en appendice cette entente du 11 août 1917 entre les Frères Maristes et la Commission scolaire de Saint-Michel.

BONNES VIEILLES COUTUMES D'AUTREFOIS; NOUVEAU SACRISTAIN (1918).

Grâce au Livre des prônes, nous savons qu'immédiatement après la messe du 9 juin 1918, fête du Sacré-Coeur, toute la paroisse est invitée à se regrouper au cimetière pour y faire le Chemin de la Croix, les femmes occupant l'allée centrale, et les hommes les allées de côté. A sept heures le soir, il y aura procession à travers la paroisse. Dans la liste des corps publics, on note, cette fois, la présence des RR. FF. Maristes et de leurs élèves, faisant partie de la Garde d'honneur.

Ce même jour, à 1.15h. de l'après-midi, toutes les familles sont invitées à s'agenouiller pour se consacrer au Sacré-Coeur de Jésus "suivant la formule prescrite qu'on peut se procurer au presbytère". Le dimanche suivant, il y aura deux pèlerinages à Lourdes, dont celui de l'Hospice Mgr-Guay avec tout son personnel, en automobiles, et un autre venant de Québec en bateau: "deux pèlerinages de pénitence et de piété, remarque le curé Deschênes; vous saurez décorer la paroisse comme d'habitude".

A la fin de décembre 1918, la Fabrique engage un nouveau bedeau, Alphonse Gosselin, au prix de \$500.00 par année, sans casuel, excepté le creusage des fosses. Le sieur Gosselin devra faire tout le travail lui-même, y compris le chauffage des fournaies, et paiera ses aides occasionnels au besoin. Dans le même temps, la Fabrique tient à louer et remercier M. Narcisse Roy qui fut un loyal et fidèle serviteur de l'église comme sacristain pendant plus de quarante ans. Enfin, quant aux prêtres qui font à la paroisse l'honneur de choisir le cimetière de St-Michel pour leur dernière demeure, la Fabrique décide de les accueillir gratuitement, laissant à la discrétion du curé de choisir lui-même l'endroit voulu.

DÉMISSION DU MAIRE FRANÇOIS POULIOT EN 1920; DOUZE ANS AU POSTE.

L'acte solennel de consécration de la paroisse au Sacré-Coeur par le maire François Pouliot fut sans doute l'un de ses derniers actes officiels. A la séance du 12 janvier 1920, il juge, en effet, préférable de démissionner après avoir rempli consciencieusement son poste pendant douze ans, soit de 1876-1884, et de 1916 à 1920. Le conseiller Jules Bourget profite de la circonstance pour exprimer publiquement les vifs regrets du Conseil municipal. Avec plaisir, il souligne le bel esprit d'entente, de justice et de concorde que le maire François Pouliot a toujours su faire régner au Conseil municipal. Il le remercie pour le dévouement, la générosité qu'en toute occasion il a su déployer pour le bien, la prospérité, l'avancement de Saint-Michel. Bref, il invite les futurs maires à s'inspirer des belles et grandes vertus civiques dont M. François Pouliot vient de donner des exemples marquants.

Seules des raisons d'âge et de santé continue l'ancien maire, me portent à démissionner. Je me plais ici à reconnaître la bonne volonté, l'entente que j'ai toujours rencontrées au sein de ce Conseil, et je vous assure que je garderai de vous le meilleur souvenir et qu'il me sera toujours agréable de coopérer avec vous, dans la mesure de mes forces, à la bonne marche de la Municipalité si les circonstances me le permettent.

Douze ans plus tard, soit le 23 avril 1932, le conseiller Leclerc évoquera de nouveau la figure de l'illustre défunt, François Pouliot. Puis, le 3 février 1945, alors qu'un autre Pouliot préside encore aux destinées de la Municipalité, le conseiller David Roy propose, appuyé par Ernest Bélanger:

Que ce Conseil mette ses délibérations, projets, entreprises et travaux sous la protection du Sacré-Coeur de Jésus.

- **Que cette Municipalité se consacre de nouveau officiellement au Sacré-Coeur, et qu'à cet effet, Monsieur le Maire Louis-Edmond Pouliot soit autorisé à prononcer publiquement cette consécration à l'église paroissiale, et à la renouveler chaque année au temps choisi par Monsieur le Curé.**
- **Qu'une copie de la présente résolution, inscrite au procès-verbal du Conseil municipal, soit transmise à Monsieur le Curé de Saint-Michel (6).**

**EN SOUVENIR
D'UN ANCIEN CURÉ DE ST-MICHEL,
LOUIS-ANSELME DÉZIEL (1920).**

Le 6 juin 1920, à l'occasion de la mort en son presbytère de Beauport de l'abbé Déziel qui avait été curé de St-Michel pendant huit ans — il y avait déjà 27 ans de cela — le curé Deschênes sait trouver les mots qui conviennent pour évoquer en chaire le souvenir du cher disparu:

- **Il vous a aimés et vous est resté attaché jusqu'à la fin. Mardi dernier, il assistait ici au service anniversaire de mon frère, Louis-Philippe, et revenait toujours avec plaisir revoir Saint-Michel. C'était un homme de bien, un homme de coeur. Il a fait une belle carrière, semant les bienfaits sur son chemin par amour pour Dieu et le prochain.**
- **J'invite tous ceux qui le peuvent à s'unir à moi à 3h. cet après-midi. Nous ferons ensemble le Chemin de la Croix pour le repos de son âme en attendant que nous puissions, je l'espère, chanter un service de reconnaissance pour lui.**

Le lendemain, 7 juin, le Conseil municipal se fait l'interprète de tous pour évoquer à son tour le souvenir de ce pasteur zélé, modèle, toujours à la hauteur de sa mission. Comme marque de respect et d'attachement fidèle à la mémoire de cet ancien curé, le maire J.-N. Roy et les conseillers Jos. Lamontagne, Etienne Bégin sont priés de représenter officiellement la Municipalité aux funérailles du regretté disparu (7).

**JUBILÉ SACERDOTAL
DU CURÉ S. DESCHÊNES,
LE 12 JUIN 1921 (8).**

Les paroissiens de Saint-Michel, écrit *L'Action Catholique* du lundi, 13 juin, viennent de célébrer "avec le plus grand enthousiasme et la plus grande dignité" le 25e anniversaire de prêtrise de leur pasteur. Par une température idéale, que la Providence leur avait ménagée pour la circonstance, ils commencèrent la journée par une communion générale en union avec leur curé, l'abbé Sylvio Deschênes. A la grand-messe de dix heures, que chante le jubilaire, assisté de MM. H. Roger, diacre, et Lionel Roy, sous-diacre, la chorale de Saint-Michel fait entendre la belle messe de Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus, de La Hache. A l'Evangile, le chanoine Ludger Dumais, professeur au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, parle avec éloquence du prêtre: son dévouement, ses sacrifices, ses vertus... On remarque au sanctuaire un grand nombre de prêtres, et dans la nef des personnalités civiles les plus connues (9).

La messe est suivie d'une Cantate, "**Hosannah! Gloire à Dieu!**" d'A. Leclerc, et d'une adresse de circonstance où le maire, Joseph-Narcisse Roy, redit "avec conviction et dignité" les sentiments de reconnaissance et d'amitié des bonnes gens de St-Michel pour leur pasteur vénéré. A part une bourse bien garnie, don des paroissiens, le maire remet au distingué jubilaire

(6) Cf. Délibérations du Conseil munic., vol. VI, p. 368.

(7) Cf. Délibérations du Conseil munic., vol. IV, pp. 461-462.

(8) D'après *L'Action Catholique* du 13 juin 1921, "journal fondé, non pas pour faire de l'argent, mais pour faire du bien".

(9) Parmi les autorités religieuses présentes, on remarque tous les curés de la région; et parmi les personnalités civiles, MM. C.-A. Fournier, Antonin Galipeault, plusieurs Deschênes, les Roy, les Pouliot, les Ouellet, les Létourneau, Larochelle, Rueland, Vézina, Forgues...

une copie de Résolution du Conseil municipal votée à la séance du 6 juin:

Fidèle interprète de ses contribuables, le Conseil municipal salue en la personne vénérée de M. Sylvio Deschênes, son curé, le pasteur bon, généreux jusqu'à l'oubli de soi, zélé pour toute oeuvre de bien et saintement passionné pour le salut des âmes et la gloire de Dieu. Il est heureux de saluer l'événement mémorable de ses noces d'argent sacerdotales pour lui offrir des voeux sincères de bonheur, santé, longue vie, de même que ses profonds hommages de piété, respect filial, obéissance, amour vrai et sincère, en l'assurant reconnaître partout son autorité pastorale et seconder ses louables efforts pour le soutien de la morale chrétienne dans cette paroisse de Saint-Michel de Bellechasse (10).

Dans sa réponse, éloquente et chaleureuse, le jubilaire se dit heureux de se dépenser au milieu de gens aussi dociles et aussi sympathiques. Après avoir évoqué le souvenir de ses prédécesseurs, il remercie les organisateurs comme le vicaire, le maire et ses conseillers, les marguilliers, la chorale et l'organiste, Mme F. Vézi-
zina... et finit par donner lecture d'une bénédiction du Saint-Père de Rome pour le curé de St-Michel et ses paroissiens.

BANQUET AU COUVENT, DISCOURS; FÊTE DES ENFANTS LE LENDEMAIN.

Au délicieux banquet de circonstance à la grande salle du couvent, fort bien décorée une fois de plus, les gens de Saint-Michel auront le plaisir d'entendre de nombreux discours dont ceux, particulièrement, d'hommes politiques auxquels ils doivent beaucoup de gratitude: MM. C.-A. Fournier et Antonin Galipeault. La fête se continue le soir par les vêpres solennelles et le Salut du Saint-Sacrement. Plusieurs personnes dévouées, dit encore l'**Action Catholique**, se sont donné la main pour aider à la décoration de l'église qui a fait l'admiration des visiteurs "par la délicatesse et la symétrie de la parure montée de bouquets et de lierres naturels".

Lundi, le 13 juin, ce fut la fête des enfants: messe du jubilaire, communion générale, joli programme de chant par les élèves du couvent avec la collaboration de l'organiste, Mme Vézi-
zina. Il y a un grand congé l'après-midi avec une magnifique séance le soir, des voeux de circonstance et la présentation d'une bourse. Le lendemain, 14 juin, c'est au tour des gars du collège et de leurs maîtres, les Frères Maristes, d'exécuter de très beaux chants entremêlés de voeux, d'adresse et de la présentation d'un grand crucifix d'argent.

DÉPART DU CURÉ SYLVIO DESCHÊNES AU PRINTEMPS DE 1922.

Les fêtes du 25^e anniversaire seront sans doute l'une des dernières grandes joies du curé de Saint-Michel puisque, en avril 1922, l'Archevêque de Québec l'appelle à un autre poste de confiance: celui de directeur à l'Association Mutuelle des Fabriques. Bientôt le Gouvernement fédéral va faire aussi de lui l'un de ses missionnaires colonisateurs. A partir de 1928, le Gouvernement provincial lui confie une section de son Agence de Rapatriement, avec résidence à Nashua, U.S.A.

C'est dommage, peut-être, puisque le curé Deschênes nourrissait encore de vastes et beaux projets pour une paroisse et des paroissiens qu'il aimait. Heureusement que son successeur, l'abbé Saluste Bélanger, saura bien continuer l'oeuvre des deux frères Deschênes, si bien amorcée.

IMPORTANT PROJET DE ROUTE LÉVIS-RIMOUSKI, VIA SAINT-MICHEL, 1922-29.

Il s'agit, cette fois, d'un projet de route tellement important que le maire J.-N. Roy prie les contribuables d'assister régulièrement aux séances du Conseil municipal et, surtout, de ne pas

(10) Cf. Délib. du Cons. munic., IV, p. 497.

se gêner pour exprimer publiquement leur opinion à ce propos. A l'assemblée du 10 juin 1922, la Municipalité se dit prête à faire sa part pourvu que les sommes dépensées ne dépassent pas les \$30,000.00 pour la section dite de Saint-Michel.

Or à la réunion suivante — celle du 3 juillet — paraît sur la table une longue liste de pétitionnaires: pas moins de 136 signatures! Le maire n'hésite pas à répliquer que plusieurs allégations sont fausses, qu'il en est de même des signatures... Avec ses conseillers, il invite la population au calme, à l'esprit de modération, puisqu'il y va des meilleurs intérêts bien compris de Saint-Michel de Bellechasse. Par bonheur, cette même séance du 3 juillet se termine sur une note beaucoup plus optimiste:

- **Vive gratitude de la Municipalité envers M. Antonin Galipeault pour le zèle et l'énergie admirable déployés pour l'obtention des octrois généreux versés par le Gouvernement provincial comme aide dans l'érection d'un pavillon de l'Exposition et l'amélioration de la voirie publique... Témoignage analogue de gratitude au député fédéral Charles-Alphonse Fournier pour les subsides votés en faveur de la reconstruction du quai de Saint-Michel (11).**

Dieu merci! tout est bien qui finit bien. Sans doute le gros bon sens a-t-il fini par l'emporter ici comme ailleurs dans la Belle Province, puisqu'on lit encore, le 8 août 1925, au grand livre des Délibérations du Conseil:

- **Vive gratitude du Conseil et des contribuables de St-Michel à l'honorable J.-L. Perron, ministre de la Voirie, pour la réfection gratuite en macadam bitumeux de la partie de la route Lévis-Rimouski traversant Saint-Michel, et aussi à l'honorable Antonin Galipeault pour l'obtention de cette faveur, de même qu'à M. le maire J.-N. Roy, qui a fait preuve du même courage et de la même énergie.**

Au début d'avril 1927, le Gouvernement se dit prêt à prendre à sa charge l'entretien des chemins améliorés, pourvu qu'on lui en fasse la demande. Au ministre de la Voirie Perron qui invite les gens à planter des arbres le long des routes et à surveiller la propreté de leurs résidences (4 mars 1929), le Conseil municipal de Saint-Michel répond:

- **Nos plus sincères félicitations pour cette heureuse initiative et le bon travail fait jusqu'à ce jour. Nous vous assurons en même temps de notre plus entière coopération avec les officiers de votre Ministère pour mener à bonne fin une campagne aussi patriotique... (12).**

SAINT-MICHEL AGRICOLE; PRÉSENCE D'UN AGRONOME, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE...

Les dernières années de son séjour à Saint-Michel, le curé Sylvio Deschênes, vrai mordu de l'agriculture, dut se réjouir de l'intérêt marqué que portait le Conseil municipal aux choses de la terre. Paroisse essentiellement agricole, Saint-Michel se devait de se pencher fréquemment sur des questions comme celles-ci:

- **Le 7 janvier 1918**, David Roy, le secrétaire du Cercle agricole de Saint-Michel, demande que l'on pose une estrade avec rampe à la salle publique afin de recevoir dignement les professeurs et les conférenciers qui donneront ici bientôt des cours abrégés d'agriculture. De telles améliorations serviront aussi pour les séances du Conseil...
- **Le 7 avril 1919**, la Société d'Horticulture du comté de Bellechasse demande de nouveau l'usage de la salle, mais gratuitement... au

(11) Cf. Délibérations du Conseil munic., vol. IV, pp. 544-550.

(12) Cf. Délib. du Conseil munic., vol. V, pp. 75-80, 136, 210, 239...

lieu des \$5.00 qu'on lui réclamait auparavant. La réponse du Conseil est unanime:

N'ayant en vue que le progrès et l'avancement de l'agriculture dans cette Municipalité, le Conseil félicite les organisateurs de leurs nobles efforts et leur souhaite plein succès. Il est heureux de se rendre au voeu de M. David Roy, leur président, en accordant gratuitement l'usage de la salle pour fins d'exposition, à la condition toutefois qu'il n'y soit pas fait usage de clous dans les murs, et que la salle soit remise parfaitement en ordre...

Le 2 septembre 1919, à une demande de subvention en faveur de la Société d'Agriculture, le Conseil municipal ne se croit pas justifié de dépenser de la sorte l'argent des contribuables, dont la plupart ne bénéficient aucunement d'une telle exposition: "Il serait sans doute plus logique d'inviter les gens eux-mêmes à souscrire volontairement, comme plusieurs l'ont d'ailleurs fait jusqu'ici..."

Le 7 septembre 1920, le secrétaire du comté de Bellechasse demande d'approuver ou de désapprouver le maintien d'un agronome. Or le Conseil de Saint-Michel reconnaît l'aide efficace d'un agronome compétent; il se déclare favorable à son maintien dans le comté de Bellechasse et prie le maire de voter en ce sens à la prochaine séance du Conseil de comté.

Le 23 octobre 1920, David Roy revient à la charge pour montrer que la Société d'Agriculture ne vit que de subventions. Il compte afficher à la porte de la salle publique de St-Michel une liste des souscripteurs... comprenant la Municipalité de St-Michel pour un montant de \$20.00. Après une longue discussion, le Conseil réévalue de la sorte sa propre position:

Considérant que le Conseil municipal se fait l'interprète fidèle des contribuables de Saint-Michel, le maire (J.-N. Roy) et ses conseillers se croient justifiés de donner à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et aux sciences toute aide convenable pour aider à la tenue d'expositions agricoles, horticoles ou autres... parce que la tenue de telles expositions contribue grandement au développement et à la prospérité générale des lieux où elles sont tenues... Ainsi le Conseil municipal vote et statue le Règlement No 16 qui permettra désormais de voter d'une manière raisonnable certaines sommes d'argent pour aider l'agriculture, l'horticulture, les sciences et les arts...

Le 8 mars 1922, le Conseil du comté de Bellechasse approuve le choix qu'a fait la Faculté d'Agriculture de Saint-Michel comme site permanent des Expositions de la Société d'Agriculture et d'Horticulture, division "A" de Bellechasse (13).

(13) Cf. Délibérations du Conseil municipal, vol. IV, pp. 413-414, 425-426, 469, 475-476, 494, 531, 551, 581.

En 1921, le Conseil municipal de Saint-Michel vote \$25.00 à la Société d'Horticulture du comté de Bellechasse; il en sera de même en 1922, 1923... et même en 1932.



MAISON TYPIQUE DE FERMIER A ST-MICHEL DE BELLECHASSE: LES MORISSET.

Ici, dira l'historien de Saint-Michel, l'enfant naît et l'Eglise verse l'eau sainte sur son front. Il grandit, se marie, et c'est à l'église, au pied de l'autel, en présence de Dieu, qu'il fait les serments de fidélité à celle que Dieu lui destine.

Quand il meurt, l'Eglise comme une bonne mère lui donne un coin de terre consacré où il repose à l'ombre de la Croix. Et c'est tout.

(Me Eusèbe Belleau).

APPENDICES

A- ENTENTE DU 11 AOÛT 1917 ENTRE LES FRÈRES MARISTES ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-MICHEL.

Les Frères Maristes s'engagent à tenir à Saint-Michel de Bellechasse l'école des garçons, arrondissement No 1 de la Municipalité, conformément aux règles établies par l'autorité compétente, c'est-à-dire:

- Enseigner les matières autorisées par la loi et ne se servir que des volumes d'enseignement dûment approuvés.
- Remplir les blancs ou formules soumis par le Département de l'Instruction publique, les inspecteurs ou les commissaires d'écoles.
- Tenir les registres prescrits, garder dans les Archives de l'école tels cahiers ou autres travaux d'élèves qu'ils auront ordre de mettre à part.
- Tenir les salles de classe en bon ordre et ne pas les faire servir à d'autres usages sans une permission à cet effet.
- Suivre, quant à la discipline et aux punitions corporelles, les règlements établis.
- Garder avec soin le Journal de l'Instruction publique.

En un mot, remplir tous les devoirs de bons instituteurs. Tenir l'école tous les jours, excepté le dimanche, les jours de fête et de congés autorisés par les commissaires ou accordés par l'autorité légitime.

Hygiène: Dans l'intérêt de l'hygiène, du progrès des élèves et de la santé des maîtres, le chiffre moyen des élèves ne devra pas dépasser 40, et aucune classe ne dépassera 50. Ainsi le nombre des classes sera-t-il en rapport avec le nombre des élèves inscrits.

Liberté: Les Frères auront toute liberté de suivre dans leur enseignement les méthodes et les règlements de la Communauté, d'utiliser leurs manuels approuvés par qui de droit. Ils fourniront trois religieux pour les classes et un 4e pour les soins domestiques de la maison.

Traitement: Le traitement annuel de chaque frère sera de \$400.00, versé au F. Directeur en dix versements égaux, de septembre à juin chaque année. Une somme additionnelle de \$200.00 par frère sera versée une fois pour toutes en septembre prochain, comme frais de trousseau, de mobilier ou d'installation.

Résidence: Messieurs les Commissaires fourniront aux frères une résidence convenable, munie d'un appareil de chauffage à l'eau chaude, avec cour et jardin clos, indépendants de la cour des écoliers. Cette résidence doit être appropriée à la vie de communauté, avoir les appartements voulus et les dépendances nécessaires, le tout conforme aux Lois et Règlements du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec.

Frais d'entretien, taxes, durée du contrat: L'eau, le combustible, l'éclairage nécessaires aux besoins des maîtres et des élèves; l'entretien de la résidence des maîtres et du mobilier scolaire, le balayage, le nettoyage et le lavage des locaux sont à la charge des commissaires d'écoles.

Les frères doivent être exempts de toutes charges ou taxes scolaires, municipales ou autres, et s'il y en avait, Messieurs les commissaires les supporteraient à leur place. Le présent engagement est fait pour cinq ans, avec l'autorisation de M. le Surintendant de l'Instruction publique.

Vu les circonstances actuelles et les conditions croissantes du coût de la vie, les Frères Maristes se réservent le droit d'une augmentation de salaire, non supérieure à \$50.00, quand leur Conseil provincial décidera cette augmentation pour les autres écoles de la Province de Québec, c'est-à-dire quand le traitement général sera de \$450.00 par frère annuellement.

B- ÉPHÉMÉRIDES MUNICIPALES, 1914 À 1927.

Hôpital canadien à Paris, 1914-1915: Etant donné qu'un article du journal "La Presse", de Montréal, demande à Saint-Michel un octroi pour l'établissement d'un hôpital canadien à Paris, le Conseil municipal emprunte généreusement \$150.00 à 4% d'intérêt -- il n'a pas d'argent, le pauvre! -- pour les raisons suivantes inscrites au Livre des Délibérations:

- La noblesse du but proposé, soit l'entretien d'un lit dans un hôpital militaire de Paris, destiné à secourir les blessés canadiens et anglais de la guerre actuelle.
- La haute convenance pour la Municipalité de faire sa part de sacrifices pour le bien-être et le soulagement de ceux qui risquent leur vie sur les champs de bataille pour la défense de l'Angleterre et de notre ancienne mère-patrie, la France (15 oct. 1914).
- L'année suivante, soit le 6 avril 1915, il est question d'une page de "La Presse" imprimée sur papier spécial et ayant trait à l'hôpital de Paris fondé grâce à la générosité des municipalités canadiennes, dont Saint-Michel de Bellechasse:
- Considérant que cette page serait un souvenir de la contribution offerte par cette Municipalité à une oeuvre aussi belle et aussi généreuse, aussi philanthropique, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil charge le secrétaire-trésorier de faire encadrer cette page magnifique qui fera l'ornement de la salle publique, et donne de plus au secrétaire l'ordre d'accuser réception d'un tel document au Chef de rédaction du journal "La Presse" (14).

(14) Cf. Délibérations du Conseil municipal de St-Michel, vol. IV, pp. 172 et 173, 203 et 204.

De l'Union des Municipalités, 1920: Le 17 avril 1920, le secrétaire R. Prieur, de l'Union des Municipalités de Québec, demande à Saint-Michel de faire partie de l'Union des Municipalités. Mais comme on manque de renseignements sur un tel organisme, notamment sur les obligations que comporte une telle affiliation, le Conseil préfère ne pas se prononcer.

Nouvelle lettre du secrétaire Prieur le 7 juin 1920, qui énumère, cette fois, les avantages offerts, les conditions posées, mais Saint-Michel ne voit pas l'opportunité de s'engager (15).

Cours de coupe (1920-1923): A cause des cours de coupe qui se donneront bientôt dans la Municipalité par des professeurs du Département de l'Instruction publique, le Conseil municipal demande au maire J.-N. Roy d'acheter l'ameublement requis: tableau noir, chaises, lampes à gazoline... (6 déc. 1920). Trois ans plus tard, ce même Conseil remercie le Secrétaire provincial à Québec "pour les cours de coupe dont Saint-Michel a bénéficié gratuitement trois hivers de suite; cours qui ont été suivis avec assiduité et donné des résultats appréciables et appréciés (16).

Salaires du secrétaire-trésorier, 5 février 1923: Jusqu'ici, Albert Forgues, le secrétaire-trésorier, est rémunéré pour chacune des fonctions à remplir, lesquelles sont fort nombreuses... Un salaire fixe serait plus équitable. Et comme la charge devient de plus en plus onéreuse, le secrétaire ne peut accepter moins de \$300.00 par année. Un tel salaire lui est voté à l'unanimité. (Vol. IV, pp. 565-566).

Travail du dimanche: Le 1er décembre 1923, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la résolution suivante:

- Attendu que certains employeurs, surtout dans la fabrication de la pulpe et du papier, obligent leurs ouvriers à travailler le dimanche, que cette habitude tend à se répandre, et qu'il importe d'enrayer un si grand mal au plus tôt, le Conseil municipal de Saint-Michel de Bellechasse prie avec instance l'honorable premier ministre et procureur général de cette Province de prendre les mesures nécessaires pour protéger la famille et la société en y faisant observer scrupuleusement la loi touchant le travail du dimanche (17).

Energique protestation à la Cité de Lévis, le 10 avril 1926: Le Conseil municipal de Saint-Michel croit de son devoir de protester avec vigueur parce que la Cité de Lévis a résolu de faire fonctionner ses

traversiers à tous les quarts d'heure, au lieu des vingt minutes habituels. Et voici la protestation:

- C'est beaucoup trop rapproché; gens et voitures n'auront pas le temps voulu d'embarquer ou de débarquer. Il paraît aussi impossible que la Compagnie puisse faire un travail convenable en l'espace de quinze minutes.
- Ce serait d'ailleurs contraire à l'intérêt public bien compris, à la bonne opinion que le public voyageur, si nombreux, doit garder de Québec, de Lévis et des facilités de communications entre les deux rives.
- C'est pourquoi le Conseil municipal de Saint-Michel prie la Traverse de Lévis de continuer l'horaire adopté en 1925 -- de vingt en vingt minutes -- pour le plus grand intérêt des cultivateurs, maraîchers, automobilistes... et du public en général... (Vol. V, pp. 104-105).

A la mémoire de l'ancien maire Forgues: A l'occasion de la mort de l'ancien maire Amédée Forgues, décédé le 7 janvier 1927, le Conseil municipal tient à présenter ses profondes condoléances à la famille du défunt, et plus spécialement au secrétaire-trésorier, Albert Forgues, fils de l'ancien maire, qui écrit au grand livre des Délibérations:

- Pendant de nombreuses années (de 1889 à 1892 et de 1907 à 1910), M. Amédée Forgues a présidé avec dévouement et distinction aux affaires municipales et rendu de nombreux services à ses concitoyens... (Vol. V, p. 127).

(15) Cf. Délibérations du Conseil munic., vol. IV, pp. 453-458.

(16) Cf. Délibérations du Conseil munic., vol. IV, pp. 481 et 572.

(17) Cf. Délibérations du Conseil munic., vol. IV, pp. 584-585.

Six ans plus tard, le 29 mai 1929, le Conseil municipal doit revenir sur cette même question du travail du dimanche. Voir le vol. V, pp. 221-222.

heures de LUMIÈRE heures de FÊTE

**SALUSTE BÉLANGER, CURÉ (1922–1932),
J.-N. ROY, MAIRE (1920–1931)
ET LES FÊTES DU 250^e ANNIVERSAIRE
EN 1929.**

Deux hommes marquants de Saint-Michel, le maire J.-N. Roy (1920–1931) et le curé Saluste Bélanger (1922–1932) auront l'honneur et le privilège de préparer d'abord, puis de présider les grandes solennités du 250^e anniversaire de la paroisse en 1929. De telles fêtes seront d'ailleurs précédées d'autres événements historiques comme l'apparition de la fée électricité en 1924 et la nomination, en 1927, d'un enfant de Saint-Michel comme coadjuteur de l'archevêque de Québec: S.E. Mgr Omer Plante, fils de Célestin, le boulanger.

Arrivé dans la paroisse le Lundi-Saint 1922, le curé Saluste Bélanger ⁽¹⁾ va prendre son premier contact officiel avec les paroissiens le dimanche de Pâques, 16 avril, en venant ici comme un ami, comme un frère, comme un père:

Je serai votre ami, dit-il, mais plus spécialement des enfants, des jeunes gens, des pauvres... Je serai votre frère, le frère de tous ceux qui travaillent, qui souffrent, qui meurent... Je serai votre père: le père de toute la paroisse, de toutes les familles, de

tous les paroissiens... Et pour moi, vous serez des amis dévoués, des frères affectueux, des enfants obéissants...

Souhaitons que l'on puisse dire du curé, du vicaire, des paroissiens: "Voyez comme ils s'aiment! Ils ne font qu'un coeur et qu'une seule âme... Paix aux hommes de bonne volonté!"

Après avoir félicité la paroisse pour la belle messe harmonisée qu'il vient d'entendre, le nouveau curé se réjouit aussi de la belle tenue des enfants de chœur et des nombreuses communions qu'il vient de distribuer. Il recommande aux prières le chanoine Damase Morissette, natif de St-Michel, qui vient de mourir à Rimouski comme doyen du diocèse et aussi l'un des prêtres les plus distingués de la région.

Déjà le nouveau curé se propose de visiter les écoles tous les mois. Déjà aussi il a pu remarquer qu'il faudra porter plus d'attention au cimetière: redresser les croix et les monuments,

(1) Né à Saint-Antonin le 28 juin 1874, ordonné prêtre le 29 juillet 1900, l'abbé Saluste Bélanger est professeur au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, vicaire, aumônier des Soeurs de la Charité de Québec (1906–1909), curé de St-Thuribe en 1909, aumônier des Soeurs du Perpétuel-Secours à St-Damien... avant de venir à Saint-Michel de Bellechasse le 9 avril 1922.

peindre ou blanchir à la chaux les planches noircies, nettoyer et orner les lots de famille. Tout cela ne demande qu'un peu de coeur et un peu de temps. Il mentionne aussi qu'au presbytère il reste encore divers articles de ménage, appartenant à son prédécesseur, qui se vendent à bon compte: "Gardez un souvenir de votre ancien curé, dit-il, qui a fait ici le bien et qui l'a bien fait..."

Suit un vif réquisitoire en faveur du curé Sylvio Deschênes...

QUELQUE CHOSE DE PÉNIBLE À DIRE, MÊME LE JOUR DE PÂQUES 1922.

- . Ici, j'ai la pénible obligation de vous dire des choses désagréables. Mais il s'agit d'un devoir de justice à remplir envers ce bon M. Deschênes, mon prédécesseur. Son éloge est sur toutes les lèvres. Vous avez tous admiré sa charité, son dévouement, sa parfaite courtoisie, sa répugnance à exiger ce que les paroissiens de Saint-Michel lui devaient en vertu de la loi religieuse et civile. Or si l'on s'en rapporte au procès-verbal de l'Association de la Caisse ecclésiastique du 21 août 1921, le curé de Saint-Michel a reçu en 1920, avec une population de 1446 âmes:
- . \$400.00 de moins qu'à la Durantaye, 690 de population.
- . \$500.00 de moins qu'à Beaumont, 902 de population.
- . \$800.00 de moins qu'à St-Nérée, 1084 de population.
- . \$700.00 de moins qu'à St-Vallier, 1250 de population.
- . \$400.00 de moins qu'à Buckland, 1089 de population.
- . De tous les curés du comté de Bellechasse, c'est le zélé curé Deschênes qui a reçu

le moins de ses paroissiens. Une seule exception: Sainte-Sabine, pauvre et de fondation récente. Etat déplorable, certes, qu'il est de mon devoir de vous faire connaître. On prétend avoir estimé hautement l'abbé Deschênes; mais l'a-t-on payé?

Il y eut deux circonstances solennelles où bon nombre de coeurs généreux lui montrèrent leur reconnaissance: ses noces d'argent sacerdotales et son départ. Mais tous ses paroissiens furent-ils honnêtes et justes à son égard?... Vous devez toucher du doigt un mal sérieux. Le remède est un sérieux examen de conscience. Je n'ai pas à vous cacher que ce pénible état de choses sera porté à la connaissance de Son Eminence... Si votre curé ne peut vivre convenablement, il restera quand même à Saint-Michel parce qu'il y a une oeuvre à faire. Rassurez-vous, il ne quètera pas dans la paroisse, mais il ira frapper à la porte de l'Archevêché où il trouvera un père qui fait vivre les jeunes curés des paroisses de colonisation... (2).

UN CURÉ QUI SAIT OÙ IL VA: PRINTEMPS-ÉTÉ DE 1922.

Comme l'avait entrevu le curé précédent, la Fabrique de Saint-Michel doit envisager des réparations urgentes à ses édifices religieux: \$8,200.00 à tout le moins. Mais elle emploiera de préférence les menuisiers, peintres, plombiers ou manoeuvres locaux, à la journée. Elle a d'abord songé à une formule de souscription volontaire de 10¢ par famille à la messe du dimanche, mais plusieurs paroissiens s'y étant opposés, les responsables devront emprunter \$12,000.00 à 4% d'intérêt. La quête du 14 mai ayant rapporté \$16.62, le curé remercie ses gens:

Continuez!... Que ce serait beau si, sans y être forcés, vous pouviez relever l'état

(2) Hâtons-nous d'ajouter que le réquisitoire du curé Bélanger dut sans doute porter ses fruits... Toujours est-il qu'aujourd'hui, les paroissiens de Saint-Michel font preuve d'une générosité qu'il faut qualifier d'extraordinaire.

financier de notre Fabrique! Comme ami, père et frère, je veux vous aider dans toute la mesure du possible. Les travaux en marche seront exécutés avec la plus stricte économie possible. Dans ce but aussi, je demande aux cultivateurs de donner une demi-corde de bois pour le chauffage de l'église, et aux gens du village un peu d'argent...

Le chauffage de l'église se fera désormais au moyen de fournaises à air chaud Légaré, dont les curés voisins se disent pleinement satisfaits. En juin, le curé se permet une mise en garde contre ceux qui quêtent dans la paroisse sans permissions: ils peuvent être des voleurs ou des agents d'immeubles, de compagnies industrielles qui n'existent que sur le papier:

- **Chose curieuse, on se défie du marchand local que l'on connaît, et on se livre avec son argent à celui qu'on ne pourra plus jamais rattraper. C'est par millions qu'il faut compter chaque année les sommes ainsi arrachées dans nos campagnes...**

Cinq à six cents jeunes de l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, de Lévis, doivent arriver à Saint-Michel le 26 juin, à midi. Un comité de dames veut bien les accueillir: Jolicoeur, Dr Ouellet, Albert Lemieux, Alfred Larochelle et J.-F. Morissette. Chaque famille est invitée à donner un gâteau ou un peu de beurre; quant aux pintes de lait, on compte sur les cultivateurs du 1er rang. Au prône du 2 juillet, il sera de nouveau question des Orphelins de Lévis:

- **La réception fut un grand succès sous tous les rapports, ce qui fait honneur à la charité de Saint-Michel. Vous avez fait du bien à ces chers enfants et à vous-mêmes. Vous avez admiré le dévouement des Soeurs, l'éducation donnée à leurs jeunes... Chacune de nos familles ne devrait-elle pas demander au Sacré-Coeur de prendre une de ses filles pour en faire une religieuse, la providence des Orphelins? (3)**

QUAND DES JEUNES S'OUBLIENT; PÈLERINAGE À LOURDES... (1922)

Des jeunes gens ivres se sont livrés à des actes de vagabondage et ont tenu des propos obscènes, blasphématoires, au grand scandale de la population. Le maire et le Conseil municipal entendent sévir contre eux pour assurer le bon ordre, la paix publique, et conserver à Saint-Michel cette bonne réputation dont elle a toujours joui:

- **Que Monsieur le Maire (J.-N. Roy) soit autorisé à prendre toutes les mesures légales possibles contre ces perturbateurs de l'ordre social et de la paix! (4).**

C'est au dimanche soir, le 20 août 1922, qu'est fixé le pèlerinage annuel de la paroisse à Notre-Dame-de-Lourdes. Il est entendu que la procession, partant de l'église, doit être vraiment un acte de piété envers la Vierge. On lui doit beaucoup, et tout le monde le comprend. Une fois de plus, les demeures seront décorées, illuminées, tout en prenant bien garde au feu, cependant. Au sanctuaire, le P. Antonin, o.f.m., a prononcé le sermon de circonstance: "L'Assomption de la Vierge est pour nous une consolation et une leçon".

Malgré un fort vent d'est, la décoration et l'illumination du village ont été remarquables. La façade de la chapelle, surtout, était ravissante, grâce aux abbés Evariste et Albert Roy, plus spécialement. Le curé veut profiter de la cérémonie pour offrir les sympathies de la paroisse à une famille durement éprouvée, celle de Zéphirin Gagnon, qui eut cinq de ses filles empoisonnées, dont deux moururent à onze et douze ans, laissant d'ailleurs le souvenir d'une angélique piété.

A l'automne, les grand-messes ont bien diminué dans la paroisse, même si les gens trouvent facilement du travail au quai de Saint-Michel ou dans

(3) Cf. les prônes au temps du curé Bélanger, été de 1922.

(4) Cf. Délibérations du Conseil municipal, vol. IV, p. 549.

les chemins. Pour la quête du dimanche, le curé revient sur cette question de 10¢ par famille:

- **Cette légère contribution, ajoutée au revenu des bancs, permettrait de payer la dette de la Fabrique sans recourir aux moyens extrêmes de la répartition légale. Surtout, j'aime mieux m'adresser à votre coeur que de forcer votre porte-monnaie... Vous avez si peu donné pour votre église dans le passé: des quêtes dominicales de 80 à 90¢... et des bancs dont 126 ne rapportent pas encore \$2.00 chacun!...**

**TRIDUUM DU TIERS-ORDRE
PAR LE P. ÉGIDE ROY, O.F.M.,
AOÛT 1923.**

Saint-Michel bénéficiera désormais d'une fraternité du Tiers-Ordre franciscain pour les hommes et les femmes de la paroisse qui, sans obligation spéciale de leur part, cherchent néanmoins à mener une vie vraiment chrétienne. Ils n'auront qu'à suivre dévotement les exercices du Triduum que le P. Egide Roy, o.f.m., natif de Saint-Michel, veut bien leur prêcher avant de partir pour le Japon où il compte s'exiler pour toujours. A chaque exercice, il quêtera pour sa pauvre mission... "Qui donne aux pauvres, prête à Dieu", dit-on.

Après la grand-messe du dimanche, 5 août, se fait la prise d'habit des nouveaux Tertiaires de Saint-François qui sont au nombre de 198, scapulaires et cordons leur étant distribués à la table de communion pour la modique somme de 25¢. Le soir, à sept heures, aura lieu la cérémonie d'adieu du missionnaire, aussi touchante qu'instructive: "Que toute la paroisse y assiste, demande le curé. Amenez vos enfants et tâchez de leur faire comprendre le sens de la cérémonie..."

Très belle assistance, en effet; chants remarquables exécutés par certains membres des familles Coulombe, Larochelle et Létourneau. Dans son allocution, le partant demande au seigneur d'envoyer des ouvriers à sa vigne (5).

Pour la cérémonie du baisement des pieds, les hommes et les jeunes gens tiennent à s'approcher tous du missionnaire au milieu d'une intense émotion qui fait impression. Les réunions de Tertiaires auront lieu désormais le 2e dimanche du mois. Tous ont promis d'être fidèles et ponctuels.

**FAMILLE QUI SORT DE L'ORDINAIRE;
LES ROY, DE SAINT-MICHEL.**

Le P. Egide Roy, o.f.m. (1895—1952) est le 7e enfant de dame Eugénie Dumas et Arthur Roy: vraie famille de religieux qui, de ses quatorze enfants, a donné à l'Eglise trois prêtres séculiers, trois Franciscains, un Jésuite et trois religieuses, dont une du Précieux-Sang, une Ursuline et une religieuse de Jésus-Marie. Né le 24 août 1894, entré chez les Franciscains après sa Rhétorique, le P. Egide Roy est ordonné prêtre le 20 juillet 1919. Etudiant à Rome et à Lille, en France, il décroche deux doctorats — en philosophie et en sciences sociales — qui le conduiront jusqu'à Kagoshima, Japon, dont il deviendra le premier vicaire apostolique en 1928.

Même si le P. Egide demeure maintenant aux antipodes, ses co-paroissiens de Saint-Michel ne l'oublieront jamais. D'année en année, ils lui feront parvenir une somme rondelette qu'ils finiront même par doubler. Rien de surprenant que cette extraordinaire générosité ait fini par attirer l'attention de la vaillante revue, **Missions Franciscaines**, qui, dans sa livraison de septembre 1926 parle d'un bel exemple à imiter:

- **La paroisse de St-Michel de Bellechasse qui a donné à l'Eglise un grand nombre de prêtres, séculiers ou religieux, dont le R.P.**

(5) "Rogate Dominum ut mittat operarios..." Les quêtes d'août 1923 pour le P. Egide Roy rapportèrent \$197.50 à l'église et \$307.00 à domicile. "Que le Seigneur vous le rende au centuple" a dit le curé Bélanger du haut de la chaire.

Deux fois vainqueur du Prix d'Action Intellectuelle à Montréal, le P. Egide Roy, o.f.m., le futur vicaire apostolique de Kagoshima, a publié un volume: "La Formation du Régime Scolaire Canadien-Français".

Egide Roy, o.f.m., n'entend pas oublier ceux de ses enfants qui l'ont quittée. Chaque année, sur l'invitation de son vénérable pasteur, l'abbé S. Bélanger, elle se cotise et envoie à son missionnaire là-bas \$200.00 qui servent à l'éducation d'un futur missionnaire japonais. Et ce n'est pas tout...

Récemment, le P. Calixte Gélinas, missionnaire au Japon lui aussi, se voyait offrir la somme de \$175.00, fruit d'une quête improvisée. On se demande si ce qui se fait à Saint-Michel ne pourrait pas se faire ailleurs, par exemple, en payant le salaire annuel d'un catéchiste, \$50.00...

SAINT-MICHEL ET LA FÉE ÉLECTRICITÉ, 1922 ET SUIVANTES.

Dès le 5 juin 1922, la Compagnie d'Énergie Électrique de Bellechasse propose d'électrifier une section de Saint-Michel. Le Conseil municipal le lui permet aux conditions suivantes:

- **Que les poteaux ne nuisent en aucune façon à la libre circulation des voitures ou véhicules-moteurs.**
- **Que tout déplacement de poteau dans l'avenir, à cause de routes à élargir ou à redresser, soit à la charge de la Compagnie.**
- **Que la Compagnie soit responsable de tout accident qui pourrait survenir pendant l'exécution de ses propres travaux d'installation.**

Et le Règlement No 19, du 2 octobre suivant, détermine la pose et l'installation de tout système d'éclairage et de distribution de force motrice dans la localité. Dans chaque cas, un inspecteur compétent devra certifier que tout s'est fait suivant les exigences de la loi dite des "Underwriters" (6). D'abord très humble, l'électrification du village fera vite son chemin: à l'église d'abord, où l'appareil à gaz acétylène, vieux

d'une douzaine d'années, ne fonctionne plus et où la dépense du carbure est déjà le double de celle de l'électricité. D'ailleurs, la nouvelle installation ne devrait pas dépasser les \$500.00, et la paroisse peut affronter une telle dépense sans emprunter (7).

Une requête, datée du 1er décembre 1925, propose au maire J.-N. Roy et à son Conseil un système complet d'éclairage de la Municipalité. De longues discussions avec les contribuables vont aboutir finalement au Règlement No 21 qui renferme onze articles dont l'un prévoit une amende de \$10.00 à toute personne qui se permettrait de briser les lampes de rues ou d'interrompre le courant. A cause des fortes dépenses envisagées, la Compagnie Électrique de Bellechasse reçoit aussi un privilège exclusif pour une durée de dix ans (8).

Pas plus à Saint-Michel qu'ailleurs, l'éclairage des rues ne se fera pas sans heurts: mauvaises dispositions de certaines lampes, capacités réduites de certaines autres, retards, menaces de protêts... Mais rien n'empêchera la Fée électricité de trôner en reine sur les bords du grand fleuve. Moyennant \$10.00 par année — il aurait préféré \$15.00 — Charles Breton s'est engagé à donner ou arrêter le courant chaque jour au moyen d'un commutateur ("switch") installé dans sa propre demeure.

Le 11 avril 1926, la Fabrique menace de poursuivre la Compagnie si, avant le 1er juin, elle n'a pas déplacé les quatre poteaux installés devant l'église. Et pourtant, le 25 mai 1930, les poteaux sont encore là. Modèles de conciliations, les fabriciens se disent finalement prêts à

(6) Cf. Délibérations du Conseil munic., vol. IV, pp. 533-555.

(7) Effectivement, la dépense atteindra les \$897.19.

(8) Cf. Délibérations du Conseil munic., vol. IV, pp. 586-594.

verser \$25.00 pourvu que lesdits poteaux disparaissent à tout jamais. Encore une note intéressante au prône du 11 décembre 1927 à Saint-Michel:

- **Après la grand-messe, assemblée générale à la salle publique de tous ceux qui s'intéressent à l'éclairage de leurs maisons à l'électricité** (9).

MGR OMER PLANTE, LE FILS DU BOULANGER CÉLESTIN (1927).

C'est la grande nouvelle qui circule à Saint-Michel en cette fin de juin 1927: l'abbé Omer Plante, le fils de Célestin, l'ancien boulanger de Saint-Michel; et de Mary-Ann Laverty-Chamberland, vient d'être nommé coadjuteur de l'archevêque de Québec (10). Un tel événement mérite d'être consigné en bonne place dans l'**Action Catholique** du lundi, 11 octobre 1927:

- La paroisse Saint-Michel de Bellechasse a fait, dimanche, le 9 octobre, une réception grandiose au plus illustre de ses enfants, S.E. Mgr Omer Plante, évêque titulaire de Dobero et auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Québec. Toutes les résidences avaient été magnifiquement décorées en l'honneur du nouvel élu qui fit son entrée dans la paroisse l'après-midi du samedi. Une foule considérable l'attendait à la porte de l'église, curé en tête, pour le saluer, recevoir sa bénédiction et dire une prière avec lui.
- Dans la soirée, Monseigneur se rend en pèlerinage à N.-D. de Lourdes au cours d'une impressionnante cérémonie à laquelle la paroisse entière s'est jointe. De fait, tout le village est illuminé alors que la foule défile pieusement en récitant le rosaire et en chantant. Au sanctuaire même où l'illumination brille de mille feux, toute la foule s'unit au Salut du Saint-Sacrement que chantent avec cœur les Enfants de Marie.

- Le dimanche matin, à 9h., Mgr Plante célèbre une messe pontificale à l'église paroissiale, assisté de cinq prêtres tous issus de Saint-Michel comme lui: le chanoine L. Roy, de Rimouski, les abbés Ry. Lamontagne, curé de Buckland, L. Larochelle, et les deux frères Roy, Evariste et Albert. Tandis que l'abbé Chouinard, de l'Archevêché, dirige les cérémonies, la chorale de Saint-Sauveur de Québec, sous la direction du professeur Emile Larochelle et de l'organiste Omer Létourneau, exécute la messe "Choralis", de Refice. Après l'évangile, le curé prend la parole au nom de ses paroissiens:

- **Bienheureux le peuple de Saint-Michel qui sait se réjouir de voir un de ses enfants prendre place dans la glorieuse phalange des pontifes qui ont fait l'Eglise de Québec et le peuple canadien-français... comme l'abeille fait sa ruche! Vénérable par ses traditions de foi encore plus que par son âge avancé — elle a plus de 230 ans — votre paroisse natale, Excellence, avait déjà donné de nombreuses générations de chrétiens convaincus, une trentaine de prêtres, une centaine de religieux et de religieuses. Le bon Dieu, toujours admirable dans ses oeuvres, lui réservait l'honneur de donner à un de ses enfants la plénitude du sacerdoce.**

- **Cette église de votre baptême, de votre première communion, où vous avez tant de fois prié et où le Coeur de Jésus a consolé vos chagrins d'enfant; où vous avez entendu pour la première fois l'appel de Dieu, vous voit aujourd'hui revêtu de l'éminente dignité**

(9) Cf. les prônes au temps du curé Bélanger; Délibérations du Conseil munic., vol. V, pp. 17-87, 120, 268-269, 326-329, 493...

(10) Né à Saint-Michel le 2 janvier 1867, l'abbé Plante est professeur au Séminaire de Québec (1893-99), aumônier de Spencer Wood en 1900, des Ursulines (1903-1906) curé de Beauport en 1921, de Lévis en 1926, et auxiliaire de Québec en 1927.

de l'épiscopat. Comment ne pas redire avec le prophète: "C'est le Seigneur qui a fait ce jour! Faisons éclater notre joie!..."

Au curé Bélanger succède le maire J.-N. Roy, très honoré de parler au nom de la Municipalité. Mgr Plante qui, tout ce temps, s'est fait une douce obligation de porter la mitre de \$310.00, don de ses co-paroissiens de Saint-Michel, dit sa joie de se retrouver parmi eux, tout à côté de l'endroit où reposent son père et sa mère. La visite de la veille à la chapelle de Lourdes l'a d'autant plus impressionné qu'il a jadis vu bâtir cette chapelle et qu'il a même travaillé à sa construction.

RÉPARTITION LÉGALE DE 1928: \$14,000.00 EN CINQ ANS.

De concert avec les marguilliers, le curé Bélanger croit utile en 1928 de proposer à ses paroissiens une répartition volontaire de 40¢ le cent dollars d'évaluation foncière pour l'amortissement de la dette et aussi quelques réparations jugées indispensables (**18 mars 1928**). Cinq jours plus tard, Mgr Plante répond qu'il se réjouit d'une pareille initiative:

- **Ce mode de paiement volontaire est excellent si vous pouvez compter, et je n'en doute pas, sur la bonne volonté de vos paroissiens. Ailleurs, on est arrivé à des résultats magnifiques et je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi chez vous.**
- **A certain point de vue, ce mode de cotisation est préférable à la répartition légale. Ceux qui contribuent ont plus de mérites: ce n'est pas une dette qu'ils paient, mais c'est un don fait à l'église, à leur église, à Dieu lui-même. Aussi leur récompense sera-t-elle proportionnée à leur générosité. Ils seront payés cent pour un, comme l'a promis N.-S. J.-C. lui-même...**

Et cependant, dès le mois suivant, il faut recourir à la répartition légale parce que les autres moyens ont échoué:

- **J'espère, dit le curé, que vous approuvez le projet comme Beaumont, La Durantaye et Saint-Vallier qui supportent très généreusement des fardeaux beaucoup plus lourds. Non, Saint-Michel ne se laissera pas vaincre en générosité par ses trois voisins immédiats. Vos pères ont bâti deux églises; vous aurez assez de coeur pour en entretenir une et payer une dette contractée il y a déjà dix-huit ans; dette dont, à certaines années, on n'a même pas fourni les intérêts...**

Dieu merci, la paroisse consent à l'unanimité à verser une cotisation légale, obligatoire, de \$14,000.00 répartis sur une période de cinq ans (11).

NOUVEAU MISSIONNAIRE, SACRISTAIN DEPUIS 48 ANS, (ÉTÉ DE 1928).

On ne s'occupe pas uniquement de finances à Saint-Michel. Ainsi le 29 juillet 1928 marque-t-il la première grand-messe du P. Michel (Alexandre) Charette, o.f.m., fils d'Alfred et de Florida Letellier, qui s'apprête, lui aussi, à rejoindre Mgr Egide Roy au Japon. Mentionnons, outre le sermon du P. Stanislas, o.f.m., gardien du Couvent de Québec, à la messe, et la cérémonie du baisement des pieds le soir, qu'un autre Franciscain, le P. Urbain, donne dans la paroisse des conférences et des sermons sur le Japon, terre de fidélité, d'héroïsme et de beauté,

(11) La signature de l'Acte de cotisation se fait à Québec le 19 mai 1928 par-devant le notaire Charles Smith, secrétaire des Commissaires, et dépôt de l'Acte à Saint-Michel le 3 juin; Acte signé des sieurs Joseph Lamontagne, Siméon Morisset, Xavier Breton et Saluste Bélanger, curé. Au début de janvier 1928, l'église a été assurée pour la somme de \$90,000.00, le presbytère, \$9,000.00 et les dépendances, \$1,000.00. Au total, \$100,000.00.

qui permettent de recueillir au-delà de \$200.00, dont \$9.00 constituant toutes les économies enfantines d'une même famille.

Le 26 août, Saint-Michel offre des funérailles gratuites de première classe à M. Narcisse Roy, sacristain de la paroisse depuis 48 ans: un homme parfaitement intègre, tout dévoué serviteur de la Fabrique, remarque le curé Bélanger tout en présentant les sympathies de toute la population au fils du défunt, M. J.-N. Roy, qui remplit à la fois avec beaucoup de dignité l'office de maire à Saint-Michel et de préfet du comté de Bellechasse.

EN VUE DES GRANDES FÊTES DE 1929; LE MAIRE J.-N. ROY.

Dès les premiers jours de janvier 1929, la paroisse décide à l'unanimité la restauration complète de l'église et de la sacristie: travaux de dorure, de peinture et de vernissage qui devraient se faire sans emprunter, croit-on. Des trois soumissions reçues, la Fabrique accepte celle d'Ovide Lachance, de Lévis, au montant de \$2,000.00, les autres étant celles de J. Tardivel (Québec), \$3,000.00 et Ritchie Bayonne (Lauzon), \$5,000.00.

Le maire J.-N. Roy propose, cependant, d'aller encore plus loin dans ces travaux de rénovation: planchers de l'église et de la sacristie à recouvrir d'un bon prélat, portes extérieures à remplacer, orgue à réparer, joints extérieurs à tirer... "Que la Fabrique emprunte \$4,000.00 dans ce but, continue le maire à la réunion du 24 février 1929."

La proposition du maire l'emporte, en effet, de même que ce témoignage écrit à l'adresse du curé Bélanger "pour tout le dévouement dont il a fait preuve à Saint-Michel depuis son arrivée dans la paroisse en avril 1922".

A Pâques, on en est rendu aux lampes électriques dans les travaux de restauration, et le curé se permet en chaire de souhaiter à la paroisse quelque généreux mécène comme à La Durantaye

ou à Beaumont où, parfois, la Fabrique reçoit un don princier de \$1,200.00. Or la suggestion du prêtre ne tombe pas dans des oreilles de sourds puisqu'une cotisation, faite dans la paroisse, rapporte le joli montant de \$878.00.

La préparation prochaine des fêtes du 250^e anniversaire de la paroisse à l'été de 1929 amène la création de sept comités dont les curieux de l'histoire aimeront lire les noms au Livre des prônes, 1929, pp. 157-158. Etant donné que l'on manquera de place au presbytère pour accueillir les nombreux prêtres qui ont déjà manifesté l'intention de venir partager l'allégresse tellement communicative des bonnes gens de Saint-Michel, le curé se permet de compter sur la proverbiale hospitalité des paroissiens:

Rien de bien compliqué. Il suffit d'un lit propre... Les repas se prennent au presbytère.

Encore une suggestion pour finir: le soir du 28 juillet, après la procession de Lourdes, il y aura feu d'artifice. Ce serait beau si les propriétaires de chaloupes illuminaient leurs petites embarcations avec des lanternes chinoises et se promenaient sur le fleuve... Invitez vos amis des paroisses voisines à se joindre à vous... Enfin, nous porterons nos six Madones à travers la paroisse, et nous confions leur décoration aux Enfants de Marie.

FÊTES DU 250^e ANNIVERSAIRE DE ST-MICHEL: 28 ET 29 JUILLET 1929.

Comme les prêtres du Séminaire de Québec, les Récollets et les Jésuites furent les premiers missionnaires à Saint-Michel, tous ces Messieurs seront conviés aux fêtes du 250^e anniversaire, de même que les Chevaliers du Saint-Sépulcre, les Zouaves pontificaux et les Gardes indépendantes de Québec qui formeront un cortège d'honneur au cardinal Rouleau, le président des fêtes. Fêtes splendides, certes, même si elles sont un peu gâtées par la pluie diluvienne qui tombe une partie de la première journée: celle du

dimanche, 28 juillet. Deux évêques assistent le cardinal Rouleau: NN.SS.Omer Plante, auxiliaire de Québec, et J.-A. Langlois, évêque de Valleyfield.

On remarque aussi de nombreux prêtres, natifs de St-Michel comme le chanoine L.Roy, curé de la cathédrale de Rimouski, Albert Roy et G.-H. Dugal, diacre et sous-diacre à la grand-messe du dimanche. On a confié le programme de chant au professeur Emile Larochelle qui fait exécuter la messe à trois voix de Perosi, avec la collaboration comme organiste d'Omer Létourneau. Nous connaissons les principaux solistes: O.Dion, J.Devarenne, W.-A.Bertrand, J.-O.Paquet, Edouard Coulombe, E.Larochelle... Dans le baschoeur enfin a prix place un détachement des Zouaves pontificaux. Au curé Bélanger revient l'honneur d'ouvrir la série des discours:

• Elle est d'âge respectable la paroisse de St-Michel de Bellechasse, puisqu'elle fut érigée le 30 octobre 1678 par Mgr de Laval. Elle se glorifie d'avoir donné ses premières leçons de latin au regretté cardinal Bégin, d'avoir fourni au diocèse son éminent auxiliaire en la personne de Mgr Plante, enfin d'avoir donné aux missions lointaines du Japon méridional son premier préfet apostolique, Mgr Egide Roy, o.f.m.

• Vraie pépinière de prêtres, de religieux, de chrétiens convaincus, de citoyens désintéressés, Saint-Michel se souvient de ses débuts héroïques. Et, se souvenant, elle voit la maternelle protection de la Vierge qui, il y a juste 50 ans cette année, a élu domicile dans notre très cher sanctuaire de Lourdes...

• Se souvenant, notre paroisse sent le besoin, pour que ses fêtes jubilaires ne soient pas sans lendemain, de s'examiner, de s'interroger, de se demander ce qu'elle fait du glorieux héritage reçu des ancêtres...

Les responsables des fêtes ont demandé au P.Adélard Dugré, s.j., de broser à grands traits les 250 ans d'histoire de Saint-Michel de Bellechasse. L'éminent religieux, futur provincial de sa communauté, donne à son exposé le titre que voici: "**Louons ces hommes glorieux qui, pendant leur vie mortelle, ont eu des luttes à soutenir**" (12).

NOMBREUX DISCOURS, CLÔTURE DES FÊTES LE 29 JUILLET 1929.

Comme le beau temps est revenu dans l'après-midi du dimanche, les responsables profitent de l'heureuse circonstance pour organiser des jeux pour les jeunes et, pour les adultes, une grande assemblée publique sur le terrain du collège. Divers orateurs y prennent la parole comme Mgr J.-A. Langlois, les honorables Cyrille Delâge et A.Galipeault, le P.Marie-Antoine Roy, o.f.m., (Hermas, le fils d'Arthur et le frère d'Egide, auteur de "**Saint-Michel de la Durantaye, Notes et Souvenirs**" (172 pp. in-8o) que les paroissiens pourront se procurer au prix minime de 50¢). Habile conférencier, le P. Marie-Antoine se plaît à rappeler plus spécialement deux belles figures de sa paroisse natale: Auguste-Norbert Morin et Narcisse Martineau.

Il faut aussi mentionner la présence des Cadets de St-Jean-Baptiste de Québec, qui font entendre les plus belles pièces de leur répertoire, les Zouaves pontificaux, les Chevaliers de Lauzon, la Garde Duvernay, etc. Mais l'assemblée publique vient à peine de se terminer, la foule a commencé de se disperser... lorsque la pluie reprend de plus belle. Adieu la belle procession du soir aux flambeaux qu'il va falloir remettre au lendemain, nécessairement! Mais la paroisse fait quand même une belle cérémonie religieuse à l'intérieur, et le cardinal Rouleau console de son mieux les paroissiens quelque peu déçus:

• Vous aviez préparé un triomphe à Notre-Dame-de-Lourdes pour ce soir. Les circonstances nous forcent à venir à l'intérieur.

(12) Voir en appendice de substantiels extraits du discours en question.

Votre piété n'est peut-être pas satisfaite, mais Dieu est content de vous. Cette pluie qui dérange vos plans est une bénédiction pour vos champs... Continuez à prier N.-D. de Lourdes, qui vous bénira...

Heureusement qu'on peut se reprendre le lendemain soir, lors de la clôture officielle des fêtes. Deux évêques, un nombreux clergé, une foule considérable de pieux fidèles, telle est bien la procession qui se déroule à Saint-Michel de Bellechasse, au milieu d'un décor féérique, ce lundi, 29 juillet 1929. Sur tout le parcours, des lanternes et des lumières, qui éclairent des draperies aux couleurs mariales, donnent au village un cachet réellement merveilleux.

A la chapelle de Lourdes enfin, des centaines de lanternes et de bougies, le chant des cantiques, la récitation des prières et la représentation de tableaux vivants autour de la Grotte offrent un spectacle moins facile à décrire qu'à contempler. Comment ne pas profiter d'une circonstance aussi exceptionnelle pour ne pas rappeler les pieuses origines du sanctuaire? C'est ce que fait avec éloquence Mgr Wilfrid Lebon qui développe cette parole de nos saints Livres: "Ce lieu que nous foulons est saint..." Un feuillet distribué à cette occasion donne aussi quelques remarques d'usage:

- 1.—La procession se mettra en marche à 7.30 hres p.m.
- 2.—Tous les étrangers sont invités à y prendre part en suivant l'ordre indiqué.
- 3.—La procession étant un acte de foi et d'amour, tous doivent prier et chanter avec ferveur. La fanfare ne fera qu'accompagner les cantiques.
- 4.—Personne ne devra entrer avant la procession dans l'avenue de Lourdes.
- 5.—A l'entrée de l'avenue, les Zouaves recevront les aumônes qu'on voudra bien faire à Notre-Dame de Lourdes.
- 6.—Les chaises et les bancs sont réservés.
- 7.—Après le sermon, consécration à Notre-Dame de Lourdes par Son Honneur le Maire.

8.—Salut du Saint Sacrement par Monsieur l'abbé Philéas Fillion, recteur de l'Université Laval.

9.—Station à la Grotte. Tableaux vivants.

10.—Feu d'artifice au quai et promenade sur le fleuve.

Pour couronner le tout, l'abbé Arthur Lacasse, ancien vicaire de Saint-Michel et poète remarquable, qui participe aux fêtes du 250e anniversaire, écrit au souvenir de Lourdes et de ses bons amis de Saint-Michel de Bellechasse:

**Ils se sont souvenus de la pauvre chapelle
Qui fut le premier nid de leur premier amour,
Des heures d'un passé que le présent, fidèle,
Ressuscite en ce jour.**

**Sous un toit neuf ils ont voulu qu'elles
revivent...**

**Dociles à ce vœu, cher à leur cœur aimant,
Le Gave à Saint-Michel a prolongé ses rives,
Lourdes, son monument!**

Parmi toutes les fleurs embaumant vos parterres,

**La chapelle à Marie est le plus beau fleuron
Qu'ait ciselé leur main dans le marbre et la pierre,**

Pour son auguste front.

Dans le flanc du rocher la Grotte était creusée;

**Au-dessus, un buisson attendait pour briller
Que la Vierge, parmi les cires embrasées,
L'effleurât de son pied.**

Elle y vint, accueillante aux pèlerins en foule,

Pour bénir et guérir, pour consoler les cœurs,

Et, source de miracle où toutes grâces coulent.

Convertir les pécheurs.

Quand vos cortèges saints, dans le décor champêtre,

Du temple à la chapelle allaient en rangs pieux,

Elle se choisissait parmi vos fils, ses prêtres

Et ses religieux.

...Et la procession s'allonge et s'éternise,
Car votre coeur à cette voix toujours ré-
pond...

Et Saint-Michel est à l'honneur avec l'Eglise,
se,

Jusqu'au lointain Japon.

Cependant qu'ici même, aux rangs du sacerdoce,

Paraît un nouveau chef, humble dans sa grandeur.

Tous deux portant la mitre et l'éphod et la crosse

Symbole des pasteurs !

Tu peux te réjouir, paroisse centenaire
Où prêtres et laïcs vont, la main dans la main,

Assurant, par Marie, à ces anniversaires
D'éternels lendemains.

Au souvenir ému de la pauvre chapelle
Qui fut le premier nid de ton premier amour,
Joins désormais celui de l'heure solennelle
Qui chante en ce beau jour !

INTÉRÊT SOUTENU POUR LA CRÈCHE DE ST-VINCENT-DE-PAUL, À QUÉBEC: 1929-31.

A Saint-Michel — c'est un fait de notoriété publique — les paroissiens s'intéressent à toutes les misères d'ici-bas: la Crèche de St-Vincent-de-Paul, à Québec, par exemple, comme le curé s'en explique à son peuple le 13 octobre 1929, deux mois seulement après les fêtes du 250e anniversaire:

- Il suffit d'un peu de coeur pour aider les héroïques Soeurs du Bon-Pasteur de Québec et leurs 652 protégés. Le Gouvernement provincial a payé la moitié de la récente construction; l'Archevêché de Québec a fait sa large part, mais il reste encore à l'Institution une dette de \$300,000.00 (13)...

Autre appel angoissé du curé Bélanger l'année suivante, et même générosité des paroissiens de Saint-Michel si l'on s'en rapporte à une lettre remarquable venue de Québec et datée du 21 octobre 1930:

- Votre collecte en faveur de l'Oeuvre des Berceaux nous est parvenue hier, le 20 octobre. En raison de la crise financière qui sévit un peu partout, il faut avouer que vos sympathiques paroissiens ont été plus que généreux dans leur magnifique offrande de \$125.00. Veuillez donc, bon Monsieur le Curé, les en féliciter chaudement et leur transmettre l'expression de notre bien vive reconnaissance. Nous savons bien, toutefois, que tout le succès de cette quête est dû à votre grande commisération pour notre "Oeuvre" et à la chaleureuse recommandation que vous en avez faite à vos charitables ouailles.

- Que les Anges Gardiens de nos 682 tout petits appellent sur le vénéré pasteur de Saint-Michel et sur la belle famille paroissiale la plus abondante effusion des dons célestes!... Nous osons espérer qu'un beau jour la paroisse de St-Michel fera un "pèlerinage de pitié" au grand berceau de l'enfant... seul au monde... La Directrice de l'Oeuvre, Soeur St-Ignace de Loyola.

Pour ce qui est du "pèlerinage de pitié" dont il vient d'être ici question, il a été fixé au dimanche, 11 octobre 1931, à 1.30 p.m.: "Nous aurons des billets gratuits pour la traversée du pont de Québec, assure le curé Bélanger. Penchons-nous sur la misère des pauvres petits abandonnés, et le Sacré-Coeur ne se laissera pas vaincre en générosité..."

(13) La quête de 1929 à Saint-Michel de Bellechasse a rapporté \$137.95 pour l'Oeuvre des Berceaux.

VIVE L'AGRICULTURE!... L'ÉLECTRICITÉ À LOURDES (1931).

Si l'exposition agricole de septembre 1928 donne au curé Bélanger l'occasion de rappeler à ses gens qu'il faut donner le bon exemple et ne pas tolérer le désordre, il en profite aussi pour stimuler chez eux la fierté de la profession:

- **Des étrangers nous visiteront. Exposez en aussi grand nombre que possible les produits de la ferme. Prouvez que vous cultivez avec intelligence. Profitez aussi des leçons que ne peut manquer de donner une exposition bien organisée** (14).

En janvier 1930, il remarque que "tous veulent le relèvement de l'agriculture, qui ne se fera pas sans le concours de tous les agriculteurs intelligents. On ne sauvera pas l'agriculture sans eux... Instruisez-vous! Instruisez vos enfants... Il y aura précisément des cours d'agriculture à Saint-Michel du 11 au 14 février. Préparez-vous à n'en manquer aucun: ça ne coûte rien et ça rapporte beaucoup!" Ces cours de 1930 furent, en effet, un beau succès: plus de 400 élèves réguliers, vieux et jeunes, mais jeunes surtout, vraie promesse d'avenir.

A sa visite pastorale de l'été 1930, Mgr Plante souligne qu'en cinq ans la paroisse a diminué sa dette de \$5,300.00 et fait quand même des dépenses urgentes qui frisent les \$10,000.00. Ainsi l'église de Saint-Michel, assurée à \$100,000.00 à la Mutuelle des Fabriques, est-elle l'une des plus belles et des plus propres du diocèse. Quand le vicaire Joncas s'éloigne de Saint-Michel le 12 octobre 1930 pour rejoindre son nouveau poste à Château-Richer, le curé Bélanger le remercie cordialement de s'être dépensé dans la paroisse depuis cinq ans "avec une délicatesse et un tact qui ne s'est jamais démenti". Puis il souhaite la bienvenue au remplaçant, l'abbé Chabot, venu de Saint-Jean-Deschailions.

Parmi les diverses améliorations faites à Lourdes depuis ces dernières années, il convient de citer les escaliers en béton de 1925, la barrière ornementale de 1927, dont l'abbé Joncas a fait les plans et pour laquelle on a recueilli quelque \$500.00; enfin l'installation de l'électricité en 1931 grâce à M. Alfred Leclerc qui a versé \$423.00 à cette fin (15).

ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT; SAINT-MICHEL ET LES FRÈRES MARISTES.

A leur arrivée dans la paroisse en 1917, les Frères Maristes ont trouvé 71 élèves répartis en trois classes, et l'enseignement couvre le programme primaire jusqu'en 7^e année. En 1919, l'école devient **Académie**: un premier pas vers le progrès. Au printemps de 1922, la vieille maison fait peau neuve: de la belle peinture fraîche! Ce qui ne s'est pas vu depuis trente ans, paraît-il. Le collège Saint-Michel ou l'**Académie**, si vous le préférez, en sort tellement rajeunie qu'elle en est méconnaissable, et l'attrait qu'elle inspire, disent les vieilles Annales, compense bien la dépense encourue.

Le 11 août 1923, Dame Electricité fait son apparition dans la place, pourchassant à tout jamais les vieilles lampes à pétrole dangereuses, fumeuses et combien incommodes! Puis rien de saillant ne vient troubler la tranquillité du vieux collège qui "se laisse bercer par le murmure des plumes actives ou la chanson des petits, annonçant leurs premiers essais de lecture". Le nombre des élèves oscille entre 80 et 90. Du haut de la chaire, le curé Bélanger ne manque jamais d'appuyer ce qui se fait à l'école; à la veille de Noël 1926, par exemple:

- **Grâce au concours dévoué des chers Frères Maristes, le choeur des hommes et des enfants chantera la messe à deux voix de**

(14) Statistiques de 1928: 263 familles, 1393 âmes; 40 baptêmes, 4 mariages, 31 sépultures.

(15) En 1931, les écoles de Saint-Michel se placent au premier rang pour leur générosité en faveur de la Sainte-Enfance: \$158.10.

Chassang, dite de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus. Vous remarquerez la supplication du Kyrie, les accents de joie du Gloria, la force expressive du Credo, la gravité pieuse du Sanctus... C'est une prière pleine d'harmonie. Nos plus vifs remerciements aux chers Frères!

Parfois aussi, hélas! le curé doit se montrer sévère sur les questions d'éducation dans une paroisse de 250 familles qui bénéficie d'un couvent, d'un collège, de cinq écoles élémentaires, et où pas un seul garçon ne parvient à faire son cours élémentaire en entier; où la plupart des filles se contentent de la 5e ou de la 6e année:

- **Beaucoup trop d'élèves quittent les classes après la 6e année, les filles surtout. C'est un désordre qu'on ne voit pas ailleurs et qui ne peut avoir que de tristes conséquences. La jeune fille a besoin de sérieux de caractère, de volonté, pour n'être pas le jouet de ceux qui la veulent perdre... Mais si elle n'a pas eu le courage d'étudier, comment voulez-vous qu'elle puisse réagir contre les excentricités de la mode, contre les dangers de toutes sortes dont elle est entourée?** (16).

Parce qu'il s'intéresse beaucoup à l'éducation, le curé Bélanger fait don au collège d'une salle spacieuse, éclairée, riante et gaie, aménagée au grenier même du vieil édifice. Et le jeudi, 28 avril 1932, le collège Saint-Michel est particulièrement fier de présenter une véritable **Soirée Récréative donnée par les jeunes gens et les enfants du Collège à la SALLE BELANGER, sous le distingué patronage de M. Bélanger, curé de Saint-Michel.**

A l'automne de 1932, le nombre des élèves du collège grimpe à 115, ce qui permet d'ouvrir une 7e année. Mais l'abbé Bélanger n'est plus le curé de Saint-Michel.

Après dix ans de labeur assidu, 1922 à 1932...
"Veillez et priez!"

Au 10e anniversaire de son arrivée dans la paroisse, le 10 avril 1932, le curé Bélanger tente d'établir un relevé de ce qu'il a pu faire avec l'aide de ses généreux paroissiens, dont M. J.-N. Roy, maire de 1920 à 1932, n'est certes pas le moindre:

- **Les oeuvres missionnaires ou apostoliques, au Japon, notamment, ont produit \$8,000.00, et les oeuvres de charité, \$4,673.00. Il y eut aussi la salle du collège aménagée au grenier de la vieille institution. En dix ans, les dons faits à la paroisse s'élèvent à \$6,436.55, dont près de \$1,500.00 par le curé lui-même (Livre des prônes, 1932, pp. 161-162).**
- **On croit pouvoir noter une assistance plus considérable à la messe quotidienne, des communions plus nombreuses, le chant populaire de l'ordinaire de la messe plus suivi, une belle assistance aux mois du Sacré-Coeur, de la sainte Vierge, de saint Joseph; une toilette plus décente des dames et demoiselles à l'église.**
- **Par contre, il existe encore trop de liberté dans les fréquentations, pas assez de surveillance des jeunes. Dans nombre de familles, la tempérance n'est pas en honneur. Ajoutez les désordres des dernières élections et le reste qui est le secret de Dieu** (17)...

Lors des élections municipales de 1931, précisément, à ceux qui lui demandaient pour qui voter, le curé répondait de ne considérer que le plus grand bien de la paroisse, selon que les jeunes l'apprennent au Catéchisme:

- **Le principal devoir d'un Conseil municipal, c'est de faire disparaître tous les désordres, surtout l'intempérance, le blasphème et l'immoralité... Etisez qui vous voulez, pourvu que ce soit des citoyens dignes de**

(16) Cf. "Les prônes à Saint-Michel", 1931, p. 65.

(17) Cf. "Les prônes à Saint-Michel", 1932, p. 132.

voire confiance, honnêtes, respectables. De grâce, n'introduisez pas la politique dans le domaine municipal... (18).

A sa visite pastorale du 8 août dans la paroisse, Mgr Plante regrette que le mauvais état de santé du curé Bélanger l'ait contraint de démissionner. Sans doute les paroissiens retiendront-ils l'énergique mot d'ordre que leur laisse le pasteur en les quittant: **"Vigilate et orate!... Veillez et priez!"** Il aura comme successeur l'abbé Maxime Fortin, aumônier général des Syndicats catholiques de Québec qui doit arriver dans la paroisse dans l'après-midi du 29 août. L'abbé Bélanger demande à ses gens d'aller à sa rencontre et de décorer leurs maisons.

DU CÔTÉ MUNICIPAL: DÉSORDRES LE SOIR, L'AQUEDUC DE ST-MICHEL ...

Sous l'influence de l'alcool sans doute, des jeunes gens se sont permis d'insulter les professeurs religieux de la localité, qui s'en plaignent au maire J.-N. Roy. Déjà au courant de la triste histoire, le digne magistrat répond aux Frères du Collège qu'il écrit personnellement aux parents des coupables, et qu'en cas de récidive ces mêmes jeunes gens seront passibles de poursuite judiciaire (19).

A la mort du cardinal Rouleau dans les premiers jours de juin 1931, le maire déclare publiquement au Conseil:

• Nous avons encore présentes à la mémoire les scènes impressionnantes qui ont marqué la visite de cet éminent prélat lors des fêtes mémorables du 250^e anniversaire de la paroisse et du cinquantenaire de N.-D. de Lourdes en juillet 1929, les réconfortantes

paroles et les sages conseils alors adressés aux paroissiens de Saint-Michel... En témoignage de respect pour la mémoire du regretté défunt, le Conseil s'ajourne... (20).

Propriétaire de l'aqueduc de St-Michel depuis le 27 août 1923, le sieur Edmond Mercier voudrait élever les tarifs en vigueur, mais le Conseil municipal l'avertit que son prédécesseur, Joseph Mercier, s'est engagé à n'en rien faire pendant 25 ans, et qu'on ne peut absolument rien changer aux clauses du contrat. Neuf ans plus tard, le 9 avril 1932, Mercier revient à la charge avec son associé, Zachée Langlois. Mais dans le même temps, deux cents propriétaires de Saint-Michel s'opposent au renouvellement du contrat Mercier qui réclame \$10.00 par robinet, \$3.00 pour une salle de bain, et qui défend d'arroser les parterres. Le privilège Mercier devant expirer le 22 mai 1932, le maire J.-N. Roy tente d'apaiser les mécontents, faisant appel à leur bonne volonté, à l'esprit de coopération pour régler "une question de la plus haute importance"...

Finalement, le maire et ses conseillers iront voir M. Ahern, secrétaire de la Commission des Services publics à Québec, pour lui exposer la question et chercher avec lui un terrain d'entente. Or voici que, dans l'intervalle, une contre-requête s'oppose à la municipalisation de l'Aqueduc parce que beaucoup trop dispendieuse, et propose de renouveler le contrat Mercier pour une période de dix ans. Bref, il s'agit ici du gros bon sens, semble-t-il, et c'est la solution qui l'emporte en dernier ressort. D'où le nouveau règlement en dix-sept articles qui donnera satisfaction à tous pendant une trentaine d'années (21).

(18) Cf. "Les prônes à Saint-Michel", 1931, pp. 3-5.

(19) Cf. Minutes du Conseil Municipal, vol. V, pp. 237-238.

(20) Cf. Minutes du Conseil Municipal, vol. V, pp. 334-335.

(21) Cf. Minutes du Conseil Municipal, vol. IV, pp. 582-583.
vol. V, pp. 385-395, 401-421.

APPENDICE

LE P. ADÉLARD DUGRÉ, S.J., AUX FÊTES DE JUILLET 1929: "LOUONS CES HOMMES GLORIEUX QUI, PENDANT LEUR VIE MORTELLE..."

- Ces deux siècles et demi d'une paroisse canadienne nous invitent à jeter un regard en arrière, à mesurer la distance parcourue depuis les jours où les colons courageux s'attaquaient à la forêt vierge, jusqu'à notre âge où les moyens de locomotion rapide risquent de nous faire oublier les lenteurs de nos commencements... Car la côte de la Durantaye eut sa large part aux désastres de la guerre, et ses habitants partagèrent avec tous leurs compatriotes le mérite de ne pas se décourager dans la ruine générale.
- Nous atteignons ainsi jusqu'à l'âge héroïque où les premiers ancêtres s'attaquaient à la forêt pour se tailler le long du rivage une lisière de terre arable où ils puissent trouver leur subsistance et celle de leurs enfants. Âge héroïque, vraiment, où les exilés volontaires devaient souvent lutter contre les tribus sauvages auxquelles ils apportaient le salut et la civilisation: tenir d'une main le fusil, et de l'autre la hache du défricheur pour permettre à des descendants plus heureux de mener ici une existence paisible et de constituer cet Empire de la Nouvelle-France qui devait être, à leur dire, le séjour d'un peuple apostolique.
- Soyons fiers de rappeler de pareils souvenirs dans des solennités comme celle d'aujourd'hui... On n'a pas oublié, dans une telle célébration, ceux qui furent les guides, les soutiens des premiers colons de la seigneurie de la Durantaye. Avant les prêtres résidents, il y eut les desservants qui venaient du Séminaire de Québec. Il y eut surtout les fils de saint François, ces Récollets dont la figure apparaît au seuil même

de notre histoire et qui furent longtemps les visiteurs attirés des groupements échelonnés sur les rives du Saint-Laurent.

- Il y eut aussi, avant 1678, pour préparer l'établissement des paroisses, l'humble missionnaire jésuite, véritable errant qui, au hasard de ses courses incessantes, poussait parfois son canot sur vos bords vers les cabanes isolées que traquait une éclaircie ou la fumée d'une chaumière, et où il espérait trouver un enfant à baptiser, un moribond qui n'attendait, pour mourir en paix, que la bénédiction du prêtre et le secours des sacrements.

- Celui-là aussi, Monsieur le Curé de Saint-Michel de Bellechasse a voulu l'honorer dans mon humble personne: ce pauvre missionnaire des temps primitifs que l'on se représente si facilement longeant ici les bords du fleuve, s'arrêtant à la cabane du pauvre défricheur, relevant son courage, disant pour lui la messe, bénissant sa famille et priant pour ses morts, lui apportant aussi, avec les nouvelles de Québec, le souvenir de la patrie...

- Et Dieu nous accorda cette bénédiction de jeter abondamment sur notre sol la semence des vocations sacerdotales. La paroisse de Saint-Michel représente bien, en cela, ce que nous admirons dans l'ensemble du pays. Berceau d'un cardinal, de deux évêques, de nombreux prêtres, religieuses et religieux, elle dit assez haut que ses ambitions ne changent pas et qu'elle mérite encore d'attirer les regards du ciel. Mais ces honneurs, ne l'oublions pas, imposent de rigoureux devoirs. Permettez-moi de vous les rappeler...

AdélarD DUGRÉ, s.j.,

"Louons ces hommes glorieux qui, pendant leur vie mortelle, eurent des luttes à soutenir!"



St-Michel de Bellechasse au temps des Frères Maristes.



Qui nous dira leurs noms ?



'48-'49 1ère cl. St-Michel.

Nos grands acteurs de 1945: les reconnaissez-vous ?



Collège des Frères Maristes.

Le 12 mars 1950, victoire évidemment !



AUTOUR DE LA 2^e GUERRE MONDIALE 1932-1947.

LA DURANTAYE, VACANCES, VOIRIE, CIMETIÈRE, COUVENT QUI A DES DETTES...

Pauvre petit train de la Durantaye ! Il est certain qu'il n'a pas inventé la poudre à canon, mais il arrive et repart; il ré-arrive et ré-repart. Par malheur, l'existence de la gare n'en est pas une de tout repos. Qu'il suffise de s'en rapporter aux minutes du Conseil municipal de Saint-Michel pour s'en convaincre !

Etant donné que la gare de la Durantaye, bâtie depuis plusieurs années, n'offre plus d'accommodations au public voyageur qui augmente sans cesse: exiguité des locaux, salle des dames qui n'est plus chauffée; appartements tenus dans un état de malpropreté contraire aux règles les plus élémentaires de l'hygiène; hangar qui ne répond plus aux exigences du trafic...

Tout cela cause un grave préjudice aux habitants de Saint-Michel. En conséquence, le Conseil municipal prie M. Oscar Boulanger, le député fédéral, d'user de son influence auprès du Ministre des Chemins de fer à Ottawa pour obtenir la reconstruction de la gare et de ses dépendances ou leur restauration complète avec agrandissement... (1).

Comme rien ne bouge à Ottawa, le Conseil municipal revient à la charge l'année suivante (15 mars 1930). Il le fait avec d'autant plus de force qu'un rapport du 5 février 1930, signé du surintendant J.-E. Mongrain, recommande de ne rien faire à la gare du C.N. de la Durantaye à cause du très petit nombre de voyageurs. Le Conseil municipal demande même la faveur de se présenter devant la Commission des Chemins de fer nationaux à la date que ces Messieurs voudront bien fixer eux-mêmes, pour exposer les griefs des gens de Saint-Michel. Mais à l'automne de 1931, le député Boulanger prévient Saint-Michel que le C.N. projette de fermer la gare de la Durantaye pour n'y laisser qu'un concierge. Il suggère au Conseil municipal de protester vigoureusement; ce que l'on fait à la séance spéciale du 16 septembre 1931 (2).

NOUVELLES PROTESTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU C.N., 1931-1933.

Nouvelle protestation du Conseil municipal de St-Michel auprès du C.N. qui vient d'annoncer,

(1) Cf. Délibérations du Conseil municipal de St-Michel, vol. V, pp. 210-211, le 4 mars 1929.

(2) Délib. du Conseil munic., vol. V, pp. 261-262, 344, 345-346.

pour le 10 janvier 1932, la suppression de certains trains, notamment ceux du matin et du soir: Rivière-du-Loup-Lévis et vice versa:

- Une telle suppression, en cette saison de l'année où les chemins de fer sont les plus utilisés, sera très mal appréciée du public. Elle ne peut que porter atteinte à la bonne réputation dont a toujours joui jusqu'ici le C.N... Aussi le Conseil municipal proteste-t-il énergiquement et prie-t-il ardemment les autorités du C.N. de maintenir de tels trains pour le bénéfice et l'accommodation des gens d'affaires, des voyageurs de commerce et du public en général ⁽³⁾.

Deux ans plus tard, la gare de la Durantaye subsiste toujours, mais elle est sur le point de disparaître à moins que de très fortes pressions ne s'exercent en haut lieu. D'où cette nouvelle offensive du Conseil municipal:

- Attendu que la gare de la Durantaye connaît de nouveau une ère de prospérité comme par les années passées; que le chiffre d'affaires est plus élevé qu'en 1932; que le tonnage de fer dépasse de beaucoup celui de l'an dernier; que la spacieuse cour est encombrée de bois prêt à être expédié; que ce commerce du bois va tripler l'an prochain, nous affirment MM. Alfred et Joseph Goulet, Adélarde Dallaire, marchands de bois...
- Attendu que de nombreux patrons et solliciteurs ayant à coeur de voir la gare de la Durantaye ouverte indéfiniment, ont pris l'initiative d'attirer le trafic à cet endroit et ont vu leurs efforts couronnés de succès en réussissant à faire expédier de là, par la voie du C.N., de grandes quantités de bois qui, autrefois, étaient transportées au quai de Saint-Michel pour être chargées sur des barges...
- Attendu que l'envoi d'arbres de Noël sur différents points de la Nouvelle-Angleterre est aussi l'oeuvre des mêmes solliciteurs; que les marchands des paroisses desservies

par la Durantaye étant mieux organisés, font aujourd'hui des affaires sur une base plus étendue...

- Attendu que la production du lait étant la principale industrie agricole de la région, et que l'expédition du lait de la Durantaye vers les hauteurs de Québec atteint un montant élevé dans le chiffre d'affaires de la gare du C.N., même si le semestre de janvier à juin 1933 ne fait aucunement mention d'un tel revenu...
- Enfin, attendu que, par sa lettre du 12 septembre 1933, M. N.J. Atkinson, surintendant du C.N. pour la division de Lévis, recommande de garder la gare de la Durantaye, le Conseil municipal de Saint-Michel se faisant le fidèle interprète des citoyens de Saint-Michel et de la région (La Durantaye, Saint-Raphaël, Saint-Vallier) s'oppose fortement à la fermeture de la gare du C.N. et prie ardemment la Commission des Chemins de fer nationaux du Canada de prendre en sérieuse considération les raisons énumérées ci-dessus... G. Lamontagne, maire ⁽⁴⁾.

DERNIÈRES PROTESTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU C.N.

Les autorités du C.N. ayant quand même décidé de fermer la gare de la Durantaye du 1er mai au 31 octobre chaque année, le Conseil municipal de Saint-Michel ne peut que déplorer un pareil état de choses, surtout à cause de la Société Coopérative de la Durantaye établie le long de la voie d'évitement; à cause de l'expédition des produits agricoles qui s'organise de plus en plus avec le C.N. (2 décembre 1933; vol. V, pp. 479-486).

(3) Cf. Délib. du Conseil municipal, vol. V, pp. 368-369, le 24 décembre 1931.

(4) Cf. Délib. du Conseil munic., vol. V, pp. 474-478; le 21 oct. 1933.

Quatre ans plus tard (6 mars 1937), le Conseil municipal appuie la requête des contribuables qui demandent le rétablissement du train du matin, supprimé pendant le temps de la crise. Mais les autorités du C.N. répondent qu'ils ne le peuvent pas à cause du grand nombre d'autobus, de camions et d'autos privées maintenant utilisés sur les routes. De plus, comme l'**Express Maritime** circule déjà tous les jours dans la région, un 2e train entraînerait une dépense journalière de \$160.00 avec le même nombre de passagers.

Enfin, le 4 septembre 1937, le Conseil municipal de St-Michel prévient M. O. Masse, surintendant du C.N. à Lévis, qu'il apprend avec beaucoup de regret le départ prochain du chef de gare à la Durantaye: source de nombreux ennuis pour la population. Comme le chef de gare J.-O. Théberge a toujours donné satisfaction, pourquoi ne pourrait-il pas être maintenu à son poste de confiance? Mis au courant de cette nouvelle difficulté, le député fédéral Ls-Ph. Picard promet d'appuyer le Conseil de St-Michel (5).

CÔTE DE L'ÉGLISE À ÉLARGIR ET REDRESSER; ROUTE TRANS-CANADIENNE...

Quand les responsables du C.N. s'en prennent aux camions et autobus qui leur font une rude concurrence, ils n'ont certes pas tort, mais comment voulez-vous que le Conseil municipal de St-Michel parte en guerre contre eux? L'on préfère plutôt élargir et redresser la côte de l'église, par exemple, source de nombreux accidents depuis l'apparition des automobiles surtout. Le Conseil fera pression auprès du Ministre de la Voirie par l'intermédiaire de Me Robert Taschereau, député provincial, qui prend à coeur les intérêts de Saint-Michel, à titre gracieux le plus souvent, et qui fournit des opinions légales claires, nettes et sûres pour le règlement de questions souvent importantes pour l'avenir de la Municipalité (6).

Afin de maintenir le bon état des rues en relevant le sable des côtés vers le milieu, le secrétaire est autorisé à faire construire une gratte

et engager un homme avec ses deux chevaux pour gratter les rues chaque fois que ce sera nécessaire, à 35¢ l'heure. Et maintenant qu'on jouit de bonnes routes dans la région, les habitants vont chercher à s'en servir hiver comme été. Ainsi le 6 novembre 1937, le Conseil municipal demande au député Boiteau d'obtenir à Québec que la route Lévis-Montmagny soit ouverte jusqu'au 8 janvier pour les raisons suivantes:

- . **Saint-Michel est éloigné du chemin de fer; communications difficiles en ce temps-ci de l'année; cultivateurs obligés de faire le transport de leurs produits par traction animale, soit trois heures de marche et beaucoup de fatigues. En camion, ça dure 35 minutes et la charge est double.**
- . **Les taxes sont prélevées douze mois par année pour l'entretien des chemins qui servent seulement six mois par année. Le reste du temps, à quoi sert la route nationale? (7).**

Quand, le 2 mars 1940, en pleine guerre mondiale, il est question d'ouvrir la route trans-canadienne dans Bellechasse, Saint-Michel estime qu'une telle artère doit nécessairement suivre le fleuve, et cela pour une quinzaine de bonnes raisons énumérées ici avec force: cela est plus avantageux, plus économique; le site est remarquable; St-Michel est un lieu de pèlerinage renommé; on y rencontre des hôtels et des magasins importants; le tourisme y est à l'honneur... Bref, le Conseil municipal entend faire pression auprès du ministre T.-D. Bouchard, de la Voirie, du député Valmore Bienvenue, etc.

Quelques jours plus tard, le 6 avril, le Conseil appuie les démarches d'Irénée Labrie, de Beaumont, qui veut transporter les voyageurs de Saint-Michel à Lévis en auto-neige: il fut le

(5) Cf. Délib. du Conseil munic., vol. VI, pp. 150, 155, 169, 292.

(6) A maintes reprises, le Conseil municipal remercie, au nom des contribuables, Me Robert Taschereau pour services éminents rendus à la Corporation, le 7 oct. 1933, par exemple. Délib. du Cons. munic., vol. V, p. 470; VI, p. 123.

(7) Id., vol. VI, pp. 161, 174-175.

premier à lancer un tel service et il a donné satisfaction jusqu'ici (8).

BONS ET FIDÈLES SERVITEURS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-MICHEL.

Charles Breton, qui demandait jusqu'ici \$1.00 pour chaque réunion du Conseil municipal à titre de gardien de la Salle de la Société d'Agriculture, se contentera désormais de \$0.50 pour faire suite à une réclamation des contribuables qui, le 4 février 1933, jugèrent le premier prix vraiment trop élevé. D'autre part, à la séance du 8 février 1937, le Conseil regrette le départ de son secrétaire-trésorier, Albert Forgues, qui, pendant un quart de siècle, a rendu des services sans nombre à la Municipalité:

- **Le Conseil reconnaît en M. Forgues un officier actif et dévoué, éclairé, et le voit avec peine abandonner le poste qu'il occupait avec sagesse et habileté depuis un quart de siècle.**

Dans une brillante improvisation, le secrétaire Forgues rappelle les actes les plus importants de son passage à la Municipalité. Il parle de l'esprit de justice et d'impartialité qu'ont toujours témoigné les maires et les conseillers, dont plusieurs sont déjà disparus. Enfin il remercie le Conseil actuel de l'acte d'estime et de courtoisie dont il vient lui-même d'être l'objet (9).

Il revient au nouveau secrétaire Dufresne qui, soit dit en passant, possède une aussi belle main que son prédécesseur, de moderniser l'ameublement de la Salle du Conseil: fauteuil du maire, chaises avec bras, tapis de table... le tout ne dépassant pas les \$25.00. Mais quand la *Revue Municipale*, de Québec, propose avec un abonnement global de huit copies, un calendrier municipal, hélas, l'offre est refusée par souci de stricte économie, sans doute.

Sur la façade de l'église, le Conseil municipal va faire installer une boîte avec vitres afin que les avis publics ne soient pas détériorés par le

mauvais temps avant que les contribuables en aient pris connaissance. Et c'est le sieur Albert Goupil qui est chargé d'un tel soin (10).

CURÉ DE ST-MICHEL PENDANT QUINZE ANS, MAXIME FORTIN, 1932-1947: VAL-ALAIN, PARALYSIE INFANTILE...

Désigné comme curé de Saint-Michel à l'été de 1932, l'abbé Maxime Fortin fera l'une de ses premières interventions publiques en faveur des 45 colons de Val-Alain qui ont perdu tous leurs biens par le feu:

- **Ils acceptent tout: vieux meubles, poêles, lits, ustensiles de cuisine... S.v.p., s'adresser au Dr Ouellet avec lequel le curé Léveillé, de Val-Alain, s'est entendu pour le transport de ces divers objets.**

Ce même dimanche, 4 septembre, le prêtre invite tous les agriculteurs à visiter la ferme du sieur Eugène Dumas dans l'après-midi: "Même les paroisses voisines, curés en tête, sont invitées. Venez!..."

Un véritable fléau vient de s'abattre sur la paroisse: la paralysie infantile, source de tant de maux et d'infirmités! Immédiatement après la messe du 18 septembre, toute la paroisse est invitée à se rendre processionnellement au sanctuaire de Lourdes pour demander à la Vierge la cessation d'une telle calamité. La procession se fait au chant de cantiques populaires, entremêlés de prières ardentes, et se termine par le salut du Saint-Sacrement. Par prudence, les classes resteront fermées huit jours, et la retraite des jeunes est remise à plus tard.

(8) Cf. Délib. du Conseil munic., vol. VI, pp. 243-245 & ss.

(9) Cf. Délib. du Conseil munic., vol. V, p. 435; vol. VI, pp. 148-149.

(10) Cf. Délib. du Conseil munic., vol. VI, pp. 153-155, 211, 287-288.

**VISITES PAROISSIALES,
SÉANCES D'ÉCOLIERS,
TRAVAUX EN VUE (1932-33).**

Le nouveau curé, qui a profité du mois de septembre pour visiter la paroisse, est enchanté de ce premier contact avec ses gens:

- **J'ai rencontré chez vous des maisons de catholiques où trônent la croix de la Tempérance et l'image du Sacré-Coeur; de bons Canadiens où se retrouvent les vieilles traditions, les vertus de la race; des maisons où la bonne tenue des mamans et de leurs grandes filles est remarquable... Merci de votre générosité pour la quête de l'Enfant-Jésus qui a rapporté \$217.63 (2 octobre).**

Sur l'invitation de l'ancien curé, des jeunes filles ont accepté d'aller donner une représentation à la Jemmerais le 17 novembre. Elles auraient cependant besoin de cinq voitures pour les conduire à Québec et les ramener le soir vers minuit. Le jeudi suivant, à l'occasion de la Sainte-Catherine, les jeunes gens de la paroisse présentent une séance littéraire et musicale à la salle du collège: 10¢ pour les jeunes et 25¢ pour les adultes. Non seulement les promoteurs méritent-ils des félicitations, mais il faut les encourager en assistant au drame, **l'Expiation**, à la comédie, **l'Ambassadeur au Japon**, aux chants et déclamations. Le 23 décembre, il y aura séance de classe au collège avec le résultat des concours, du chant, des déclamations; toute la paroisse est invitée, surtout les parents des élèves.

Comme la cave du presbytère baigne dans l'eau, il faudra la creuser, la drainer, la ventiler pour qu'on puisse y circuler librement. De même le cimetière aura besoin d'un bon drainage fait selon les plans et devis gratuits Garneau-Lavoie du Ministère de l'Agriculture: tranchée de 1800 pieds, tuyaux neufs, quatre pouces de paille, du ciment, trois pieds de gravelle... Il est entendu qu'on n'emploiera pour ce travail évalué à quelque \$500.00 d'après le plus bas soumissionnaire, Oscar Charette, que des gens de Saint-Michel (11).

**BELLE OEUVRE DE COLONISATION
DU COMTÉ DE BELLECHASSE,
1933-1935.**

Fort intéressé à tout ce qui touche à l'agriculture et à la colonisation, le curé Fortin donne volontiers au Ministère la liste demandée des fils de cultivateurs âgés de 18 à 30 ans, ou de jeunes ménages incapables de s'établir sur des lots ou des fermes, et qui seraient cependant désireux de le faire (**janvier 1933**). En mai, il y a exposition à la salle du collège des objets fabriqués depuis un an à l'Ouvroir Saint-Michel: c'est à voir! Le curé tient à féliciter publiquement Robert Massicotte et Antonio Breton qui ont obtenu 100% des points à leur 2^e examen des **Cours abrégés d'Agriculture à domicile**. Surtout, il leur souhaite l'an prochain de nombreux imitateurs.

A l'instigation du Gouvernement provincial, semble-t-il, le curé Fortin s'occupe d'aller fonder lui-même une paroisse de colons-cultivateurs en Abitibi. A cet effet, il y aura tout le mois d'octobre 1934 une série d'assemblées dans les sept paroisses du bas de Bellechasse: Beaumont, St-Raphaël, St-Michel... A l'église, on prie pour la réussite d'une si belle et si bonne entreprise. Et lundi, le 29 octobre, à 20h., se fait le premier départ des colons à la Gare du Palais, de Québec, pour Ville-Montel, en Abitibi. Ils sont 25, dont trois hommes mariés; une vingtaine d'autres étaient prêts à partir...

- **Les listes restent ouvertes, continue le curé Fortin. Dès le printemps prochain, nous continuerons à peupler nos deux cents lots. Bon voyage et succès aux partants! Qu'ils aient le Christ-Roi, dont c'est aujourd'hui la fête, comme chef de la colonie! Ceux qui songent à partir au printemps doivent donner leurs noms sans tarder pour qu'on leur fasse suivre la filière officielle, un peu longue et lente assez souvent...**

(11) Cf. le Livre des prônes au temps du curé Fortin, 1932-33; Délibérations du Conseil de Fabrique, pp. 129-130; deux grandes pages de conditions faites à l'entrepreneur des travaux en perspective.

A la mi-mai 1935, l'Ouvroir Saint-Michel est fier de remettre à qui de droit les 1237 articles confectionnés pendant l'hiver pour la Crèche de Saint-Vincent-de-Paul, à Québec, et tous les ornements sacrés destinés à la colonie de Vautrin, en Abitibi, de même que beaucoup de lingerie. Le 18 août, cependant, le curé Fortin doit avouer que des empêchements majeurs l'obligent à délaissier la colonisation en Abitibi. Mais le 8 décembre, il n'en souhaite pas moins la plus cordiale bienvenue à l'abbé Louis-Ph. Corriveau, le nouveau curé de St-Michel de Preissac, en Abitibi, tout en invitant les paroissiens à continuer de se montrer généreux "pour nos chers colons d'Abitibi".

COURTIERS VÉREUX À DÉNONCER, CINQUANTENAIRE À SOULIGNER (1935).

Il existe au Québec des courtiers véreux qui, tout en observant la légalité, font les affaires les plus immorales financièrement qu'on puisse imaginer. C'est révoltant. Pourquoi le curé Fortin ne les dénoncerait-il pas du haut de la chaire?

- **Il s'agit de contrats par lesquels on s'engage à l'achat de titres, d'actions industrielles, que le courtier n'a même pas en main, et cela au prix de gages excessifs. En garde!... Les gens de la campagne, sauf de rares exceptions, devraient se contenter de placer leurs épargnes dans les obligations les plus sûres, ou encore sur leurs terres. Le reste est un trop grand risque. Quant aux Compagnies qui prétendent faire un revenu net de 27% et garantir un dividende de 12%, le mieux à faire est de les dénoncer à la justice du pays... (12).**

Le printemps 1935 marque au Canada le cinquantenaire de l'arrivée des Frères Maristes au pays. Chaque école des Frères s'étant engagée à faire sa petite part pour souligner un tel événement, Saint-Michel commence par une séance-concert et la représentation d'un drame d'Eugène Achard: **Une noble vengeance**, dont les principaux acteurs furent Aurèle Lamontagne, Jacques Mercier, Pierre Bernier, Rosaire Breton et Roland

Tremblay. Pour la fête religieuse du 26 mai, l'église paroissiale a revêtu sa parure des jours de fête. Pendant la grand-messe d'action de grâces, le curé Fortin brosse un éloquent panégyrique de l'oeuvre mariste, à Saint-Michel d'abord, et dans le monde entier. Le F. Marie-Salvator, qui dirige la chorale de chant, donne un programme si bien exécuté que des choeurs jouissant d'une belle notoriété auraient pu l'en-
vahir.

Dans l'après-midi s'ouvre l'exposition scolaire au collège St-Michel. C'est plaisir pour les parents d'admirer le travail accompli par ces jeunes en un an seulement. Au fait, les murs de la grande salle sont entièrement recouverts de feuilles de toutes dimensions, soit autour de 4000 travaux scolaires: rédaction, arithmétique, histoire, sciences, géographie, sans compter mille dessins disposés avec goût, ordre et symétrie par les professeurs. Quant à la soirée, réservée à la lecture publique des notes, elle est entrecoupée de chants, de saynètes et d'une causerie du F. Philémon-Antoine sur les oeuvres maristes dans le monde. De vifs applaudissements montrent que la conférence a été goûtée, comprise, appréciée.

TOUCHANTES SUPPLIQUES AU PROVINCIAL DES MARISTES A LAUZON, 1935-37.

Les fêtes jubilaires maristes se sont à peine tues que le curé Fortin croit l'heure venue de demander une couple de Frères pour sa colonie de vacances à Saint-Michel, soit une centaine de garçons auxquels il impose le régime de la confession chaque mercredi soir et de la communion le jeudi matin:

- **Ces jeunes se réunissent au collège, et ce sont les Frères qui s'occupent de les préparer et de les amener à l'église ou à la sacristie. Si les Frères ne sont pas là, la moitié des jeunes nous échappent. Par**

(12) C. Le Livre des prênes à Saint-Michel, les 24 février et 10 mars 1935.

ailleurs, nous venons de former une Association des Etudiants en vacances, y compris ceux qui fréquentent les collèges classiques, les jувénats...

- Je voudrais bien que vos Frères puissent s'occuper de ce groupement. Ils en seraient les modérateurs, ce qui leur permettrait de garder le contact nécessaire avec la population et de prendre une influence considérable sur la jeunesse étudiante de la paroisse...
- Nous avons dans la paroisse, avec notre collège et les Frères qui le dirigent, un centre d'instruction et d'éducation qui n'a peut-être pas son supérieur dans la Province... Vous savez que, par tempérament, je ne suis pas prodigue de compliments inutiles, mais j'aime à rendre justice à qui de droit. Cette année, vos Frères furent incomparables, au-dessus de tout éloge. Je compte que vous me laisserez à peu près le même nombre de Frères l'année prochaine et que... le collège ne se videra pas pendant les vacances... (13).

Une telle requête, si gentiment tournée, mérite certes une réponse affirmative par le retour du courrier. Et cependant le F. Marie-Stratonique regrette de décliner une offre aussi intéressante à cause de l'organisation de cours de vacances pour la plupart de ses religieux. Même les directeurs deviennent à leur tour professeurs ou chefs de groupes, font de la suppléance dans les maisons de formation, etc. Et comment oublier pour tous un repos nécessaire, si bien mérité? Le provincial ajoute qu'aux fins de semaine, ce pourrait être différent. Des confrères de Lévis se feraient un plaisir, probablement, de voler au secours du curé de St-Michel, ne demandant chaque fois qu'une minime rétribution pour leurs frais de déplacement.

Battu une première fois, le curé Fortin revient à la charge deux ans plus tard, soit le 17 mai 1937, mais en passant, cette fois, par le secrétaire J. Dufresne, de la Commission scolaire:

- Je suis chargé de vous demander de laisser, durant les vacances, un ou deux Frères pour

conduire nos enfants à l'église et les surveiller d'une manière générale. Vous savez, quand les Frères sont absents, on dirait que le diable en profite pour pousser les jeunes à mal faire...

Cette fois, le provincial félicite le curé de sa belle ténacité qui finira bien par emporter le morceau... pourvu que Messieurs les Commissaires se montrent un peu plus compréhensifs lorsque ces mêmes Frères demandent une légère augmentation de salaires. Et c'est ce que le F. Marie-Stratonique écrit au secrétaire J. Dufresne le 20 mai:

- Je m'aperçois que MM. les Commissaires apprécient de plus en plus les services de nos Frères à mesure qu'ils suivent davantage leur travail par l'assistance aux nominations mensuelles. Je suis fier et me réjouis de ces contacts plus nombreux qui appellent l'entraide.
- Cependant, hier encore, MM. les Commissaires n'accédaient pas à une demande modérée au sujet du salaire. Se sont-ils prévalus de leur droit de partager l'octroi de \$2,000.00 aux municipalités qui emploient un ou plusieurs maîtres diplômés d'Ecole normale? Cet octroi devrait être doublé l'an prochain, et ce sera le bon temps de frapper pour faire ouvrir la bourse...

Après avoir rappelé que dix mois d'un dur labeur méritent un long repos, une détente de l'esprit, le provincial des Maristes avoue que d'ordinaire il tâche d'éloigner ses confrères pendant les vacances de leur milieu ordinaire. Il accepte, cependant, pour favoriser les bonnes moeurs, de laisser quelques Frères à Saint-Michel au cours des prochaines vacances, tout en espérant que Messieurs les Commissaires sauront en tenir compte en temps voulu (14).

(13) Maxime Fortin, prêtre curé, le 28 juin 1935.

(14) D'après la correspondance conservée au presbytère de Saint-Michel pour les années 1935 à 1937.

**CAISSE POPULAIRE,
HYGIÈNE ET GRÈVE DE ST-MICHEL:
1937 & ss.**

Février 1937 marquera la fondation de la Caisse populaire de Saint-Michel en présence de M. Cyrille Vaillancourt, le président général des Caisses Desjardins, qui répond à une demande instante d'une soixantaine de paroissiens. En chaire, le curé s'est réjoui d'une telle initiative, citant le cardinal Villeneuve:

- **Volontiers je fais mienne cette recommandation du cardinal Bégin qui voulait, à côté de l'église et de l'école, la Caisse populaire. L'Action catholique qui voudra viser au pratique devra s'attaquer, sur le plan économique, à l'organisation du syndicalisme catholique. C'est ce qu'a fait le clergé d'Antigonish pour les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, et c'est ce que nous devons multiplier dans notre Province pour l'établissement des Caisses populaires. Que dans chaque paroisse le curé fasse converger les efforts de ses apôtres vers l'organisation du crédit de la Caisse populaire, inspirée d'esprit chrétien, d'épargne chrétienne et de solidarité sociale (15).**

“Venez écouter l'abbé Turmel, l'habile propagandiste des Caisses populaires, dit encore le curé Fortin le 20 juin 1937. Il ajoute à l'adresse des cultivateurs qu'ils auraient avantage à rencontrer le nouvel agronome, Bruno Potvin. Les beaux jours de juin rappellent aussi aux gens de bonne volonté que “tout le monde devrait se donner la main, au moins ceux qui se servent de la grève pour y déposer leurs déchets. D'ailleurs, il paraît qu'on songe sérieusement à régulariser ces dépôts de vidanges et qu'il est temps, vraiment!” (16).

Dans son long rapport du 26 mai 1934, le Dr E. Ouellet, médecin hygiéniste de la Municipalité, avait déjà signalé les déchets et débris de toutes sortes qui s'accumulaient sur la grève, parfois jusqu'à trois pieds de hauteur; que de nombreux canaux d'égoûts à ciel ouvert laissaient s'échapper des odeurs nauséabondes;

que les grandes marées compliquaient souvent les efforts tentés pour remédier à ces maux... A maintes reprises, le Conseil municipal se penche sur le problème, édictant des règlements aussi sages que possible: celui du 14 juillet 1934, par exemple, qui défend de jeter quoi que ce soit sur la grève sous peine d'amende allant de \$2.00 à \$10.00.

Trois ans plus tard, le 5 juin 1937, le Dr Turcotte, qui est aussi maire de la Municipalité, revient sur le sujet tout en se plaçant au point de vue du tourisme surtout. Avec le Dr Ouellet, il a de nouveau visité la grève; avec lui, il a résolu de chercher ailleurs un endroit public où déposer les vidanges et rebuts de toutes sortes; ce pourrait être sur la terre de Christophe Lamontagne, qui offre un terrain propice à une telle fin (17). En chaire, le curé félicite le Conseil municipal qui a fait un bon coup en nettoyant la grève: étrangers et touristes remarquent à bon droit l'heureux site de Saint-Michel, cette propreté qui repose. Comme preuve, nous n'en voulons que cette affluence considérable de citoyens à la belle saison (18).

Deux ans plus tard, cependant, Lionel Vachon et Bruno Potvin se plaignent encore que des gens peu scrupuleux portent encore leurs déchets sur la grève. Les conseillers demandent des noms, des preuves; ils sont prêts à sévir... Saint-Michel devra tout de même attendre encore dix ans pour que le Conseil municipal établisse un véritable service des vidanges avec un responsable payé à cette fin, comme dans toutes les villes qui se respectent. Seuls les cultivateurs seront dispensés de payer la taxe dite des vidanges (19).

(15) Les prênes au temps du curé Fortin, février 1937; le discours du cardinal Villeneuve, Lévis, 26 janvier 1936.

(16) Prône du curé Fortin, le 6 juin 1937.

(17) Délib. du Conseil munic., vol. VI, pp. 18-19, 23-25; 159-160.

(18) Les prênes au temps du curé Fortin, le 2 juillet 1939.

(19) Délib. du Conseil munic., vol. VI, pp. 228, 466 et 501; Règlement des Vidanges, No 67.

UN SANCTUAIRE RÉGIONAL COMME LOURDES, ÇA SE PAIE! (1938 & ss.)

C'est un honneur pour l'humble village de St-Michel de posséder un tel sanctuaire que Lourdes, mais les honneurs se paient, hélas! Ainsi, le 18 septembre 1938, il est question d'une corvée en faveur du sanctuaire. Des pluies diluviennes ayant causé des dégâts considérables, on s'est demandé qui devait les réparer: la voirie? la municipalité? Plutôt que d'attendre indéfiniment, dit le curé, j'ai pensé que tous ceux qui ont une voiture ou un cheval s'amèneraient avec un voyage de gravelle, de gros sable ou de tuf. S'il en reste, on en mettra aussi devant le presbytère et l'église qui est en train de devenir un terrain public... En mai 1940, il est question d'une grande collecte pour Lourdes: 10¢ par élève en classe, \$1.00 par famille, à cause de grandes réparations en vue.

A l'occasion du pèlerinage de Saint-Vallier à Lourdes le 15 août 1940, hommes et jeunes gens viendront à pied, les dames et demoiselles en voiture. Les paroissiens de St-Michel sont invités à s'unir à eux: messe basse, action de grâces en commun, cantiques, chant de l'**Ave, maris stella** et du **Magnificat** à l'arrivée comme au départ. Le printemps suivant, le curé profite d'une occasion favorable pour acheter le terrain de Robert Pouliot, à l'est de Lourdes: \$800.00 qu'il paie de sa poche en escomptant que les paroissiens l'aideront à se rembourser puisque le tout appartient à la Fabrique en dernier ressort. Et déjà il est assuré de \$600.00.

Pour le pèlerinage à pied des cultivateurs de la région à la mi-juin, tous les paroissiens sont encore invités à se joindre aux pèlerins, et le F. Directeur du collège assume les frais du chant. Quant au pèlerinage annuel de Saint-Michel à la mi-août, il se fait avec une splendeur inaccoutumée grâce à une température idéale et à un prédicateur de renom, l'abbé Emile Bernard.

Nouvelle corvée à Lourdes en octobre 1942: il faudrait 500 voyages de terre. Rien que ça!

Ceux qui n'ont pas de chevaux sont invités à venir épandre la terre avec leur pelle ou à niveler le terrain. Christophe Lamontagne donne la terre; Joseph Fortier, propriétaire de l'autobus, surveille la mise en place du matériel, et Maurice Bélanger offre une journée de camions: qui viendra charger le camion à la pelle? La Vierge de Lourdes ne se laissera pas vaincre en générosité, réaffirme le curé qui s'empresse d'ajouter le 8 novembre: "Nos cinq cents voyages, nous les avons ou à peu près..." En 1945 enfin, il est question de rénovation de statues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la chapelle. La dépense s'élevant à quelque \$200.00 a été soldée par l'ancien maire J.-N. Roy. Cordial merci au nom de tous les paroissiens! (20).

DES BONNES MOEURS QUI SAUVEGARDERONT LA RÉPUTATION DE ST-MICHEL.

Le Règlement municipal No 37, daté du 2 juin 1934, renferme une quinzaine d'articles comme ceux-ci: "Que le restaurant où l'on vend des rafraîchissements soit propre et bien tenu; défense d'y faire du bruit en chantant ou autrement; pas de paroles déshonnêtes ni de blasphèmes. Pas de conduites indécentes: défense de se baigner sans avoir revêtu un costume *ad hoc*, ni de circuler en costume de bain dans le village..." A l'été suivant, tout de même, le curé Fortin se plaint de la vente de liqueurs enivrantes sur la plage publique, d'offenses à la morale... Il propose à la Municipalité l'engagement de constables; et c'est ce que décrète le maire Lamontagne à la séance du 6 juillet 1935. Maurice Bélanger sera désormais le constable de la Municipalité pour le temps des vacances d'été, à raison de \$8.50 par semaine. Encore une remarque du conseiller Leclerc: aux abords du quai, des baigneurs font preuve d'absence totale de pudeur et même d'effronterie (21).

(20) Cf. Les prônes au temps du curé Fortin, 1938-1945.

(21) Délib. du Conseil munic., vol. VI, pp. 16-19, 82-85.

Il sera désormais défendu de stationner sur le quai de St-Michel la nuit parce que des automobilistes ont pris la mauvaise habitude de s'y aventurer à des heures indues. Les coupables seront soumis à une amende de \$10.00 ou un mois de prison. Une affiche lettrée à la peinture sera posée à l'entrée du quai; le sieur Vézina est chargé de ce soin (7 août 1937). Les huit articles du Règlement No 45 portent sur les lieux d'amusement: salles de danse qui devront se munir d'une licence de \$100.00 accordée seulement à des personnes fiables au jugement du Conseil municipal et après une recommandation écrite de l'inspecteur des bâtiments. De telles salles devront être fermées le dimanche (5 mars 1938).

A l'occasion d'une lutte électorale en octobre 1939, le Conseil a demandé à MM. Boiteau et Bienvenue d'user de leur influence personnelle pour que leurs organisateurs ne fassent aucune distribution d'alcool dans la Municipalité (22).

Le 5 mai 1941, le Conseil municipal prie le député fédéral de fermer l'accès du quai par une barrière chaque soir, avec avis bilingue. Il demande également au député provincial Bienvenue que la police des mœurs surveille les plages aux fins de semaines surtout; que la Commission des Liqueurs se montre plus sévère pour ses permis de vente de spiritueux; que les restaurateurs ferment leurs boutiques pendant les offices religieux et, surtout, que ces endroits ne deviennent pas un refuge pour les jeunes de la Municipalité.

Autre pas en avant le 2 avril 1942: après discussion sur les lieux d'amusement et le maintien de l'ordre public, il est décidé qu'à l'avenir les propriétaires de salles et de bains publics seront obligés d'engager à leurs frais un ou deux gardiens acceptés et assermentés par le Conseil municipal qui se réserve le droit de donner à de tels agents de la paix les conseils appropriés.

Le 6 juin 1943, c'est sur la proposition de la Fédération des Ligues du Sacré-Coeur que le Conseil de Saint-Michel demande à Ottawa d'interdire le travail de nuit aux filles et aux femmes; de ne pas autoriser le travail à l'usine aux

femmes ayant des enfants de moins de 16 ans; d'obliger à la journée de huit heures et la semaine de 40 heures... (23).

QUAI DE SAINT-MICHEL ET COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL (1939-40).

C'est un peu tous les ans que Saint-Michel serait en mesure de se plaindre à Ottawa parce que des "tempêtes effroyables" ont endommagé son quai. Maires et conseillers le firent, notamment, le 31 octobre 1912 et le 2 décembre 1918. En juillet 1922, il s'agit plutôt de vive gratitude au député Charles-Alphonse Fournier qui a fait reconstruire le quai, "question d'intérêt vital pour la Municipalité." L'année suivante, le Fédéral vote \$14,000.00 pour terminer les travaux du quai et creuser le chenal de nouveau parce que le vapeur **Champion** dit avoir touché le fond à maintes reprises (24).

Oscar Boulanger, qui est le député fédéral en 1928-29, fait de louables efforts pour obtenir d'Ottawa le parachèvement des travaux de dragage, la passerelle en béton... La pétition du 2 octobre 1937, que lui adresse le Conseil municipal de St-Michel, manifeste une certaine anxiété de la part des riverains du Saint-Laurent:

- **Attendu que le quai de St-Michel est dangereux, comme l'atteste une affiche du Gouvernement fédéral placée là le printemps dernier; que ce quai est d'une grande utilité aux cultivateurs, pêcheurs, fabricants de bois de pulpe du comté de Bellechasse pour l'expédition de leurs produits...**
- **Attendu que, depuis plusieurs années, il n'y eut aucune réparation ni même aucun**

(22) Délib. du Conseil munic., vol. VI, pp. 165, 181-183, 232.

(23) Cf. Délib. du Conseil munic., vol. VI, pp. 277, 281, 295, 327, 454-455.

(24) Id., vol. IV, pp. 77, 399-400, 544, 563-564, 577-578.

entretien au quai; que les poteaux d'amarage sont inutilisables par suite de la pourriture; que la descente centrale et les escaliers latéraux sont défoncés; que les grosses pièces de bois formant la charpente principale de la partie est, sont bombées et menacent de se casser sous la pression des roches placées à l'intérieur...

- . Attendu qu'une cinquantaine de défenses sont disparues, emportées par la mer; qu'on ne compte plus les morceaux de bois de toutes dimensions, qui sont pourris... bref, que le quai est devenu dangereux et menace de se délabrer complètement...
- . Attendu que la construction d'un tel quai a déjà coûté plus de \$100,000.00 prêts à s'envoler en pure perte si on ne prend pas les moyens voulus d'y remédier au plus tôt...
- . Il est résolu qu'une requête soit faite à M. Oscar Boulanger, député fédéral de Bellechasse, le priant d'user de toute son influence pour obtenir un montant suffisant dans la liste des crédits qui seront bientôt votés à Ottawa (25).

En mars 1945, il s'agit d'un mur ou brise-lames en béton qui préserverait les demeures construites au bord du fleuve et aux environs du quai de St-Michel; et c'est au député Picard que l'on s'est adressé. Pareille demande sera renouvelée en 1953 pour la continuation du mur. Et en 1955, ce sont les vifs remerciements du Conseil municipal pour les \$17,000.00 obtenus d'Ottawa (26).

Et la Compagnie de Téléphone Bell, que vient-elle faire dans le paysage? Elle s'en prend au Conseil municipal parce que ses membres ont osé taxer les poteaux de téléphone, pour une somme assez minime cependant: \$13.00. L'avocat Kroustrom se dit prêt à mener la poursuite à bonne fin, et la Municipalité l'autorise à continuer les démarches en cours pourvu que les frais ne dépassent pas les \$15.00 (2 septembre 1939). Mais en mars 1940, la Compagnie poursuit le

Conseil municipal en Cour supérieure pour montrer que le rôle d'évaluation est nul (*ultra vires*) et se dit même prête à se rendre jusqu'au Conseil privé à Londres à cause des répercussions possibles dans l'avenir. Dès lors le Conseil municipal de Saint-Michel n'a qu'à baisser pavillon devant la toute puissante "Bell Company of Canada" (27).

DES CHIENS QUI S'ATTAQUENT AUX MOUTONS; LA PYRALE DU MAIS (1941).

Il est curieux de constater comme il est souvent question des chiens qui nuisent à l'agriculture à St-Michel:

- . Nombreuses plaintes au sujet du sieur C.-E. Thibeault dont le chien, qui erre à toute heure du jour dans le village, s'attaque aux passants. Le maire J.-N. Roy dit avoir averti le coupable à maintes reprises, sans succès. Cette fois, l'on est résolu à prendre les mesures édictées par la loi (2 avril 1927).
- . Le sieur Alphonse Massé se plaint de nombreux chiens en liberté qui ont étranglé des poules et des moutons. Il demande au Conseil de faire cesser une pareille situation. Maire et conseillers jugent à propos de consulter un homme de loi.
- . Une première requête de 24 signatures demande d'imposer une taxe sur les chiens pour indemniser les contribuables ayant à subir des pertes de moutons dévorés par les chiens; elle est du sieur W. Martineau. La

(25) Cf. Délib. du Cons. munic., vol. V, pp. 174, 210; vol. VI, pp. 171 et 201. Le 6 août 1938, le Conseil municipal est heureux de voter à l'unanimité ses plus vifs remerciements au député Oscar Boulanger.

(26) Cf. Délib. du Cons. munic., vol. VI, pp. 369; vol. VII, pp. 52 et 88.

(27) Cf. Délib. du Conseil munic., vol. VI, pp. 228, 229, 231, 246-247.

seconde, d'Alphonse Tremblay, renferme 115 signatures et s'oppose à la précédente, une telle mesure ne pouvant que causer du préjudice aux propriétaires de chiens (8 fév. 1937).

- . Aimé Breton, qui vient de perdre une moutonne étranglée par les chiens, réclame \$25.00 au Conseil qui lui en offre \$15.00. Du même coup l'on fixe à \$0.50 la taxe des chiens à Saint-Michel et les sieurs Ph. Bourget, J.-C. Martineau, Wilfrid Martineau et Joseph Pouliot, fils, sont nommés estimateurs des dommages causés par les chiens (2 juin 1941).
- . La taxe sur les chiens oblige toutes les municipalités, dit le député Bienvenue; il faut s'y conformer. Ainsi faut-il compter le nombre de chiens dans l'arrondissement, faire rapport et tuer les chiens en liberté... (9 sept. 1941) (28).

A sa séance du 3 mars 1942, le Conseil municipal juge à propos d'établir le Règlement No 50 au sujet de la pyrale du maïs:

- . Considérant qu'un insecte redoutable, la pyrale du maïs, vient d'envahir la Province, menaçant de devenir incontrôlable, il est proposé que la semaine du 12 au 19 mai prochain soit instituée comme la Semaine du Nettoyage des champs de blé d'Inde...

Suit la nomination d'inspecteurs chargés de veiller à l'exécution du Règlement: Philippe Bourget, Emile Dugal, Alfred Tremblay, Amédée Lacroix, David Roy, Joseph Goupil. Ces inspecteurs auront le droit de pénétrer sur tout terrain dans l'exécution de leurs fonctions. Ils pourront imposer une amende de \$5.00 en plus des frais habituels en pareilles circonstances (29).

75^e ANNIVERSAIRE DU COUVENT, LE 11 AOÛT 1941; FAMILLE ROY À L'HONNEUR.

Le 11 août 1941 marque le 75^e anniversaire de l'arrivée des religieuses à Saint-Michel. Pour souligner l'événement, une centaine d'anciennes élèves sont accourues d'un peu partout à leur chère Alma mater, oubliant pendant quelques heures qu'on est encore en pleine guerre mondiale. L'orateur du jour n'est autre que le sympathique Mgr Egide Roy, o.f.m., préfet apostolique de Kagoshima, au Japon:

- . Il y a déjà 75 ans, dit-il, que les trois premières religieuses de Jésus-Marie vinrent s'établir dans le voisinage discret de l'église que les Soeurs ne devaient jamais quitter. Si la majesté du Saint-Laurent, la beauté de l'Île d'Orléans dominée par la cime bleue des Laurentides, jetèrent en une courte extase les nouvelles arrivées, la pauvreté de l'installation, la défiance irraisonnée d'une partie de la population, minoritaire c'est vrai mais plutôt turbulente, jointes aux épreuves inévitables de tout début, les ramenèrent vite aux monotones réalités du travail quotidien...
- . Leur application au travail a si bien gagné la confiance qu'aujourd'hui le couvent est un des éléments les plus précieux de notre paroisse. Son absence causerait un vide insupportable à la population. L'oeuvre arrosée de tant de sueurs et de sacrifices a été visiblement bénie de Dieu...
- . Quelle ne serait pas la joie des fondatrices de voir sa respectable structure de briques

(28) Id., vol. V, pp. 137-138; vol. VI, pp. 147, 279, 284, 288, 297, 305, 319, 356; vol. VII, pp. 60-61, 264. Les Règlements Nos 53 (2 mars 1942) et 78 (5 avril 1954) traitent des amendes imposées à ceux qui négligent d'attacher un jeton au cou de leurs chiens. Et si la taxe est portée à \$2.00, l'amende peut atteindre \$20.00. Même un paisible citoyen comme M. Fortunat Morisset doit déboursier \$5.00 en 1962 (5 fév.) par suite d'une plainte de la Commission scolaire.

(29) Cf. Délib. du Cons. munic., vol. VI, p. 270.

remplacer aujourd'hui la pauvre mansarde du début! Mais surtout quel ne serait pas leur enthousiasme de vous contempler, vous, Mesdames, Mesdemoiselles, sympathiques représentantes des centaines de jeunes filles qui, en trois quarts de siècle, ont été les bénéficiaires de leurs travaux. Une veine de grâces s'est ouverte dans notre paroisse avec l'arrivée des religieuses; veine qui a répandu discrètement dans des centaines de familles le goût d'une vie saine, belle et agréable à Dieu... (30).

Après le salut du Saint-Sacrement, que chante le curé Fortin, les Amicalistes remettent à leurs anciennes maîtresses venues nombreuses pour la circonstance, un chèque de \$120.00 par l'entremise de leur vice-présidente, Marie-Rose Pouliot. Toutes partagent ensuite un délicieux goûter sous les grands arbres en se ressouvenant, comme l'a si bien dit Michelle le Normand, que "la plus belle chose au monde est l'amitié du jeune âge retrouvée intacte après des années de séparation".

Quelques jours plus tard, le 20 août, Saint-Michel a de nouveau la consolation d'assister à une ordination sacerdotale: celle du P. Lucien Roy, s.j., le 7e prêtre de la famille de Mme Veuve Arthur Roy. Le banquet se prend au parloir du couvent où s'assemblent une cinquantaine de convives, dont une douzaine de prêtres et les familles alliées Roy et Dumas. Faute de place, dit la Chronique, les religieuses écoutent les discours de leur chapelle. Ajoutons qu'elles ont décoré leur parloir de vert pâle et qu'elles y ont placé bien en évidence le portrait de feu Arthur Roy, le père du nouvel ordonné.

Quant à la Soeur St-Egide Roy, des religieuses de Jésus-Marie, soeur du nouvel ordonné, elle a pris la peine de venir des Etats-Unis pour participer à la fête. Et le lendemain, 21 août, elle assiste au 25e anniversaire d'ordination de son autre frère, le P. Marie-Antoine, o.f.m., auteur d'une histoire de St-Michel de la Durantaye, futur évêque d'Edmunston, au Nouveau-Brunswick (31). La messe se dit à la chapelle du

couvent, cette fois, et le jubilaire est entouré à la fois de l'ordonné de la veille, son frère Lucien du chanoine Chamberland et d'une dizaine de prêtres. Le professeur Emile Larochelle et sa fille, Francine, font les frais du chant.

LE ROMAN D'UN CIMETIÈRE, CELUI DE SAINT-MICHEL (1941-1943).

Roman!... C'est bien le terme qu'emploie le député Valmore Bienvenue quand il s'adresse au curé Fortin le 24 mars 1942: "J'ai bien reçu votre lettre relative à l'agrandissement de votre cimetière paroissial et je me réjouis de ce que ce roman soit terminé à votre satisfaction. Il ne vous restera plus qu'à diviser le cimetière en lots et à pratiquer à votre façon le retour à la terre..."

Comme dans tous les romans qui se respectent, le cimetière de Saint-Michel vivait heureux, sans histoire, jusqu'à ce jour fatidique du 30 novembre 1941 alors que les francs-tenanciers, réunis en assemblée générale, ont consigné par écrit:

- **Le cimetière actuel est insuffisant; il n'y reste aucun lot à concéder. Ou bien il faut agrandir le cimetière, ou en faire un autre; ou mettre assez de terre sur l'ancien pour satisfaire aux exigences du Bureau provincial d'Hygiène en l'exhaussant, ou acquérir un nouveau terrain.**
- **Le projet le moins coûteux semble bien d'agrandir le cimetière en utilisant un second terrain qui se trouve au sud du chemin municipal et qui appartient à la Fabrique.**

(30) D'après un article de Françoise Larochelle, secrétaire de l'Amicale de St-Michel de Bellechasse; article paru dans l'Action Catholique de Québec à l'époque.

(31) Mgr Marie-Antoine Roy, o.f.m., est né à St-Michel de Bellechasse le 24 mars 1893 d'Eugénie Dumas et Louis-Arthur Roy, cultivateur. Ordonné prêtre à St-Michel en 1916, il est en Palestine en 1933, à Paris en 1938-1939. Désigné comme le premier évêque d'Edmunston, N.B., le 15 août 1945, il y meurt le 27 octobre 1948. Les Acadiens lui doivent leur Collège Saint-Louis.

Ce terrain de 27 000 pieds carrés servait autrefois de pâturage pour les vaches du curé. Son aménagement pourrait coûter \$1,500.00.

- Comme un tel projet paraît le plus économique, c'est celui qui est accepté par l'assemblée. Le cardinal Villeneuve le sanctionne à Québec le 6 décembre 1941.

Mais une première difficulté de taille surgit immédiatement: le Ministère du Bien-Etre Social et de la Santé qui dit non parce que le sol est trop humide, que le drainage serait trop compliqué, trop dispendieux, trop proche des maisons, etc. Par bonheur, les objections du Ministère de la Santé vont tomber les unes après les autres:

- a) Mère Supérieure affirme que le couvent ne s'alimente à aucun puits artésien et que toute l'eau de la maison lui vient de l'aqueduc Mercier. Elle ajoute même qu'elle n'a aucune objection à l'agrandissement du cimetière par l'affectation projetée d'un terrain au sud du chemin municipal.
- b) Le voisin Alphonse Gosselin certifie à son tour qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que le cimetière soit agrandi tel que décidé récemment par l'assemblée générale des francs-tenanciers.
- c) Enfin le terrain de Mme Fox, non loin de la route nationale, surplombe d'une trentaine de pieds l'emplacement du cimetière projeté. Il ne peut être ici question que du déplaisir causé nécessairement par le voisinage d'un cimetière quelconque; aucune raison d'hygiène, cependant.

Et le 22 décembre 1941, le curé Fortin s'empresse d'expédier au député de Bellechasse les divers documents relatifs à l'affaire du cimetière, et le lendemain de Noël, Valmore Bienvenue lui répond aimablement:

- J'essaierai d'être bon avocat pour une fois, car j'ai un client que je voudrais bien servir. Et si j'obtiens l'autorisation d'agrandir le cimetière à l'endroit projeté, je

voudrais que vous me réserviez un lot car je devrai, tôt ou tard, pratiquer la politique du retour à la terre, et je serai alors heureux d'habiter Saint-Michel en permanence...

A la fin de mars 1942, l'affaire paraît sur le point de se régler: "Inutile de vous assurer que je serai toujours à votre disposition, continue le député Bienvenue, lorsque vous voudrez faire appel à mes modestes efforts pour les travaux de drainage en perspective. Vous n'aurez qu'à me soumettre votre projet, et je me ferai volontiers votre interprète pour obtenir ce que vous désirez..." Mais est-ce bien la fin du roman? Pas si sûr que ça! Le 8 novembre 1942, le curé fait creuser quarante trous dans le nouveau terrain où l'on peut enterrer les morts à quatre pieds sous terre partout, parfois à six; mais il y a de l'eau, d'où la nécessité d'un drainage immédiat. Le 21 mars 1943, la Fabrique demande des soumissions pour le drainage... puis le silence retombe sur l'affaire du cimetière, jusqu'à l'arrivée d'un autre curé sept ans plus tard (32).

AVEC LE ROMAN DU CIMETIÈRE, IL Y AURA PEUT-ÊTRE AUSSI CELUI DES FRÈRES.

Le roman des Frères commence le 20 juin 1937 par de chaleureux remerciements du curé Fortin "à celui qui fut directeur du collège pendant six ans, qui fut aussi directeur de la chorale à l'orgue et qui s'est acquitté de sa tâche magnifiquement bien". Au mois d'août, la Commission scolaire s'engage à payer trois Frères \$1,600.00. Le quatrième, affecté au temporel, peut aider en classe, mais il n'y est pas tenu. En 1938, voici ce que propose le provincial d'Iberville pour favoriser la Commission scolaire:

- Désormais, nous ne mentionnerons plus le salaire du cuisinier, le Département de l'Instruction publique accordant ses octrois

(32) D'après la correspondance conservée sur le sujet au presbytère de Saint-Michel, de 1941 à 1943.

d'après l'argent déboursé par la municipalité pour ses professeurs. Nos charges de plus en plus lourdes nous obligent à demander une rétribution plus en rapport avec les exigences nouvelles des écoles. Nous demandons \$700.00 pour le F. Directeur et \$1,100.00 pour deux professeurs...

Le 22 juin 1938, un groupe de 26 croisés et 9 jécistes partent avec les Frères prendre part aux grandes manifestations du Congrès eucharistique national. Pendant quatre jours, ces jeunes pensionneront au Juvénat de Lévis où d'ailleurs ils sont accueillis à bras ouverts. Bientôt, le curé de St-Michel cite en chaire les noms d'enfants de la paroisse qui se distinguent au Juvénat de Lévis, en 9e année: Jean-Pierre Vézina, le 2e de sa classe, Martin Blais, le 3e, Gérard Vézina, le 5e, et François Prévost, le 8e (10 fév. 1940).

Le 14 décembre 1940, il est question de payer le 4e Frère vu qu'il fait partiellement la classe, mais la Commission scolaire refuse: le village compte beaucoup de rentiers célibataires qui n'aiment pas beaucoup les taxes scolaires. En mai 1941, les Maristes ont demandé \$2,100.00 pour quatre Frères, mais la Commission se contente de \$1,950.00 à cause du peu d'élèves en 8e et 9e années et de l'impossibilité d'augmenter les taxes; à cause aussi de réparations à la toiture du collège qui ont coûté \$800.00. Pauvre collège, il n'avait pas vu de peinture à ses fenêtres depuis 47 ans, dit-on. (33)

A la fin de juin 1942, des gens parlent dans la paroisse de remercier les Frères à cause de l'augmentation de salaires demandée, mais le curé Fortin proteste du haut de la chaire:

Vous allez me rencontrer sur votre chemin si vous laissez partir les Frères qui ont toujours obtenu de si beaux résultats en classe!

Finalement, la Commission scolaire paiera \$1,900.00 pour trois Frères, et il ne sera plus question du cuisinier. Aux examens de juin 1944, les dix élèves de la 7e année, de même

que les trois de la 9e se présentent tous aux examens et remportent de brillants succès. "Ma seule école de garçons où il y ait 100% de réussite, écrit l'inspecteur Jolin; mes sincères et chaleureuses félicitations!" (34).

A l'été de 1947, les Maristes demandent une augmentation de \$200.00 par Frère; ils reçoivent \$250.00 pour trois, et les raisons invoquées se ramènent à celles-ci: nombre des élèves très limité; deux municipalités scolaires pour une population de 1500 âmes; propriétés taxées à 100% de leur valeur marchande, alors qu'en bien d'autres endroits elles ne le sont qu'à 50%... Mais cette même année 1947 marque le 30e anniversaire de l'arrivée des Frères à Saint-Michel: grand conventum des Anciens le 1er juin avec messe à l'église paroissiale, vibrant discours du curé Fortin, photo de groupe, fanfare du Juvénat de Lévis qui rehausse la fête et, le soir, séance à la salle du collège où l'on joue "Tom Pouce".

UN COUVENT QUI A DES DETTES, CELUI DE ST-MICHEL (1941-1945).

Plaie d'argent n'est pas mortelle, dit-on. Elle fait pourtant mal au cœur. Cette fois, elle excite la pitié du curé Fortin qui recommande une quête de patates en faveur du couvent: "Il en a grand besoin, assure-t-il au prône du 14 septembre 1941. On voudrait au moins un sac par famille. Qui ne peut pas faire ça?"

A la mi-mars 1942, Mère Supérieure oublie quelques instants ses tracasseries financières pour récompenser la bonne conduite des élèves par une

(33) Onze grands garçons viennent de faire leur retraite fermée à Charlesbourg en 1942. Ils sont tous heureux de l'expérience, et le curé aussi qui acceptera désormais d'en défrayer la dépense: "Nos grands garçons iront régler leur affaires là-bas, dit-il!"

(34) En septembre 1944, il y aura 18 élèves dans la première classe, 30 dans la 2e et 30 dans la 3e. Tous les diplômés de la 7e année reviennent faire leur 8e année. Quant aux trois finissants de 9e année, l'un d'eux s'en va à l'École technique, un autre à l'École normale et le 3e au Collège de Lauzon, section commerciale. En 1947, il y aura quatre classes: 8e et 9e années, 15 élèves; 5, 6 et 7, 22 élèves; 3 et 4, 29; 1 et 2, 33.

joyeuse partie de sucre. Des citoyens généreux mettent gracieusement leurs voitures à la disposition des jeunes: Napoléon Prévost, Jules et Edmond Morisset... Et l'on fait sauter les crêpes à la façon de Larieu. Toutes font honneur à la trempette, au sucre et à la blonde tire sur la neige. Et le soir venu, disent les Annales, elles offriront à Dieu des mercis bien sucrés.

Octobre 1943 ramène l'époque d'une importante collecte pour le couvent qui doit au bas mot \$15,000.00: "De l'argent qu'il n'a pas gaspillé, remarque le curé, mais employé pour l'instruction des jeunes. Il s'agit pour nous d'éteindre ou au moins de diminuer cette dette beaucoup trop lourde à porter". En octobre 1945, il est encore question de fruits et de légumes pour le couvent: patates, oignons, citrouilles... et aussi du savon plutôt rare en temps de guerre. La quête est organisée, cette fois, par les anciennes élèves du couvent. En novembre, Mère Supérieure fera chanter une grand-messe pour les généreux bienfaiteurs qui ne se lassent jamais de donner. Bref, le couvent paie fort bien, mais avec des prières!

DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE: 35 ANS D'EFFORTS TENACES!

Quand, à la fin de janvier 1947, le Conseil municipal demande à la Fabrique de Saint-Michel quelque aide financière dans sa lutte contre l'incendie, la réponse peut paraître cinglante: "Votre installation présente est jugée tout à fait inefficace..." Si la pilule est amère, il faut tout de même l'avalier. Heureusement que le 3 mai suivant, le Conseil municipal peut enfin voter à l'unanimité, de manière à profiter pleinement des subventions gouvernementales à 50% à cet effet, l'achat d'une pompe de 400 gallons d'eau à la minute, avec 1000 pieds de boyaux et les accessoires voulus. C'est l'heureux aboutissement de 35 ans d'efforts tenaces qu'on pourrait tenter de résumer ainsi:

- **Par suite de plaintes formulées contre le tuyau défectueux du moulin à scie E. Rueland, Magloire Corriveau, l'inspecteur des**

cheminées, devra faire un examen minutieux du tuyau en question (3 juillet 1914).

- **Le gardien de la salle publique fait remarquer que l'usage de la cigarette aux séances publiques constitue une menace continue d'incendie par suite de fumeurs invétérés qui sont aussi fort imprudents... (26 mars 1923).**
- **Ernest Lavigne, commissaire aux Incendies, adresse un long rapport au Conseil municipal. Promesse d'une généreuse subvention gouvernementale, dit le député Galipeault (1926).**
- **Le maire Lamontagne demande au curé Fortin d'inviter les paroissiens du haut de la chaire à prendre les plus grandes précautions contre l'incendie en faisant des feux de broussailles, en brûlant les feuilles mortes... (6 mai 1933).**

Mais le coup le plus dur encaissé au chapitre de l'incendie restera celui du 7 novembre 1942 qui a jeté huit familles sur le pavé, dont deux ne bénéficiaient d'aucune assurance (35). Tout en organisant les secours les plus urgents du haut de la chaire, le curé Fortin se permet d'espérer qu'enfin St-Michel saura s'organiser contre le feu sans redouter la sempiternelle séparation du village et de la campagne. De son côté, réuni en assemblée spéciale, le Conseil municipal décide de faire pression auprès du député Bienvenue. Tandis que le maire Gaudiose Pouliot, aidé des sieurs J.C. Martineau et Ovide Breton, est chargé de mener les démarches à bonnes fins, l'agronome Bruno Potvin s'offre à conduire gratuitement les conseillers qui le désirent à l'Islet et Saint-Jean-Port-Joli pour y voir leur installation de pompes à incendie. L'offre est acceptée.

Même en temps de guerre, le Conseil municipal pourra construire les réservoirs nécessaires au bon fonctionnement de la pompe à incendie. Et

(35) Lors de l'incendie du 7 novembre 1942, la ville de Lévis réclamera \$500.00 pour le service de ses pompes à Saint-Michel.

même après le vote unanime du 3 mai 1947, des citoyens tenteront encore de protester contre une telle dépense, mais ce sera trop tard ⁽³⁶⁾.

BONS SERVITEURS DE ST-MICHEL: LE VICAIRE CHABOT ET LE CURÉ FORTIN (1947).

A sa visite de la mi-mai 1946, le cardinal Ville-neuve est heureux de constater que la paroisse n'a plus de dettes et qu'elle a même plus de \$5,000.00 en caisse. Une des dernières améliorations du curé Fortin va consister dans l'aménagement du sous-sol de la sacristie qui s'appellera désormais la Salle de la Fabrique; sous-sol aménagé, rafraîchi, peinturé avec salles de toilettes et autres améliorations qu'on terminera à mesure que les sévères restrictions du temps de guerre le permettront. Cette salle sera fort utile aux organisations de toutes sortes dans la paroisse, comme le Cercle des Fermières. Son aménagement va coûter certains déboursés, évidemment, mais à Saint-Michel on a l'habitude des parties de cartes et des bingos. Le curé se permet tout de même une malice à l'intention de ceux qui ont peur du nouveau: "Prière à ceux et celles qui ne sont ni curé, ni marguilliers, de ne rien décider sur cette affaire de la Salle de la Fabrique!..."

Avant de s'éloigner de la paroisse, le curé Fortin met aussi en branle d'importants et urgents travaux de réfection qui dépasseront les \$15,000.00. A son très vif regret sans doute, il voit partir dans les premiers jours de juillet 1947 l'abbé P.-A. Chabot, désigné comme vicaire-économiste à Dosquet; un homme plutôt extraordinaire sans doute, si l'on en juge par cet éloge peu banal du curé:

. **Notre vicaire depuis 17 ans, le mien et le vôtre depuis 15 ans. Impossible de trouver un meilleur vicaire que lui! Instruit comme pas beaucoup de prêtres de son âge, d'une piété sans pareille, d'une grande discrétion, patient, mortifié... Grand monsieur, endurant son curé parfaitement. Peut-être lui ai-je fait le dixième d'une bonne vie ...**

. **Vous avez été bons, courtois, confiants en lui, Messieurs, et je m'en suis réjoui toujours. Mon vicaire a toujours passé avant moi dans votre paroisse et la mienne. Je l'ai voulu comme cela et cela devait être comme cela.**

. **Je suis et vous êtes bien chagrinés qu'il s'en aille. Il a 50 ans passés et 23 ans de prêtrise. S'il doit avoir un peu de liberté et vivre chez lui en paix avant de mourir, je comprends qu'il ait accepté d'être curé. Je l'en félicite et lui souhaite tous les bonheurs, toutes les réussites, toute la paix qu'une petite paroisse agricole de 900 jeunes va lui procurer ⁽³⁷⁾.**

D'ailleurs le curé lui-même ne s'apprête-t-il pas à quitter aussi les lieux? Au prône du 21 septembre, il annonce que l'abbé Auguste Cantin doit arriver à Saint-Michel le 24 et qu'en attendant il ne reste dans la paroisse que pour assurer la messe du matin. L'installation du nouveau curé, que présidera le chanoine Auguste Lessard, de Montmagny, ne se fera cependant que le 14 décembre 1947.

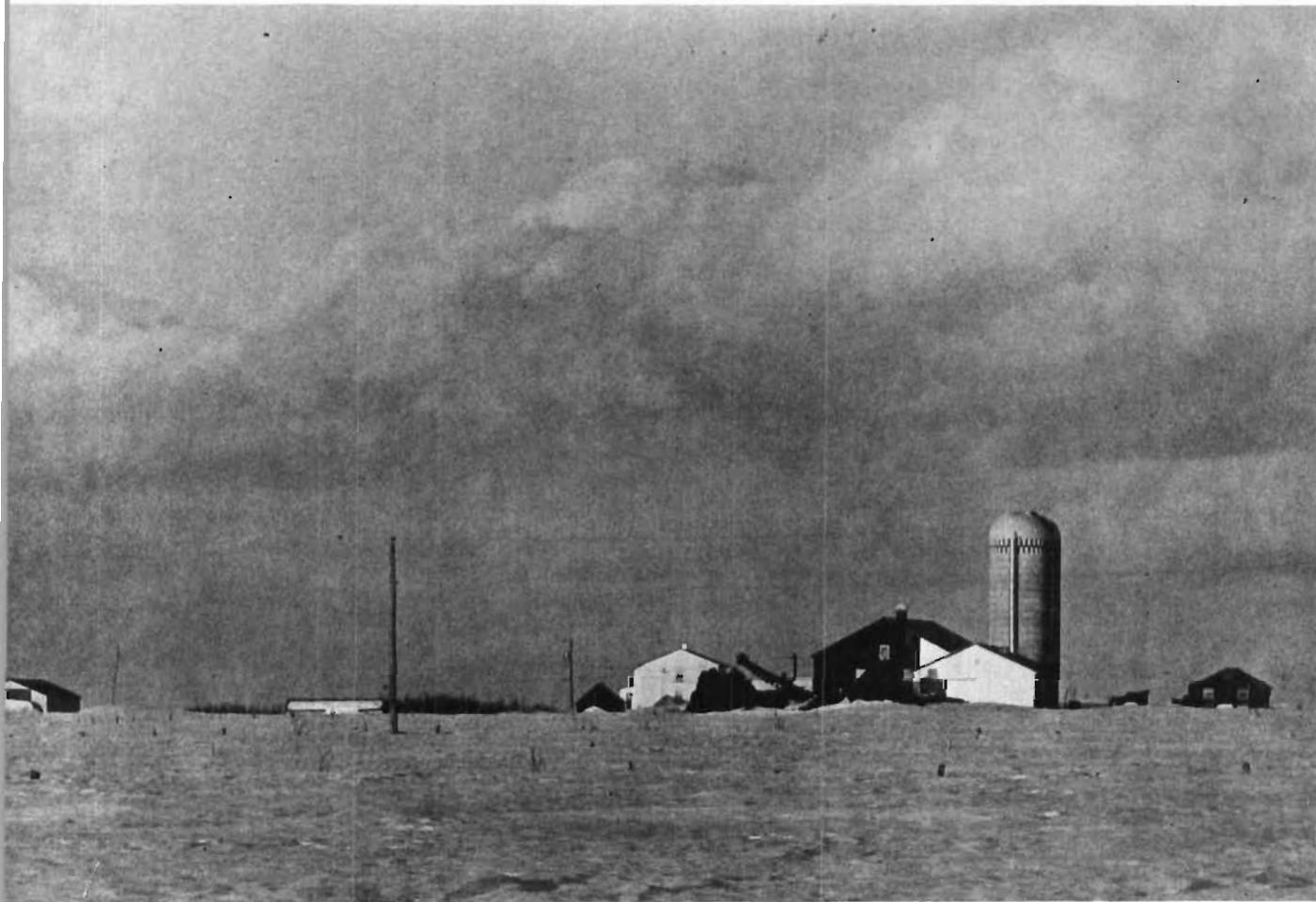
Dans un de ses derniers rapports à l'Archevêché de Québec, celui de 1946, le curé Fortin mentionne l'abus des boissons enivrantes, chez les jeunes surtout, de même que la partisanerie politique qui s'insinue partout, gâche la vie économique, sociale et religieuse, au point de rendre impossible le fonctionnement des mouvements d'Action catholique. A la question: "Que fait-on pour enrayer la désertion des campagnes?" il répond qu'on ne fait rien parce qu'il n'y a rien à faire.

(36) Cf. Délib. du Cons. munic., vol. IV, pp. 157; vol. V, pp. 76, 108, 452; vol. VI, pp. 321-324, 335-348, 380-390, 424-426, 463, 470.

Le "Nouveau Règlement" du 12 novembre 1949 traite de la protection contre l'incendie et des pompiers volontaires nommés en juillet, dont voici les noms: Albert Chamberland, chef, Paul Dolbec, capitaine, Albert Goupil, ingénieur; Claude et Guy Ruelland, Léo Robitaille, Jean-Paul Ménard, Emile et Alphonse Bourget. Le Conseil municipal fait assurer ses pompiers au taux de \$18.00 par an à la maison Pratte et Côté, de Québec.

(37) Au départ du vicaire Chabot, même l'écriture toujours fine et soignée du presbytère, va disparaître, hélas!

(PHOTO: LINDA MARCHAND)



En hommage à cette bonne centaine de fermiers progressifs auxquels nous devons le Saint-Michel agricole d'aujourd'hui.

Revers et consolations . . .

AU TEMPS DU CURÉ CANTIN (1947–1955), DES MAIRES EMMANUEL GARON, LAURÉAT POULIOT, EUGÈNE BRETON . . .

Sous son administration relativement courte de huit ans, le curé Cantin commence par recevoir les hommages de ses paroissiens, le 23 mai 1948, à l'occasion de ses 25 ans d'ordination sacerdotale. La fête comporte une messe à dix heures, un banquet à la salle du couvent et une soirée au collège au cours de laquelle le responsable des Vocations chez les Maristes montre un film sur les activités du collège Saint-Michel. La kermesse de 1949, au profit de l'église, rapporte l'étonnante somme de \$3,300.00 grâce en bonne part aux villégiateurs, fiers de montrer leur présence dans la place; grâce à l'Amicale du couvent qui a versé à elle seule \$1,435.00; grâce aux jeunes gens qui ont recueilli \$760.00, et aux Enfants de Marie dont la présidente, Mlle J. Roy, a remis un chèque de \$675.00. Résultat vraiment digne de mention, conclut le curé qui, bon gré mal gré, devra cependant rouvrir le dossier du cimetière.

LE ROMAN DU CIMETIÈRE À ST-MICHEL DE BELLECHASSE, SUITE ET FIN.

Le 1er mai 1949, il est de nouveau question du cimetière à St-Michel de Bellechasse, alors

qu'assemblés au presbytère les marguilliers, anciens et nouveaux, discutent une fois de plus de cette "importante et grave question". Comme président du Conseil, le curé Cantin montre qu'il est urgent d'agrandir puisqu'il ne reste plus aucun lot à vendre. Surtout, il signale qu'après une nouvelle inspection des lieux, le terrain choisi en 1941 ne semble plus convenir aux paroissiens. Holà!... Les marguilliers restent d'avis qu'il vaut sans doute mieux d'agrandir le cimetière du côté de l'ouest, en venant vers le presbytère. Du même coup, ils décident de faire deux rangées de lots dont l'une aura huit pieds et l'autre quinze de largeur, avec allée de huit pieds au centre. Les nouveaux lots devront s'harmoniser avec les anciens, c'est-à-dire qu'ils seront séparés par une petite allée de 18 pouces, et qu'on prévoit aussi des fosses communes et des lots de famille.

Les diverses résolutions relatives au cimetière de Saint-Michel sont approuvées à l'unanimité lors d'une assemblée de paroisse le 15 mai 1949 et sanctionnées à Québec le 9 juin. Mais sera-ce vraiment la fin du "roman"? Oui, pendant bien près d'un quart de siècle. Au commencement d'août, le curé Cantin prie ses gens de venir nombreux à la corvée de l'agrandissement du cimetière, rang par rang: "Venez et votre cimetière s'agrandira, tel que vous le voulez!..."

Le 26 octobre, il bénit lui-même le cimetière agrandi comme délégué spécial de l'Archevêché à cette fin.

L'AFFAIRE DE LA CÔTE DE L'ÉGLISE: LES MARGUILLIERS SONT LÀ! (1952-53).

Tout le monde sait à Saint-Michel que la Côte longeant l'église est étroite et dangereuse, pour les piétons surtout, encore plus exposés que les voitures à se faire molester, blesser même, et que de nombreuses plaintes s'étaient élevées à ce propos dans le passé. Or en décembre 1952, le Ministère de la Voirie décide de refaire la Côte en question. Il a besoin, pour se faire, de 7191 pieds carrés de terrain appartenant à la Fabrique pour y poser un tuyau de béton qui servirait à l'égouttement des terres. A Québec, le Dr Alphée Poirier, député provincial de Bellechasse, ne considère pas qu'il s'agisse là d'un problème majeur.

Une résolution de Fabrique, datée du 8 juin 1953, propose clairement au Gouvernement ou bien 10¢ le pied carré pour le lopin de terre situé sur le lot 79-P nécessaire à la réfection de la Côte de l'église; ou bien la cession gratuite du terrain pourvu qu'en retour le Ministère se charge d'asphalter le reste du lot 79-P qui servira de terrain de stationnement, et que l'eau de la route n'incommode en aucune façon les gens de Saint-Michel. Deux jours plus tard seulement, le Ministère répond qu'il s'intéresse davantage à la cession pure et simple du terrain aux conditions proposées. Le travail débute le 1er septembre: "C'est une amélioration pour laquelle je vous félicite de tout coeur et vous remercie", dit le curé de St-Michel au député Poirier (1).

TÉMOIGNAGE CONSOLANT DE L'ÉVÊQUE; REVERS DE LA MÉDAILLE...

A sa visite pastorale de mai 1954, Mgr Lionel Audet note avec plaisir que la situation financière de la paroisse est excellente: pas de dettes, même si on a fait des travaux pour \$12,000.00!

- **Il y a de l'ordre et de la propreté partout. Nous avons été bien édifié de la piété des fidèles qui ont rempli l'église à chacun des exercices de la visite. Les enfants sont remarquablement pieux et distingués. On sent ici l'influence d'éducateurs qui se dévouent pour eux, du prêtre qui les aime et s'occupe d'eux... (2)**

Est-ce à dire que tout soit parfait? Mais non. Dans ses rapports de 1952 et 1954 notamment, le curé Cantin constate qu'ici comme ailleurs, hélas! la danse et l'alcool provoquent bien des abus, comme les vêtements indécents. Ainsi a-t-il pris la peine de relever une résolution du Conseil municipal datée du 3 avril 1948:

- **Considérant les abus dans la vente des boissons enivrantes et l'immoralité des vêtements, il est proposé que ce Conseil défende complètement la vente de vins, bière... et aussi de porter des vêtements indécents. Cette résolution autorise le Secrétaire à recevoir les plaintes et le charge de faire rapport au Procureur de la Province. Adopté à l'unanimité.**

En juin 1950, le Conseil municipal refuse une requête pour la vente de la bière "vu qu'il existe dans la paroisse un Règlement à ce sujet depuis 1903..." (3). L'année suivante, cependant, le curé doit avouer qu'avec plusieurs paroissiens bien pensants, il continue de s'inquiéter des ravages de l'alcool:

- **Les épouses qui sont affectées par ce fléau doivent faire pression sur leurs maris pour leur faire comprendre toute leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants... C'est à vous, parents chrétiens, que ce travail appartient. C'est l'avenir de vos**

(1) Voir la carte du lot 79-P.

(2) Cf. le Registre des Visites à Saint-Michel, 1954. En juin, la paroisse veut dépenser \$4,000.00 pour acheter des fournaises à l'huile et revoir la couverture de l'église. Accordé.

(3) Cf. Délib. du Conseil municipal, vol. VI, p. 480.

enfants que vous devez protéger plus que jamais... Le devoir, seule vraie ligne de conduite à suivre! (4)

**PÉTITION DU 27 JUIN 1954
À L'HONORABLE ANTOINE RIVARD.**

Au-delà de cent contribuables de Saint-Michel jugent à propos, ce 27 juin 1954, de pétitionner auprès de l'honorable Antoine Rivard, solliciteur général de la Province, sur l'angoissante question de l'alcool qu'on sert à la jeunesse:

- **Nous, citoyens de Saint-Michel de Bellechasse, réunis en assemblée spéciale sur une question d'importance vitale, après avoir entendu l'exposé de la situation qui prévaut actuellement à l'endroit connu sous le nom de Champs-Élysées, demandons à l'honorable Solliciteur général de la Province de vouloir bien porter une attention spéciale au fait qu'à cet endroit on a fait boire des jeunes de 15 à 19 ans, et cela contrairement à la loi qui le défend catégoriquement.**
- **Pour protéger la jeunesse de St-Michel, nous sollicitons la faveur de vouloir bien user de votre autorité pour fermer cet endroit néfaste à nos jeunes en ce qui a trait à la boisson. Nous avons confiance en votre largeur de vues pour nous aider à solutionner le cas qui nous occupe présentement. Et nous avons signé la présente requête, tout en vous remerciant de votre obligeance coutumière...**

En tête des signataires figurent le maire Lauréat Pouliot et les conseillers Christophe Lamontagne, Paul-H. Roy, Armand Perreault, Léo Bilodeau, Joseph Bédard et Maurice Blais (5).

Une autre affaire devient également une source d'ennuis pour le Conseil municipal et la Fabrique: celle de la Plage Saint-Michel qui fait parler d'elle dans toute la région, provoquant ainsi de nouvelles plaintes chaque année.

**L'AFFAIRE DE LA PLAGE SAINT-MICHEL,
1948-1954.**

Le curé Cantin s'est d'abord adressé à François Paré, directeur du Bureau de perception de la Taxe d'Amusement, parce que, "à l'encontre du Règlement passé par notre Conseil municipal le 3 mars 1948, il y a de la danse à la Plage St-Michel. Seriez-vous assez bon de faire l'inspection voulue, de préférence le dimanche, parce que ce serait plus efficace?..."

N'ayant pas reçu de réponse, semble-t-il, le curé s'adresse directement au premier ministre Duplessis, le 7 février 1949, parce que le premier ministre remplit aussi la fonction de procureur général. Habilement, le curé commence par rappeler à son très digne correspondant que, tout récemment encore lors de la fête des Agriculteurs à l'Exposition provinciale de Québec, il avait exprimé publiquement son désir de garder à nos campagnes l'atmosphère de paix et de sécurité sociale qui les caractérise:

- **Avec plusieurs de mes confrères, je me suis réjoui de cette déclaration digne d'un chef soucieux du bien de sa Province. Vous admettez avec moi qu'il existe actuellement plusieurs facteurs de désordres en nos milieux ruraux. Et comme notre paroisse n'est pas à l'abri de ces dangers, je viens faire appel à votre bonne volonté pour nous aider à solutionner un problème important ici...**

Cinq jours plus tard, bien qu'il soit en pleine session parlementaire, M. Duplessis répond au curé Cantin qu'au sujet de la salle de danse dont se plaignent les gens bien pensants de la

(4) Prône du 3 mai 1951, fête de l'Ascension; curé Cantin.

(5) Voir en appendice la longue liste de ceux qui ont signé la pétition du 27 juin 1954. Quant au Règlement municipal No 76, du 3 août 1953, il se lit comme suit: "Le port du costume de bain est défendu sur les places publiques et n'est permis que sur les plages, bains publics... Il en est de même des costumes et vêtements indécents... sous peine d'amende n'excédant pas \$20.00 ou d'un mois d'emprisonnement..." (Vol. VII, pp. 46-48).

région, il a transmis aux départements intéressés l'ordre de prendre toutes les mesures légales à leur disposition pour satisfaire aux désirs légitimes de l'ensemble de la population. L'hiver s'écoule et sans doute se plaît-on à rêver de jours meilleurs à la Plage Saint-Laurent. A la mi-juillet, cependant, le curé croit utile de s'adresser, cette fois, au nouveau solliciteur général, Antoine Rivard, un confrère de classe: des paroissiens mécontents se plaignent de scènes disgracieuses que les gens honnêtes ne peuvent apercevoir sans en ressentir de l'indignation; d'alcool de contrebande, d'endroit mal famé, etc.

Très ferme dans sa réponse, le nouveau solliciteur général dit que la police de liqueurs a reçu l'ordre de faire les instigations d'usage et de transmettre au plus tôt un rapport approprié de manière à ce que les abus dont on se plaint ne puissent plus se reproduire. Quatre ans plus tard néanmoins, le curé Cantin veut porter sa cause auprès de l'abbé Irénée Gagnon, secrétaire-trésorier de la Fédération des Liges du Sacré-Coeur, à Québec:

- **Notre maire (M. Lauréat Pouliot) et ses conseillers sont très bien disposés à faire leur possible quant à cette plage. Il me semble que si le Conseil des Liges venait en nombre rencontrer les autorités municipales, nos gens comprendraient la portée du problème qui sortirait des cadres paroissiaux. De cette façon l'on aurait une meilleure idée de l'ampleur de la question. Il reste toujours la question des gardiens, pas faciles à trouver... Croyez, Monsieur le Secrétaire, que j'apprécie hautement l'intérêt que vous portez à cette question si importante pour la sauvegarde de la morale ici et ailleurs... (21 mai 1954) (6).**

DU CÔTÉ DU COLLÈGE, RIEN QUE DE BONNES NOUVELLES! (1949-1955).

Si les autorités religieuses et municipales doivent batailler ferme du côté de la moralité publique afin de favoriser le bon renom de la localité, du côté du collège Saint-Michel, Dieu

merci, on ne rencontre à peu près toujours que succès et consolations. Ainsi, à la fin d'août 1949, l'Econome provincial des Maristes commence par remercier la Commission scolaire qui fait preuve de beaucoup de bonne volonté pour accorder à ses confrères, en tout ou en partie, les augmentations de salaires demandées, soit \$1,300.00 pour le directeur, et \$1,200.00 pour chacun des professeurs l'année qui vient.

L'été suivant, le curé tient à remercier publiquement le F. Simon-René qui vient de diriger le collège pendant quatre ans avec un zèle qui ne s'est jamais démenti:

- **Sous son règne, le collège St-Michel a connu un développement que plusieurs paroisses pourraient nous envier. Avec doigté, il sut orienter nos jeunes vers l'avenir, et je dois lui rendre le témoignage qu'il a favorisé les vocations religieuses ou sacerdotales. Ce sont ces belles qualités d'éducateur et d'organisateur qui ont porté les autorités de la Communauté à lui confier l'école nouvelle dont les Maristes viennent d'accepter la direction à Québec. Il est remplacé ici par le F. Eugène à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue (20 août 1950).**

Trois ans plus tard, c'est au tour du F. Eugène d'aller se perfectionner en Europe où il fera son "3e An". Non seulement le curé Cantin le félicite-t-il pour son beau talent d'éducateur, mais il ajoute que la chorale a bénéficié de ses excellents services comme maître de chapelle et qu'on gardera longtemps le souvenir des programmes de musique religieuse qui ont donné aux cérémonies religieuses un cachet de grande beauté (26 juillet 1953). En septembre, le collège gagne le trophée provincial d'écriture offert par la Caisse populaire centrale Desjardins. Puis en un temps record, le F. François-Ermin remplit une importante commande au nom de la sainte Vierge, soit celle d'une niche fort délicate qui va permettre à l'Immaculée de visiter

(6) D'après la correspondance conservée sur le sujet au presbytère de Saint-Michel, de 1948 à 1954.

tous les foyers de la paroisse... avec la bénédiction et les très vifs encouragements du curé Auguste Cantin. Enfin, à la mi-août 1955, les Frères endossent la salopette et peignent leur résidence. Il faut ici que tout soit digne de St-Michel de Bellechasse!

LE COUVENT CENTENAIRE S'ENRICHIT D'UNE AILE (1952-1955).

Du côté des religieuses, leur affection, leur amour, leur admiration pour Saint-Michel n'a jamais cessé de grandir: leurs Annales en font foi. Quand à l'été de 1951, leur Mère générale, une Espagnole, vient leur rendre visite, toutes les Soeurs font la promenade sur la grève après le dîner, puis elles remontent s'asseoir sur la galerie, face "au beau fleuve St-Laurent que la Rev.Madre Luisa Fernanda et sa compagne, Madre del Rosario, admirent beaucoup". Les religieuses trouvent aussi que leur Mère provinciale, une Canadienne, nourrit un faible pour Saint-Michel, "endroit idéal où l'on jouit de l'air pur de la campagne, des charmes du paysage, de la grève, du fleuve, des quais qui ont des attraits à nul autre pareils. Mais ce qui attire encore notre Mère ici, sans doute, c'est le souvenir de la chère Soeur Sainte-Cécile-de-Rome qui vit encore dans les murs de notre couvent..." (7).

Sur le point de célébrer son centenaire, l'humble couvent de Saint-Michel a pensé qu'il pourrait peut-être faire peau neuve. Tout cela commence modestement, pour ne pas trop effaroucher les bonnes gens, tout probablement. Ainsi, le 30 avril 1952, une partie de cartes organisée par les Anciennes élèves au collège, rapporte \$280.00. Celle de mars 1953 donne encore mieux: \$355.00. En septembre, le personnel du couvent se compose de douze religieuses et d'une séculière. Les 163 élèves comprennent 52 pensionnaires, 80 semi-pensionnaires et 31 externes. La kermesse de 1954 connaît un succès plutôt extraordinaire: \$1,500.00 qui vont permettre

à Soeur Marie-Claudine Rioux, la supérieure, d'ajouter une aile au petit pensionnat avec les mêmes encouragements que jadis, venus de la Maison-Mère de Sillery.

Wilfrid Martineau qui prête en novembre 1954 au couvent \$100.00 à fonds perdus... les a sans doute retrouvés au ciel, capital et intérêts. En janvier 1955, l'ouverture des Quarante-Heures se fait dans la nouvelle chapelle érigée au 3e étage de l'aile neuve. Pour la circonstance, Mlle Jeanne Bélanger, organiste à l'église paroissiale, veut bien prêter main forte à la religieuse musicienne du couvent. Cette même demoiselle prépare d'ailleurs la partie musicale de la messe solennelle du centenaire, le 27 juin 1965: tous invités, proclame l'Annaliste du couvent!

A leur réunion annuelle du 1er mai 1955, les anciennes élèves, qui sont venues plus nombreuses que jamais, s'émerveillent de la nouvelle construction. Lors d'un concours scolaire organisé par le poste radiophonique de Montmagny, Rachelle Journeault, d'abord gagnante locale des élèves de la 9e année, remporte ensuite le 4e rang pour tout le comté de Bellechasse. Mais pourquoi faut-il qu'il y ait une ombre au tableau? La Communauté ne reçoit encore qu'un seul salaire de \$850.00 par année de la Commission scolaire et absolument rien pour le loyer de l'Externat. A l'été de 1955, Mère provinciale doit montrer les dents:

Je suis peinée de constater que le travail des religieuses à Saint-Michel depuis un siècle ne soit pas plus apprécié que cela. Nous avons des offres alléchantes un peu partout, et nous refusons. Je me demande si nous ne ferions pas mieux de nous établir ailleurs...

(7) Parmi ses anciennes supérieures, le couvent de St-Michel compte trois provinciales et une générale, Soeur Thérèse Chapleau. Quant à Soeur Sainte-Cécile-de-Rome, elle écrivit jadis à Saint-Michel les premières pages de son "Cantique d'Amour".

Mais non, ma Révérende Mère, puisque la Commission scolaire paiera désormais quatre institutrices à \$1,000.00 chacune en y ajoutant \$150.00 pour le loyer des salles de classe (8).

DÉPART DU CURÉ CANTIN, ARRIVÉE DE SON SUCCESSEUR, DÉC. 1955.

Promu curé de la paroisse Jacques-Cartier, à Québec, l'abbé Auguste Cantin reçoit le 9 décembre les hommages du couvent et l'obole des jeunes: un beau \$50.00. Et quand le prêtre s'éloigne définitivement d'une paroisse qu'il a bien servie pendant huit ans, à midi et demi le 11 décembre, beaucoup de paroissiens se font un devoir d'accompagner leur ancien pasteur jusqu'à sa nouvelle paroisse de Québec. L'installation du nouveau curé, l'abbé Irénée Royer, se fait le même jour à trois heures de l'après-midi, et la fête se termine par un buffet froid à la salle du couvent.

SAINT-MICHEL AU TEMPS DU MAIRE GARON (1949-1953, 1962-68).

M. Emmanuel-A. Garon fut maire à deux reprises et pendant dix ans (1949-1953, 1962-1968). C'est à lui que Saint-Michel doit son hôpital Notre-Dame-de-Lourdes devenu aujourd'hui la principale source de revenus et d'emplois pour la Municipalité.

C'est sous la première administration de M. Garon que, le 6 juin 1950, les conseillers rejettent une requête au sujet de la vente de la bière "vu qu'il existe dans la paroisse un règlement passé à ce sujet en 1903..." Décidément, à Saint-Michel, on se souvient!... Et tout ce qui touche à la décence, aux bonnes moeurs, aux désordres de l'alcool intéressera toujours le Conseil municipal. Voyez, par exemple, ce règlement No 78, du 4 juillet 1954, qui défend de se dévêtir en public avant de se baigner, de circuler dans les rues en costume de bain, de résister à la police ou au gardien de l'ordre, sous peine d'une amende pouvant aller de \$5.00 à \$20.00, à part les frais.

Deux ans plus tard, le Conseil estime que toute plainte faite à la Commission des Liqueurs de Québec devrait l'être, au préalable, au Conseil municipal; ainsi elle aurait plus de chance de donner satisfaction à tous, d'éviter le désordre et la mésentente. Et quand une cinquantaine de contribuables demandent en 1961 qu'un référendum soit tenu pour abolir ou maintenir le Règlement de 1903 sur la prohibition, le maire Breton juge prudent de payer \$10.00 à un constable spécial qui maintiendra l'ordre et la paix au Conseil municipal de Saint-Michel, le soir du 7 août 1961. La prohibition l'emporte, cette fois encore, mais pour un temps seulement puisque, le 12 juin 1964, le Règlement 108A permet la vente de la bière dans les épiceries, et des boissons alcooliques dans les hôtels, sous la surveillance de la Régie des Alcools du Québec (9).

TAXE FONCIÈRE, REPRÉSENTANT AU VATICAN, LOTS À PRIX MODIQUES...

Avant de bâtir un édifice quelconque, il faudra maintenant en obtenir la permission du Conseil municipal et, surtout, construire au moins à 25 pieds du chemin royal ou de l'alignement du trottoir. Les comptes de la Municipalité frisent alors les \$6,000.00 par année (déc. 1957). En 1959, la taxe foncière atteint les 85¢ du \$100.00 d'évaluation, avec 5% de remise à ceux qui paient leurs taxes en février. La Municipalité décide d'emprunter \$8,000.00 pour payer ses dettes contractées surtout à l'occasion de sa lutte remarquable contre l'incendie.

(8) D'après les Annales du Couvent Saint-Michel de Bellechasse, toujours intéressantes, où on lit encore que, le 3 août 1956, le couvent reçoit la visite d'une assistante générale et de plusieurs distinguées jubilaires américaines, si bien qu'au dîner le nombre des convives a doublé. Après le repas, tout le monde se rend au quai "car une visite à Saint-Michel ne serait pas complète sans cette randonnée".

Le 30 août 1962, ce sont les compagnes de Saint-Gervais qui viennent pique-niquer avec leurs consœurs de Saint-Michel, puis celles de Saint-Charles-Garnier, à Québec, qui surviennent à l'improviste "à notre belle et grande surprise; avoir voulu préparer une telle réunion n'aurait pas mieux réussi... Une fois de plus, Ecce quam bonum!..."

(9) Cf. Délib. du Cons. Munic., vol. VII, pp. 67, 113, 241, 248, 259; vol. VIII, pp. 73-79, 348.

En 1960, Saint-Michel achète le vieux collège et le terrain où se trouvent la citerne et la bâtisse des pompes, au prix de \$1,500.00 avec un droit de passage pour s'y rendre. En avril 1962, le Conseil municipal insiste auprès du gouvernement fédéral pour qu'il nomme un représentant auprès du Saint-Siège, à Rome, et les arguments invoqués ne manquent pas de poids. Le 4 juin, il propose d'acheter un terrain qu'il diviserait en lots vendus à prix modiques pour favoriser le développement de la Municipalité. Le 1er octobre, c'est de travaux d'hiver qu'il est question pour remédier au chômage: réfection de trottoirs sur la rue principale au montant de \$6,000.00, dont une bonne part sera payée par les gouvernements de Québec et d'Ottawa (10).

Le 7 avril 1967 paraît un nouveau Règlement (No 112) sur les chiens errants, avec amendement d'Apollinaire Blais, rentier, et la nomination du cultivateur Michel Thibeault comme officier spécial des chiens errants. Quant au salaire du secrétaire-trésorier, d'abord porté à \$150.00 par mois en 1964, il atteint les \$195.00 en 1966, Saint-Michel comptant alors au-delà de 400 propriétaires (11).

TARIFS DE LA POMPE À INCENDIE, NOUVELLES PRÉCAUTIONS, FEUX D'HERBE INTERDITS.

La lutte contre l'incendie reste au premier plan des préoccupations au Conseil municipal de Saint-Michel. Il reste facile de s'en rendre compte en examinant, par exemple:

- a) Les tarifs de la pompe à incendie pour les paroisses avoisinantes: \$75.00 la première heure et \$50.00 les heures qui suivent.
- b) La facture de \$650.00 à Saint-Vallier pour le feu du 30 août 1951 chez M. Charles-Henri Lecompte; feu qui a duré 6½ h. Les pompiers et les volontaires qui les ont accompagnés recevront \$1.00 de l'heure.
- c) Le Règlement No 73 relatif à de nouvelles précautions contre les incendies: inspecteur de cheminées nommé tous les deux ans, en même temps que les autres inspecteurs, et autorisé à visiter toutes les cheminées et à faire rapport au Conseil; défense d'allumer ou de garder du feu dans un hangar, appenti quelconque, autrement que dans une cheminée ou poêle en métal... Amende de \$20.00 au maximum pour toute contravention (5 nov. 1951).
- d) Nouveaux tarifs pour les pompiers volontaires, les pompes, le chef pompier, l'ingénieur... (2 mars 1953).
- e) Gratitude du Conseil municipal au député Alphée Poirier, de même qu'au ministre des Travaux publics Roméo Lorrain, qui ont autorisé un nouvel emprunt de \$3,000.00 pour améliorer le service de protection contre l'incendie. Cette somme va servir à l'achat d'un camion neuf de trois tonnes et cinq vitesses, capable de transporter 3000 pieds de boyaux. L'emprunt à 4% sera remboursable en dix ans (6 septembre 1955).
- f) Règlement No 88 pour se protéger contre l'incendie: défense de tirer des feux d'artifice ou pétards, de décharger des armes à feu, d'allumer du feu en plein air, d'entrer dans une étable ou écurie avec des lumières non placées dans des lanternes fermées; avec des cigares, cigarettes ou pipes allumées; d'y transporter du feu sans les précautions suffisantes... Amende de \$5.00 et les frais... (7 nov. 1957) (12).

(10) Id., vol. VII, pp. 148, 151, 171, 176, 212, 270, 287, 296-297.

(11) Id., vol. VIII, p. 119. A la mort du notaire Cloutier, le vérificateur des comptes en 1960, le Conseil municipal accepte d'engager le fils Jean-Paul, comptable de son métier (vol. VII, p. 221).

(12) Id., vol. VI, pp. 481-484; vol. VII, pp. 11, 15-16, 38-39, 73, 93, 99, 115, 144-145.

- g) Il sera plus difficile désormais de se procurer la pompe à incendie pour déboucher les égoûts et renvois d'eau. Non seulement il faudra payer \$5.00 l'heure, mais l'on devra se munir aussi d'une permission du maire ou de trois conseillers. (3 mars 1965).
- h) Par suite d'une sécheresse extrême et de sérieux dangers de conflagration, tous les feux d'herbe sont interdits; et ceux qui le feront quand même devront payer tous les frais de la pompe et des pompiers, à l'aller comme au retour (5 mai 1965).
- i) Règlement No 114 au sujet des feux de feuilles dans le village, des feux d'artifice, pétards, feux en plein air (5 mai 1965).

Et cela continue avec le salaire des pompiers volontaires le dimanche (1966), de nouvelles nominations de pompiers en 1968, des demandes de soumission pour de nouveaux camions à incendie: \$25,000.00 chacun (1970) (13).

QUESTIONS D'AQUEDUC, DE CITERNES ET D'ÉLECTRICITÉ.

Le Règlement No 34 (1932) en dix-sept articles relatifs à l'aqueduc de Saint-Michel a donné satisfaction pendant trente ans. Mais le 5 février 1962, la Compagnie d'Aqueduc de Saint-Michel est prête à se vendre à la Municipalité qui s'enquiert discrètement auprès des actionnaires pour savoir si un tel marché serait réellement avantageux pour la population. Comme un tel achat pourrait atteindre les \$33,000.00, les conseillers préfèrent garder leur argent pour la construction de citernes capables d'emmagasiner suffisamment d'eau pour se protéger adéquatement contre un danger toujours possible de conflagration.

Le 2 octobre 1968, l'ingénieur David Matte est chargé d'étudier sérieusement le problème des citernes en béton armé: deux citernes d'abord, puis quatre et même six, avec plan d'ensemble de protection contre l'incendie. En septembre 1972, Chabot Construction s'engage à construire

quatre citernes avec une capacité de 30,000 gallons impériaux, au prix de \$30,000.00. Tout est terminé le 1er mai 1973 (14).

Pour ce qui est de l'électricité, les contrats de la Municipalité avec la Québec Power se renouvellent ordinairement tous les cinq ou dix ans, sans accrochages sérieux. Ainsi, le 7 décembre 1934, le contrat de dix ans comprendra 21 lampes pour l'éclairage des rues. En 1937, Adjutor Lemieux s'engage à remplacer Charles Breton, démissionnaire, pour allumer les lampes et les éteindre, remplacer les ampoules brûlées... au même salaire de \$25.00 par année.

Le Règlement No 66 (1949), en huit articles, spécifie 22 unités d'éclairage des rues avec des lampes de 1000 watts à 375 pieds l'une de l'autre. Celui de 1963 (No 107) veut améliorer "le système actuel". Il n'y réussit pas, sans doute, puisque, le 5 août 1964, le Conseil municipal se voit contraint de formuler de sérieuses plaintes contre "l'éclairage actuel des rues". Enfin l'année 1967 verra l'apparition de quatre nouvelles lampes devant les "Croix du Sacrifice" à Saint-Michel, et 1968, à la demande de six villégiateurs, une lampe spéciale de 2500 watts, pour le temps de la saison estivale, en faveur de ces mêmes villégiateurs (15).

SYSTÈME DES VIDANGES À SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE, 1952-1968.

Depuis que Saint-Michel s'est doté d'un dépôt, son système de vidanges paraît fonctionner sans trop de heurts comme l'indiquent les grands registres de la Municipalité:

- a) Le contrat des vidanges est adjugé à Jean-Claude Lacroix moyennant \$525.00; deux fois la semaine en été, une fois le reste de l'année (7 avril 1952).

(13) Id., vol. VIII, pp. 113, 124, 141, 319, 371, 379 et 445.

(14) Id., vol. VII, pp. 263, 306; vol. VIII, pp. 2-8, 306, 411, 425, 440-444, 461.

(15) Id., vol. VI, pp. 58-62, 174, 460-462; vol. VIII, pp. 22-24, 84-85, 266, 294-295.

- b) Le Règlement des Vidanges No 67 spécifie qu'il s'agit du village seulement; que les vidanges seront placées dans des boîtes ou chaudières ne pesant pas plus de 75 livres, et qu'on peut y mettre n'importe quoi à l'exception des roches et des feuilles d'arbres; qu'on les ramassera les mardis et vendredis à l'été... (5 mai 1952).
- c) Afin de prévenir des abus, le Conseil municipal fait placer une affiche au dépotoir: "Défense de jeter ici des déchets, sous peine d'amende", laquelle peut atteindre \$20.00 à part des frais (7 mai 1962).
- d) Le taux des vidanges est fixé à \$6.50 pour les résidents et à \$5.00 pour les villégiateurs; à \$14.50 pour les commerces comme plombiers, garages... et à \$25.00 pour l'hôpital N.-D. de Lourdes (3 fév. 1965).
- e) Les Guides catholiques se plaignent de ce que des citoyens de Saint-Michel jettent encore des déchets le long du mur en ciment qui longe leur terrain. Avis est donné au sieur Victor Tremblay, le responsable des vidanges à cet endroit, de faire cesser une telle plainte au plus tôt... (5 juin 1965).

Mais quand, le 3 novembre 1965, le Ministère de la Santé condamne le dépotoir de Saint-Michel à cause des déchets qu'y verse l'hôpital N.-D. de Lourdes, le Conseil doit envisager la création d'une usine de traitement des eaux et l'installation d'un réseau d'égout municipal. Deux ans plus tard, le même Ministère avertit Saint-Michel que l'eau est très polluée non loin du quai et que la plage y est même dangereuse pour le bain (6 sept. 1967).

A son tour, le Conseil municipal doit protester contre la beurrerie O. Couture, de la Durantaye, dont les eaux usées se déversent à Saint-Michel en y répandant des odeurs tellement fortes que les animaux eux-mêmes ne peuvent plus s'y abreuver (6 décembre 1967). Mais en 1968, le Conseil municipal de Saint-Michel se voit obligé d'accepter les offres de la Durantaye et d'y transporter son dépotoir, même si les tarifs

doivent grimper d'abord à \$500.00 pour le dépotoir seul, puis à \$1,000.00, et à \$4,300.00 par année pour le vidangeur (1972-74). Mais n'est-ce pas la rançon du succès, du progrès, dans une municipalité qui veut aller de l'avant comme Saint-Michel de Bellechasse? (16).

AMÉLIORATION DES SERVICES D'AUTOBUS, HAUSSE DES TARIFS...

VOIRIE:

Décidément, les temps sont bien changés depuis cette journée du 15 octobre 1923 où le sieur Adélarde Gagnon prévenait le Conseil municipal que, dans le cours de l'hiver, il se proposait de tenir ouverte une ligne d'autobus d'hiver entre Saint-Michel et Lévis, pourvu que le chemin de front de la Municipalité soit "dans le meilleur état possible" avec des places de rencontre d'au moins 60 pieds de longueur à tous les quatre arpents. Le Conseil accusait réception de la lettre et prenait bonne note d'une telle demande: des instructions devant être données aux inspecteurs de voirie à cet effet.

En octobre 1944, il est question de la Compagnie d'Autobus Lévis-Saint-Vallier et de l'entretien des chemins d'hiver. Le 1er mars 1947, il faut bien avouer que l'autobus Legendre qui circule entre Saint-Aubert et Lévis, n'a pas donné un service régulier. C'est pourquoi le Conseil municipal préfère appuyer le sieur Roméo Tanguay de Saint-Philémon de Bellechasse.

Et voici qu'à la suite de nombreuses protestations contre la hausse des tarifs passagers sur les autobus de la Compagnie Lévis-Saint-Vallier, le Conseil proteste et prie respectueusement la Régie des Transports, non seulement de réviser ces taux, mais de faire remettre des cartes aux travailleurs qui voyagent cinq jours par semaine; cartes valables pour douze voyages. La Régie répond, en effet, que la Compagnie demande de hausser ses tarifs. On est au

(16) Id., vol. VII, pp. 22, 24, 62, 110; vol. VIII, pp. 129, 153, 251, 273, 288, 452 et 498.

3 juillet 1951, et plusieurs usagers présents dans la salle du Conseil municipal protestent parce qu'ils sont souvent obligés de voyager debout, que les horaires sont irréguliers et les tarifs trop élevés. Certains sont même prêts à se présenter devant la Régie des Transports: MM. Alphonse Massé, Ed. Morisset, Henri Saint-Cyr, Renald Lacroix, etc.

Dans le même temps, le Conseil municipal approuve le dernier tracé de la route Trans-Canada au nord du village et accepte de confier l'entretien de la route d'hiver au sieur Edouard Marchand (17).

CHEMINS D'HIVER QUI FAVORISENT LES CULTIVATEURS; AUTOBUS, TRAVERSE DE LÉVIS (1961-1970).

La séance du 7 août 1961 s'ouvre par des remerciements à l'honorable Pinard, ministre de la Voirie, au député Plante et à l'ingénieur Charles Frenette "pour le bienfait d'avoir asphalté la route Saint-Michel-La Durantaye". Le 2 octobre, le Conseil municipal demande au Gouvernement que l'entrepreneur des chemins d'hiver commence par déblayer Saint-Michel, dans le bas du comté, parce que cinquante cultivateurs expédient leur lait à Québec: souvent, le travail se fait beaucoup trop tard! Et comme, à partir de 1962, les chemins d'hiver seront désormais subventionnés à \$275.00 le mille, Saint-Michel prend l'entretien de ses chemins à son propre compte en 1965. C'est le sieur Emile Lamontagne, entrepreneur local, qui emporte le contrat comme étant le plus bas soumissionnaire: \$15,500.00 par année pour une période de cinq ans.

Et cependant, le 2 février 1966, la Municipalité doit se pencher sur une situation qualifiée de déplorable: des cultivateurs obligés de jeter leur lait parce que les chemins n'ont pas été ouverts à temps par suite d'un manque de coordination entre les entrepreneurs de la Province et ceux de la localité. Aussi le sieur Lamontagne, qui possède un équipement moderne des

plus approprié, sera-t-il autorisé désormais à déblayer le bout de chemin qui va de la route No 2 à la voie ferrée du C.N. à La Durantaye.

Au village, des étrangers se sont permis de troubler la paix des citoyens. Le Conseil propose que la Sûreté du Québec patrouille plus souvent la rue principale où beaucoup d'automobilistes et de jeunes motocyclistes prennent plaisir à faire de la vitesse excessive et dangereuse. De même, la Municipalité a hérité d'une intersection tellement dangereuse qu'elle s'est classée championne au chapitre de la tuerie: 18 pertes de vie et d'innombrables blessés. Le Conseil se demande comment éviter une pareille hécatombe. Le 1er août 1968, il demande au Ministère de la Voirie une révision complète des Arrêts obligatoires à Saint-Michel de Bellechasse.

En août 1966, il est question que le service d'autobus passe en des mains étrangères, mais Saint-Michel s'y oppose parce que les usagers de la Compagnie de Transport provincial sont satisfaits: véhicules propres et modernes, rapides et nombreux. Surtout l'on craint une réduction des services et des tarifs plus élevés. Bref, c'est non! En mars 1970, le Conseil blâme sévèrement la Traverse de Lévis pour son service d'hiver, inadapté aux conditions de la navigation dans les glaces, et beaucoup trop irrégulier, ce qui cause un grave préjudice aux hommes d'affaires, commerçants, industriels, cultivateurs qui doivent emprunter un tel service pour se rendre à Québec. Une copie de la présente résolution de blâme est adressée au premier ministre du Québec, au ministre Fernand Lizotte et au député Gabriel Loubier, de Bellechasse (18).

PONT DE LA RIVIÈRE BOYER, 1958-1959; QUAI DE ST-MICHEL.

Il devient évident, à la séance du 8 mars 1958, que le pont de la rivière Boyer ne répond plus

(17) Id., vol. IV, p. 582; vol. VI, pp. 317, 363, 417, 434, 452, 468-469; vol. VII, p. 9.

(18) Id., vol. VII, pp. 240, 251, 298; vol. VIII, pp. 80, 166, 190, 196-200, 283, 362-363.

aux normes d'aujourd'hui parce qu'il est devenu trop étroit et dangereux même à cause de la circulation trop dense maintenant; il faut le rebâtir. Or le gouvernement provincial est prêt à le reconstruire, mais à certaines conditions: démolir le pont actuel, acquérir les terrains nécessaires à l'installation d'un nouveau pont et de ses approches, se porter responsables des dommages ou accidents... ce que le Conseil municipal accepte les yeux fermés. Où l'on voit que les ponts les plus vénérables doivent un jour ou l'autre céder leur place à un autre plus élégant, plus beau, plus neuf...

En mai 1953, le Conseil municipal appuie la requête des navigateurs et autres intéressés au quai de Saint-Michel qui demandent au député Picard d'obtenir le creusement auprès du quai de Saint-Michel pour permettre d'accoster en tout temps, sans danger, surtout du côté ouest. Puis il est question d'aplanir le terrain des alentours à cause d'une excursion de pêche en perspective. La demande s'adresse à l'ingénieur Frenette, capable d'obtenir le gravier nécessaire et aussi la machinerie du Gouvernement (3 juillet 1961).

Saint-Michel fait de nouvelles réclamations au sujet de son quai en mars 1962, s'adressant, cette fois, à Me Noël Dorion, secrétaire d'Etat à Ottawa. Mais en 1970, c'est au Gouvernement du Québec que le Conseil municipal juge préférable de se plaindre:

• **Considérant que, depuis quelques années, l'état du quai de Saint-Michel est lamentable et que les gouvernements semblent le laisser aller à son sort, il est résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Richesses naturelles, à Québec, que des réfections y soient effectuées... Car ce quai, l'un des plus beaux sites de la Municipalité, sert aussi de paravent pour les gens de l'Anse de la Côte ouest qui se plaignent de plus en plus d'être maintenant à la merci de la fureur des flots, que le quai de Saint-Michel ne peut plus retenir... (19).**

DÉMISSION DU MAIRE GARON EN 1967; M. CLAUDE RUELLAND, SUCCESSEUR.

Le 6 septembre 1967, le maire Garon juge préférable de démissionner de son poste à cause de certaines divisions qui subsistent au sein du Conseil municipal, et aussi parce que le maire entend rester l'ami de tous. Tout en s'excusant de la peine qu'il aurait pu causer à l'un ou l'autre de ses conseillers pendant sa longue administration de dix ans, il souhaite de pouvoir continuer encore de travailler pour la prospérité de Saint-Michel et part en disant: "Bonne chance à tous et à chacun!" Comme on le devine, les autres conseillers n'acceptent qu'à regret une telle démission, surtout à cause des nombreux services rendus aux électeurs ou électrices comme maire de Saint-Michel ou préfet du comté de Bellechasse.

Le pro-maire Claude Ruelland, qui finira le terme de son prédécesseur jusqu'en mai prochain, devra faire face à une difficulté de taille en cour supérieure relativement à l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes. Dans une telle circonstance, le pro-maire croit que les conseillers devraient se rendre en bloc auprès du sieur Apollinaire Blais pour tâcher de régler avec lui à l'amiable le conflit en marche, mais deux conseillers sur cinq s'y opposant, la justice devra suivre son cours.

Le procès de l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes n'empêchera cependant pas le Conseil municipal de se réjouir à l'automne de 1967 de ce que le Gouvernement fédéral ait décidé de construire un nouveau bureau de poste. Il approuve le choix du terrain Benoît Vallée (lot 147) et autorise le Ministère des Postes à reculer ses camions de livraison sur le trottoir quand c'est nécessaire. Il accepte aussi de porter le salaire du gardien de la salle, Léonidas Robitaille à \$100.00 par année, puis à \$200.00 à cause de réunions de toutes sortes qui ne font que se

(19) *Id.*, vol. VII, pp. 42, 154, 188-189, 238, 267-268, 359.

multiplier. De même les Chevaliers de Colomb pourront utiliser le terrain de la salle municipale pour y installer un jeu de pétanque. Mais quand l'U.C.C. propose en 1968 de vendre au prix de \$18,000.00 le terrain adjacent à la chapelle de Lourdes qu'y possède l'organisation, les conseillers déclinent l'offre parce que le prix leur paraît trop élevé.

En 1973, le Conseil étudie l'engagement de policiers qui contrôleraient les bruits dans le village. Mais surtout il demande à la Sûreté du Québec de se montrer plus vigilante aux fins de semaines surtout à cause des automobilistes, des moto-neigistes... à tel point qu'à Saint-Michel on ne se sent plus en sécurité et que même si l'on voulait se payer le luxe de policiers réguliers, la Municipalité n'en aurait pas les moyens (20).

DEUX MOUVEMENTS EN VOGUE: L'O.T.J., MICHAELS (1964-1974).

Deux mouvements font souvent parler d'eux à Saint-Michel ces dernières années, tant à la Fabrique qu'au Conseil municipal, soit l'Oeuvre des Terrains de Jeux et une chorale qui connut ses heures de célébrité, surtout au temps du vicaire Gabriel Gingras, les Michaëls. Souvent, il est question de généreux octrois du Conseil municipal qui pourront aller jusqu'à \$1,000.00. Ainsi quand l'O.T.J. demande d'utiliser le camion de service à incendie pour l'arrivée du bonhomme Carnaval le 6 février 1964, une telle permission lui est accordée à l'unanimité en y ajoutant même la sirène, pourvu que ça fasse dans les limites du bon sens.

L'automne suivant, le Conseil vote \$200.00 à l'O.T.J. "en reconnaissance des magnifiques développements apportés à Saint-Michel en cinq années d'un labeur fructueux". En 1967, le secrétaire Bernard Chartier redit sa gratitude aux conseillers pour leur autre chèque de \$200.00 et il profite du centenaire de la Confédération pour suggérer à ces Messieurs de faire pression auprès des gouvernements de

Québec et d'Ottawa pour l'obtention de subsides qui permettraient de grandes améliorations à l'O.T.J.:

- **Système d'éclairage extérieur pour les sports, les estrades des spectateurs; terrains de jeux pour les petits; salaires des moniteurs et des monitrices; tennis extérieurs, commission locale d'athlétisme; rénovation intérieure et extérieure des locaux de l'O.T.J.: lieux de rencontre, centre récréatif culturel pour les jeunes, etc.**

Le 23 novembre 1968 marque un grand concert donné par les Michaëls, chorale de 35 jeunes que dirige l'habile vicaire Gabriel Gingras. Aussi à la séance du 8 décembre le Conseil vote-t-il à l'unanimité à ces jeunes \$200.00 pour l'achat de costumes. Les citoyens présents dans la salle félicitent les conseillers pour le geste qu'ils viennent de poser. Le 26 avril 1969, les Michaëls reçoivent la visite d'une chorale de Shawinigan. Ensemble, les jeunes fraternisent tout l'après-midi et la journée se termine au couvent par une "bofte à chansons". Dommage qu'en septembre suivant le vicaire Gingras ait été transféré à Saint-Nicolas. Il part emportant les regrets de tous... et aussi un beau chèque de la part du Conseil municipal — \$100.00 — pour services éminents rendus à la Municipalité pendant trois ans.

Patrick Létourneau, propriétaire de la Plage Saint-Michel, est autorisé à vendre son terrain au Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour en faire une école de scoutisme et un parc d'amusement (**3 septembre 1969**). Le 29 septembre, la journée de l'Amicale se termine à la grande salle du couvent par un concert fort goûté des Michaëls. Et quand, le 4 novembre 1970, l'O.T.J. demande l'aide du Conseil municipal pour l'organisation d'une patinoire, le Gouvernement provincial s'engageant à verser le double de son côté, Saint-Michel accorde \$1,000.00 et, l'année suivante, un autre \$200.00 pour une patinoire au 3e rang.

(20) *Id.*, vol. VIII, pp. 253-265, 268, 287, 322, 463-464.

Nouvelle subvention de \$200.00 aux Michaëls au début de 1972, en réponse à une demande du président, Fabien Gagnon. Le Conseil autorise aussi Mesdames Thivierge, Colette et Babin à exploiter un terrain de camping avec roulottes et tentes, le tout suivant les règlements du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche à l'endroit dénommé Belle-Plage. A la mi-avril, les Michaëls se distinguent de nouveau dans un concert remarquable dont le thème est: "Soleil, à travers les saisons, nous voulons te chanter!" La foule est considérable et le succès sans précédent grâce surtout au directeur de la chorale, l'abbé Nault, prêtre du collège de Lévis. En octobre, le Conseil approuve l'O.T.J. qui veut lancer une bibliothèque municipale et fait une demande à Information-Canada à ce propos. Mais il n'autorise pas l'établissement d'une discothèque, le Chalet ne devant servir qu'aux patineurs.

En réponse à une demande d'aide pour l'entretien de leur local, les Michaëls recevront encore \$100.00 le 3 avril 1973, avec promesse d'un

autre \$50.00 s'ils donnent un concert dans la localité pendant l'année. Aux vacances, le Conseil approuve l'O.T.J. qui a demandé l'usage du collège pour les salles de toilette et lavabos à l'intention des jeunes qui fréquentent les terrains de jeux. En août paraît le Règlement No 127 du Comité municipal des Loisirs avec définitions, devoirs et attributions, nominations et fonctions. Le 8 février 1974, le Conseil décide à l'unanimité de retenir les services du bureau David Matte, ingénieur-conseil, pour la préparation d'un plan d'ensemble d'aménagement des loisirs municipaux, la préparation de plans pour une piscine en béton armé de dimensions olympiques. Le maire Yvon Dubé est chargé de contacter les autorités de la Caisse populaire en vue d'une subvention à cette fin. A l'été, divers projets sortiront s'échelonnant de \$50,000.00 à \$200,000.00 (21).

(21) Id., vol. VIII, pp. 46, 152, 243, 320, 346, 350, 378, 405, 412, 423, 453, 459, 462, 467, 474, 489, 492.

Notre-Dame-de-Lourdes, hôpital actuel.



APPENDICE

A PROPOS DES MICHAELS.

En mars 1968, à la demande de Ghyslaine, Ginette et Cécile, l'abbé Gabriel Gingras, alors vicaire de la paroisse, regroupa une vingtaine de jeunes dans le but de former une chorale. Les Michaëls se réunirent donc une fois la semaine, d'abord dans la salle principale du collège, puis au sous-bassement de la sacristie et préparèrent un répertoire de chansons variées. Ce furent ensuite des tournées de spectacles à Saint-Michel d'abord, puis dans les paroisses avoisinantes et une grande partie de la région de Québec; enfin des échanges avec des chorales de Shawinigan, d'Ottawa, et un spectacle à Terre des Hommes en 1969.

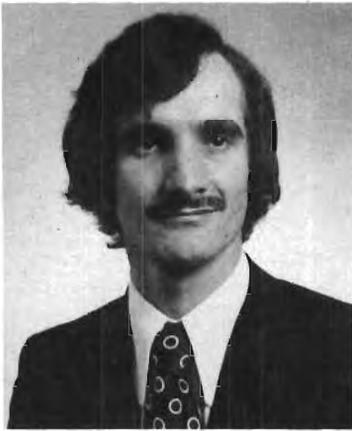
Avec le temps, la Chorale prospéra en nombre. Le goût des jeunes pour la chanson augmenta, si bien que nos jeunes chantres suscitérent souvent l'enthousiasme de leurs auditoires. En septembre 1969, l'abbé Clément Naud, du Collège de Lévis, accepta de remplacer l'abbé Gingras qui devait quitter la paroisse pour assumer un autre poste.

Surgirent ensuite de nouveaux projets: nouveau costume, nouveau local, soit une grande salle, ancienne boulangerie de M. Adélarde Boutin qui, avec sa gentillesse coutumière, nous permit de l'utiliser pendant quatre ans. Puis les Michaëls déménagèrent une fois de plus: au presbytère de Saint-Michel, cette fois, dans un local qu'ils occupèrent dix-huit mois.

En septembre 1975, la Chorale décida de prendre un temps de repos. C'est engageant de consacrer tous ses vendredis soirs, pendant sept ans et demi, à chanter en français, en anglais, en espagnol, en russe, en allemand et en italien. C'est engageant, mais combien enrichissant!

Chanter en groupe, c'est vivre en famille... Une famille qui rit, qui crie, qui possède une trentaine de caractères différents à respecter en même temps... Mais qu'importe! Cent cinq jeunes ont vécu l'expérience Michaëls. Un gros merci à tous ceux qui nous ont soutenues de leurs efforts.

Françoise BONNEAU LECLERC.



L'abbé Gabriel Gingras, vicaire de St-Michel et fondateur des Michaëls en 1968.



L'abbé Clément Naud, du collège de Lévis, qui accepte de diriger les Michaëls de 1969 à 1975.

en pleine PROSPÉRITÉ

**IRENÉE ROYER,
LE 33^e CURÉ DE SAINT-MICHEL (1955–1974);
CENTENAIRE DU COUVENT DE ST-MICHEL
EN 1965.**

Ancien professeur au collège de Lévis, l'abbé Irénée Royer vient d'exercer son ministère sacerdotal à Sainte-Sabine avant d'arriver à Saint-Michel comme le 33^e curé, le 11 décembre 1955. Dans sa première allocution du haut de la chaire, il assure les paroissiens qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il veut prier avec ses gens, prêcher la bonne nouvelle, distribuer la grâce et les sacrements... Mais comme il se sent bien faible en face d'une telle tâche, il demande à tous de l'aider: "Autrement, c'est en vain que je me dépenserai pour votre sanctification... Si je me permets de compter sur votre coopération, vous pouvez être assurés d'un autre côté de toute ma bonne volonté..."

C'est ainsi que nous verrons l'abbé Royer ne pas se contenter de présider aux offices religieux de sa paroisse, mais célébrer aussi la messe à Notre-Dame-de-Lourdes à la belle saison. Chaque année, pour la fête de l'Assomption, il organise une édifiante procession aux flambeaux dans les rues du village; belle coutume qui se perpétue encore aujourd'hui. Parmi les activités religieuses de l'époque, nous relevons à l'automne de 1955 d'intéressants cours

de grégorien que le professeur Claude Tessier donne à Saint-Raphaël de Bellechasse chaque vendredi soir à quelque 150 chantres de la région, dont le F. Directeur du collège St-Michel. Il s'agit d'une heureuse initiative dont le mérite revient surtout au cardinal Maurice Roy. "A Noël, dit le curé Royer, vous verrez comme nos chantres ont amélioré grandement leur grégorien".

L'église fait l'achat de haut-parleurs et de micros d'une valeur de \$1,075.00 avec la collaboration de la maison Roland Giguère, de Ste-Claire de Dorchester. Quant à Bernard Lamontagne, il renouvelle l'entrée de l'électricité (\$260.00) pour prévenir tout danger d'incendie. Deux constables assermentés à \$50.00 par année chacun, Léo Langlois et Alexandre Therrien, remplaceront le démissionnaire Hector Ménard (2 avril 1956). Puis Alex. Therrien se fait à son tour remplacer en mai 1957 par Jean-Charles Bernier.

**TRIDUUM CHAMPAGNAT,
VERRE CATHÉDRALE,
DÉMOLITION DE L'EXTERNAT...
(1956–1959).**

Pendant le triduum Champagnat de la mi-mai 1956, le collège s'enrichit de belles décorations aux fenêtres et de lumières de couleurs,

avec le buste du fondateur des Frères sur la galerie. Chaque soir, il y a séance au collège avec sketches, et le dimanche, grand-messe chantée à trois voix mixtes par les juvénistes maristes de Lévis qui dînent au collège et donnent au couvent, l'après-midi, une séance fort goûtée. Leur musique est aussi de la fête. Un "tag-day" a permis de défrayer les dépenses de la journée.

Le Lévisien Brochu profitera de la belle saison pour rafraîchir la peinture de l'église, tandis qu'Arthur Tremblay, de Québec, s'affaire autour des joints défectueux, que d'autres s'occupent de rénover le jubé de l'orgue et le tambour de la sacristie. A l'automne, la paroisse renouvelle son lot de tentures et de palmes pour les funérailles (\$1,150.00). Pendant l'hiver, on se paiera même le luxe du verre cathédrale aux fenêtres (\$3,000.00) et le presbytère s'enrichit de fenêtres en aluminium.

L'été de 1957 restera célèbre par la démolition du vieil Externat, qui avait été pourtant fort utile dans son temps. Mais tout passe ici-bas, même les externats! Et quand sa vieille cheminée s'écroule, disent les Annales, elle laisse derrière elle de la poussière vieille de cent ans (1). L'année 1958 verra l'amélioration du système de chauffage à l'église (\$300.00), des escaliers du jubé (\$300.00) et du chœur qui s'enrichit de tuiles (\$1,250.00). Malgré ces diverses dépenses, la paroisse qui n'a plus de dettes voit grimper son compte de banque à \$5,000.00.

Même d'importants travaux de drainage au cimetière ont fini par se réaliser grâce à la compétence de l'ingénieur Charles Frenette, du Ministère de la Voirie. Enfin, le presbytère reçoit une bonne dose d'isolation "Piuze" en octobre 1958. Le contrat Emile Lamontagne, de 1959, au montant de \$1,400.00, permet de renouveler l'éclairage de l'église et le perron. Puis le salaire du sacristain est porté à \$125.00 par mois.

L'ART AU CANADA FRANÇAIS: FESTIVAL DE VANCOUVER EN 1959.

Déjà la paroisse et le couvent de Saint-Michel avaient, en 1952, avec la permission de l'Archevêché de Québec, participé au Musée du Québec à une Exposition rétrospective de l'Art au Canada français en lui prêtant des burettes de Laurent Amyot, estimées à \$60.00; un plateau à burettes de Joseph Schindler, \$200.00; un calice de Paul Lambert, \$1,000.00, et un ostensorio de François Ranvozy, \$1,500.00.

En 1959, c'est la Société du Festival de Vancouver qui a demandé le concours de la Province de Québec en vue d'une grande exposition sur l'Art au Canada français. Et une fois de plus, le conservateur du Musée, Gérard Morisset, s'est adressé à Saint-Michel de Bellechasse:

- **Bien qu'elles soient déjà assez riches, les collections du Musée provincial ne peuvent actuellement pourvoir aux besoins de cette rétrospective. Il est nécessaire d'emprunter certaines oeuvres maîtresses... Voilà pourquoi nous nous adressons à vous... L'exposition de Vancouver durera du 12 juillet au 23 août; elle sera ensuite remontée à Winnipeg jusqu'au 22 septembre. Emballées avec tout le soin possible, les oeuvres d'art prêtées seront assurées dans la catégorie "tous risques" et figureront dans un Catalogue bilingue illustré, dont deux exemplaires seront expédiés gratuitement aux prêteurs d'oeuvres d'art...**

De nouveau, la réponse est affirmative à Saint-Michel, et, le 17 novembre 1959, le conservateur Gérard Morisset est heureux d'en exprimer sa gratitude au curé de Saint-Michel parce qu'un tel événement ne peut que favoriser entre les

(1) En 1958, le couvent compte 14 religieuses, deux auxiliaires et 166 élèves, dont 50 pensionnaires. Quinze élèves étudient le piano.

Canadiens la connaissance du passé et du présent:

- Grâce à votre extrême obligeance, nous avons pu rassembler un groupe imposant d'oeuvres d'art qui ont témoigné de la richesse et de la diversité de la civilisation canadienne-française, de sa prodigieuse vitalité. La presse de Vancouver, de Winnipeg et de Saint-Boniface ont publié des articles fort élogieux sur cette exposition; celle de Montréal et de Québec y ont fait écho à plusieurs reprises. Bref, tant à Winnipeg qu'à Vancouver, l'exposition des Arts au Canada français obtint le plus légitime et le plus franc succès. Mes collaborateurs et moi-même vous exprimons notre plus vive gratitude... Gérard Morisset, le conservateur (2).

SAINT-MICHEL ET LE COMMERÇANT DE BOIS DE L'ISLET, 1960.

Un commerçant de l'Islet projette de débarquer à Saint-Michel une grande quantité de bois de pulpe sur le terrain qui touche au mur de ciment érigé par le Gouvernement fédéral en 1953 pour protéger le sol de l'érosion. Mal renseigné sur ce terrain qu'il croit appartenir au Gouvernement du Canada, l'individu en question pense qu'il lui serait ensuite facile d'expédier son bois par bateau en utilisant le quai de Saint-Michel. Halte! les marguilliers sont là.

A leur assemblée régulière du 6 mars 1960, les marguilliers de Saint-Michel tiennent à bien établir leurs droits sur la plus grande partie du terrain longeant le mur en béton. Leurs titres, qui remontent aux années 1712, 1732, 1782, 1830... n'établissent-ils pas, noir sur blanc, que le terrain de la Fabrique est borné au nord-ouest par le fleuve St-Laurent, à marée haute? Et que la construction d'un mur en 1953 n'a rien changé aux droits primitifs sur un tel terrain? Pour plus de sécurité, cependant, la Fabrique consulte à ce propos l'avocat Laflamme, de Québec, qui dit en effet le 14 mars 1960:

- Les murs de protection n'ont rien changé à la propriété privée existante avant l'érection. Si des citoyens ont vu leur propriété

s'agrandir de la sorte, ils n'en demeurent pas moins propriétaires du fond ou, si vous le voulez, du dessous, puisqu'ils sont aussi propriétaires du dessus comme le veut la loi.

Pour être utile à ses marguilliers, le curé Royer consulte aussi les ingénieurs des Travaux publics du Canada, à Québec, et ceux des Ressources hydrauliques de la Province qui, tous, lui permettent d'établir clairement les droits de la Fabrique sur les terrains en question. Ainsi devient-il possible, le 18 mars, d'écrire au commerçant de l'Islet:

- D'après les informations reçues, vous auriez projeté de transporter et corder une certaine quantité de bois de pulpe sur le terrain longeant le mur de ciment face aux terrains de la Fabrique de Saint-Michel de Bellechasse. Nous estimons que vous étiez de bonne foi, et comme nous voulons vous éviter tout ennui à ce sujet, nous vous prions de noter qu'il ne vous est pas permis de réaliser votre projet par suite d'une résolution de Fabrique passée en ce sens... Bien vôtre, le Conseil de Fabrique, par Irénée Royer, prêtre, curé, président du Conseil.

GRANDS TRAVAUX DE RESTAURATION DE 1961-1962, \$30,000.00.

Les améliorations matérielles des dernières années n'étaient sans doute pas suffisantes encore au goût des paroissiens qui, réunis en assemblée générale le 15 janvier 1961, décident un vaste projet de restauration pouvant atteindre les \$30,000.00. Même si les travaux ne doivent se faire qu'à l'hiver de 1962, la paroisse retient dès à présent les services d'un artiste décorateur, Marcel Gagnon, qu'agrée l'Archevêché de Québec. A plusieurs reprises, l'artiste Gagnon visite l'église et prépare un devis fort détaillé des travaux de peinture, de nettoyage de l'or, de restauration des bancs... qu'il soumet à la Fabrique le 16 octobre 1961.

(2) D'après la correspondance conservée au presbytère de Saint-Michel de Bellechasse.

Le contrat de la peinture, étant le plus considérable et le plus coûteux, doit être soumis à cinq entrepreneurs auxquels on a fixé comme date limite celle du 6 novembre 1961. Comme les prix s'échelonnent de \$20,000.00 à \$26,000.00, la Fabrique accepte la plus basse soumission, soit celle de Jean Ferland, de Sainte-Marie de Beauce. Puis les marguilliers décident de compléter leur restauration de la façon suivante: du prélat neuf dans les allées de la nef, des coussins aux agenouilloirs... pouvant coûter quelque \$5,000.00. En ajoutant les 5% de l'artiste décorateur, l'on atteindra tout probablement les \$30,000.00 pour des travaux qui devraient être terminés à Pâques 1962.

Pour affronter une telle dépense, la Fabrique possède déjà \$15,000.00, et la Caisse populaire locale s'offre à lui fournir tout l'argent qui lui manque au taux fort avantageux de 3%. Le rapport final de l'artiste décorateur, daté du 28 avril 1962, mérite sans doute d'être retenu:

- **Les travaux furent exécutés par une main-d'oeuvre experte, avec une conscience professionnelle digne de mention. Rien de ce qui a été spécifié dans le devis n'a été escamoté. Dans bien des cas, la qualité des matériaux et celle de l'exécution fut augmentée sans mesquinerie. La restauration du maître-autel lui confère une haute valeur artistique. Chaque élément sculpté est mis en valeur et l'ensemble s'harmonise parfaitement avec la décoration générale. Je déclare donc que les travaux furent exécutés selon les règles de l'art et que le tout satisfait aux normes professionnelles (3).**

Le décorateur Marcel Gagnon finit son rapport en louant la compétence de l'entrepreneur Jean Ferland, des marguilliers de Saint-Michel et de leur curé Royer "dont la culture authentique, la clairvoyance et le zèle de tous les instants ont rendu possible une telle réalisation. Grâce à lui, le travail nous a été facile et agréable".

A cette même assemblée de la fin d'avril 1962, l'entrepreneur Ferland se voit confier la restauration de la chapelle de Lourdes au prix convenu de \$1,275.00. Puis la Fabrique fait l'achat de haut-parleurs destinés à remplacer les anciens, hors d'usage, et les assurances sont portées à \$200,000.00 d'abord, puis à \$300,000.00 en 1963. Même l'humble chapelle Sainte-Anne est repeinte, ce qu'on n'a pas fait depuis 1906, paraît-il. La paroisse utilisera à cette fin les deux quêtes annuelles faites à l'occasion de la Fête-Dieu. Le travail est confié au sieur Stanislas Vézina qui doit aussi repeindre les fenêtres extérieures de l'église et de la sacristie. Enfin comme le sacristain Jean-Charles Bernier doit se marier à l'été de 1964, son salaire est porté de \$135.00 à \$200.00 par mois.

DEUX RELIQUES DU PASSÉ: CHAPELLES SAINTE-ANNE ET SAINT-JOACHIM (1961).

Construite sur le domaine qui, en 1929, séparait le terrain Louis Breton de l'Hôtel Saint-Michel, la chapelle Saint-Joachim fut démolie vers 1880. Quant à la chapelle Sainte-Anne, Mgr Marie-Antoine Roy, l'auteur de "Saint-Michel de la Durantaye", se souvient fort bien qu'étant jeune encore il l'admirait dans sa simplicité, sise sur le bord du cap à l'est de l'église paroissiale. En 1905, le terrain de la chapelle fut échangé pour celui de la chapelle actuelle construite en 1905-1906 sous la direction du curé J.-A. Bureau qui eut le bon esprit de conserver l'autel à tombeau (en bois) de l'ancienne chapelle, de même que les statues en plâtre de la sainte Vierge, de saint Joseph, de sainte Anne, la lampe du sanctuaire et le chemin de la croix. Rien de surprenant qu'une telle relique ait été jugée digne d'être classée parmi les Monuments historiques du Québec. C'est ce qu'affirme Jean Pelletier, chef du Secrétariat à la Commission

(3) D'après les Archives du presbytère de Saint-Michel, 1961-62.

des Monuments, dans sa lettre du 22 novembre 1961 au curé Royer, de Saint-Michel:

Notre Commission m'a chargé de vous suggérer le classement comme monument historique de la petite chapelle Sainte-Anne: chapelle de procession en bois sise à l'est du village et construite en 1860... Je demeure à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire dont vous pourriez avoir besoin... (4)

LE COUVENT DE ST-MICHEL À LA VEILLE DE SON CENTENAIRE, 1961-65.

Est-ce en prévision du centenaire qui approche? Toujours est-il que, le 7 décembre 1961, l'inspecteur d'écoles J.-A. Dionne, toujours sympathique à l'oeuvre du couvent, tient à épingler la médaille du mérite scolaire sur la poitrine de trois religieuses particulièrement méritantes: les SS. Célestin, Onicéphore, Hélène. En 1963, le couvent dénombre 60 internes et 190 externes, de la 1ère à la 11e année. Les élèves de la 8e et de la 9e années, tout en suivant le programme du cours secondaire, constituent l'Ecole Familiale, susceptible de former des "femmes dépareillées", selon l'idéal de Mgr Albert Tessier, le fondateur. Le couvent s'occupe aussi de J.E.C., du Service Missionnaire des Jeunes, d'un C.J.N. et prépare son centenaire.

En août 1964, les anciennes élèves montent une kermesse dans le but de recueillir des fonds pour les fêtes du centenaire. Leur bonne volonté fut certes récompensée au-delà de toute espérance puisque les recettes brutes s'élevèrent à \$4,255.00. En repassant ses Annales, le couvent se ressouvient qu'il s'est ouvert le 28 septembre 1865 avec trois religieuses, six pensionnaires et 34 externes; qu'en cent ans, il a ouvert ses portes à plus de dix mille étudiantes, et qu'il compte aujourd'hui 60 pensionnaires et 200 externes; qu'il a connu le tremblement de terre du 9 septembre 1871, la traversée du fleuve en carriole sur un pont de glace jusqu'à l'île

d'Orléans, le 7 décembre 1873, le tremblement de terre du 25 février 1925... Que son cinquanteenaire est passé presque inaperçu en pleine guerre mondiale, mais que le centenaire de 1965, sous la présidence d'honneur du cardinal Maurice Roy, de Québec, devrait être beaucoup plus solennel.

Déjà l'on est assuré, au banquet d'honneur, de la présence du député provincial Roger Roy, qui représente le premier ministre, du député fédéral Herman Laverdière, du maire Emmanuel Garon, de M. Léonard Leclerc, instituteur à Lauzon, qui agit comme maître de cérémonie, etc. Dans cette même salle du banquet trône déjà une nacelle de glace et de pâtisserie, oeuvre d'art gastronomique, réalisée à l'Ecole Ménagère de Trois-Pistoles qui veut, avec sa voilure de nylon toute déployée, rappeler "Le Pèlerin" qui amena sur nos bords en 1865 les trois vaillantes pionnières de Jésus-Marie. Il a été décidé, cependant, que les fêtes se condenseront en une seule journée à cause de l'impossibilité pratique d'accueillir plus longuement à Saint-Michel même les nombreux invités d'honneur. Et cette journée est fixée au 27 juin 1965.

CENTENAIRE DU COUVENT DE SAINT-MICHEL, LE 27 JUIN 1965.

Pendant que les anciennes élèves s'inscrivent nombreuses à leur Alma mater l'avant-midi du 27 juin, et qu'elles font une inspection minutieuse de la "vieille maison", la fanfare du Patro de Jonquière joue ses plus beaux airs de fête. A onze heures, la foule se rend processionnellement à l'église paroissiale derrière la fanfare qui n'a pas cessé de jouer des airs appropriés. C'est le curé Royer qui célèbre la

(4) Dans sa réponse du 4 décembre 1961, le curé Royer fait remarquer que la chapelle Sainte-Anne dut être construite vers 1800, et non 1860; que les plans ne sont pas de l'architecte Ferdinand Peachy, mais bien d'un Monsieur Chevalier... (Cf. Lettre du 4 décembre 1961: Irénée Royer, prêtre, curé, à M. Jean Pelletier, chef du Secrétariat, Commission des Monuments et Sites historiques du Québec).

messe du centenaire, assisté de l'abbé P.-E. Roy, vicaire dominical, et de l'abbé René Théberge, un enfant de la paroisse. Un autre paroissien prononce le sermon de circonstance, le P. Jh.-Aimé Pouliot, c.s.c. Enfin, le cardinal Maurice Roy, qui assiste au chœur, félicite les religieuses après la messe en leur répétant que, même si l'Eglise souhaite la présence des laïcs dans l'éducation des jeunes, elle aura constamment besoin du témoignage des âmes consacrées.

Le banquet, qui ne réunit pas moins de 500 convives, se prend à l'école des garçons. Et comme la température est magnifique, les réjouissances prévues pour l'après-midi se poursuivent en plein air. Et alors que les jeunes acrobates du patro St-Vincent-de-Paul, de Québec, intéressent l'assistance avec leurs prouesses, le patro de Jonquière se distingue à son tour avec un joli programme de chorégraphie. Puis de nombreux paroissiens se joignent aux Amicalistes et aux religieuses présentes à la fête, de sorte qu'à l'heure du souper champêtre le restaurateur présent sur les lieux devra servir bien près de huit cents repas.

Dans la soirée, la chorale V'là le bon Vent, de Québec, présente un concert fort goûté que viendra couronner, vers les 9.30h., un feu d'artifice des mieux réussi; "un feu qui allume des étoiles au bout du quai, là même où plus d'un rêve de couventine prit corps à travers les décades, tandis que les Amicalistes de quelques lustres rappelaient le bon temps où elles glissaient des lettres à leurs doux amis à travers la haie qui séparait le couvent du cimetière..." (5). Puis chacun retourne chez soi, content de sa journée, n'emportant que de bons souvenirs de fêtes inoubliables qui auront permis de se retremper dans l'histoire et aussi de sonder l'avenir de la maison.

Institution indépendante qui vient de s'affilier à la Régionale Louis-Fréchette, le couvent Jésus-Marie dispense jusqu'ici le cours scientifique et porte une attention spéciale à l'enseignement de la musique et du folklore. Du fait qu'il sera

difficile désormais de répondre complètement aux exigences nouvelles du service d'options, il semble bien qu'on ne pourra plus y dispenser la 10e et la 11e années. Mais l'humble couvent de Jésus-Marie n'en continuera pas moins de multiplier les initiatives nouvelles et de perpétuer sa marche ascendante comme il l'a si bien fait depuis cent ans.

CHAPELLE DE L'HÔPITAL N.-D. DE LOURDES OU DES CONVALESCENTS, 1966.

Maire de Saint-Michel à deux reprises et pendant dix ans, de 1949 à 1953 et de 1962 à 1968, M. Emmanuel-A. Garon avait eu l'heureuse idée d'ouvrir un premier et modeste hôpital de convalescents à Saint-Michel de Bellechasse, puis un second, plus moderne, de quatre-vingts lits où, à la suggestion du curé Royer, il avait réservé une pièce de 28 x 13 pieds capable de servir de chapelle pour le bien des malades.

Cette chapelle, écrit le curé de Saint-Michel à l'Archevêché de Québec le 11 janvier 1966, est isolée des pièces voisines par des murs qui sont sourds. Et comme l'hôpital n'a qu'un étage, il n'y a donc pas de chambre de malades au-dessus. Cette pièce nous semble très convenable pour une chapelle. En conséquence, nous demandons le privilège d'y garder le Saint-Sacrement en permanence. Une messe y sera célébrée chaque semaine... Si d'autres renseignements sont requis, je me ferai un plaisir de vous les communiquer.

Très volontiers, l'Archevêché de Québec accorde la faveur d'un oratoire semi-public à l'Hôpital N.-D. de Lourdes, ou des Convalescents comme on l'appelle également, moyennant certaines conditions comme celles-ci: qu'une lampe y brûle jour et nuit et qu'au moins certaines personnes y fassent chaque jour la visite au Saint-Sacrement. Non seulement la Fabrique

(5) D'après François L.-Roy, L'Action, Québec, le 28 juin 1965.

s'engage à fournir gratuitement les ornements sacerdotaux requis pour les besoins de la nouvelle chapelle N.-D. de Lourdes, mais deux associations pieuses de la paroisse versent chacune \$100.00 pour l'achat des principales pièces de mobilier: les Dames de Sainte-Anne et les Enfants de Marie.

TERRAIN DE STATIONNEMENT, DROIT DE PASSAGE AU FÉDÉRAL, 1988-1970.

La Fabrique projette d'améliorer le terrain de stationnement qui forme un quadrilatère avec la rue principale, la rue St-Joseph et le quai. Mais elle s'aperçoit qu'il existe un fossé ouvert d'où s'exhale une odeur désagréable. Aussi demande-t-elle à la Municipalité de faire poser un tuyau dans le fossé Leblanc avec grille, la Fabrique se chargeant alors d'aplanir le terrain. Jugeant qu'il s'agit là d'une belle amélioration, le maire Claude Ruelland s'offre lui-même à trouver les tuyaux nécessaires et à les faire poser sans délai (27 août 1968) (6).

Une autre question paraît plus compliquée: le Ministère fédéral des Transports qui veut obtenir un droit de passage sur un terrain de la Fabrique pour atteindre le phare situé sur une partie du lot 207-34. Bref, le Ministère voudrait se mettre en règle au point de vue strictement légal et, surtout, prévenir tout malentendu à ce propos dans l'avenir:

- **Ce droit de passage nous serait garanti aussi longtemps que notre phare de navigation va rester en opération. Ce droit de passage n'est requis qu'en vue de l'entretien normal de la structure et du phare lui-même. Donc il ne s'agit pas d'y créer une circulation gênante pouvant nuire à la tranquillité des lieux.**

Le Ministère s'engage même à remettre un chèque de \$100.00 pour couvrir le droit de passage sur un chemin déjà existant, "tel que mentionné en jaune sur le croquis ci-joint", et n'attend plus qu'une réponse favorable de la Fabrique

pour aller devant le notaire (25 septembre 1968). La réponse du 30 septembre n'est guère encourageante, cependant, et pour plusieurs raisons: "Votre demande est identique à celle de 1964, qui a été refusée... En conséquence, nous regrettons de répondre par la négative..." Suit une consultation officielle des avocats Drolet, Brochu et Létourneau, spécialement chargés de veiller aux intérêts matériels de la Fabrique de Saint-Michel:

- **Pour mieux apprécier l'offre de \$100.00 que vous avez faite à nos clients, la Fabrique de Saint-Michel, nous aimerions obtenir certaines précisions quant à la fréquence ou à la nature du droit de passage par les employés de Sa Majesté: à pied? en automobile?... Les lots affectés par cette servitude abritent des lieux saints. Or à la suite de divers actes de vandalisme, la direction de la Fabrique a décidé de tenir sa propriété privée sous clefs au moyen d'une barrière déjà existante depuis longtemps... Nos clients s'offrent cependant à vous fournir les pièces ou clefs nécessaires à l'exercice de votre droit... pourvu que la barrière reste fermée et barée... (16 sept. 1969).**

Finalement, comme il s'agit de l'exercice d'un droit peu fréquent de passage à pied pour effectuer des réparations au phare, même si ça devait se faire en automobile ou en moto-neige, et que la Fabrique n'a pas à se soucier d'enlever la neige, ces Messieurs de Saint-Michel finissent par revenir sur leur décision, à une condition cependant: l'indemnité à verser sera de \$150.00 au lieu de \$100.00. Mais le Gouvernement donnera \$200.00 pour y inclure sans doute les frais d'avocat, et l'affaire se règle définitivement au printemps de 1970.

(6) Le 17 oct. 1968, la Fabrique vend au paroissien Jh. Bernier un lopin de terre dont elle est propriétaire depuis bientôt 200 ans, au prix de \$800.00, pour lui permettre de jouir d'une sortie convenable sur le chemin du quai.

**CIMETIÈRE REMARQUABLE,
CELUI DE ST-MICHEL DE BELLECHASSE,
1972.**

Pour connaître le nom des pionniers et de leurs descendants, qui ont bâti ou développé Saint-Michel, rien ne vaut mieux qu'une promenade dans le cimetière à quelques pieds du Saint-Laurent, d'où l'on aperçoit sur le fleuve géant les bateaux luxueux, et de l'autre côté sur la rive sud, les clochers des églises de St-Laurent et de Saint-Jean de l'île d'Orléans. Cette promenade dans le champ des morts, l'un des mieux entretenus de la Province et enrichi d'un chemin de la croix en corniche, n'a rien de lugubre. Elle permet de glaner au passage des noms ressemblant à ceux que l'on trouve dans la paroisse aujourd'hui.

Ainsi, sur une épitaphe, on lit: "Honorable juge Ernest Roy, 3 oct. 1871 au 17 août 1928, époux de Malvina Godbout, 29 janvier 1873 au 26 novembre 1925. Sur d'autres monuments, on relève les noms de Mercier, Breton, Lacroix, Bernier, Laroche, Lamontagne, Martineau, Morisset, Pouliot... Chapeau bas devant ces tenants du sol qui ont ouvert des terres et fourni les principaux éléments de la paroisse, car Saint-Michel compte parmi ses fils plusieurs octogénaires et même des nonagénaires. Sur 101 cultivateurs, on en rencontre seulement quinze dont la femme a passé en d'autres mains (7).

Lors d'une assemblée de Fabrique tenue dans la paroisse le 9 avril 1972, il est résolu d'agrandir le cimetière parce qu'il n'y reste plus de lots disponibles. Et l'agrandissement se fera, cette fois, du côté du hangar. Le terrain sera drainé, égoutté, aplani, de manière à favoriser partout le passage de la tondeuse à gazon. La plupart des lots auront 10 x 10 pieds. Les travaux, évalués à \$1,300.00 seront effectués par des cultivateurs de Saint-Michel possédant la machinerie voulue.

**L'ÉLECTRIFICATION DES CLOCHES:
MAISONS COGNÉ, PACCARD,
1967-1973.**

En 1967, les recettes paroissiales s'élèvent à \$27,000.00, soit environ \$18.00 par tête, ce qui

constitue une bonne moyenne pour l'archidiocèse de Québec. Ce chiffre comprend évidemment le revenu des bancs, \$11,000.00 et la "Part de Dieu" de \$3,500.00, c'est-à-dire \$1.00 par famille que versent généreusement chaque semaine 85% des fidèles pour faciliter l'administration matérielle de leur paroisse. Et comme plusieurs font même davantage encore, cela compense largement pour les 15% qui manquent à l'appel.

Ainsi donc, l'état des finances le permettant, Saint-Michel peut envisager pour 1968 l'électrification de ses cloches au coût approximatif de \$4,500.00. A cette fin, la Fabrique s'adresse aux établissements Cogné Enrg., une maison canadienne-française établie à Montréal depuis 1910 et qui peut se glorifier à juste titre d'avoir électrifié un carillon de onze grosses cloches à l'église Notre-Dame de Montréal, lors de la rénovation de ses tours en 1963.

Après avoir décrit les réparations mécaniques à faire aux trois cloches de Saint-Michel avant de les électrifier, les établissements Cogné spécifient le système qu'ils utiliseront, de même que le tableau de contrôle à installer près du portique principal et dans la sacristie; tableaux placés dans des cabinets métalliques fermant à clef. Soumis aux examinateurs électriciens de la Province de Québec, les travaux seront garantis pour une période de cinq ans. L'entretien des cloches coûtera \$36.00 par année. Si un trouble électrique se produisait quelque part, l'électricien local devrait être à même d'y pourvoir.

En janvier 1969, cependant, la maison René Cogné s'aperçoit qu'il faut changer le gros bloc de chêne entre la grosse cloche et son joug, c'est-à-dire suspendre la cloche, faire un nouveau bloc, le sculpter, replacer le joug et les tiges d'attache, enfin remettre en place cette cloche de 3500 livres. La Compagnie s'engage enfin à balancer la cloche et à vérifier son parfait fonctionnement pour la somme de \$414.00.

(7) D'après un article d'Henri Lacoursière, B.S.A., paru dans l'Action Catholique, de Québec, autour de 1950.

Et les cloches de Saint-Michel de sonner à toute volée pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 8 avril 1973 alors que les marguilliers sont bien obligés de constater que deux battants sont fêlés, et que le troisième n'ira pas loin. Ils acceptent la proposition du sieur Léo Goudreau, de la maison française Paccard qui s'offre à remplacer les trois battants pour la somme de \$961.45, à part l'installation qui va coûter \$200.00.

AU TOUR DE L'ORGUE "DÉRY" QUI DATE DE 1897 (1973-1975).

Maintenant que la question des cloches est réglée, Saint-Michel va s'attaquer à celle de son orgue "Déry", de grande valeur, analogue à celui de Saint-Jean-Baptiste de Québec dont on a pu dire ces dernières années dans un journal de Québec:

- . **On parle de restaurer l'orgue de Saint-Jean-Baptiste, et ce sont les gens de cette paroisse qui le veulent. N'est-ce pas merveilleux? Pensez donc, on pourrait enfin redonner à cet instrument la voix puissante et chaude que lui avait insufflée Déry en 1885. On connaît mal Napoléon Déry, seul facteur d'orgues de l'histoire de Québec. Ses instruments de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Saint-Isidore de Dorchester ou de Saint-Michel de Bellechasse demeurent parmi les plus beaux en ce pays...**
- . **Restaurer l'orgue de Saint-Jean-Baptiste, c'est faire renaître dans ce temple magnifique qui l'abrite, comme aussi dans tout le "faubourg Saint-Jean", une certaine joie de vivre qui ne demande qu'à pouvoir se manifester. N'est-ce pas en même temps l'occasion rêvée de rendre enfin justice au Québec à l'un de ses plus grands artisans? (8).**

Ainsi donc, deux orgues de valeur vont être restaurés à peu près dans le même temps: ceux de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Michel de

Bellechasse, où les démarches entreprises à ce propos avec l'**Orgue Providence Inc.** de Saint-Hyacinthe débutent à l'automne de 1973. A la mi-mars 1974, la Compagnie fait parvenir à la Fabrique de Saint-Michel une première soumission relative à l'entretien de l'orgue deux fois par année, à Pâques et à Noël, puis une seconde comprenant la restauration complète de l'orgue en mars 1975 au prix ferme de \$5,300.00: démontage de la tuyauterie, nettoyage, réajustement complet du mécanisme, harmonisation et réparation des emprunts du sommier du récit, qui permettront de remettre l'instrument en bonne condition et de lui rendre son cachet historique.

Quinze jours plus tard, le curé Royer répond aux facteurs d'orgues de Saint-Hyacinthe qu'en sa qualité de président du Conseil de Fabrique il est prêt à signer les deux contrats que vient de présenter la Compagnie, même s'il doit prendre sa retraite le 30 mai prochain: "Cela ne changera rien à la validité des contrats..." (9).

Maintenant septuagénaire, l'abbé Royer s'est retiré avec une vingtaine de ses confrères chez les Pères du Saint-Sacrement, Chemin Sainte-Foy à Québec. Il y jouit certes d'un magnifique panorama, comme jadis à Saint-Michel, avec cette différence, cependant, qu'aujourd'hui il a tout de même plus de temps que jadis pour contempler la belle nature du bon Dieu. Et quand on lui demande s'il pense encore à Saint-Michel et aux braves gens pour lesquels il s'est dépensé pendant bien près de vingt ans, il répond sans hésiter qu'il y serait encore aujourd'hui si des infirmités précoces ne l'avaient obligé de se rapprocher des grands hôpitaux québécois. D'ailleurs natif de Saint-Charles de Bellechasse, comment l'abbé Royer ne rêverait-il pas encore aujourd'hui de ce beau comté qui lui a donné le jour?

(8) D'après un article paru dans "Le Soleil", de Québec, sous la signature de l'abbé Antoine Bouchard, organiste et professeur d'orgue à l'Université Laval, de Québec.

(9) D'après la correspondance conservée au presbytère de St-Michel de Bellechasse: électrification des cloches et restauration de l'orgue Déry.

APPENDICE

LE LAC SAINT-MICHEL (10).

(MONOGRAPHIE D'UNE AIRE RÉCRÉATIVE D'EXPLOITATION RÉCENTE, AVRIL 1969).

Le secteur périphérique du lac Saint-Michel a connu, depuis 1960 surtout, un essor récréatif très poussé. En dépit des nombreuses contraintes du milieu physique, comme les algues, les marécages, et aussi de fortes dépenses d'aménagement, cette région est devenue en dix ans un centre de villégiature de plus de quatre-vingts chalets et un centre-récréatif toutes-saisons: chasse, auto-neige...

Situé dans la basse partie du comté de Bellechasse, à quelque cinq milles des berges du Saint-Laurent, le lac Saint-Michel fait aujourd'hui partie des municipalités de Saint-Raphaël et de Saint-Gabriel de la Durantaye, toutes deux détachées de Saint-Michel: la première en 1851 et la seconde en 1910. On peut y parvenir facilement de Québec ou de Lévis en utilisant l'ancien Chemin du Roi, le long du fleuve, ou mieux la Transcanadienne jusqu'à la route 25 en direction sud-est. L'accès au lac Saint-Michel est également très facile pour les résidents des nombreuses paroisses environnantes des comtés de Bellechasse et de Montmagny.

L'antique seigneurie de la Durantaye, de six lieues de profondeur (dix-huit milles) comprend aujourd'hui quatre paroisses agricoles: Saint-Michel, la plus ancienne, Saint-Vallier, Saint-Raphaël et Saint-Gabriel de la Durantaye. Rapidement découvert au cœur de ce domaine, le lac Saint-Michel n'a toujours été considéré par nos gens du pays, par les cultivateurs limitrophes, que comme un grand étang vaseux, difficile d'accès. C'est ce qui explique qu'avant nos jours, les seules activités qu'on y pratiquait furent la chasse aux oiseaux aquatiques et la mouture du grain au début du siècle, dans un moulin localisé à l'extrémité est du lac.

Mais cet état d'indifférence presque totale envers le lac Saint-Michel et sa périphérie au cours des siècles passés fait contraste avec l'activité qui y règne aujourd'hui. D'ordre essentiellement récréative, cette activité résulte à la fois d'une civilisation de loisirs qui s'est développée rapidement au Québec depuis une décennie; du dynamisme de certaines personnes ou associations, et de conditions naturelles, sinon idéales, du moins suffisamment favorables.

Mémoire d'une cinquantaine de pages abondamment illustrées de cartes géographiques et de photographies remarquablement claires et précises, le travail de M. Jean-Marie Dion va nous permettre de constater l'importante relation qui existe entre les divers aspects du cadre bio-physique du lac Saint-Michel et l'implantation de cette aire récréative. Cette étroite relation se manifeste à la fois dans:

- La quantité et les types d'aménagements.
- Les formes d'activités qu'y pratiquent les résidents du lac Saint-Michel.
- La provenance même des propriétaires fonciers du lac St-Michel.

CADRE BIO-PHYSIQUE DU LAC SAINT-MICHEL:

Le lac Saint-Michel est une longue dépression peu profonde, dont la largeur varie de 1800 à 2000 pieds et dont la superficie peut atteindre le demi-mille carré. Tout comme les autres lacs, de la partie basse du comté de Bellechasse -- comme Saint-Charles et Beaumont -- le lac Saint-Michel est peu profond: au maximum, 15 pieds, et souvent deux à trois pieds seulement sur tout le quart nord-est, où abondent les nénuphars, les plantes aquatiques de toutes sortes.

On y pêche de la truite et surtout de la barbotte, et on y rencontre des grenouilles et des crapauds qui trouvent l'endroit des plus favorables.

AMÉNAGEMENTS DU LAC; ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES.

Le développement récréatif du lac Saint-Michel s'est fait d'abord au sud-est du lac, bien timidement, il y a déjà une trentaine d'années: quelques résidences seulement au début, quatre d'abord, puis sept autres... Depuis trois ans, le nord-ouest subit d'importantes transformations et se développe considérablement.

Le développement qui s'est fait depuis 1956 est surtout l'œuvre de M. Bernard Dumont, de Saint-Vallier, qui entreprit d'abord d'ouvrir une route permettant d'atteindre le lac en toutes saisons. Puis il achète et vend des terrains pour résidences d'été à \$500.00 ou \$800.00 le terrain. En 1969, on peut y dénombrer 33 chalets sur la berge et 23 au sud de la route. Par suite de nombreuses et belles améliorations au bélier mécanique, la plupart des chalets présentent aujourd'hui un aspect agréable et coquet.

Simultanément se développe, à 1500 pieds plus au sud, le Camp de vacances du Club Optimiste de Lévis, sans but lucratif, qui accueille chaque année 150 jeunes gratuitement, par groupes de quinze, pour des périodes allant de trois à cinq jours. En 1959, il avait déjà reçu 8350 jeunes.

AMÉNAGEMENTS RÉCENTS AU NORD-OUEST DU LAC ST-MICHEL.

Ces aménagements datent de l'automne 1965, et ils sont encore dûs au même homme d'affaires, M. Bernard Dumont, et consistent surtout en une route d'accès ouverte de concert avec l'entrepreneur général de Saint-Louis de Pintendre, Jean-Marie Demers. On y a prévu 500 chalets auxquels on donnera le nom général de seigneurie de la Durantaye en souvenir du sieur Morel de la Durantaye. La machinerie lourde permet de draguer cinq canaux perpendiculaires à la terre ferme qui permettront l'accès au lac. En même temps que ces divers aménagements, de routes et de canaux, va s'élever en 1966 un vaste chalet à usages multi-

(10) DION, Jean-Marie, B.A. de l'Université Laval, Québec: "LE LAC SAINT-MICHEL", Mémoire d'une cinquantaine de pages présenté à l'Institut de Géographie de l'Université Laval en avril 1969 pour l'obtention de la licence ès-lettres. Un exemplaire de ce travail existe à la Bibliothèque de l'Université Laval, section dite des "Archives et Livres rares": Géo 60, U.L., 1969, D 592. C'est ce travail que nous résumons ici à grands traits pour les lecteurs de "Saint-Michel de Bellechasse".

ples: restaurant, salles de danse et de repos, et en 1967 une piscine dotée d'un équipement sanitaire moderne, à tel point qu'en 1968 les responsables ont déjà vendu une centaine de terrains et que le nombre des chalets construits s'élève à quinze déjà. Ajoutons que la plupart des résidences manifestent un goût marqué: celle d'un médecin, par exemple, qui évalue son domaine à \$35,000.00. Même si les abords du lac restent marécageux, les directeurs de la nouvelle seigneurie n'envisagent pas moins la possibilité de créer une marina en utilisant les canaux dragués qui permettront à chaque propriétaire de se déplacer au moyen de hors-bord, de chaloupes ou de voiliers.

ACTIVITÉS DIVERSES AU LAC ST-MICHEL OU LAC-AUX-CANARDS.

Parmi ces diverses activités figurent le yatching, la promenade en chaloupe, le ski nautique, la baignade, la natation, la piscine, les parterres de fleurs, la pelouse soigneusement entretenue, les bains de soleil, la pêche à la ligne, etc. Ainsi, chaque année, les concours de régates attire des milliers de spectateurs sur les deux rives du lac. Avec son épluchette de blé d'Inde à la mi-août, le Club Optimiste de Lévis voit accourir de nombreux spectateurs-mangeurs.

L'automne ramène également cette bienheureuse chasse aux canards où l'on attend patiemment, bien à l'abri, sa proie au fond d'une cache, sans parler des lièvres et des gélinittes qui abondent dans les érablières des alentours. Le sport favori de l'hiver est certes la moto-neige qui a pris une ampleur extraordinaire depuis les années 1967 et 1968, alors que le sieur Dumont se contentait de louer sept à huit appareils... Depuis, on en a vu plus d'une centaine à la fois sur la surface gelée du lac Saint-Michel, appelé aussi le lac-aux-Canards. Enfin, le printemps ramène les plaisirs de l'érablière et de la cabane à sucre, une véritable industrie qu'on est en train de développer.

Environ 30% des propriétaires de terrains au lac Saint-Michel ont élu domicile à Lévis, et 20% à Québec. Ici, les frais d'installation paraissent moins élevés que sur les bords du Saint-Laurent. Puis 46%

des propriétaires fonciers du lac sont issus des paroisses rurales environnantes. Un seul est originaire de Sherbrooke, et un autre des Etats-Unis.

EN MANIÈRE DE CONCLUSION.

Le développement récréatif du lac Saint-Michel, original en soi, répond à un besoin de loisirs et reçoit le trop plein de villégiateurs qui abondent sur les rives du Saint-Laurent. Comme tous les autres lacs de la région de Québec, celui de Saint-Michel a connu sa croissance maximum au cours des dix dernières années. Cependant, comme plusieurs lacs laurentiens, il n'est pas encore saturé de milliers de villégiateurs, de baigneurs et de touristes durant les belles fins de semaine à l'été.

Contrairement à d'autres endroits, le lac Saint-Michel n'attire pas encore un immense public urbain, avide de soleil et de récréation en plein air. Encore aujourd'hui, il rassemble une clientèle suffisamment restreinte et bien choisie. On y trouve, à part assez égale, des collets blancs, professionnels et autres, et des ouvriers salariés. On n'y remarque aucune discrimination sociale parmi ces gens qui se côtoient avec familiarité.

Le fait que le développement récréatif du lac Saint-Michel soit à plus des trois-quarts l'oeuvre d'un seul homme constitue une autre particularité de l'endroit. Habile dans ses négociations, ardent au travail, M. Dumont sut oeuvrer contre une nature souvent revêche et rébarbative pour parvenir à ses fins. Toutefois, son travail dans la seigneurie de la Durantaye n'est pas terminé. Et comme pendant les prochaines années, ses obligations de député le retiendront surtout à Ottawa, le développement du lac Saint-Michel subira probablement un ralentissement à cause de l'absence même d'un homme aussi dynamique que lui.

Le développement récréatif du lac Saint-Michel reste néanmoins un succès. Et bien qu'une certaine stagnation puisse survenir durant les prochaines années, cette aire récréative constitue et constituera l'un des plus importants centres de villégiature et de loisirs en toutes saisons de la basse partie du comté de Bellechasse.



**M. le curé Irénée Royer,
19 ans au service de la paroisse.**



SAINT-MICHEL (Bellechasse) – Couvent – Ostensor en argent massif entièrement doré. Son style est celui du XVIII^e siècle, mais le noeud se distingue et par ses contours et par les quatre personnages allongés qui en forment l'ornementation.
H. 1' 6½" – Diam.: 0' 7½" – Pied: 0' 8" x 0' 5 1/8"
Sur la moulure du pied, à l'intérieur, inscription gravée: RANVOIZE 1790. Pied réparé, au-dessous, au moyen d'une plaque d'argent sur laquelle on voit les poinçons suivants: D / Lion / Fleur / f.



SAINT-MICHEL (Bellechasse), Plateau à burettes en argent massif, dont le bord est orné de palmettes à fond piqué. (Presque identique au plateau de Saint-Charles, Bellechasse).
Ovale: 0' 8" x 0' 10 7/8"
Sur le fond, deux fois le poinçon de Joseph SCHINDLER.
"Façonné vers 1785".



SAINT-MICHEL (Bellechasse), Calice en argent massif, dont la coupe, fort belle, est assez forte. Le noeud est orné de têtes d'angelots écrasées. Pied ajouré et ciselé.
H. 0' 83/8" – Coupe: Ouv.: 0' 31/8" – Prof.: 0' 215/16" – Pied: 0' 415/16"
Sous le pied, trois fois le poinçon de Paul LAMBERT dit SAINT-PAUL.
"Façonné vers 1740".

Saint-Michel

D' AUJOURD'HUI

et ses Racines Profondes

Nous voici déjà au 15e et dernier chapitre de notre modeste travail sur Saint-Michel de Bellechasse, un des plus beaux noms qui puisse désigner une des plus anciennes paroisses de la rive sud du Saint-Laurent qui a déjà commencé de préparer les fêtes de son glorieux tricentenaire. Saint-Michel dont le calme et la tranquillité des champs se mirent dans le décor majestueux que constitue le grand fleuve avec, à l'arrière-plan, les hautes et pittoresques montagnes par-delà l'île d'Orléans, la Côte de Beaupré!...

Comme nous aurions aimé tout dire ici, tout raconter, parler de tout le monde: des ancêtres, de vous, de lui, de moi... Mais il paraît que c'est impossible de tout dire en un seul volume... Eh bien! dans ce cas, à tout seigneur, tout honneur!

HONNEUR À L'AGRICULTURE !
HONNEUR AU MAIRE RÉMI MICHAUD,
CULTIVATEUR !

Honneur à Monsieur le maire de 1976, Rémi Michaud, un cultivateur authentique, un vrai de vrai, l'un de ceux qui ont toujours fait de Saint-Michel une paroisse essentiellement agricole avec ses 1770 âmes et ses 350 familles dont une

bonne centaine de fermiers progressifs qui, avec Monsieur le Maire, possèdent souvent 50 bêtes à cornes, parfois cent ou même deux cents: Holstein, Ayrshires... Il est vrai que leurs terres n'en finissent pas de s'agrandir et qu'elles ont même chacune une valeur globale qui peut friser les \$100,000.00, parfois \$150,000.00 ou même \$200,000.00.

Outre l'industrie laitière, Saint-Michel peut se glorifier aussi de la culture maraîchère et fruitière, surtout des fraises qui font sa richesse. On y connut longtemps une solide coopérative et un Couvoir coopératif qui se sont transportés récemment à la Durantaye, près du chemin de fer: coopérative de fraises et coopérative générale (moulées surtout).

Saint-Michel fut aussi longtemps le siège de l'importante Société d'Agriculture du comté de Bellechasse, maintenant établie à Saint-Charles: Société fondée en 1888 et qui prit un nouvel essor en 1918 grâce au curé Sylvio Deschênes qui reconstruisit à ses frais le pavillon de l'Exposition, d'après les plans et devis du Ministère de l'Agriculture, et qui fut ensuite remboursé par un octroi du gouvernement provincial.

Parmi les hommes clairvoyants de l'époque, il faut également citer David Roy, membre du

Conseil de l'Agriculture, Gaudiose Pouliot, vice-président, Louis Asselin, président, J. Breton, et surtout Caius Lacroix, secrétaire de l'Association pendant 27 ans, qui stimulèrent les artisans du sol par la tenue d'expositions agricoles et de concours de toutes sortes.

C'était un as que ce Caius Lacroix! Il n'avait pas son pareil pour fionner une lettre toute parsemée d'expressions pittoresques. Grâce à ses arguments convaincants, à l'emporte-pièce, il désarmait les hauts fonctionnaires et même les ministres de l'Agriculture, en sorte qu'il obtenait souvent pour la Société de substantiels octrois, merveilleux stimulants pour les agriculteurs de Saint-Michel et même de la région.

A cette liste impressionnante des amis de l'agriculture, il faut ajouter l'agronome Elie Gagnon, les cultivateurs Eugène Dumas et Maurice Vézina, décorés de la médaille d'Or du Mérite agricole: le premier en 1932 et le second en 1967.

**LE MAIRE DE 1976 FACE À L'AVENIR;
JEAN-CHARLES GAGNON,
SECRÉTAIRE MUNICIPAL.**

Victime de l'incendie en 1948, monsieur le maire Michaud a d'abord vu reconstruire la grande maison paternelle qu'il partage maintenant avec son épouse et ses neuf enfants dont l'âge s'échelonne de trois à vingt et un ans. Une bonne centaine de bêtes à cornes, qui font également sa gloire et sa richesse, lui ont permis de prendre place parmi ces cultivateurs progressifs de Saint-Michel auxquels il est certes très fier d'appartenir.

Parmi les travaux en cours au Conseil municipal, il faut citer le Centre Communautaire qui pourrait coûter \$250,000.00 et pourrait être construit dès cette année sur un terrain acheté à cet effet. Qui dit Centre Communautaire en 1976 dit aussi Salle du Conseil, Salle des Fermières et Salles d'amusements avec cuisinette, lieux d'aisances et vestiaires appropriés tels que recommandés par le gouvernement de la province de Québec.

Tout près du Centre Communautaire doit s'élever également une patinoire et même une piscine dans un avenir plus ou moins rapproché. Le Conseil municipal s'occupe aussi de préparer les fêtes du Tricentenaire auxquelles il entend bien prendre une part active. Mais tout cela ne l'empêche nullement de continuer de s'intéresser à ces questions qui n'ont jamais fini de préoccuper nos édiles municipaux, comme l'aqueduc et les égoûts.

Enfin, pour l'aider dans sa tâche plutôt ardue de maire de Saint-Michel de Bellechasse, monsieur le maire Michaud peut compter sur les excellents services d'un secrétaire expérimenté: Jean-Charles Gagnon, 60 ans, le fils de Jules, marchand général au 3e rang de St-Michel, et de maman Alvina Pouliot; une famille de treize enfants. Lui-même marié à demoiselle Annette Gonthier, de Saint-Charles de Bellechasse, et père de cinq enfants, Jean-Charles Gagnon fut pendant 25 ans le gérant du Couvoir coopératif de Saint-Michel et, pendant 15 ans, le gérant de la Coopérative fédérée de Québec. Il fut aussi secrétaire de la Commission scolaire pendant une douzaine d'années. Il est secrétaire municipal depuis 1970.

**LE COUVEN DE SAINT-MICHEL
ET LA SUPÉRIEURE-DIRECTRICE,
SOEUR GISÈLE MICHAUD, r.j.m.**

Il se trouve qu'au couvent de Saint-Michel la directrice actuelle soit une enfant de la paroisse, Soeur Gisèle Michaud, la propre soeur du maire Rémi Michaud: famille alliée aux Robertson, Ecossais authentiques, depuis le mariage en 1889 de Trefflé Michaud et d'Emma Letellier, dont la mère s'appelait Wilhelmine Robertson. Du coup, madame Trefflé Michaud devenait l'héritière du bien paternel écossais. En plus d'une belle maison ancestrale, Emma Letellier donne aussi à son Trefflé onze beaux enfants dont l'un, Adolphe Michaud, épouse à son tour Eva Blouin, de Saint-Vallier, et demeure aussi sur le bien paternel Robertson où l'on élève six enfants: Jean-Yves, Gaston, mort en bas âge, André, Jeannine, Gisèle et Rémi, le maire de la Municipalité depuis 1974.



Cette maison "paternelle" fut le pied-à-terre des Ecossais au Canada en 1684.

Devenu veuf en 1944, Adolphe épouse en secondes noces Philomène Ruelland, de St-Michel. Mais dans cette nuit mémorable de février 1948, le feu s'attaque avec une telle impétuosité au manoir des Robertson qu'il emporte du même coup Trefflé, le grand-père, sa femme Emma, Philomène Ruelland, la nouvelle femme d'Adolphe, et Jean-Yves, 22 ans, l'aîné de la jeune famille Michaud. Malgré un tel désastre, les sinistrés vont reconstruire leur demeure sur le même solage que l'ancienne. Les survivants tâcheront de mûrir plus vite ou encore de s'aimer davantage pour combler les vides que la mort vient de creuser. Ainsi, Jeannine, 17 ans, devient la maîtresse de maison, et Rémi, 14 ans, le bras droit de son père, tandis qu'André, 19 ans, poursuivra ses études d'électricien à Lévis, et que Gisèle fera de même au petit pensionnat de Saint-Michel.

Ce qui reste du foyer paternel des Michaud après le désastreux incendie de février 1948.



Sr Gisèle MICHAUD, dir.

Après son noviciat chez les religieuses de Jésus-Marie, de Sillery, à 19 ans, Soeur Gisèle enseigne en divers milieux comme Sillery, Trois-Pistoles, Beauceville et Lauzon. Après 15 ans de vie religieuse, elle bénéficie d'une année de spiritualité à la maison généralice de sa Communauté à Rome, ce

qui lui permet aussi de visiter plusieurs pays d'Europe. Puis elle enseigne à Montréal trois ans, et comme tous les chemins mènent à Saint-Michel, Dieu merci, elle revient en 1973 au joyeux berceau de son enfance, mais comme directrice et supérieure du couvent, cette fois. Et quand nous lui avons demandé ses impressions comme continuatrice de ces grandes femmes qui l'ont précédée au même poste depuis 110 ans, voici ce qu'elle nous a répondu bien modestement:

- **Le couvent de Saint-Michel survit en 1976. Il a connu ses heures d'inquiétudes et d'épreuves, ses heures de joie, de succès, de progrès. Les paroissiens ont toujours regardé "leur couvent" et "leurs Soeurs" avec sympathie, bien qu'il y ait eu des nuages parfois...**

- **Aujourd'hui encore, on aime bien le service des Soeurs dans la paroisse: liturgie, chorale, visites aux malades... Les parents, dans leur majorité, savent apprécier l'éducation que les religieuses donnent à leurs enfants et se montrent satisfaits. Cette année, treize religieuses résident au couvent. Sauf l'une d'entre elles qui enseigne au collège, les autres se dévouent auprès des 120 élèves des Secondaires I et II. Cette clientèle est formée de 60 externes, garçons et filles de la paroisse, et de 60 pensionnaires qui nous viennent de 50 milles à la ronde.**

Que deviendra notre couvent? Qui pourrait le prévoir lorsque tout est changement, insécurité partout? Quant à nous, notre désir est de rester au service des jeunes à Saint-Michel. Nous resterons tant et aussi longtemps que nous le pourrons, tant que notre présence sera jugée bienfaisante dans le milieu.

Soeur Gisèle MICHAUD, dir.

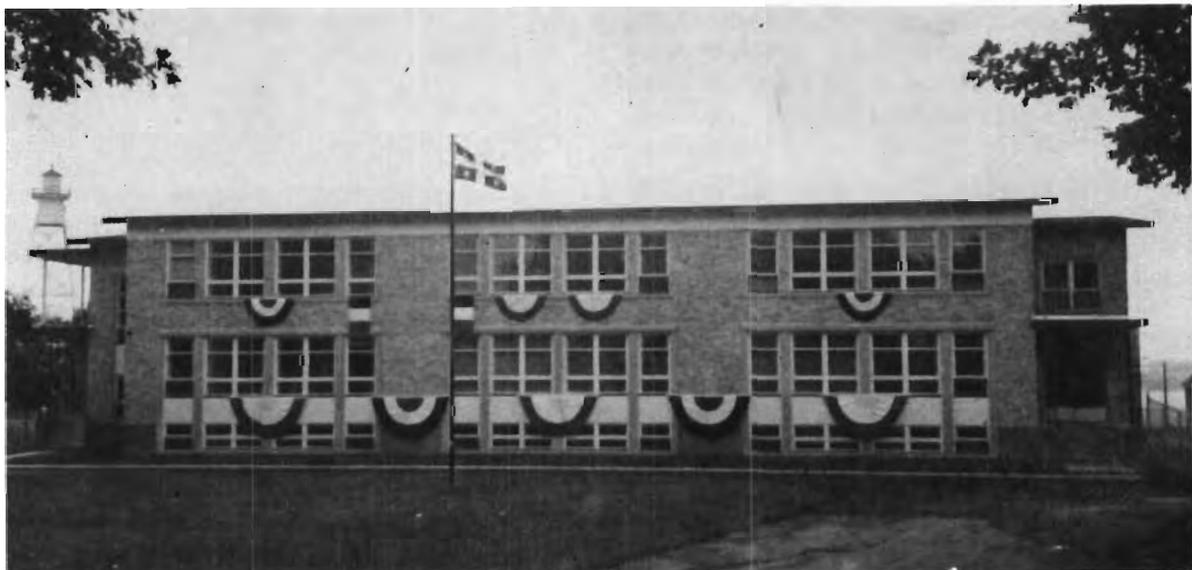
**AU COLLÈGE,
MME RITA Mc NICOLL BERNIER,
DIRECTRICE DEPUIS 1970.**

En parcourant les Annales plutôt récentes du collège Saint-Michel, nous relevons la création, le 3 septembre 1935, d'une 9e année avec cinq élèves: Aurèle Lamontagne, Hector Ménard, René Mercier, Roméo Breton et Raymond Rueland. Le collège venait d'inscrire au total 91 élèves. A la mi-septembre, les frères se rendent à Lévis pour y entendre les petits Chanteurs à la Croix de bois: superbe soirée. Le 1er juillet 1936 marque le départ des frères pour leur retraite à Beauceville, mais dès le 8 juillet, les FF. Placide-Louis, dir., et Donatien reviennent

à Saint-Michel afin de présider, le surlendemain, à la fondation d'une Association de jeunes en vacances: groupement de 22 écoliers fréquentant six collèges différents: Lévis, Québec et St-Michel.

Le 29 septembre 1959, la Commission scolaire commence la construction d'un nouveau collège à six classes sur le terrain appelé "Champs Elysées"; bel édifice dont les jeunes prendront possession le 3 juin 1960. La bénédiction du nouvel établissement scolaire par le curé Royer va se faire le 4 septembre devant une foule de parents et d'élèves, anciens ou actuels, dont le nombre atteint maintenant 149. Deux ans plus tard, le chiffre baisse à 130, dont 28 élèves en 8e et 9e années cependant, à cause d'écoliers venus de la Durantaye. Nouveau bond en 1968: 204 élèves, à cause d'écoles de rangs qui ont dû fermer leurs portes et de la fusion des commissions scolaires locales. Ainsi les frères Maristes auront-ils l'occasion de jouir quelques années au moins de leur école neuve. C'était au temps du F. Placide-Louis, illustre professeur de français, retourné depuis en France, son pays d'origine; du F. Poulin, le dernier directeur, du F. Raymond Poirier, devenu bibliothécaire à la Régionale de Lévis...

Collège de Saint-Michel lors de son inauguration, le 4 septembre 1960.



Arrivés à Saint-Michel en 1917 — en pleine guerre mondiale — les Maristes ne s'éloigneront que bien à regret de Saint-Michel à l'été de 1970 parce que le secondaire leur échappe. Par bonheur, l'oeuvre des frères va se poursuivre ici grâce à cette éducatrice de carrière, Mme Rita Mc Nicoll Bernier, qui accepte de les remplacer à la tête de l'institution.

D'ascendance écossaise, Mlle Mc Nicoll est native de Saint-Irénée de Charlevoix où, dans sa jeunesse, elle aura l'avantage incontestable de fréquenter des institutions scolaires comme le vieux monastère des Ursulines, de la rue du Parloir, à Québec, l'École normale de la Baie-Saint-Paul et le Mont-Saint-Irénée ou ancien manoir Forget, transformé en école moderne sous la direction des Franciscaines Missionnaires de Marie dont elle garde un souvenir ému, reconnaissant. D'abord institutrice à Saint-Hilarion, dans une classe à divisions multiples, de la 1ère à la 7e année comprise, en 1942, Mlle Mc Nicoll revient ensuite à son village natal où elle s'occupe également d'enfants de chœur en l'absence des religieuses, de chœur de chant, d'Enfants de Marie dont elle est la présidente en 1948, lors de son mariage avec M. Joseph Bernier, de Saint-Michel de Bellechasse.

Invitée à faire partie du corps professoral de Saint-Michel en 1952, Mme Bernier y fera constamment la classe en 3e année jusqu'au départ des Maristes en 1970, alors que le collège comprend 300 élèves. Mais ce chiffre ne fera que diminuer, en raison des familles moins nombreuses surtout; il n'est aujourd'hui que de 186. La nouvelle directrice et ses adjointes ou adjoints n'en continuent pas moins, cependant, de garder au collège sa belle réputation d'antan. C'est tellement exact que l'abbé Fernando Bourassa, de Québec, l'un des collaborateurs les plus avertis du curé Poulin, ne cache jamais son admiration lorsqu'il vient, d'année en année, présider la cérémonie de profession de foi: "La préparation des élèves est parfaite, dit-il; les parents peuvent être fiers de leur corps professoral".



Mme Rita Mc Nicoll Bernier, directrice du collège depuis 1970.

Pour répondre aux normes du Ministère, Mme Bernier dirige également une autre école élémentaire à Saint-Vallier, la paroisse voisine, ce qui lui fait au total 372 élèves et 16 professeurs dont elle se dit très fière: "Nos écoles sont bien organisées, le personnel sympathique et complaisant. L'audio-visuel est à point, la bibliothèque aussi. Quant à l'éducation physique, c'est en bonne voie d'installation, à Saint-Michel au moins. Ainsi mes 25 années d'enseignement demeurent-elles très vivantes pour moi, très enrichissantes. Comment aurais-je pu rêver d'une carrière mieux remplie?"

**M. L'ABBÉ ARTHUR POULIN,
LE 34e CURÉ DE SAINT-MICHEL (1974-1976).**

Curé de Saint-Michel depuis le 8 juin 1974, l'abbé Arthur Poulin est un authentique citoyen de Saint-Côme de Beauce. Fils de cultivateur, il est le 19e enfant, sur 19 d'une famille courageuse, honorée d'avoir donné un prêtre au Seigneur.

D'abord étudiant au collège de Lévis, avant de l'être au Grand Séminaire de Québec, il est ordonné prêtre par le Cardinal Villeneuve le 16 juin 1944. Professeur à son Alma Mater pendant 3 ans, il est ensuite vicaire à Saint-Casimir, sept ans, et à Notre-Dame-de-Jacques-Cartier,

dix ans. Il fut ensuite curé de Saint-Sylvestre, un autre 10 ans comme pour mieux se préparer à prendre la charge de pasteur des âmes à Saint-Michel de Bellechasse, la paroisse tricentenaire.

Quelque temps après son arrivée, M. le Curé Poulin se réjouit de l'enthousiasme qui règne dans la paroisse, face au futur tricentenaire. Il encourage, stimule, collabore de toutes ses forces.

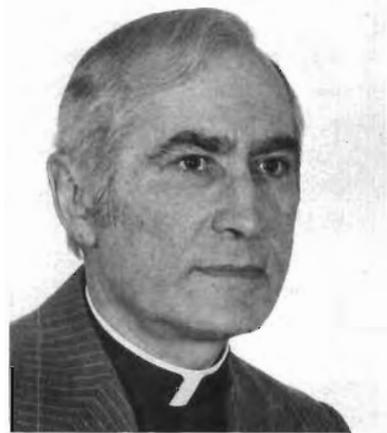
Fortement attiré par le beau et le propre, M. Poulin ne craindra pas de montrer aux fiers paroissiens les divers domaines en souffrance et fera appel à la générosité de chacun pour embellir, changer, réparer. Au nombre des améliorations, — plus substantielle, celle-ci — il faut mentionner la restauration de l'orgue, facture qui dépassera \$5000.00

Durant ces 2 ans passés à Saint-Michel, M. le Curé pourra toujours compter sur la précieuse collaboration de M. l'abbé P.-A. Roy, Abbé Rosaire Lacroix, vicaires dominicaux et l'abbé Fernando Bourassa, de Québec.

Deux courtes années devaient retenir les services du 34^e curé de Saint-Michel. En effet, une santé chancelante obligea M. le Curé Poulin à quitter la paroisse le 29 septembre 76.



M. l'abbé Rosaire Lacroix, un enfant de la paroisse, vicaire dominical.



M. l'abbé Paul-Aimé Roy, vicaire dominical.

DE QUELQUES FAMILLES ANCIENNES:

Sans doute conviendra-t-il d'ajouter un jour un 2^e tome au volume historique traitant du tricentenaire de Saint-Michel, à cause des nombreuses et très honorables familles qui continuent d'y faire leur marque encore aujourd'hui. Mais en attendant cet heureux jour, qu'on nous permette de modestes notes ou anecdotes. Pourquoi, par exemple, les gens de Saint-Michel sont-ils surnommés "Calumets"? Est-ce pour leur amour de la paix?

Chamberland: Ignace Chamberland, mort à Saint-Michel le 26 novembre 1745, est l'un des propriétaires enregistrés sur le plan de Gédéon Catalogne en 1712. Il est aussi propriétaire de banc à Saint-Michel en 1720.



M. Eugène DUMAS

Dumas: Venus de Saint-Laurent de l'île d'Orléans, les Dumas demeurent à Saint-Michel depuis le 9 février 1841 avec François Dumas, l'époux de Constance Morin. En 1932, Eugène Dumas, travailleur méthodique et fidèle administrateur, décroche la médaille d'or du Mérite agricole.

“Concours du Mérite Agricole 1932”: c’est le titre d’un volume in-8o de 200 pages où l’on raconte d’abord la Fête du Mérite Agricole de 1932 fixée au 7 septembre, alors que l’Eglise et l’Etat tiennent à rendre un splendide hommage à l’esprit de progrès de la classe agricole.

On a parlé de retour à la terre, dit l’un des orateurs. Ce qu’il faut, c’est le retour des bras, des coeurs et des cerveaux vers la Terre, la grande Amie. Donnons plus que jamais le meilleur de nous-mêmes à la Terre, la bonne Terre du Québec qui ne se laisse jamais vaincre en générosité...

“Les lauréats de cette année, continuent le ministre Godbout, de l’Agriculture, méritent plus spécialement nos félicitations car, pour réussir en ces heures de dépression, il fallait plus de travail, plus de dévouement. Or le concours de 1932 a surpassé ceux des années passées par l’excellence de la préparation des fermes...”

Le ministre insiste ici sur la qualité, parce que le consommateur se montre avec raison de plus en plus exigeant. Il cite en exemple M. Eugène Dumas, lauréat de la Médaille d’Or, qui est également l’un de nos meilleurs producteurs de sucre d’érable. Il félicite aussi les épouses des lauréats auxquelles il demande de se faire les éducatrices des jeunes cultivateurs de demain: “N’oublions pas qu’il est plus important de garder les gens de la campagne sur leurs terres que de les rétablir sur le sol à coups de millions...”

Quand arrive le tour de M. Eugène Dumas de prendre la parole, il se dit heureux de constater que ses compagnons du comté de Bellechasse, lauréats de la médaille d’argent aujourd’hui, deviendront de rudes concurrents pour la médaille d’or dans cinq ans. Très fier de cultiver le sol qui appartient aux Dumas depuis 150 ans, il attribue son succès à sa femme, à ses enfants, puis à la science agricole elle-même:

Je suis heureux de donner ici la large part du mérite à ma compagne de 27 années de

mariage. Ses conseils, ses talents de fermière intelligente et généreuse m’ont beaucoup aidé à accomplir la tâche que je me suis imposée et qui reçoit présentement une si digne récompense. Je ne puis oublier de signaler en cette occasion que tous mes enfants ont vaillamment poussé à la roue. L’aide précieuse qu’ils m’ont toujours donnée a contribué au succès qui nous arrive. Avec mon épouse et mes enfants, je m’en réjouis sincèrement. Puisse cette décoration donner à mes fils l’ambition d’être aussi des cultivateurs capables de faire honneur au comté de Bellechasse:

Je profiterai de l’occasion qui m’est offerte pour vous dire que j’ai toujours été un bon ami des agronomes du comté, M. Ulric Brown spécialement, qui se dévoue sans compter depuis douze ans pour améliorer le sort des cultivateurs...

Dans leur rapport, les juges ont noté que Mme Dumas, excellente ménagère, se fait remarquer par ses ouvrages de broderie, ses draps et couvertures de lit, ses catalognes et tricots, ses confitures et conserves pour une maisonnée de douze ou treize. Surtout, ils félicitent M. Dumas, jeune encore et d’allure énergique, qui s’est donné tant de peine pour épierrer, débroussailler le long des clôtures, abaisser les levées de fossés; pour améliorer son érablière et son troupeau laitier; pour donner une couche de peinture en temps voulu... Bref, rien d’étonnant que sa ferme soit évaluée déjà à \$16,500.00 (Cf. **Concours du Mérite Agricole, 1932, 43e Année**).

BERNIER, LE CAPITAINE ALPHONSE ET LE COMMERCE DES ANGUILLES.

A la fin de l’autre siècle, le commerce de l’anguille était assez florissant au pays. Alors que beaucoup de pêcheurs se contentaient de vendre leurs anguilles aux gens d’alentour, tel le père de M. Eudore Leclerc qui vivait de ce commerce,

d'autres prirent la coutume de porter leurs anguilles aux Etats-Unis en empruntant la rivière Richelieu. Ce fut le cas du capitaine Alphonse Bernier, de St-Michel, qui, en 1924, commence à faire le commerce des anguilles pour le compte d'un Allemand et sur un chaland à moteur. Le commerce se fait avec New-York, via le Richelieu, et l'embarcation est pilotée par des Allemands.

Malheureusement, le premier voyage est néfaste. Toutes les anguilles meurent à cause des vibrations du moteur. Bernier décide alors de voyager à bord de sa propre embarcation de 80 pieds de longueur. Il achète l'engin de la barge et l'installe sur son propre bateau. Tout l'été, il charroie du bois de papier sur les côtes du St-Laurent, des madriers à Trois-Rivières et du charbon à Québec. A l'automne, il entreprend de transporter l'anguille dans une barge tirée par un remorqueur. Comme il n'y a pas de vibrations dans la barge, les anguilles se portent bien tout le temps que dure l'expédition, du 15 novembre au 25 décembre: quelque 20,000 livres de poisson qui se paient \$0.11 au départ et se vendent aux Etats-Unis de 45 à 50¢ la livre. La vente se fait à des Allemands. Le capitaine a seulement un compagnon pour l'aider en voyage, mais quand il s'agit de décharger la marchandise, il se fait aider d'une quinzaine de débardeurs. Et puis, en cas de tempête, il faut attendre le retour du beau temps.

**CAISSE POPULAIRE,
ÉMILE RUELLAND,
INDUSTRIES SAINT-MICHEL LTÉE.**

C'est au comité local de l'U.C.C., à ses deux prêtres, le vicaire Pierre-Auguste Chabot et le curé Maxime Fortin, de même qu'au propagandiste Turmel — l'abbé Emile — et à l'honorable Cyrille Vaillancourt que Saint-Michel doit la fondation de sa Caisse populaire le 23 février 1937. Les premiers administrateurs furent alors MM. Lucien et J.-A. Gagnon, Emile Ruelland, David Roy, Gaudiose Prévost, Albert Sylvain,



M. Emile Ruelland, gérant-fondateur de la Caisse populaire de Saint-Michel et des Industries St-Michel de Bellechasse Ltée.

Evariste Breton, Dr A. Turcotte, Wilfrid Martineau, Thomas Breton, Robert Morisset et Norbert Poiré qui est encore à son poste de conseiller de surveillance en 1977. Fort modeste à ses débuts, la Caisse populaire de St-Michel s'installe aussi fort modestement à la résidence même de son gérant-fondateur, M. Emile Ruelland où, fort heureusement, l'étroite collaboration entre sociétaires et administrateurs ne fera jamais défaut.

A la mort du fondateur en 1964, Mlle Augusta Ruelland, déjà secrétaire depuis le début, remplace son père qui a tout de même été le gérant pendant 27 ans. Elle est assistée de Mlle Yvonne Ruelland. Un nouveau gérant vient de prendre la relève à l'été de 1976, M. Marcel Côté. D'un humble actif de \$8,000.00 à la fin du premier exercice financier, la Caisse populaire de Saint-Michel dut attendre vingt ans pour franchir le seuil du premier million de dollars. Aujourd'hui, c'est vers le 5e million que se tournent automatiquement les regards avec un nombre de sociétaires qui pourra bientôt toucher les deux mille membres.

Depuis 1973, la Caisse populaire a pignon sur rue au No 76 de la rue Principale: bel immeuble que l'on doit aux architectes Caouette & Vachon, de Thetford; qui parle d'avenir certes, mais rappelle aussi le passé à la fois par son architecture et par le souci qu'administrateurs et sociétaires ont toujours eu de vivre selon leurs moyens. A l'intérieur de l'immeuble, on retrouve un beau portrait d'Alphonse Desjardins, ce fier témoin des quelque 1300 Caisses



La Caisse populaire de Saint-Michel de Bellechasse a maintenant pignon sur rue, depuis 1973.

populaires qui jalonnent aujourd'hui l'immense territoire de la province de Québec. D'abord simple coopérative de dépôt, prêt et retrait, la Caisse de Saint-Michel s'occupe aussi d'épargne, de logement, de retraite. Elle prête sur tout: meubles, voitures, fermes, achat, construction ou rénovation de propriété, etc. Demain, il sera question d'Inter-Caisse, car on reste à la page avec des administrateurs comme MM. René Breton, Jean-Marie Gagnon, Marcel Côté, Mlle Auguste Ruelland, secrét.; MM. Réjean Vézina, Denis Proulx, Gilles Vézina, Jean-Louis Bolduc, D. Breton, R. Bélanger, Michel Thibault, N. Poiré, V. Lacroix et Gérard Brochu.

Encore un mot des Ruelland pour finir: de François Ruelland, le grand-père, un inventeur dont le beau talent méritera sans doute un jour d'être mis en lumière; de MM. Claude et Guy Ruelland, directeurs des Industries de Saint-Michel de

Bellechasse Ltée où douze citoyens de Saint-Michel fabriquent des meubles et des manches d'outils, et où le chiffre d'affaires atteindra bientôt les \$500,000.00.

Corriveau—Gagnon: Le 1er février 1768, Pierre Gagnon, l'époux de Geneviève Routhier, marie sa fille à Guillaume Corriveau qui deviendra le premier cultivateur à vivre au 3e rang de Saint-Michel et laissera sa ferme à ses descendants qui vont s'y succéder pendant six générations, dont celle de Réal, l'actuel héritier.

Giguère et le Cinéma de St-Michel: Le Cinéma de Saint-Michel, qui peut accommoder 208 personnes et, de ce fait, possède une atmosphère plutôt intime à cause de ses dimensions restreintes, fut fondé par Alphonse Giguère, de Saint-Michel, avec son fils Gaston comme gérant pendant plusieurs années. Depuis 1968, un

autre Giguère, Michel, s'est porté acquéreur du Cinéma. Pour les gens de la paroisse et pour ceux qui les entourent, jouir d'un théâtre sans s'éloigner vraiment de leur milieu, tout en visionnant d'excellentes productions cinématographiques, reste un moyen de détente enrichissant, divertissant et peu coûteux. Ajoutons qu'en plus du Cinéma, plusieurs services sont toujours disponibles à la clientèle sept jours par semaine: comptoir-lunch, journaux et revues, tabagie, etc.

Lacroix: Le 1er mars 1712, donation par le sieur Joseph de Lacroix d'une terre pour la construction d'une église, d'un presbytère et d'un cimetière à Saint-Michel, par-devant le sieur René Gaschet, notaire de la seigneurie de la Durantaye.

**LAMONTAGNE:
BACQUET, DIT LAMONTAGNE.**

Le 17 octobre 1965, Saint-Michel a célébré le tricentenaire d'arrivée de François Bacquet, dit Lamontagne, sous la présidence de Paul Lamontagne, du major Théo Lamontagne et du P. Gustave Lamontagne, marianiste de Saint-Anselme et procureur de sa Communauté, qui ont fait placer devant la maison de Valère Lamontagne une plaque commémorative ainsi libellée:

- **Hommage à François Bacquet, dit Lamontagne, à son épouse, Anne Philippe, et à leurs descendants, 1665-1965.**

Famille Joseph-Louis Lamontagne, 22 enfants.



Le Comité, qui publie aussi des centaines de noms de Lamontagne dans un élégant programme-souvenir d'une vingtaine de pages, finit en disant:

Merci à Monsieur le curé Royer pour son hospitalité dans le vieux temple paroissial de Saint-Michel. Merci, également, à toutes les familles Lamontagne et aux autres de Saint-Michel, qui ont bien voulu accepter notre invitation. Merci à tous ceux qui ont répondu à notre appel et aux annonceurs qui nous ont permis de vous offrir ce modeste album-souvenir.

L'histoire rapporte qu'en 1681, François Bacquet, dit Lamontagne, possède ici une vache et sept arpents en culture. Il est inhumé à Québec le 10 avril 1701, et son épouse Marie en secondes noces le voisin, François Marquet. Avec son premier époux, elle avait eu quatre enfants: Marie-Anne (1678), François qui s'est marié à Saint-Michel en 1710; Pierre, baptisé à Lauzon le 27 février 1687, et Joseph baptisé à La Durantaye le 13 octobre 1691.

En 1918, la grippe espagnole sévit à Saint-Michel comme en bien d'autres endroits de la Province, hélas! Mais alors qu'ailleurs on s'empresse de fermer les églises par crainte de la contagion, le curé Deschênes et ses gens disent tout simplement NON à l'épidémie. Ce serait une insulte à Dieu, pensent-ils, que de fermer sa maison par crainte de la mort. Et l'on dit que, de son pieux sanctuaire de Lourdes, la Vierge Marie protégea visiblement d'aussi braves paroissiens.

Ajoutons que la récitation quotidienne du rosaire à l'église date de 1949 et qu'elle fut organisée par une Lamontagne: Mlle Bernadette, qui dut parfois chausser les raquettes pour être fidèle à la parole donnée. Quand le chemin était trop glissant, elle se munissait d'un petit sac de sable; et pourquoi pas? Joseph Lamontagne, 8e génération, l'époux d'Angéline Mercier, fut l'un des quatre chantres de Saint-Michel aux messes matinales de 6.30h., pendant vingt ans,

de 1910 à 1930. Et parce qu'il habitait le 2e rang, au nord de la rivière Boyer, il voyageait toujours en voiture tirée par son fidèle cheval.

Les Bacquet, dits Lamontagne, se sont tous mariés à Saint-Michel, à l'exception de Léon qui, le 1er août 1865, s'unit à Catherine Dorval à Saint-Charles de Bellechasse; cette Catherine qui vit bâtir de ses yeux l'**Intercolonial**, devenu par la suite le **Canadien National**. Elle avait alors 18 ans, et ce fut un événement extraordinaire que l'arrivée du premier train qui vit accourir au pont de l'**Intercolonial** tous les gens des deux côtés de la rivière Boyer.

M. Joseph Sansterre, pilote royal et père de 23 enfants, qui fut chargé en 1939 de conduire le roi Georges VI et la reine Elizabeth à bord de l'Empress of Australia le long du Saint-Laurent.



**MÉNARD, RÉGIS;
MERCIER, MAJORIQUE, GAUDIOSE...**

Régis Ménard, le père, était pilote à bord d'un voilier du Saint-Laurent qui prit sa retraite en 1899. Il eut un fils, appelé aussi Régis, charron de son métier. Parmi les autres descendants Ménard, Aurèle s'est distingué comme spécialiste peintre d'église, et Michel, célibataire, comme peintre en bâtiment.

Menuisier de son métier, Majorique Mercier a bâti le couvent de Saint-Michel et celui de Saint-Gervais, ainsi que le salon funéraire d'Emile Ruelland. Son fils, Gaudiose, aussi menuisier, fabrique des portes et châssis, des tombes communes et aussi de plus riches pour les gens fortunés. C'est également lui qui a bâti le couvent de la Durantaye.

**MORISSET: GEORGES, JEAN-BAPTISTE,
JULES-EDMOND, JULES, ROBERT...**

L'agronome Henri Lacoursière garde-t-il un faible pour Saint-Michel de Bellechasse? Toujours est-il qu'à l'automne de 1952 il rend encore visite à cette coquette localité qui, aux grandes marées d'équinoxes, se ressent du vent glacial venu du golfe, mais qui, aux jours ensoleillés de l'été, se ressent aussi de cette brise magnifique qui caresse les terres fertiles, les troupeaux excellents, les familles nombreuses... Cette fois, l'agronome frappe à la porte d'un cultivateur à sa retraite, Jules Morisset, 79 ans, veuf depuis une vingtaine d'années déjà, mais dont l'excellente épouse, une Roy, soeur de Mgr Lionel Roy, l'ancien supérieur du séminaire de Rimouski, lui a tout de même donné 23 enfants.

Famille Jules Morisset, 23 enfants.



A 79 ans, Jules Morisset fume encore le bon tabac canadien qu'il cultive lui-même sur sa ferme, puis il "bardasse" tant que ses forces le lui permettent. Il lit les journaux, il écoute la radio et se couche de bonne heure: recette idéale pour vivre vieux et heureux, n'est-ce pas? Comme tout bon Canadien, il fut mêlé toute sa vie aux luttes politiques dont il a gardé des souvenirs exquis: de l'honorable Turgeon, par exemple, qui représenta le comté de Bellechasse à Québec de 1890 à 1908 et qui dut un jour répondre aux questions impertinentes d'Henri Bourassa, le grand tribun qui s'en était venu mettre son éloquence au service de l'adversaire politique du comté.

Deux fois conseiller de son village natal, marguillier, commissaire d'école, Jules a trois cousins prêtres, tous anciens curés de la région: Fidèle Morisset, de Saint-Anselme de Dorchester, Damase, de Trois-Pistoles, et Léon, de Saint-Ephrem de Beauce. Il a des filles religieuses et un fils prêtre, Eusèbe, o.m.i., missionnaire au Yukon, qui vient tout juste de bénir, juste en face de la maison, une stèle-souvenir, monolithe de dimensions respectables fait du plus pur granit extrait de la ferme Morisset, et don d'un éminent citoyen de Québec, un Morisset, évidemment. Industriel en vue, François Morisset a voulu témoigner ici son amour pour le sol natal de Saint-Michel dont il est issu.

Très fier de ses 25 petits-enfants, Jules Morisset eut la chance, après avoir cultivé le bien paternel pendant 27 ans, de se donner à son fils Robert, maintenant responsable de la ferme depuis 1943. Marié à une demoiselle Poirier, de Saint-Charles, qui lui a donné sept enfants — trois garçons, quatre filles — Robert Morisset cultive sa ferme de 80 arpents d'après les meilleures méthodes agronomiques modernes en mettant surtout l'accent sur les animaux laitiers, les poules et la viande de choix. "Tant vaut la femme, tant vaut la ferme", dit le proverbe. C'est parfaitement exact chez Robert où Madame, elle-même issue d'une famille nombreuse, vaque au soin du ménage, file la laine, travaille

au métier, tricote, confectionne les vêtements des jeunes et entretient son potager qui regorge de légumes variés dont le surplus est mis en conserve pour l'hiver.

Il est bien vrai que l'ami Lacoursière ne s'est guère annoncé. Et cependant, les Morisset le gardent à dîner: repas typiquement canadien, servi par un vrai cordon bleu, digne des meilleures fourchettes du pays. "Une table royale, assure l'agronome invité, n'aurait pas été mieux garnie..."

- **En arrivant devant cette maison quasi centenaire, bâtie pièce sur pièce, "avec pas un noeud dans les murs et le plafond", m'assure le propriétaire, je réalisai qu'elle fut la demeure de plusieurs générations de Morisset. En fait foi cette énorme pierre des champs sur laquelle on a fixé une plaque de bronze pour honorer la mémoire de ceux qui se sont succédé ici sur le bien ancestral...**
- **Hommage à la famille MORISSET qui, depuis 1855, cultive cette terre, témoin fidèle de sa foi en Dieu et de ses labours continus:**
- **Georges Morisset, 1855—1866.**
- **Jean-Baptiste Morisset, 1866—1901**
- **Jules-Edmond, 1901—1916**
- **Jules, 1916—1943**
- **Robert Morisset, 1943... (1)**

FORTUNAT MORISSET, PILOTE AU LONG COURS ET CONTEUR D'HISTOIRES.

Fortunat Morisset, 73 ans, pilote de son métier, est l'un des seuls survivants de ces pilotes de mer au long cours (Québec-Pointe-au-Père) qui

(1) Cf. "Le Petit Journal", 11 janvier 1953, p. 2: "A Saint-Michel de Bellechasse, on garde la tradition des familles nombreuses", par Henri Lacoursière. Les Morisset gardent de vieux documents, contrats de vente ou donations entre vifs, datant des années 1771, 1807, 1847, 1867... Le premier Morisset venu de France s'appelait Jean. Il s'était fixé à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, sur le lot 74. Mais après la mort de son mari, la veuve Morisset fit l'achat d'une terre à St-Michel de Bellechasse.

habitaient autrefois Saint-Michel. Il y en eut 65 dans les bonnes années. Seul Joseph Thibault, qui dépasse les 40 ans, fait encore aujourd'hui le métier de pilote à Saint-Michel. Quant à Fortunat, il le fut de 16 à 61 ans: métier rempli de risques, certes, qui emporta Charles Pelletier le 17 novembre 1906, Charles Clavet en 1908... Au total, une bonne trentaine de pilotes périrent en mer, dont les sieurs Larochelle et Bélanger, qui furent torpillés pendant la dernière guerre mondiale.

Amusant conteur d'histoires, Fortunat Morisset raconte qu'au temps du curé Deschênes, un certain Leclerc, commissaire d'écoles, ne savait ni lire ni écrire. Et comme le président des commissaires, Arthur Roy, n'osait guère élever la voix à ce propos par crainte des représailles sans doute, le curé jugea qu'il était de son devoir d'inviter l'infortuné colon à démissionner. Voici la réponse du "coupable" en question: "L'intelligence d'un ignorant, Monsieur le Curé, vaut bien l'instruction d'un innocent". Joseph Théberge, autre commissaire d'écoles, achète une vache au couvent. Et quand Mère supérieure veut savoir comment la bête se comporte, elle reçoit comme réponse: "La vache? Mais c'est une **supérieure**, ma Soeur!"

Au curé qui lui demandait de respecter la soutane du prêtre, un paroissien rétorquait de son côté: "Vous, Monsieur le Curé, respectez mes "overalls". Tous les deux, nous portons ça pour faire notre ouvrage..." On parle aussi d'Untel qui est pas mal intelligent, mais à qui il manque tout de même un alluchon... (2)

A-t-on prié quand on était jeune, le dimanche surtout, continue Fortunat Morisset! Nous assistions d'abord à la basse-messe de 6.30h., puis à la grand-messe de 9.30h., suivie du Chemin de la Croix à la Grotte de Lourdes, et dans l'après-midi du catéchisme, lui-même suivi des Vêpres à 2.30h. Parmi les coutumes de l'époque, je me souviens d'avoir fait un grand signe de croix le matin, en sortant de la maison, pour remercier Dieu de m'avoir conservé la vie, sans parler de l'Angélus le midi et le soir. Lorsque grand-père devait se raser avec son rasoir à lame, il faisait encore le signe de la croix. Il en était de même avant de semer au printemps.

MARTINEAU, OUELLET, ROY...

Parlant des Martineau, famille apparentée aux Morisset, Fortunat ne craint pas d'affirmer que, dans nos modestes villages, la consanguinité était très forte: "Toutes les familles étaient parentes, et c'est pourquoi la longévité laissait beaucoup à désirer". Joseph-Edouard Martineau, curé-desservant de Grande-Rivière, en Gaspésie, est né à Saint-Michel en 1824. Il est mort accidentellement à la Grande-Rivière le 11 juin 1852. On rapporte que, la veille de sa mort, une grosse tempête s'était élevée en mer et que tous les paroissiens valides, entourant leur curé, avaient prié durant des heures sur le rivage, scrutant l'horizon pour implorer du ciel le retour d'un père, d'un amant, d'un fiancé... Devant un spectacle aussi émouvant, l'abbé Martineau aurait offert sa vie en sacrifice pour qu'aucun pêcheur ne périsse en mer. Or le lendemain, en circulant près d'une pile de bois de construction préparé pour la future église, le prêtre fit un faux mouvement qui le renversa bientôt la face contre terre, écrasé par une pile de madriers. Ainsi le premier pasteur de la Grande-Rivière sacrifiait-il à 28 ans une vie pourtant bien riche d'espoirs au coeur de ses ouailles (3).

Le Dr Edmond Ouellet, maintenant âgé de 92 ans, habite la maison même où naquit Mgr Omer Plante, autrefois l'auxiliaire de Québec, et aussi l'abbé Léon Larochelle, le curé fondateur de la Durantaye.

Paul-Henri Roy, né à Saint-Michel le 12 janvier 1921, s'est marié en août 1945 à Mlle Alice Henry, de Honfleur, qui lui a donné neuf enfants, tous vivants. Son père, David, eut treize enfants, et son grand-père, Onésime, neuf, dont

(2) Alluchon: ancien français. Dent amovible, généralement en bois, placée à la circonférence d'une roue d'engrenage d'un rouet et qui sert à communiquer le mouvement à une roue dentée de plus petit diamètre.

(3) Il semble qu'il existe à Grande-Rivière une plaque commémorative, don des pêcheurs, qui rappelle le fait en question, et que cette plaque dormirait quelque part au sous-sol du nouvel édifice religieux. Cf. "Un Centenaire, 1860-1960: Notre-Dame-de-la-Grande-Rivière, album de luxe, 220 pp. in-8o, imprimé aux Ateliers Chandler Ltée; pp. 33 + ss.

une fille, Clorinde, vient de mourir à 90 ans après avoir raconté des centaines de fois comment on traversait jadis le fleuve sur les glaces pour atteindre l'île d'Orléans. C'était pour elle de merveilleux souvenirs...

**ANACLET LEBLANC, 86 ANS,
EX-CAPITAINE AU LONG COURS,
ST-MICHEL DE BELLECHASSE.**

Même à 86 ans bien sonnés, l'ex-capitaine acadien Leblanc se paie le luxe de tondre son gazon lui-même autour de cette imposante demeure de style victorien qu'il habite à Saint-Michel depuis une quarantaine d'années. Natif de West Pubnico, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, à 26 milles de Yarmouth, Anaclet Leblanc n'a certes pas encore perdu l'accent du pays natal en son langage savoureux, d'ailleurs facilement émaillé de mots anglais.

Dans son enfance, Anaclet Leblanc fréquente l'école francophone de son village de pêcheurs — un village "ben ben pauvre" — et, dès l'âge de 16 ans, commence à travailler sur la mer comme matelot. C'est ainsi qu'il accumule l'expérience et les gros sous qui lui permettront de fréquenter l'Institut de Marine, puis de gravir lentement les échelons de la Marine marchande canadienne après avoir décroché le titre envié de capitaine au long cours.

Pendant vingt ans, le capitaine Leblanc fera la navette entre Montréal et la Jamaïque avec sa cargaison de bananes et de passagers, dont certains devinrent aussi célèbres que messire Ed Sullivan, sur des navires portant de grands noms comme le "**Lady Rodney**".

En 1920, le capitaine Leblanc passe au service du C.N. dont les navires sillonnent la terre entière. C'est ainsi qu'il fait la connaissance de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, qu'il double le cap Horn et, à travers le Canal de Panama, parvient jusqu'à Tahiti dont il garde le souvenir d'un havre jouissant de "vingt brasses de belle eau claire". La voile lui a tout de même laissé des souvenirs plus marquants encore que



Le capitaine Anaclet Leblanc, de St-Michel, 86 ans.

la vapeur: vie dure sans doute, vraie vie de chien où l'on devait, par exemple, baisser rapidement les voiles en pleine nuit de tempête, par gros vents capables de tout engloutir.

Retiré en 1955, Anaclet Leblanc vit heureux à Saint-Michel de Bellechasse avec son épouse, Azilda Couillard, de Montmagny. Et s'il conduit encore sa voiture, c'est qu'il n'a jamais pu se résigner de ne plus magasiner à Québec, ni d'aller passer une bonne partie de ses vacances d'été dans la région de West Pubnico.

Dans les premières années de sa retraite, le capitaine voyageait encore à travers les îles de Berthier grâce au bateau qu'il s'était procuré en Nouvelle-Ecosse, emmenant des amateurs de pêche à raison de \$5.00 par jour, parce que ça faisait son affaire et, surtout, que c'était "ben le fun". Aujourd'hui, parmi les divertissements importants de sa vie de famille, il faut citer la visite du petit-neveu Sébastien Corriveau, joyeux et turbulent gamin de 4 ans dont la voiturette rouge de pompier sillonne souvent la rue tranquille et dort, la nuit venue, sur la pelouse toujours bien entretenue de l'ex-capitaine Anaclet Leblanc, 86 ans, de West Pubnico (4).

(4) Cf. Marie CAQUETTE, "Le Soleil", Québec, le 15 septembre 1976 (G 3): "Le dernier survivant des capitaines de voiliers au long cours".



Elèves du Couvent en 1926.

Elèves du Collège en 1913.



TURGEON, J.-ALBERT:
"MARIAGES À SAINT-MICHEL
DE 1693 A 1974".

Pour souligner le tricentenaire prochain de Saint-Michel de Bellechasse, un chercheur tenace du nom de J.-Albert Turgeon, vient de présenter en 1975 les "Mariages de la paroisse de Saint-Michel de Bellechasse de 1693 à 1974": beau volume miméographié de 288 pp. (8½ x 11 po.), muni d'une reliure solide avec titre en or où on lit en première page:

- **En 1978, la paroisse Saint-Michel de Bellechasse fêtera le 3e centenaire de son érection canonique. Voici ma contribution à ces fêtes: le répertoire de ses mariages, précédé de quelques notes pour éclairer les chercheurs sur les débuts de la paroisse. Prix, \$6.00.**

COMITÉ DU TRICENTENAIRE:
33 MEMBRES AU MOINS...

Voilà, certes, un Comité représentatif de toutes les classes de la société, imposant par le nombre et aussi par l'exceptionnelle collaboration que chacun de ces membres entend fournir à l'ensemble pour le succès de l'entreprise. Ce sont le maire et ses conseillers, le curé de la paroisse et ses marguilliers, les directrices d'écoles, animatrices ou animateurs sociaux, sportifs, culturels; les représentants du Cercle des Fermières, de l'Age d'Or, des Chevaliers de Colomb, etc. En voici la liste qui s'allongera peut-être encore à mesure que la préparation des fêtes se poursuit:

- M. Rémi Michaud, maire de Saint-Michel.
- M. Marc Bouchard, secrétaire.
- M. Paul Millaire, trésorier.
- M. Germain Lamontagne, curé de la paroisse.
- Soeur Gisèle Michaud, supérieure du couvent.
- Mme Jeannine Fougères-Richard, animateur social.

Messieurs:

Jean-Charles Gagnon,
Lauréat Pouliot,
René Claveau,
Rodrigue Lamontagne,
Lionel Bilodeau,
Edmond-Louis Gagnon,
Alexandre Corriveau,
Michel Thibault,
Egide Pouliot,
Lucien Breton,
Lucien Gagnon,
Camille Bernier,
Gérard Bernier.

Mesdames:

Albert Théberge,
P.-E. Bélanger,
François Goupil,
Désiré Goupil,
Lucien Gagnon,
P.-H. Roy,
Martin Morisset,
Robert Morisset,
Lucille Lamontagne,
Hector Ménard,
Alice Lévesque,
Sauveur Therrien,
Mlle J. Trépanier.

Fort intéressée à la parution du volume du Tricentenaire, Soeur Gisèle Michaud fait paraître l'avis suivant dans le "Feuilleton paroissial" du 4 mai 1975:

- **Je viens vous demander un service. Vous avez peut-être dans vos trésors des photographies d'ancêtres, de vieilles maisons, de voitures anciennes; ou encore des écrits touchant votre famille, des testaments... Chaque pièce vous reviendra absolument intacte. Il vous suffit d'écrire au dos ce que représente l'événement... Et dès à présent, je vous remercie.**

Les réponses vinrent assez nombreuses, Dieu merci. C'est ce qui nous a permis de soulever ici un coin du voile sur ce que furent autrefois les gens de chez nous à St-Michel de Bellechasse.



Le Comité du Tricentenaire à l'oeuvre.



LE TRICENTENAIRE S'EN VIENT, MAIS PAS UN TRICENTENAIRE COMME LES AUTRES.

Et les articles de journaux de se succéder à vive allure pour redire à tous les échos d'alentour que le tricentenaire de St-Michel s'en vient, mais pas un tricentenaire comme les autres. Déjà, les préparatifs vont bon train. Revaloriser toutes les forces, tous les talents de Saint-Michel, peut résumer l'idéal rêvé. Alors les fêtes de 1978 deviendront l'éclatement joyeux de ce regain de vie, fruit de l'enthousiasme, de la collaboration, de la créativité.

C'est ainsi que, le 12 avril 1975, Saint-Michel ouvre officiellement sa marche vers le tricentenaire. A six heures du soir, quelque deux cents paroissiens se retrouvent au collège pour un vrai souper canadien; souper d'information également. Fidèles à leurs habitudes de dévouement, les Fermières ont tout préparé — fèves au lard et ragoût canadien — laissant à leurs maris le soin de trouver les salles voulues.

Après quelques mots de présentation de Mme Jeannine Fougères-Richard, le maire Michaud, président du Comité du Tricentenaire, coupe le ruban traditionnel, tandis que le curé Poulin fait connaître les réalisations à date, et que la soirée se poursuit avec la danse et le bingo. Outre le volume du tricentenaire, en marche déjà, Saint-Michel se propose de numéroter chaque maison, d'organiser des cours d'art dramatique pour les jeunes, et même de créer un théâtre d'été qui pourrait s'appeler Beaumont-Saint-Michel. Deux comédiens bien connus se chargeront de l'entreprise: MM. Lionel Villeneuve et Yves Létourneau. Ils utiliseront à cette fin la grange Napoléon Prévost qu'ils ont déjà commencé de rajeunir et de rafraîchir. Le travail progresse à vue d'oeil.

OUVERTURE DU THÉÂTRE D'ÉTÉ BEAUMONT-SAINT-MICHEL, 25 JUIN 1975.

En trois semaines, Lionel Villeneuve a réussi un vrai tour de force, aidé de Luc et Denis Thibodeau, soit de créer un charmant théâtre d'été

sur la route No 2, entre Beaumont et Saint-Michel. Dès le 25 juin, 400 personnes peuvent s'y assembler pour applaudir "Le Canard à l'Orange", comédie britannique de W.D.Humes, dans une mise en scène du Québécois Jean-M. Lemieux. Yves Létourneau, l'associé, se dit qu'un tel projet ne doit pas être seulement estival, mais qu'on devrait occuper tous les dix acres de terrain disponibles au moyen d'artistes créateurs, et qu'à l'automne on devrait y jouer "La Mort d'un Commis-Voyageur" avec la troupe Jean Duceppe; que cette pièce pourrait aussi se jouer à la polyvalente Casault, de Montmagny. Bref, les grands espaces verts entourant le théâtre d'été constituent un décor champêtre fascinant. Une telle région devrait être favorable au développement de l'artisanat. Pourquoi pas?

S'il reste une ombre au tableau — il y en aura toujours — ce sera l'obligation d'équiper le nouveau local d'un système de prévention contre l'incendie qui va coûter \$12,000.00; une somme qu'il faut ajouter aux \$80,000.00 déjà dépensés pour l'achat et la transformation des lieux. Heureusement que le Conseil municipal de St-Michel s'apprête à dispenser la troupe théâtrale de 75% de la taxe d'amusement, ce qui lui permettra d'installer les gicleurs automatiques voulus. "Ailleurs, avoue le comédien Létourneau, d'ailleurs natif de la région, des faveurs comme ça, on n'en voit plus!"

Du mardi au vendredi, il y aura six représentations par semaine, et les organisateurs croient déjà que leur théâtre est le mieux situé du Québec, le mieux organisé sans doute aussi. C'est ce qu'affirme d'ailleurs "Le Soleil" du 27 juin: "Le plus beau théâtre d'été de la Province vient d'ouvrir ses portes, et c'est Jean Duceppe qui l'a dit..." Ce 25 juin 1975, en effet, dans une salle que les gens des environs ont spontanément fleurie de corbeilles estivales, Villeneuve et Létourneau reçoivent avec une pointe d'émotion et un grand soupir de soulagement quelques-uns de ceux qui, de près ou de loin, ont créé cette nouvelle étape touristique et artistique de la région.

Le maire Michaud, tout en remettant aux responsables un symbolique calumet de fleurs — les gens de St-Michel s'appelaient autrefois "calumets" — se dit très fier d'avoir vu de ses yeux des professionnels transporter sur leurs frêles épaules des "deux par quatre" et taper des clous comme des gens du métier. Voilà qui augure très bien pour l'avenir. De nouvelles initiatives devraient bientôt surgir ici...

OU L'ON FAIT UNE "PREMIÈRE" DE LA DERNIÈRE REPRÉSENTATION...

A la fin d'août 1975, le Comité du Tricentenaire veut rendre la pareille aux artistes du théâtre d'été en organisant la Soirée du Partage, disant: "Ce sera notre façon de dire merci à ceux qui ont doté notre Municipalité d'une aussi belle acquisition sociale et culturelle..." D'ordinaire, la fin de semaine de la fête du Travail marque la fin des activités dans les théâtres d'été. Ces lieux qu'on appelle les **granges enchantées** tirent leurs verrous et préparent leur hibernation. Mais il n'en sera pas de même à Saint-Michel de Bellechasse. Une fois de plus, le théâtre d'été va se remplir parce que la Municipalité veut faire une "première" de la dernière représentation du "Canard à l'Orange". C'est peut-être pour cela que les organisateurs sont prêts à baptiser leur salle, bellement et simplement: théâtre Saint-Michel.

Ce n'est pas tous les jours, ni tous les soirs, qu'on peut ainsi toucher du doigt l'appui du public. Mais cette fois, c'est toute l'équipe qui est à l'honneur: Jean-Marie Lemieux, Hélène Loiselle, Anne Villeneuve, Léonie Scoffie, Jean Leclerc, Pierre Villeneuve et ceux ou celles qui oeuvrent au téléphone, dans les coulisses, aux guichets ou au stationnement des voitures. Il s'agit de gestes bien simples comme la préparation d'assiettes de lunch, de "santés" et, comme surprise à l'intention des vedettes du théâtre, un vrai canard à l'orange, tiré d'un étang de Saint-Michel, suivi d'une dégustation de vins et fromages. Enfin la poétesse Alice Lemieux-Lévesque veut bien remettre aux

responsables un exemplaire de son dernier recueil de poésies intitulé précisément: "Trois fois merci... Partageons le repas du soir".

Il semble bien qu'un théâtre d'été soit viable sur la Côte-du-Sud puisque le théâtre de Saint-Michel soit le seul qui ait pu afficher la même pièce dix semaines d'affilée devant une salle ordinairement remplie à pleine capacité. On a même parlé de "succès fracassant" dû sans doute à une pièce excellente — une comédie, par surcroît — des comédiens professionnels, connus et aimés, une très belle salle et un endroit privilégié. Ajoutez les dons d'architecte de Lionel Villeneuve, d'homme d'affaires d'Yves Létourneau. Chapeau bas!

ÉLEVAGE EXPÉRIMENTAL DE VISONS, ABATTAGE COOPÉRATIF DE LAPINS...

M. Marcel Côté du 2e rang de Saint-Michel, pratique déjà depuis douze ans l'élevage expérimental du vison, succédant ainsi au sieur Pierre Gilbert qui avait tenu la même fonction six ans de temps. Il s'agit, en définitive, de travailler pour l'Association des producteurs de fourrures, l'Université Laval qui a besoin d'études expérimentales, et la Compagnie de la Baie d'Hudson toujours à l'affût de nouveaux chapeaux ou manteaux de visons. Les sept bâtiments de M. Côté abritent au total 4500 bêtes qui mangent en moyenne une demi-livre de viande par jour. Une femelle peut donner naissance à une douzaine de nourrissons, bien que la moyenne soit ordinairement de quatre. Parvenus à maturité, les rongeurs mesurent 18 pouces et pèsent environ six livres et demie. La ferme expérimentale de Saint-Michel pratique, non seulement l'élevage, mais aussi le tannage brut des fourrures de visons.

Quant à l'Abattage coopératif de lapins de Québec, il vient d'être fondé à Saint-Michel le 9 novembre 1975 par les 26 membres sociétaires de la région administrative de Québec, qui ont élu comme responsables MM. Benoît Boulanger, de Saint-Michel, président; Robert Demers, de Saint-David, vice-président; Réjean Séguin, de

Deschambault, secr.-trés.; Mme Hervé Godbout, de Sainte-Apolline, et M. Ghislain Cloutier, de Saint-Jean Chrysostome, directeurs. Dans les débuts au moins, l'Abattoir coopératif de Lapins veut fonctionner avec les abattoirs d'animaux déjà en place dans la région comme ceux de Bellechasse-Dorchester à Saint-Charles, de Saint-Anselme ou de Montmagny.

**PRINTEMPS '76:
LE CENTRE COMMUNAUTAIRE
DE SAINT-MICHEL
ET LE CENTRE D'ARTISANAT.**

Avec le retour du printemps '76, Saint-Michel entendra de nouveau parler de son Centre Communautaire où seront centralisées toutes les activités de loisirs et de sports à l'approche du tricentenaire, avec l'appui de M. Pierre Mercier, député provincial, et une généreuse subvention de M. Paul Phaneuf, ministre responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports. Déjà, la Municipalité a fait l'acquisition d'un immense terrain de 45 arpents qui va du village à l'autoroute 20. L'aménagement

du terrain est même commencé. On a tracé les plans et devis du chalet central grâce à un premier octroi de \$15,000.00.

Et c'est heureux parce que, à elles seules, les fêtes du tricentenaire doivent prendre une telle ampleur qu'elles justifieront l'implantation d'un Centre communautaire à Saint-Michel. Mais il reste, suivant la pittoresque expression du maire Michaud, que les gens devront mettre la main dans leur poche. Il est question, pour le moment, d'une taxe spéciale de 25¢ le cent dollars d'évaluation qui s'étendrait sur une période de six ans.

Déjà riche d'un magnifique théâtre d'été, Saint-Michel vient d'y ajouter un Centre d'Artisanat à vocation régionale sur le terrain même du théâtre qui accepte de prêter gracieusement les locaux voulus pendant cinq ans et de faire aussi bénévolement toute la publicité requise à cette fin. C'est une façon pour le Comité du tricentenaire de redonner une vie nouvelle au village, de mettre en relief les artisans régionaux en leur donnant le goût de se faire connaître. On en a même dénombré 500 jusqu'ici, dont deux seulement vivent de leur métier.

Le Centre Communautaire de Saint-Michel en construction, 1976-1977.



Le Comité veut également intéresser la femme chez elle en lui permettant de faire un travail qu'elle aime et qui la favorise, tout en lui fournissant un débouché possible pour les travaux de son art. On a même trouvé un nom au nouveau Centre: celui de "La Mère Michel". D'autres projets se dessinent encore à l'horizon comme une vente à l'enchère d'antiquités, une fête de campeurs à l'été, une pièce de théâtre sur l'histoire locale, un spectacle de marionnettes pour enfants, un documentaire filmé. Au total, 35 projets: rien que ça! Il n'est pas étonnant que le Conseil municipal ait déjà voté \$4,000.00 à des gens aussi dynamiques et que le Ministère des Affaires culturelles ait promis de faire sa part.



UNE MAISON DE PRIERE "L'HOREB"

En septembre 1976, la paroisse de Saint-Michel voyait l'ancien hôtel "la Mouette", autrefois propriété de M. Raoul Lachance, transformé en Maison de prière.

Un groupe de quatre religieuses de Jésus-Marie y accueillent les personnes de tout âge, individuellement ou en groupe, désireuses de réfléchir et de prier. Le nombre de demandes atteste le bien-fondé de cette initiative. Tous se réjouissent de trouver à Saint-Michel, cet oasis de silence et de paix.

EXPOSITION D'ART, ARMOIRIES, CHANSON DU TRICENTENAIRE, BIBLIOTHÈQUE...

Du 1er au 16 mai 1976 s'est tenue à Saint-Michel une exposition dite de l'Artisanat, où

une vingtaine d'artisans regroupés sous le beau nom de l'**Eclosion**, ont étalé divers travaux de cuir, de poterie, de céramique, de courtpointes, de fléché, de macramé, de tissage, etc. Ces artisans de la région de Bellechasse veulent rencontrer les gens sur place et leur expliquer leurs propres techniques de travail.

Cette exposition, qui s'est déroulée à la boutique d'antiquités "Le Calumet" fut inaugurée par la plantation du mai, une tradition qu'on tente de faire revivre dans la région de Québec. Le but poursuivi reste très clair: sensibiliser les gens à l'artisanat, les inciter à créer eux-mêmes les objets qu'ils envient plutôt que de se les procurer chez le manufacturier, enfin faire bénéficier les artisans d'un vrai comptoir de vente.

Saint-Michel possède maintenant ses armoiries, oeuvre du P. Godbout, du Séminaire de Québec: une paire d'ailes, trophée d'une belle chasse, sur fond d'azur et sinople; le ciel et la mer, qui constituent les éléments essentiels de la Nature à Saint-Michel de Bellechasse. Quant à la devise, elle se lit comme suit: **A sillon droit, épis de choix!** C'est dire qu'un travail soigné ne manque jamais de produire de bons résultats.

Le concours relatif à la chanson dite du tricentenaire a favorisé Mme Jacques Cloutier, de Saint-Michel. Il s'agit d'un air connu qui pourra s'interpréter en groupe ou en solo et pourra même se danser. Mais le titre et les paroles ne seront dévoilés qu'en 1978.

Saint-Michel eut jadis sa bibliothèque paroissiale, malheureusement discontinuée avec les années. Aujourd'hui, six cents volumes dorment dans les caves ou les greniers du presbytère. Il en faudrait mille pour constituer un noyau initial et jouir d'une subvention gouvernementale de \$5,000.00 susceptible de retenir les services d'une bibliothécaire diplômée. "Au lieu de jeter vos vieux volumes à la poubelle, a dit le Comité du tricentenaire, faites-en donc profiter la communauté de Saint-Michel!" Et c'est ce que l'on fera, bien sûr. Aucun doute possible là-dessus!

FÊTE À L'ÉPERLAN, N.-D. DE LOURDES...

Pour se constituer des fonds, le Comité du Tricentenaire a fixé à la fin d'avril une grande fête à l'éperlan dont il a confié l'organisation au club des Francs Sportifs, qui en est à sa 2e année d'existence à Saint-Michel et compte 22 membres avec son président. Les prix des gagnants, attribués aux meilleures prises, furent distribués au collège Saint-Michel lors d'une soirée dansante fixée au 22 mai.

Etant donné que la visite du temps de Noël aux patients chroniques de l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes a produit d'excellents résultats, il est résolu qu'on reprenne de telles visites de fraternités. Un Comité permanent vient même d'être créé pour malades chroniques, avec Mme Fortunat Morisset comme présidente, spécialement chargée de trouver des bénévoles qui s'intéresseront aux malades de tous âges parce que la santé reste aussi fragile qu'une toile d'araignée, aussi sensible que la vie elle-même. Ainsi, peu importe votre âge, si vous êtes prêts — prêts — à écouter, à discuter, à rendre visite, à égayer ceux ou celles qui, "l'âme habillée d'un corps meurtri, ont besoin d'un rayon de soleil", eh bien! téléphonez sans retard à 884-2763.

Le Comité du Tricentenaire veut encore que chaque famille plante un bouleau — le bouleau du tricentenaire — et des cosmos à travers tout le village, la fleur du tricentenaire; des milliers de cosmos. Pourquoi pas?

BREF, ÇA BOUGE À SAINT-MICHEL; EXEMPLE QU'ON FERAIT BIEN D'IMITER...

Bref, ça bouge à Saint-Michel de Bellechasse, si bien que Mlle Denise L. Bleney, journaliste, se demande dans le **Peuple-Courrier** de la Côte-du-Sud, édition du 12 mai 1976, si elle ne se trouve pas en face d'un de ces rares villages qui ont su conserver le sens du devoir social et commu-

nautaire, avec le souci de voir renaître chez lui cette mentalité créatrice:

- . **A Saint-Michel, les citoyens s'unissent et s'entraident pour le bien commun, soit la conservation de leur patrimoine culturel. On sait également se dire ses quatre vérités, sans souffrir de crise de vanité ni de supériorité. On a pu vérifier cette mentalité lors de la pêche à la seine dans le bassin de la rivière Boyer, récemment.**
- . **Quelles paroisses de mille à trois mille citoyens ont créé chez elles un Centre d'Artisanat régional, un Comité d'animation pour malades chroniques, une bibliothèque municipale, un Centre communautaire?**
- . **Qui s'intéresse à relever l'histoire de sa paroisse, de ses habitants, de ses vieilles maisons ancestrales? Et quels villages peuvent dire que leurs citoyens participent à ces diverses activités avec empressement? Saint-Michel est un exemple à suivre, une attitude à prendre.**
- . **Car le tricentenaire, ce n'est pas seulement l'histoire d'un quinze jours de fêtes. C'est une nouvelle époque qui prend forme et qui s'organise. Combien d'efforts centrés sur l'organisation de telles fêtes, un peu partout dans la région, ont lâché prise avec les dernières feuilles du calendrier!**
- . **Saint-Michel ne veut pas lâcher prise. On se doit d'y réaliser son objectif. Si chacune de nos paroisses se donnait une vocation particulière, la Côte-du-Sud deviendrait peut-être l'âme culturelle et touristique véritable de la Belle Province. C'est un intéressant défi à relever ⁽⁵⁾.**

(5) Cf. l'article de Mlle Denise L. Bleney dans "Le Peuple-Courrier" de la Rive-du-Sud, le 12 mai 1976, p. 4.
Pendant l'été de 1976, le Théâtre de Saint-Michel a présenté "Les Maxibules", comédie de Marcel Aymé, avec Pierre Thériault comme maître des jeux pour la 4e fois en dix ans, et quelque 220 représentations des "Maxibules".

LE MOT DE LA FIN:

“VÉRITABLE BIJOU!...”

Peut-on laisser à l'abbé Poulin, l'avant-dernier curé de Saint-Michel, le mot de la fin? Il le mérite, sans doute, pour s'être donné la peine de revoir attentivement le volume du tricentenaire de la première à la dernière page, et d'ajouter ci et là des remarques fort judicieuses dont nous avons tenu compte. Or Monsieur le curé Poulin finit par ce cri de joie, de triomphe: "C'est un véritable bijou!"

Il est bien vrai que nous n'avons pas tout dit, hélas! Mais avec un Comité dynamique comme celui du Tricentenaire de 1978, Saint-Michel n'attendra pas trois cents ans pour publier le second tome de son Histoire régionale; ça, c'est garanti.

**Henri GINGRAS, f.i.c.,
Saint-Romuald de Lévis, P.Q.**

NOUVELLE DE DERNIÈRE HEURE: SAINT-MICHEL A UN NOUVEAU CURÉ, LE 35^e EN TROIS SIÈCLES.

Eh oui! Le 29 septembre 1976, la paroisse tricentenaire s'est payé le luxe d'un nouveau curé — le 35^e en trois siècles — l'abbé Germain Lamontagne, issu de l'ancien territoire de Saint-Michel au surplus. Fier descendant de ces Bacquet, dits Lamontagne, dont il sera souvent question tout au cours de notre récit, le nouveau curé de Saint-Michel ne compte pas moins de dix cousins dans la paroisse. Qui dit mieux?

Né à La Durantaye le 18 juin 1931, l'abbé Germain Lamontagne est le fils de Ludger, à la fois cultivateur et secrétaire de la Coopérative, qui se fait un point d'honneur de n'élever que des **Holstein** de première qualité. Maman Lamontagne, née Hélène Nadeau, porte allègrement ses 82 ans. Elle continue d'habiter l'antique demeure des Lamontagne, devenue maintenant la propriété de son fils Louis où elle n'éprouve pas de plus grand plaisir que d'aider à l'éducation des trois angelots de la maison. A l'exemple de son mari qui fut secrétaire de la Coopérative presque toute sa vie, Madame Lamontagne se constitua la secrétaire permanente des Fermières du comté de Bellechasse dans un même but: se rendre utile à la patrie.

D'abord étudiant au collège de Lévis, puis au séminaire de Québec, l'abbé Germain Lamontagne fut ordonné prêtre le 23 juin 1957 à l'occasion du congrès eucharistique de Saint-Damien de Bellechasse, en même temps que plusieurs autres aspirants de la région, dont l'abbé René Brochu, de Saint-Michel. Et le banquet de circonstance, pour la famille Lamontagne, se prit au couvent centenaire de la paroisse.

Vicaire à Saint-Malo un an, le nouvel ordonné devint professeur au collège de Lévis de 1958 à 1964, puis missionnaire au Paraguay de 1964 à 1967. Une année de catéchèse à l'Université Laval, de Québec, lui permit de décrocher le baccalauréat. Mais dès l'année suivante, l'Amérique latine le réclama de nouveau à la fois comme curé de la paroisse San Cristobal et comme supérieur de l'équipe canadienne de la mission pendant trois ans. Vicaire à Notre-Dame de Lévis en 1971, il devient le curé de Saint-Malo en 1972, et de Saint-Michel en 1976,

APPENDICES

A- MAIRES DE SAINT-MICHEL À PARTIR DE 1855.

Pierre Boissonnault,	1855-1858.
Barthélémy Pouliot,	1858-1860.
Léger Launière, seigneur,	1860-1863.
Pantaléon Forgues,	1863-1866.
Frédéric Latulippe,	1866.
Joseph Morisset,	1866-1873.
François Mercier,	1873-1874.
Elzéar Lacombe,	1874-1876.
François Pouliot, 1ère fois,	1876-1884.
Stanislas Faucher,	1884-1887.
François-Xavier Bélanger,	1887-1889.
Amédée Forgues, 1ère fois,	1889-1892.
Adélar Sansterre,	1892-1893.
Stanislas Bissonnette,	1893-1896.
Alfred Larochelle,	1896-1907.
Amédée Forgues, 2e fois,	1907-1910.
Louis Breton,	1910-1914.
Phydime Vézina,	1914-1916.
François Pouliot, 2e fois,	1916-1920.
Joseph-Narcisse Roy,	1920-1932.
Joseph Gagnon,	1932-1933.
Joseph-L. Lamontagne,	1933-1937.
Dr A.-N. Turcotte,	(6) 1937-1940.
Louis-Edmond Pouliot, 1ère fois,	1940-1942.
Gaudiose Pouliot,	1942-1943.
Louis-Edmond Pouliot, 2e fois,	1943-1945.
J.-A. Giguère,	1945-1949.
Emmanuel-A. Garon, 1ère fois,	1949-1953.
Laurent Pouliot,	1953-1956.
Eugène Breton,	1956-1962.
Emmanuel-A. Garon, 2e fois,	1962-1968.
Claude Ruelland,	1968-1969.
Benoît Gagnon,	1969-1970.
Yvon Dubé,	1970-1974.
Rémi Michaud,	1974.

B- LISTE DES CURÉS DE SAINT-MICHEL À PARTIR DE 1693 (7)

Le P. Guillaume Beaudoin, Récollet,	1693-1697.
Le P. Pierre Poyvre, Récollet,	1697-1698.
L'abbé Germain Morin,	1698-1700.
L'abbé Martin Turpin,	1700-1701.
Le P. Hilaire Hilaire, Récollet,	1701-1702.
Le P. Rodolphe du Bus, Récollet,	1702.
Le P. Honoré Ruette, Récollet,	1702-1704.
L'abbé Charles Plante,	1704-1735.
L'abbé Auguste Mercier,	1735-1739.
L'abbé Jh.-Marie de la Corne,	1739-1747.
L'abbé Pierre Chaufour,	1747-1760.
Le P. Louis Demers, Récollet,	1760-1761.
L'abbé Pierre Petit,	1761-1762.
Le P. Emmanuel Veypier, Récollet,	1762-1766.
L'abbé Antoine Lagroix,	(8) 1766-1788.
L'abbé François-Joseph Deguise,	1788-1806.
L'abbé Thomas Maguire,	1806-1827.
L'abbé Antoine Gosselin,	1827-1829.
L'abbé N.-C. Fortier,	1829-1859.
L'abbé Charles Cloutier, desservant	
L'abbé Cyprien Tanguay,	1859-1862.
L'abbé Charles Beaumont,	1862.
L'abbé J.-F. Drolet,	1862-1876.
L'abbé Charles Trudelle,	1876-1878.

L'abbé J.-B. Napoléon Laliberté,	1878-1885.
L'abbé Louis-Anselme Déziel,	1885-1893.
L'abbé Joseph-Aimé Bureau,	1893-1911.
L'abbé Louis-Ph. Deschênes,	1911-1917.
L'abbé Sylvio Deschênes,	1917-1922.
L'abbé Saluste Bélanger,	1922-1932.
L'abbé Maxime Fortin,	1932-1947.
L'abbé Auguste Cantin,	1947-1955.
L'abbé Irénée Royer,	1955-1974.
L'abbé Arthur Poulin,	1974-1976.
L'abbé Germain Lamontagne,	1976.

C- VICAIRES À SAINT-MICHEL

L'abbé Arthur Guoin,	1882-1883.
L'abbé Alphonse Feuiltault,	1883-1885.
L'abbé Pierre-Auguste Caron,	1886-1888.
L'abbé Adolphe Grenier,	1888-1890.
L'abbé Théodore Mercier,	1890-1892.
L'abbé Hermas Michaud,	1892-1893.
L'abbé Arthur Lacasse,	1893-1895.
L'abbé Odilon Veilleux,	1895-1898.
L'abbé Antoine Pampalon,	1898.
L'abbé Edouard Bourassa,	1898-1903.
L'abbé Jules Rémillard,	1902.
L'abbé Adolphe Michaud,	1903-1904.
L'abbé Louis-Philippe Laverdière,	1904-1907.
L'abbé Emilius Michaud,	1907-1910.
L'abbé Emile Giguère,	1911-1912.
L'abbé Silvio Deschênes, desservant	1912-1917.
L'abbé Henri Falardeau,	1917-1918.
L'abbé Henri Pâquet,	1919-1921.
L'abbé Joseph Touzin,	1921-1923.
L'abbé Robert Turcotte,	1923-1925.
L'abbé Avila Joncas,	1925-1930.
L'abbé Pierre-Auguste Chabot,	1930-1947.
L'abbé Pierre Lagacé,	1963-1965.
L'abbé Jean Brassard,	1965-1966.
L'abbé Gabriel Gingras,	1967-1970.

D- PILOTES ET CAPITAINES DE SAINT-MICHEL. (COMPILATION DE M. FORTUNAT MORISSET, EX-PILOTE, 1976).

A- LES PILOTES DE SAINT-MICHEL DEPUIS 1855:

Asselin, Louis, Jean-Baptiste, Alphonse, Jules.
Audet, dit LAPOINTE: Georges, Cyrille.

(6) Eloge du Dr A.-N. Turcotte (qui a dû se fixer à Québec) au prône du 9 déc. 1939: "Il s'est fait remarquer ici par l'étendue et la sûreté de ses connaissances médicales, son jugement, son tact et sa grande discrétion, son souci d'être toujours à son poste. Avec lui comme médecin traitant, on se sentait en sécurité. Bienvenu à son successeur, le Dr Lucien Robitaille... (Le curé Maxime Fortin).

(7) L'année 1693 marque l'érection canonique de la paroisse de Saint-Michel de Bellechasse. De 1672 à 1693, ce fut le régime de la "mission" dans un territoire non défini.

(8) Avant et après la mort de l'abbé Lagroix, l'abbé Antoine Desforges vint assurer l'intérim: octobre 1787 à sept. 1788.

Bacquet, dit LAMONTAGNE: François, junior et senior, Annibal, Raymond.
Bernier: Abel, Ernest, Jean, Jacques, Jean-Guy, Camille, J.-A., fils de Camille.
Bourgette, Jean.
Chamberland, Vital, Alexandre.
Clavet: Narcisse, Charles qui périt en mer en 1912 dans le naufrage du Bridgeport.
Cottin-Dugal, Louis.
Couillard-Després: Thomas, Abraham.
Dion, Charles.
Forgues, Narcisse.
Fortin, Nicolas.
Genest, Amable.
Lachance, Raouïl, Albert.
Larochelle: Laurent, Joseph, Paul, Onésime, Arthur, Georges, Edmond, Alfred, Alexandre.
McNeil, Neil.
Ménard, Régis.
Morisset, Fortunat.
Ouellet, Jean-Marie.

Pelletier, Charles, qui périt en mer vis-à-vis l'île Rouge.
Pouliot, Edmond, junior et senior.
Roy, Jean-Léon.
Ruelland, Pierre; Santerre, Georges, Adélarde, Auguste.
Thibault, Joseph; Vaillancourt, Alexandre.
Vézina, Fernand, Adélarde, Charles.

B- LES CAPITAINES DE SAINT-MICHEL:

Breton, François.
Fortin, Eugène.
Guay, Odilon.
Goupil, Claude.
Leblanc, Anaclét.
Leclerc, Adjudor.
Rousseau, J.-C.
Santerre, Jean-Paul.
Vézina: Albert, Phydime, Cléophas, Joseph, Ernest, Eudore, Michel.

MESSAGE DU MAIRE DE SAINT-MICHEL



Préparer les Fêtes d'un Tricentenaire, voire la publication "du Livre de la Paroisse", c'est une expérience unique, inoubliable dans la vie d'un Maire et de son Conseil!

Tout livre d'histoire a son charme, son intérêt; mais devant sa propre vie, devant les faits et gestes des siens ou de ses ancêtres, qui peut rester froid? Les anciens y revivent leur "jeune temps", les jeunes ouvrent grands les yeux devant "l'ancien temps" et tous y puisent l'élan pour leur marche vers l'Avenir.

Ce long film de 300 ans publie aux yeux de tous les heures de joie et de gloire, les heures de souffrances et de dur travail, les échecs et les succès, les traditions aux mille couleurs qui ont bâti le Saint-Michel tricentenaire.

Ces nombreuses images imprégnées de générosité, de noblesse, de foi simple et ardente, font naître chez tous un sentiment de fierté.

Cette Histoire de Saint-Michel remplit de "pep" un Maire et son Conseil, sans oublier son secrétaire, et pousse de l'avant pour continuer l'oeuvre tricentenaire.

La morale de cette histoire, vous l'avez trouvée? Confiants, unis, généreux, nous bâtirons le beau et grand Saint-Michel de demain, le Saint-Michel de nos enfants!

**Rémi MICHAUD,
maire de St-Michel de Bellechasse.**

MESSAGE DU CURÉ DE SAINT-MICHEL



Chers paroissiens,

- . C'est avec une grande joie que j'ai accepté, le 29 septembre dernier, de prendre la charge pastorale de votre belle paroisse. Même si je ne suis parmi vous que depuis peu, je me sens déjà chez nous.*
- . Il est vrai que je retrouve ici d'anciens bons amis, mais aussi beaucoup de parents puisque j'appartiens, moi aussi, à l'une des premières familles de Saint-Michel. Neuf générations de Lamontagne se sont, en effet, succédé ici depuis le début de la paroisse.*
- . L'événement du tricentenaire me touche donc de très près à cause de cette appartenance à la grande famille paroissiale, et aussi de cette charge qui me permet de continuer l'oeuvre merveilleuse de mes dévoués prédécesseurs.*
- . La foi des ancêtres et la fidélité à de riches traditions ont toujours fourni à nos voisins l'image d'une paroisse progressive et chrétienne. Saint-Michel a vu surgir de nombreux chrétiens engagés, ainsi qu'une moisson de vocations religieuses et sacerdotales qui ont fait l'honneur de l'Eglise du Québec.*

Je souhaite donc, à l'occasion d'un événement aussi important que celui du tricentenaire de Saint-Michel, que nous formions le voeu de conserver les richesses de notre passé, et qu'ensemble nous nous montrions dignes de ceux qui nous ont précédés,

Germain LAMONTAGNE, ptre curé.

MESSAGE DE L'ANCIEN DEPUTÉ DU COMTÉ DE BELLECHASSE



Paroissiens de Saint-Michel,

Il me fait plaisir de m'unir à vous à l'occasion du 300e anniversaire de fondation de la paroisse de St-Michel de Bellechasse.

Cet événement permet de rendre un juste hommage aux pionniers de St-Michel, entre autres, au premier seigneur, le sieur Olivier Morel de la Durantaye.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter plein succès dans la célébration de ces fêtes.

Pierre MERCIER

Pierre MERCIER,
Député de 1973 à 76 qui a collaboré à la réalisation des Fêtes du Tricentenaire.

TABLE DES MATIÈRES

I – SEIGNEURIE DE LA DURANTAYE:

. Olivier Morel, Seigneur de la Durantaye,	9
. Seigneurie de la Durantaye: 70,560 arpents carrés,	9
. Arrêt du Conseil supérieur (1673), recensement de 1681,	10
. Tâche difficile que celle de Seigneur de la Durantaye!	11
. Autres faits d'armes encore; piêtres récompenses,	11
. Recensements de 1706 et de 1709; progrès marqués,	12
. Dernières années et mort du Seigneur de la Durantaye (1716),	12
. Seconde partie de la Seigneurie: le Saint-Michel d'aujourd'hui,	12
. A– Le recensement,	14
. B– Les censitaires,	14

II – DÉBUTS ET ORGANISATION DE LA PAROISSE:

. Premiers missionnaires, curés ou desservants,	15
. Visite de Mgr de Saint-Vallier à la Côte Sud en 1686; éloge des Clercs,	16
. Au temps des "Bons Pères Récollets", sous le patronage de S. Laurent,	16
. Première chapelle Sainte-Anne (1702) et première croix du chemin,	17
. Cinq ordonnances du grand vicaire de la Colombière, le 24 juin 1702,	18
. Travaux de la chapelle et du presbytère de 1702 à 1704,	19
. Où il est question de presbytère et de pont à Saint-Michel (1709),	19
. Division de paroisses: St-Michel et St-Vallier, que sépare la rivière Boyer (1714),	19
. Une curiosité comme une autre: catalogue des bancs d'église en 1720,	20
. Procès-verbal "De Commodo" du procureur Benoît Colette en 1721,	21
. Ephémérides paroissiales de Saint-Michel, 1720–1730,	21
. Une église neuve (1733), rapports de visite en 1737 et 1739,	21
. Nouveau presbytère en 1739: celui-là même qui subsiste encore aujourd'hui,	22
. Dernier curé sous le régime français, Pierre Chaufour, 1747–1760,	23

III – AUTOUR DE LA CONQUÊTE 1745–1775:

. Arrivée de Micmacs et d'Abénaquis à St-Michel de 1745 à 1747,	25
. Etablissement d'un Bourg à Saint-Michel, le 15 février 1754,	26
. Emigrés Acadiens: gars de St-Michel morts à la guerre, 1754–1756,	26
. L'épopée de 1759–1760; terribles représailles... ..	27
. Importants travaux de restauration (1760), mort du curé Chaufour,	28
. Pris entre deux fidélités: la France ou l'Angleterre?	28
. Le recensement de 1765 et l'humble pétition de 1767,	29
. Un problème à peine réglé: celui de l'Anglais envahisseur,	30
. "Assez longtemps prêcher pour les Anglais!..."	30
. Mgr Briand, l'évêque de Québec, au curé Lagroix de St-Michel, ce 1er octobre 1775,	31
. Triste fin: jusqu'au schisme inclusivement... les cinq révoltés,	32
. Exhumation des restes mortels des excommuniés de St-Michel (1880),	32
. Enquête civile sur les troubles de Saint-Michel, le 6 juillet 1776,	33

. Bref, la tâche de curé n'est pas facile à St-Michel de la Durantaye,	33
. A- Mandement de Mgr Briand, le 22 mai 1775: l'invasion des Américains,	34
. B- Mandement de Mgr Briand, le 12 mai 1776: défaite des Américains,	34
. C- Le grand vicaire Montgolfier au général Carleton, 12 juin 1776,	34
. D- Les excommuniés de Saint-Michel, par Louis Fréchette,	34
. E- Lecture conseillée:	35
. F- Drapeau, le fou de Saint-Michel, par Louis Fréchette,	35

IV – TROIS CURÉS MARQUANTS DE SAINT-MICHEL:

. François-Joseph Deguise, 1788–1806	
. Thomas Maguire, l'Irlandais, 1806–1827	
. Narcisse-Charles Fortier, 1829–1859	
. A- François-Joseph Deguise et la Caisse ecclésiastique de St-Michel (1799),	37
. Grand registre aux dimensions inusitées, 7 x 19 po., 1788–1860,	37
. Allonge de 25 pieds au presbytère, en 1790–1791,	38
. Erection de la sacristie, 1795–1797,	38
. L'année de l'église à Saint-Michel de la Durantaye: 1798,	38
. La Caisse ecclésiastique de Saint-Michel, 1799,	38
. La Caisse ecclésiastique de Saint-Michel va durer 78 ans.....	39
. Départ du curé Deguise en 1806; il est nommé vicaire général,	39
. B- Thomas Maguire, l'Irlandais, constructeur d'église: la troisième à St-Michel : 1806–1827,	39
. L'église de Saint-Michel en feu! (13 juin 1806),	40
. Permission de rebâtir; corvées et bienfaiteurs, 1806–1807,	40
. Tabernacles dorés, autels, cloche et nouveaux dons (1807–1808),	41
. Presbytère, cimetière, domaine remarquable encore aujourd'hui,	41
. Une histoire de pain bénit au siècle dernier: 1810–1811,	41
. Vestiaire, sacristie; l'affaire des tableaux de France, 1814–20,	42
. Observateur sagace, philosophe averti, écrivain distingué... ..	42
. C- Narcisse-Charles Fortier (1829–1859) tenure des bancs, quatrième église (1852–1858) et le collège Saint-Michel,	43
. Chemin de la croix, Prêt à Loretteville, Assurance du Canada... ..	43
. L'épineuse question de la tenure des bancs qui va durer 13 ans,	44
. Conclusion définitive de l'affaire des bancs: septembre 1849,	45
. Or voici que l'église menace de s'écrouler, et la paroisse de se diviser(1850–1851),	45
. Construction d'une nouvelle église, la 4e, de 1852 à 1858,	46
. Où il est question d'un collège commercial à Saint-Michel,	46
. Fondation du collège Saint-Michel, pour garçons, en 1853,	47
. Lettre pastorale de Mgr Jh. Signay,	48

V – MUNICIPALITÉ EN MARCHÉ:

. Saint-Michel et le Conseil municipal (1855),	49
. Trente et un maires en 120 ans à Saint-Michel de Bellechasse,	49
. Premières réunions du Conseil municipal de Saint-Michel, 1855–56,	50
. Poste de confiance: gardien d'enclos public à Saint-Michel,	50
. Rôle d'évaluation, assiduité aux réunions du Conseil municipal (1856–1857),	50
. Pénalités à ceux qui troublent l'ordre du Conseil municipal, 1859... ..	51

. Inspecteurs des chemins (sous-voyers), bancs de neige...	51
. Intéressante requête d'Antoine Chamberland: 5 juillet 1862,	52
. Taillis, branches et broussailles; clôtures et canaux: 1866-69,	52
. Encore les chemins d'hiver; règlements et défenses, plaintes... 1867-77,	52
. Saint-Michel, chef-lieu du comté de Bellechasse, 1858-98,	53
. Vente des boissons spiritueuses au détail: question de moralité,	54
. Démission du maire Latulippe (1866); serment de l'époque,	56
. Comptes annuels (1867-1877), règlement des pétards,	56
. De la lutte contre l'incendie: tuyaux de cheminée, pour commencer,	56
. Fondation d'une compagnie d'Assurance Mutuelle à St-Michel: 1882,	57
. Chemin du 1er rang (1877); des trottoirs comme à Québec!	58
. Hygiène: propreté des cours. Etables, écuries et porcheries, 1882...	59
. Vigoureuses lettres de protestation: 1885 et 1889,	59
. Municipalité qui sait dire merci à l'occasion: 1890, 1894...	60
. Morin, Auguste-Norbert, 1803-1865:	62
. Quelle doit être la langue juridique d'un pays?	62

VI - À L'OEUVRE ET À L'ÉPREUVE !

. Mgr Cyprien Tanguay, le généalogiste, Flavien-Edouard Drolet et le couvent de Jésus-Marie (1865)	63
. Bénédiction de l'église neuve, le 8 mai 1860; démolition de l'autre,	63
. Départ du curé Tanguay en 1862; étonnante carrière de généalogiste,	63
. Ou la paroisse termine son église, ou les gens restent chez eux!	64
. Pour hâter les travaux en vue de la bénédiction des cloches (1869),	66
. Derniers travaux à l'église de Saint-Michel: 1871 et 1872,	66
. Orage électrique et incendie du 8 août 1872,	66
. "Aux paroissiens de Saint-Michel",	67
. Va-t-on reconstruire l'église incendiée? Et pourquoi pas?	67
. Assurances, procureur de la Fabrique, dettes à éteindre, 1874-76,	68
. Couronnement de l'oeuvre: des Soeurs de Jésus-Marie à St-Michel, 1865,	69
. Précieuses annales du Couvent Jésus-Marie de St-Michel,	69
. Pique-nique réussi du 25 août 1875; affreuse tempête de septembre,	70
. Promotion du curé Drolet à Sillery en octobre 1876,	70
. Premier historien de St-Michel, l'abbé Charles Trudelle,	71
. A- Distribution des prix à Saint-Michel de Bellechasse, le 10 juillet 1875,	72
. B- Ephémérides, 1861 à 1877,	72
. C- Convention du curé Tanguay avec le sacristain Catellier (1861),	73

VII - - LE QUAI DE ST-MICHEL

- LE PONT DE LA RIVIÈRE BOYER - L'AQUEDUC

. Quelques précisions sur la jetée de Saint-Michel (1858),	75
. Un membre du Conseil municipal fixera la direction du quai: sept.'58,	76
. Reprise des travaux au printemps '59; nouveau contremaître Lessard,	77
. Défense de faire trotter les chevaux sur le quai; inspection générale (1860-61), ..	77
. Tempête de 1864; phare et lettres patentes en faveur du quai, 1866,	78
. Condamné en 1870, le quai de Saint-Michel ressuscite en avril 1871,	78

. Nouvelles difficultés (1872–73) et nouvelles propositions (1877),	79
. Problèmes de stationnement, cas Bernatchez-Foisly (1878–79),	80
. Nouvelles réparations, S.O.S. lancé à Ottawa, 1883–1885,	80
. Nouvelles et instantes pressions à Ottawa, 1886 à 1893,	81
. Pont de la rivière Boyer, 1865–1877,	81
. Nouveaux travaux en perspective, pont en fer: 1884–1891,	82
. Murs de soutènement, 1893–94; désastre de 1897,	82
. François-Xavier Lachance et l'aqueduc de St-Michel, 1888–1895,	83
. Même les meilleurs systèmes finissent par se fatiguer (1907),	84
. Saint-Michel de Bellechasse,	84

VIII –NOTRE-DAME-DE-LOURDES:

. Comme en France,	87
. Quelques documents d'archives: Sainte-Anne et Saint-Joachim,	87
. L'Institut de Saint-Michel et l'abbé J.-B. Nap. Laliberté,	89
. Notre-Dame-de-Lourdes comme en France, dans les Pyrénées: 1873... ..	89
. Bénédiction de Notre-Dame de Lourdes, le 17 août 1879,	90
. Lourdes, magnifique chapelle de style gothique, campée sur un fier rocher,	90
. Don de la chapelle de Lourdes à la Fabrique; mort du fondateur en 1885,	91
. Legs de la chapelle de Lourdes: faut-il l'accepter, oui ou non?	92
. Assemblée de paroisse à la sacristie inférieure, le 19 janvier 1886,	92
. Notre-Dame de Lourdes, lieu de pèlerinage officiel régional,	93
. Cette grotte de Lourdes percée dans le cap!... ..	93
. 25e anniversaire de Lourdes en 1905; fêtes paroissiales de 1914,	94
. Des religieuses Clarisses à Lourdes, en 1920... ..	94
. Où il est question de toucher au domaine sacré de Lourdes, 1947–51,	95
. A l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre de la Province,	96
. Réponse précise qui ne suffit pourtant pas à calmer la tempête,	96
. A– Ephémérides paroissiales au temps du curé Laliberté,	98
. Nouveaux tarifs à Saint-Michel pour l'harmonium, le corbillard... (8 avril 1880), ..	98
. Avis et règlements signés de la main du curé Laliberté:	99
. Ce 19 avril 1885, Nap. Laliberté, curé,	99
. St-Michel de Bellechasse,	100

IX – AU TOURNANT DU SIÈCLE:

. Le P'tit Train – 25e Anniversaire du Couvent (1890) – Saint-Gabriel de la Durantaye (1910),	101
. Un curé qui parle bien, mais qui chante mal, Déziel (1885–1893),	103
. Premier cardinal canadien, Elzéar-Alexandre Taschereau, 1886,	103
. Saint-Michel et son nouveau carillon de quatre cloches, 1885–86,	104
. Couvent de Saint-Michel: Faut-il l'agrandir ou le rebâtir?	105
. Fête-Dieu 1889: bénédiction de la pierre angulaire du couvent,	105
. Le grand bazar de juillet-août 1889 en faveur du couvent,	106
. Fête intime des religieuses, leur "25e", ce 22 septembre 1890,	106
. Bénédiction du couvent neuf; derniers préparatifs, oct. 1890,	107
. En épilogue aux grandes fêtes du 25e anniversaire: 1892–1893,	108
. Joseph-Aimé Bureau, curé de 1893–1911; inauguration du maître-autel,	108

. Acquisition de nouvelles cloches "Paccard", 1899–1900,	109
. Saint-Michel de Bellechasse jumelé avec St-Nazaire de Dorchester (1905),	110
. L'épineuse question du changement d'organiste (1906–1908),	110
. Renseignements de première main sur le couvent: 1908,	111
. Erection de Saint-Gabriel de la Durantaye, 1910,	112
. A– Le P'tit Train de la Durantaye,	113
. B– Ephémérides paroissiales, 1885–1912,	114
. C– Le magnificat de la directrice du couvent (22 sept. 1890),	115

X – MAIRES EN OR – SAINT-MICHEL AGRICOLE...

. Les deux Deschênes, curés (1911–1922), et les maires Breton, Vézina, François Pouliot (2e fois), J.-N. Roy,	117
. Mgr Paul-Eugène Roy à Saint-Michel en 1913; triduum de la tempérance,	118
. Des trottoirs en béton comme dans les villes, 1913–1914,	119
. Loi dite des "bons chemins", 1915–1916,	119
. Maladie et mort du curé L.-P. Deschênes; son frère le remplace,	120
. Expositions agricoles, cercles de jeunesse, conférences... ..	120
. Cimetière, organiste, suggestions de Mgr Paul-Eugène Roy, 1915–1917,	121
. Consécration de la municipalité au Sacré-Coeur en 1917 par le maire François Pouliot,	121
. Statue du Sacré-Coeur à la salle du conseil; séance du 2 avril,	122
. Arrivée des Frères Maristes en 1917; don de la Fabrique à cette occasion,	122
. Bonnes vieilles coutumes d'autrefois; nouveau sacristain (1918),	123
. Démission du maire François Pouliot en 1920; douze ans au poste,	123
. En souvenir d'un ancien curé de St-Michel, Louis-Anselme Déziel (1920),	124
. Jubilé sacerdotal du curé S. Deschênes, le 12 juin 1921,	124
. Banquet au couvent, discours; fête des enfants le lendemain,	125
. Départ du curé Sylvio Deschênes au printemps de 1922,	125
. Important projet de route Lévis-Rimouski, via Saint-Michel, 1922–29,	125
. Saint-Michel agricole; présence d'un agronome, Société d'Agriculture... ..	126
. A– Entente du 11 août 1917 entre les Frères Maristes et la Commission Scolaire Saint-Michel,	129
. B– Ephémérides municipales, 1914 à 1927,	129

XI – HEURES DE LUMIÈRE HEURES DE FÊTE:

. Saluste Bélanger, curé (1922–1932), J.-N. Roy, maire (1920–1932) et les fêtes du 250e anniversaire en 1929,	131
. Quelque chose de pénible à dire, même le jour de Pâques 1922,	132
. Un curé qui sait où il va: printemps-été de 1922,	132
. Quand des jeunes s'oublent; pèlerinage à Lourdes... (1922),	133
. Triduum du Tiers-Ordre par le P. Egide Roy, o.f.m., août 1923,	134
. Famille qui sort de l'ordinaire; les Roy, de Saint-Michel,	134
. Saint-Michel et la fée électricité, 1922 et suivantes,	135
. Mgr Omer Plante, le fils du boulanger Célestin (1927),	136
. Répartition légale de 1928: \$14,000.00 en cinq ans,	137
. Nouveau missionnaire sacristain depuis 48 ans, (été de 1928),	137
. En vue des grandes fêtes de 1929; le maire J.-N. Roy,	138

. Fêtes du 250e anniversaire de St-Michel: 28 et 29 juillet 1929,	138
. Nombreux discours, clôture des fêtes le 29 juillet 1929,	139
. Intérêt soutenu pour la Crèche de St-Vincent-de-Paul, à Québec: 1929-31,	141
. Vive l'agriculture !... L'électricité à Lourdes (1931),	142
. Education, enseignement; Saint-Michel et les Frères Maristes,	142
. Du côté municipal: désordres le soir, l'aqueduc de St-Michel... ..	144
. Le P. Adélard Dugré, s.j., aux fêtes de juillet 1929: "Louons ces hommes glo- rieux qui, pendant leur vie mortelle..."	145

XII – AUTOUR DE LA 2e GUERRE MONDIALE 1932-1947:

. La Durantaye, vacances, voirie, cimetière, couvent qui a des dettes	147
. Nouvelles protestations du Conseil Municipal auprès du C.N., 1931-1933,	147
. Dernières protestations du Conseil Municipal auprès du C.N.,	148
. Côte de l'Eglise à élargir et redresser; route Trans-Canadienne... ..	149
. Bons et fidèles serviteurs du Conseil Municipal de St-Michel,	150
. Curé de St-Michel pendant quinze ans, Maxime Fortin, 1932-1947: Val-Alain, paralyse infantile... ..	150
. Visites paroissiales, séances d'écoliers, travaux en vue (1932-33),	151
. Belle oeuvre de colonisation du comté de Bellechasse, 1933-1935,	151
. Courtiers véreux à dénoncer, cinquantenaire à souligner (1935),	152
. Touchantes suppliques au Provincial des Maristes à Lauzon, 1935-37,	152
. Caisse Populaire, hygiène et grève de St-Michel: 1937 & ss.	154
. Un sanctuaire régional comme Lourdes, ça se paie! (1938 & ss.),	155
. Des bonnes moeurs qui sauvegarderont la réputation de St-Michel,	155
. Quai de Saint-Michel et compagnie de Téléphone Bell (1939-40),	156
. Des chiens qui s'attaquent aux moutons; la pyrale du maïs (1941),	157
. 75e anniversaire du Couvent, le 11 août 1941; Famille Roy à l'honneur,	158
. Le roman d'un cimetière, celui de Saint-Michel (1941-1943),	159
. Avec le roman du cimetière, il y aura peut-être aussi celui des Frères,	160
. Un couvent qui a des dettes, celui de St-Michel (1941-1945),	161
. De la lutte contre l'incendie: 35 ans d'efforts tenaces!	162
. Bons serviteurs de St-Michel: le vicaire Chabot et le curé Fortin (1947),	163

XIII – REVERS ET CONSOLATIONS...

. Au temps du curé Cantin (1947-1955), des maires Emmanuel Garon, Lauréat Pouliot, Eugène Breton... ..	165
. Le roman du cimetière à St-Michel de Bellechasse, suite et fin,	165
. L'affaire de la Côte de l'Eglise: les marguilliers sont là! (1952-53),	166
. Témoignage consolant de l'évêque; revers de la médaille... ..	166
. Pétition du 27 juin 1954 à l'Honorable Antoine Rivard,	167
. L'affaire de la Plage Saint-Michel, 1948-1954,	167
. Du côté du collège, rien que de bonnes nouvelles! (1949-1955),	168
. Le couvent centenaire s'enrichit d'une aile (1952-1955),	169
. Départ du curé Cantin, arrivée de son successeur, déc. 1955,	170
. Saint-Michel au temps du maire Garon (1949-1953, 1962-68),	170
. Taxe foncière, représentant au Vatican, lots à prix modiques... ..	170
. Tarifs de la pompe à incendie, nouvelles précautions, feux d'herbe interdits,	171

. Questions d'aqueduc, de citernes et d'électricité,	172
. Système des vidanges à Saint-Michel de Bellechasse, 1952–1968,	172
. Amélioration des services d'autobus, hausse des tarifs... Voirie:.....	173
. Chemins d'hiver qui favorisent les cultivateurs; autobus, traverse de Lévis (1961–1970),	174
. Pont de la Rivière Boyer, 1958–1959; Quai de St-Michel,	174
. Démission du maire Garon en 1967; M. Claude Ruelland, successeur,	175
. Deux mouvements en vogue: l'O.T.J., Michaels (1964–1974),	176
. A propos des Michaels,	178

XIV – EN PLEINE PROSPÉRITÉ:

. Irénée Royer, le 33e curé de Saint-Michel (1955–1974); Centenaire du couvent de St-Michel en 1965,	179
. Triduum champagnat, verre cathédrale, démolition de l'externat... (1956–1959), ..	179
. L'art au Canada français: festival de Vancouver en 1959,	180
. Saint-Michel et le commerçant de bois de l'Islet, 1960,	181
. Grands travaux de restauration de 1961–1962, \$30,000.00,	181
. Deux reliques du passé: chapelles Sainte-Anne et Saint-Joachim (1961),	182
. Le couvent de St-Michel à la veille de son centenaire, 1961–65,	183
. Centenaire du couvent de Saint-Michel, le 27 juin 1965,	183
. Chapelle de l'hôpital N.-D. de Lourdes ou des convalescents, 1966,	184
. Terrain de stationnement, droit de passage au fédéral, 1988–1970,	185
. Cimetière remarquable, celui de St-Michel de Bellechasse, 1972,	186
. L'électrification des cloches: maisons Cogné, Paccard, 1967–1973,	186
. Au tour de l'orgue "Déry" qui date de 1897 (1973–1975),	187
. Le Lac Saint-Michel,	188
. Monographie d'une aire récréative d'exploitation récente, avril 1969,	188
. Cadre bio-physique du Lac Saint-Michel:	188
. Aménagements du lac; activités récréatives,	188
. Aménagements récents au nord-ouest du Lac St-Michel,	188
. Activités diverses au Lac St-Michel ou Lac-aux-Canards,	189
. En manière de conclusion,	189

XV – SAINT-MICHEL D'AUJOURD'HUI ET SES RACINES PROFONDES:

. Honneur à l'agriculture: Honneur au maire Rémi Michaud, cultivateur!	191
. Le maire de 1976 face à l'avenir; Jean-Charles Gagnon, secrétaire municipal, ...	192
. Le couvent de Saint-Michel et la supérieure-directrice, Soeur Gisèle Michaud, r.j.m.	192
. Au collège, Mme Rita McNicoll Bernier, directrice depuis 1970,	194
. M. l'abbé Arthur Poulin, le 34e curé de Saint-Michel (1974–1976),	195
. De quelques familles anciennes:	196
. Bernier, le capitaine Alphonse et le commerce des anguilles,	197
. Caisse Populaire, Emile Ruelland, Industries Saint-Michel Ltée,	198
. Lamontagne: Bacquet, dit Lamontagne,	200
. Ménard, Régis; Mercier, Majorique, Gaudiose...	202
. Morisset: Georges, Jean-Baptiste, Jules-Edmond, Jules, Robert...	202
. Fortunat Morisset, pilote au long cours et conteur d'histoires,	203
. Martineau, Ouellet, Roy...	204

. Anaclet Leblanc, 86 ans, ex-capitaine au long cours, St-Michel de Bellechasse, ..	205
. Turgeon, J.-Albert: "Mariages à Saint-Michel de 1693 à 1974",	207
. Comité du Tricentenaire: 33 membres au moins... ..	207
. Le Tricentenaire s'en vient, mais pas un Tricentenaire comme les autres,	209
. Ouverture du théâtre d'été Beaumont-Saint-Michel, 25 juin 1975,	209
. Ou l'on fait une "première" de la dernière représentation... ..	210
. Elevage expérimental de visons, abattage coopératif de lapins... ..	210
. Printemps '76: le Centre Communautaire de Saint-Michel et le Centre d'Artisanat,	211
. Exposition d'art, armoiries, chanson du tricentenaire, bibliothèque... ..	212
. Fête à l'éperlan, N.-D. de Lourdes... ..	213
. Bref, ça bouge à Saint-Michel; exemple qu'on ferait bien d'imiter... ..	213
. Le mot de la fin: "Véritable bijou!..."	214
. Nouvelle de dernière heure: Saint-Michel a un nouveau curé, le 35e en trois siècles,	214
. A- Maires de Saint-Michel à partir de 1855,	215
. B- Liste des curés de Saint-Michel à partir de 1693,	215
. C- Vicaires à Saint-Michel,	215
. D- Pilotes et capitaines de Saint-Michel. (Compilation de M.Fortunat Morisset, ex-pilote, 1976),	215
. A- Les pilotes de Saint-Michel depuis 1855:	215
. B- Les capitaines de Saint-Michel:	216
. Message du maire de Saint-Michel,	217
. Message du curé de Saint-Michel,	219
. Message de l'ancien député du comté de Bellechasse,	221

